



HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA

LITTÉRATURE ROMAINE.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA

LITTÉRATURE ROMAINE,

PAR F. SCHŒLL,

CONSEILLER DE COUR DE S. M. LE ROI DE PRUSSE,

ATTACHÉ A SA LÉGATION A PARIS.

Nihil huic operi insertum puto, aut cognitu inutile, aut difficile perceptu, sed omnia quibus sit ingenium tuum vegetius, memoria adminiculatior, oratio sollertior, sermo incorruptior, nisi sicubi nos .... linguæ vena non adjuvet. MACROB. *Sat. I*, *præf.*

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

CHEZ GIDE FILS, LIBRAIRE, RUE SAINT-MARC, N° 20.

1815.



HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA

LITTÉRATURE ROMAINE.

SUITE DE LA TROISIÈME PÉRIODE.

Depuis la mort de Sylla jusqu'à celle d'Auguste, 78 avant J. C., jusqu'à 14 ans après J. C.

Age d'or de la Littérature romaine.

II. PROSE.

L'HISTOIRE, l'éloquence, l'art épistolaire, la philosophie, les mathématiques, la médecine, la géographie, la jurisprudence et la grammaire nous fournissent les divisions dans lesquelles nous rangeons les ouvrages en prose de cette période.

1. *Histoire.*

La république romaine, qui, après avoir porté ses armes victorieuses jusqu'aux colonnes d'Hercule

et jusqu'aux bords de l'Euphrate, fut bouleversée par des guerres civiles et livrée à la fureur des factions, offrit un vaste champ à ceux qui vouloient écrire l'histoire. En effet, si au commencement de cette période plusieurs écrivains rédigèrent encore des annales dans le goût de Fabius Pictor et de ses premiers successeurs, bientôt on vit de véritables compositions historiques, embrassant, soit les événemens dont les auteurs avoient été les témoins, soit l'ensemble de l'histoire romaine. Quelques écrivains s'élevèrent même jusqu'à l'idée de donner des histoires universelles. Le siècle d'Auguste vit naître des historiens du premier mérite qui peuvent être placés à côté de ce que la Grèce a produit de plus parfait dans ce genre.

Q. Claudius Quadrigarius, qui vivoit déjà du temps de Sylla, laissa des annales citées par Tite-Live, Aulugelle et Sénèque. Elles existoient encore du temps de Jean de Salisbury, vers la fin du douzième siècle.

Aulugelle cite le soixante-quinzième livre des annales de Q. Valerius Antias (1). Pline en appelle souvent au témoignage de cet historien.

A la même époque vivoient C. Licinius Macer et M. Pompilius Andronicus, qui écrivirent des histoires romaines. Le premier, accusé de péculat devant Cicéron, alors préteur, et condamné, malgré la protection de ses puissans amis, mourut

(1) Il vécut vers 670.

subitement de frayeur. Le dernier fut un des maîtres de Cicéron (1).

Parmi les historiens ou annalistes dont les ouvrages sont perdus, il faut encore compter Q. Hortensius Ortalus, le rival de Cicéron en éloquence, et Q. Pomponius Atticus, son ami (2). Le premier, qui mourut en 704, est nommé avec éloge par Velleius Paterculus (3); le second composa une espèce d'abrégé de l'histoire universelle que Cicéron cite dans son Brutus (4) : il embrassoit un espace de sept siècles. Pomponius fut aussi auteur du premier ouvrage généalogique connu. Cornelius Nepos nous dit qu'il y avoit établi la filiation de quelques-unes des plus illustres familles de Rome. Le même écrivain raconte qu'Atticus avoit publié une suite de quatrains à mettre sous les portraits de célèbres Romains, ainsi qu'un ouvrage en langue grecque sur le consulat de Cicéron.

Cicéron lui-même, qui excella en plusieurs genres de littérature, ne fut pas étranger à l'histoire. Dans le premier livre des lois, il introduit Atticus qui lui dit : « C'est à toi qu'on demande depuis longtemps une histoire, ou plutôt on a droit de l'attendre

(1) *Sueton.* de ill. gramm. c. 8.

(2) Né en 644, il se laissa mourir de faim en 722. Ayant été adopté par son oncle maternel, il prit les noms de Q. Cæcilius Pomponius Atticus.

(3) II, 16. C'est l'unique passage ancien où il soit question des annales d'Hortensius.

(4) Vers la fin du 3ᵉ chapitre et au commencement du 4ᵉ.

de ta part ; car on est persuadé que, si tu voulois t'occuper d'un ouvrage historique, il existeroit un genre de plus dans lequel nous ne serions pas inférieurs aux Grecs. Et, si tu veux savoir mon opinion, je te dirai que tu dois un tel présent, non-seulement à ceux qui font leurs délices de tes écrits, mais à la patrie même. Elle te doit son salut, elle veut te devoir aussi sa gloire : car notre littérature ne possède pas encore *une histoire.* » Cornelius Nepos porte le même jugement du talent historique de Cicéron, dans un fragment qui nous reste de son livre *de historicis latinis* (1). Cicéron lui-même dans sa lettre à Lucceius (2) dit que, s'il ne pouvoit obtenir de cet ami qu'il écrivît l'histoire de son consulat, il s'en occuperoit lui-même. On voit par d'autres passages de ses lettres qu'il exécuta ce projet; mais il choisit pour cette composition la langue grecque. Il écrivit bien aussi en latin sur son consulat; mais ce dernier ouvrage, partagé en trois livres, étoit en vers. Dans sa jeunesse il avoit déjà publié

(1) Comme ce fragment, trouvé dans un manuscrit de Wolfenbuttel, et publié par *J. F. Heusinger* à la suite de la seconde édition de Mallius Theodorus (Leide, 1766, in-8°), manque dans plusieurs éditions de Cornelius Népos, nous l'insérons ici. « Non ignorare debes, unum hoc genus latinarum literarum adhuc non modo non respondere Græciæ, sed omnino rude atque inchoatum morte Ciceronis relictum. Ille enim fuit unus qui potuerit et etiam debuerit historiam digna voce pronuntiare : quippe qui oratoriam eloquentiam rudem a majoribus acceptam perpoliverit, philosophiam ante eum incomtam latinam sua conformaverit oratione. Ex quo dubito interitu, illius utrum respublica an historia magis doleat. »

(2) Ep. ad fam. V, ep. 12.

un ouvrage de ce genre; c'étoit une histoire en vers de Marius, son contemporain.

M. TERENTIUS VARRO, le plus savant des Romains, composa un ouvrage intitulé : *Sisenna ou de l'histoire*, des annales, un traité sur l'origine de la ville de Rome, et d'autres écrits de ce genre. Le premier, il a eu le mérite de fixer la chronologie romaine, sur laquelle il règne tant d'inexactitude pour les premiers siècles de la république. Pline parle d'un ouvrage biographique de Varron, qui renfermoit les vies de sept cents hommes illustres, et qui étoit orné de portraits, peut-être faits au trait (1) : et nous voyons par Aulugelle (2) qu'au bas de chaque portrait l'auteur avoit placé une épigramme ou légende en vers.

Que de regrets ne doit pas exciter la perte de tant d'ouvrages! Nous ne sommes cependant pas encore au bout de toutes celles qu'a éprouvées l'histoire romaine. Qu'on lise la lettre déjà citée de Cicéron à L. LUCCEIUS; on y trouvera que cet écrivain avoit publié une histoire de la guerre des alliés et de la guerre civile, livre qui avoit inspiré tant d'admiration à Cicéron, qu'il témoigna le désir de voir les mémoires de son consulat écrits par Lucceius. Dans la correspondance de Cicéron on nous a conservé une lettre de Lucceius.

(1) Ce que nous paroissent indiquer ces mots : Insertis non nominibus tantum septingentorum illustrium, sed et *aliquo modo* imaginibus. *Plin.* H. N. XXXV, 2.

(2) *Aulugelle*, III, 11.

Trois autres historiens du temps de Cicéron sont cités chez les anciens, Tanusius Geminus, Volusus et Procilius.

L'ordre des temps nous a conduits au plus ancien des grands historiens romains, à C. Julius César. L'histoire de la vie de ce grand homme est celle d'un demi-siècle de la république romaine : il nous suffira ici de fixer chronologiquement les principales époques d'une vie si active et si glorieuse.

César naquit l'an 654 de Rome, 100 ans avant J. C., d'une famille qui faisoit remonter son origine aux anciens rois latins. Il reçut une éducation distinguée, et fut instruit dans toutes les branches de la littérature grecque et romaine, et surtout dans les règles de l'éloquence. Dès sa jeunesse il suivit la carrière militaire, et se distingua en Asie sous le commandement de M. Thermus. La nouvelle de la mort de Sylla éveilla son ambition ; il vola à Rome, et se jeta dans les troubles civils. Après avoir fait encore une campagne contre Mithridate, et avoir été employé comme questeur, l'an 63 avant J. C., ensuite comme préteur en Espagne, et y avoir amassé de quoi payer les dettes immenses qu'il avoit contractées à Rome pour donner des spectacles au peuple, il conclut, en 691 de Rome, 60 ans avant J. C., le fameux triumvirat avec Crassus et Pompée. Par cet arrangement il se fit donner pour cinq ans le gouvernement de la Gaule et de l'Illyrie, qu'au bout de ce temps il sut se faire prolonger. Pendant les huit

années qu'il fut à la tête de ces provinces, il soumit tous les pays qui sont situés entre les Pyrénées et le Rhin, et qui n'avoient pas encore reconnu la domination romaine; il fit deux invasions dans l'île de Bretagne, et porta ses armes au-delà du Rhin dans le pays des Germains. Pendant ces campagnes Crassus avoit péri en Orient, et la désunion s'étoit mise entre César et Pompée. Le premier ayant refusé d'obéir à un sénatus-consulte qui lui ordonnoit de licencier son armée, fut déclaré traître à la patrie. Il passa alors, avec son armée, la petite rivière de Rubicon, limite de son gouvernement, marcha sur Rome, d'où le sénat et Pompée s'étoient enfuis à son approche, et soumit toute l'Italie. La lutte entre les deux partis fut décidée en 706, 48 ans avant J. C., par la bataille de Pharsale. César vainquit successivement, et en peu de temps, les restes du parti républicain, fut créé dictateur perpétuel et gouverna l'empire avec sagesse jusqu'aux ides de mars de l'an 710 de Rome, 15 mars de l'an 44 avant J. C., jour où il fut assassiné.

Les anciens citent plusieurs ouvrages de Jules-César, des harangues, des sentences ou apophthegmes, une collection de lettres, un traité sur les aruspices, etc. Tout cela est perdu; mais le temps nous a conservé deux compositions historiques de ce grand homme, intitulées, l'une, *Commentaires sur les guerres des Gaules*, l'autre, *Commentaires sur la guerre civile*, ou pour mieux dire, *Mémoires* sur ces deux guerres. La première a sept livres, et

un huitième ajouté par une autre main ; la seconde est distribuée en trois livres. La première renferme l'histoire des exploits de César dans ce pays ; la seconde celle de la lutte avec Pompée, qui se termina par la bataille de Pharsale. La postérité a unanimement confirmé le jugement que Cicéron a porté sur ces ouvrages. « César, dit-il (1), a écrit des commentaires fort estimables : ils sont simples (*nudi*), clairs (*recti*) et élégans. L'auteur a dépouillé son style de tout ornement, comme on rejette un vêtement inutile ; mais il a voulu laisser des matériaux à ceux qui se proposeront d'écrire l'histoire. Peut-être a-t-il rendu service aux sots qui auront envie de la parer de colifichets, mais certainement il a ôté aux hommes de bon sens le courage d'écrire après lui. »

Voici comme s'exprime à son égard un historien distingué de nos jours. « Je sens que César me rend infidèle à Tacite. Il est impossible d'écrire avec plus d'élégance et de pureté. Il a la véritable précision, celle qui consiste à dire tout ce qui est nécessaire, et pas un mot de plus. Il écrit en homme d'état, toujours sans passion. Tacite est philosophe, orateur, ami zélé de l'humanité, et à tous ces titres il se passionne quelquefois ; si je m'en fie aveuglément à lui, il peut me mener trop loin : avec César je ne cours jamais ce risque. » Et plus loin : « Une

(1) Brut. 1, 75.

élégance admirable, le don si rare, non-seulement de ne rien dire de trop, ce qui n'est pas difficile, mais en même temps de ne rien omettre d'essentiel; une harmonie toujours appropriée à la gravité de son sujet, et, par-dessus tout, une étonnante égalité de style, et une mesure toujours parfaite: toutes ces qualités justifient à mes yeux l'expression de Tacite : *Summus auctorum divus Julius.* » Et un peu plus bas : « Son discours n'est qu'une suite de faits représentés sous le jour le plus frappant et le plus lumineux; son style est l'image de son caractère : tandis qu'il renfermoit au-dedans les passions les plus violentes, à l'extérieur il sembloit, comme les dieux, élevé au-dessus de toutes les passions, et rien ne paroissoit assez grand pour que l'âme de César pût s'en laisser émouvoir (1). »

Le seul reproche qu'on ait fait aux Commentaires de César, c'est d'avoir présenté sous un jour trop favorable certains événemens dans lesquels il a été acteur. Le premier qui ait blâmé cette partialité, fut Asinius Pollion, dans un passage cité par Suétone. « César, dit-il, a cru trop légèrement certaines choses qui lui ont été rapportées par d'autres; quant à ses propres faits, soit oubli, soit dessein, il ne les rapporte pas toujours exactement; aussi croit-on que son intention étoit de revoir et de

(1) Lettres de *Jean de Müller* à ses amis de Bonstetten et Gleim, Paris, 1811, in-8°, p. 178 et 184.

corriger ses ouvrages (1). » Sans doute le lecteur doit être en garde contre un écrivain qui rapporte sa propre histoire ; mais les anciens ont si peu insisté sur la prétendue partialité de César, et ses Commentaires portent un tel caractère de candeur et de vérité ; ils sont rédigés avec si peu d'art, et portent tant de traces de la précipitation de l'écrivain, que s'il y a des passages où il ait voulu induire en erreur ses lecteurs, ces passages ne peuvent pas être bien nombreux. A l'exception de quelques auteurs qui ont couru après les paradoxes, les hommes instruits de tous les temps se sont accordés à regarder les ouvrages de César comme des chefs-d'œuvres également importans pour l'histoire, pour la géographie, pour l'art militaire et pour la politique. Leur mérite sous le rapport militaire a été mis au plus grand jour par les commentaires du colonel *Guischard*, écrits en françois (2), et par celui d'un militaire Wirtembergeois, le colonel *Rœsch* (3), qui a écrit en allemand.

Un certain *Julius Celsus*, qui vécut à Constantinople dans le septième siècle après J. C., donna une édition revue des Commentaires de César.

(1) *Suet.* Jul. Cæs. c. 56.

(2) Mém. milit. sur les Grecs et sur les Romains, par *Ch. Guischard*. La Haye, 1756, 2 vol. in-4° ; et Mémoires crit. et hist. sur plusieurs points d'antiquités militaires, par *Ch. Guischard*. Berlin, 1773, 4 vol. in-8°.

(3) *J. F. Rœsch* Commentar über die Commentarien des Cæsar als eine Beantwortung der Remarques sur César des H. v. Warnery, nebst Beytrægen zur rœm. Taktik. Halle, 1783, in-8°.

Comme quelques manuscrits le nomment en qualité d'éditeur, il y a eu des savans qui ont attribué à ce Celsus les ouvrages de César (1). Dans quelques anciennes éditions, les sept livres des Commentaires de César sur la guerre des Gaules ont été effectivement attribués à ce Celsus. Il existe aussi un ouvrage sur la vie de César, distribué en trois livres, qui a été publié sous le nom de ce Celsus; et que quelques personnes croient de Pétrarque.

On voit, par une citation de Servius, qu'indépendamment de ses Commentaires, ou *Mémoires*, César avoit encore rédigé un journal, *ephemeris*.

Le huitième livre de la guerre des Gaules a été ajouté par Aulus Hirtius, qui fut lieutenant de César dans cette guerre, et périt, une année après la mort de ce grand homme, dans la fameuse bataille de Modène. Il étoit alors consul. Comme Hirtius dit lui-même, au commencement de ce livre, qu'il a écrit l'histoire de la vie de Jules César jusqu'à sa mort, on l'a souvent regardé comme l'auteur de deux ouvrages qu'on joint ordinairement à ceux de César, et qui sont intitulés, l'un *de la guerre d'Alexandrie*, l'autre *de la guerre d'Afrique*, chacun en un livre. Du temps de Suétone, on avoit déjà des doutes sur l'auteur, et quelques personnes les attribuoient, ainsi qu'un ouvrage *sur la guerre d'Espagne*, à

(1) Entre autres M. de Warnéry, dans ses Mélanges de remarques sur César et autres auteurs militaires. Varsovie, 1782, in-8°.

un certain CAIUS OPPIUS, un des amis du dictateur.

CORNELIUS NEPOS, issu probablement de l'illustre famille Cornélienne d'où sont sortis tant de grands hommes, vécut pendant et après la dictature de César, et fut lié d'amitié avec Cicéron, avec Catulle, qui lui dédia le recueil de ses poésies, et avec Pomponius Atticus. On ignore l'année de sa naissance, ainsi que celle de sa mort; tout ce qu'on sait, c'est qu'il survécut à Atticus dont il a écrit la vie, et qui mourut trente-deux ans avant J. C. Hostilia, petite ville située dans les environs de Vérone (1), étoit la patrie de Népos. Nous ne trouvons dans les auteurs romains aucune indication sur le genre de vie de cet historien, ni sur les charges qu'il a remplies; peut-être n'a-t-il pas parcouru la carrière des honneurs. Pline le jeune (2) le nomme parmi les écrivains qui ne parvinrent pas au rang de sénateur; mais ce passage ne nous ap-

(1) Vérone faisoit partie de la Gaule Cisalpine; c'est pour cela qu'Ausone appelle Cornelius Nepos un *Gaulois*. Faisant allusion au poeme de Catulle que nous citons dans le texte, Ausone dit dans sa préface adressée à Drepanius Pacatus Latinus:

Cui dono lepidum novum libellum?
Veronensis ait poeta quondam;
Inventoque dedit statim *Nepoti*.
At nos illepidum, rudem libellum,
Burras, quisquilias, ineptiasque,
Credemus gremio cui fovendum?
Inveni (trepidæ, silete, nugæ)
Nec doctum minus et magis benignum,
Quam quem *Gallia* præbuit Catullo.

(2) Ep. V, 3.

prend rien de plus, si ce n'est que Népos auroit été par ses vertus digne de cette illustration. S'il est permis de juger du caractère d'un auteur d'après ses ouvrages, nous dirons que Népos se montre partout dans les siens l'ennemi du vice et l'admirateur de tout ce qui est grand et beau. Les principes qu'il manifeste sont ceux d'un homme de bien et d'un partisan de la liberté de son pays (1).

Les anciens citent divers ouvrages historiques de cet écrivain. Catulle, dans sa dédicace, parle d'un *Abrégé d'histoire générale* en trois livres :

> . . . . ausus es, unus Italorum,
> Omne ævum tribus explicare chartis,
> Doctis, Jupiter! et laboriosis.

Aulugelle allègue cet ouvrage sous le titre de *Chronique;* Jornandès sous celui d'*Annales*. Le premier, ainsi que le grammairien Charisius, citent ses *livres d'exemples*, et notamment le cinquième. Charisius parle aussi du seizième livre d'un ouvrage de Népos, intitulé *des Hommes illustres*. Il avoit aussi écrit une *vie de Cicéron;* il dit lui-même, à la fin du précis de la vie de Caton, qu'à la demande d'Atticus il avoit composé une biographie plus détaillée de ce citoyen, et dans la vie

(1) On pense qu'il avoit eu vue l'usurpation de César, lorsqu'il loua le vertueux citoyen de Corinthe, « qui aima mieux se soumettre aux lois de sa patrie que de régner » (Timol. I, 3), et ce roi de Sparte qui, sommé de mettre fin au cours de ses victoires et de ramener son armée en Grèce, obéit à l'ordre des magistrats comme s'il avoit été simple particulier. (Ages. IV, 3.)

de Dion il parle de son ouvrage *des historiens grecs*. Les scholiastes disent que ses vies d'Atticus et de Caton sont tirées de son traité *des historiens latins :* il se pourroit néanmoins que l'un et l'autre ouvrage ne fussent que des parties détachées de ses Hommes illustres. Lactance cite le recueil de ses *Lettres à Cicéron*. Enfin quelques savans ont conclu, d'un passage de Népos, qu'il avoit aussi composé des *vies des rois* (1); mais il nous semble que ce passage ne prouve rien en faveur de leur hypothèse.

A l'exception de quelques minces fragmens, qui nous ont été conservés par des citations, rien ne nous reste de ces divers ouvrages; mais nous en avons un dont aucun ancien n'a parlé, et qui est intitulé *Vies des grands capitaines*, *Vitæ excellentium imperatorum*. Cette collection est adressée à Pomponius Atticus, l'ami intime de l'auteur, et renferme des parties très-hétérogènes, qui prouvent qu'elle n'est pas ainsi sortie des mains de Népos. On y trouve d'abord des précis sur la vie de vingt capitaines grecs, savoir, onze Athéniens : Miltiade, Thémistocle, Aristide, Cimon, Alcibiade, Thrasybule, Conon, Iphicrate, Chabrias, Timothée et Phocion ; trois Spartiates : Pausanias, Lysandre, Agésilas ; deux Thébains : Epaminondas et Pélopidas ; un Corinthien, Timoléon ; un Syracusain, Dion ; un Carien, Datame ; et un Macédonien,

(1) De reg. I. Namque eos (reges) attingere noluimus, quod omnium res gestæ separatim sunt relatæ.

Eumène. Ces vies sont suivies d'une nomenclature des plus célèbres rois des Grecs et des Perses, et des vies d'Hamilcar et d'Hannibal. Il est probable que les trois derniers morceaux sont tirés d'un autre recueil : mais, ce qui est hors de doute, c'est que les biographies de Caton et d'Atticus, qui terminent le recueil, n'en ont pas fait partie dans l'origine, et y ont été ajoutées par *Pierre Cornerus*, qui a donné la première édition de Népos, sous le nom d'*Æmilius Probus ;* cet éditeur avoit trouvé dans un autre manuscrit ces deux morceaux, qui sont indubitablement de Népos. Son exemple a été imité par les éditeurs suivans, qui auroient bien dû donner un titre particulier à ces deux biographies : elles sont probablement des restes de l'ouvrage sur les hommes illustres.

Nous avons dit que Cornerus attribua les biographies des grands capitaines à *Æmilius Probus ;* cette opinion a long-temps prévalu, et toutes les éditions antérieures à celle de Lambin (1) portent ce nom sur le titre. Æmilius Probus vécut vers la fin du quatrième siècle après J. C. Il présenta à l'empereur Théodose un exemplaire de la Vie des grands capitaines, écrit par lui, par son père et par son aïeul, avec une dédicace en mauvais vers latins, où Népos n'est pas nommé, et où il se donne pour l'auteur du livre, soit qu'il ait voulu s'en attribuer l'honneur, soit qu'il n'ait

(1) Paris, 1568, in-4°.

prétendu se donner que pour le copiste (1). Si son impudence a pu faire des dupes, on doit s'étonner de l'aveuglement des lecteurs qui ne furent pas frappés de la disparate qui existoit entre les idées du siècle de Théodose et celles qui dominent dans l'ouvrage de Népos; entre le style barbare des écrivains de cette époque et l'élégance de l'âge d'or qui perce dans la diction de cet historien. Il faut convenir pourtant que le style de la vie d'Atticus, que les manuscrits attribuent unanimement à Népos, tandis qu'ils s'accordent à nommer Æmilius Probus comme l'auteur des vies des capitaines, diffère essentiellement de celui de ce dernier ouvrage, et qu'on remarque dans celui-ci diverses formes inusitées, des constructions singulières, et quelques solécismes qui peuvent étonner de la part d'un contemporain de Cicéron (2). Nous croyons donc, avec le célèbre *Barth* (3), que

(1) Voici ces vers tels qu'ils se trouvent en tête d'un manuscrit:

Vade, liber. nostri fato meliore memento:
  Cum leget hæc dominus, *te sciat esse meum.*
Nec metuas fulvo strictos diademate crines,
  Ridentes blandum vel pietate oculos.
Communis cunctis, hominem sed regna tenere
  Se meminit; vincit hinc magis ille homines.
Ornantur steriles fragili tectura libelli,
  Theodosio et doctis carmina nuda placent.
Si rogat auctorem, paulatim detege nostrum
  Tunc domino nomen: *me sciat esse Probum.*
Corpore in hoc manus est genitoris avique meaque:
  Felices, dominum quæ meruere manus.

(2) On en trouve l'indication dans le Prœmiun de l'édit. de Tzschncke.

(3) Adversar. XXIV, 18, XXV, 15, et dans ses notes sur la Thébaïde de Stace, II, 119.

Probus a traité Népos comme nous verrons ailleurs que Justin a traité Trogue Pompée, en se permettant d'y faire des changemens, des additions, et surtout des retranchemens. Cette hypothèse acquerroit un nouveau poids par ce que dit Népos en terminant sa préface, de la grandeur du volume qu'il publie, si cette expression ne pouvoit s'entendre aussi-bien du nombre de vies que renfermoit sans doute le recueil dont les biographies des capitaines font partie, que de la longueur de chaque vie en particulier.

Au reste, on a contesté à l'ouvrage de Népos le titre de biographie. Il est vrai que cet écrivain ne nous fait pas connoître toute la vie de ceux dont il parle, ni comme hommes d'état et capitaines, ni comme citoyens; mais il possède au suprême degré le talent de choisir dans tout le domaine de l'histoire un petit nombre de traits qui peignent le caractère de ses héros, et le temps où ils ont vécu. Son style est concis et simple, et en même temps clair, énergique et élégant.

L'ami d'Atticus pouvoit connoître mieux que personne le caractère et le mérite de ce citoyen distingué, et pourvu que le sentiment qu'il lui portoit ne l'aveuglât pas sur les qualités de son héros, son récit mérite la foi dont est digne celui d'un témoin oculaire. Ce que nous savons d'ailleurs sur Atticus ne nous permet pas de soupçonner Népos d'avoir altéré la vérité. Quant aux vies des capitaines grecs,

on demande naturellement dans quelles sources il en a puisé les matériaux. Il n'en parle pas dans sa préface, mais il cite Thucydide, Xénophon, Théopompe, Timée, Philiste, et quelques autres historiens qui sont perdus, et dans lesquels il a trouvé, sans doute, diverses circonstances que lui seul rapporte. Ce qui est singulier, c'est que, non-seulement il ne nomme jamais Hérodote, mais qu'il paroît même ne pas l'avoir connu. Une faute qu'il a commise, dit-on, dans la vie de Phocion (1), a même fait douter qu'il possédât bien la langue grecque. Au reste, quoique Aulugelle (2) loue son exactitude, la critique des modernes a reconnu plusieurs erreurs dans lesquelles il est tombé (3).

(1) Il a pris les mots ἔμφυλός τις, *quelqu'un de la même tribu*, pour un nom propre, *Emphyletus*. Cependant M. *Tzschucke*, qui nous a été fort utile dans la rédaction de cet article, croit que Phocion pouvoit bien avoir eu un ami du nom d'Emphyletus, puisque ce nom se trouve dans Andocide. *Voyez* Comment. perpetuus in Corn. Nep. exc. imp. vitas, conscriptus a *P. H. Tzschucke*. Gottingæ, 1804, in-8°, p. 153.

(2) N. A. 15, 28. « Cornelius Nepos rerum memoriæ non indiligens. »

(3) Comme cet auteur est un de ceux qu'on met ordinairement entre les mains des jeunes gens, nous croyons devoir indiquer ici quelques-unes des fautes que la critique a reprochées à cet écrivain.

1° Il confond Miltiades, fils de Cimon, avec Miltiades, fils de Cypsélus. Hérodote raconte (VI, 54, sqq.) que le dernier conduisit une colonie d'Athéniens dans la Chersonèse, et y fonda une souveraineté ou tyrannie. La table suivante fait voir la généalogie des deux Miltiades :

Cypsélus, descendant d'Ajax le Télamonide.

Miltiade I, prince de la Chersonèse. — *Cimon*.

Stesagoras, successeur de Miltiade I. — *Miltiade II*, successeur de son frère Stesagoras.

Il nous reste à parler de quelques ouvrages qu'on a eu tort d'attribuer à Népos : l'un est celui qui porte le titre *de Viris illustribus*, qu'on croit, avec beaucoup plus de raison, d'Aurelius Victor ; l'autre est cette histoire de la *Destruction de Troie*, qui porte vulgairement le nom de Darès le Phry-

Pausanias (VI, 19, 3.) est tombé dans la même faute que Cornelius Nepos.

2° Dans la vie de Pausanias, chap. 1, il confond Darius et Xerxès; Mardonius étoit le gendre du premier, et le beau-frère de l'autre. Voyez Hérod., VI, 43, qui nomme la princesse que Mardonius épousa. Cependant M. Tzschucke prétend que le mot de *gener* signifie aussi *beau-frère*.

3° Une faute plus grave est celle qu'il a commise dans la vie de Cimon, ch. 2, où il confond la bataille de Mycale, gagnée par Xantippe et Léotychide 479 ans avant J. C., avec la victoire que Cimon remporta neuf années après sur l'Eurymédon.

4° En comparant la fin du second chapitre et le commencement du troisième de la vie de Pausanias, avec le récit clair et circonstancié de Thucydide (I, 130—134), on verra que Népos a bouleversé l'ordre des temps et confondu les événemens.

5° Il ne règne pas moins de désordre dans le troisième chapitre de la vie de Lysandre. Notre auteur confond deux voyages de ce général en Asie, qui eurent lieu à un intervalle de sept ans. *Voy. Xenoph.* Hellen. III, 4, 7—10. *Diodor.* XIV, 13.

6° Dans le second chapitre de Dion, Népos confond les événemens. Platon a fait trois voyages en Sicile; le premier du temps de Denys l'aîné, qui le fit vendre comme esclave: Dion n'avoit alors que quatorze ans. Dans son second voyage, Denys l'aîné ne vivoit plus. Ce fut pendant son troisième séjour à Syracuse que Platon réconcilia Denys le jeune et Dion. Enfin ce ne fut pas Denys le père, mais le fils, qui appela le philosophe avec grand appareil (magna ambitione).

7° Tout est bouleversé dans le second chapitre de Chabrias. A l'époque où Népos place l'expédition d'Agésilas en Egypte, ce prince étoit très-occupé en Béotie, et Nepos lui-même, dans la vie d'Agésilas, ne parle pas de cette expédition. Le roi d'Egypte qui fut assisté par Chabrias, et ensuite par Agésilas, fut Tachus, et non Nectanebus.

8° Ce ne fut pas immédiatement après la bataille de Cannes qu'An-

gien, et qui est, ou d'un imposteur du moyen âge, ou plutôt de Joseph Iscanus (1), qui a fait sur le même sujet un poëme en six chants.

Le second grand historien de cette période, Caius Sallustius Crispus, naquit à Amiterne, dans le pays des Sabins, l'an 85 avant J. C., 668 de Rome, d'une famille plébéienne. A l'âge de vingt-sept ans il fut nommé questeur, et, six ans après tribun du peuple. L'an 704 de Rome, 50 ans avant J. C., les censeurs Appius Claudius Pulcher et Lucius Pison l'exclurent du sénat à cause d'un adultère notoire. Ce fait est rapporté par Dion Cassius (2); et l'on croit communément que le motif qui dicta cette conduite des censeurs, fut l'anecdote rapportée par Aulugelle (3) d'après Varron. Cet écrivain raconte que Salluste fut surpris par le fameux Milon dans un commerce criminel avec son épouse, qu'il fut battu de verges, et ne dut sa vie qu'au paiement d'une forte rançon. L'épouse de Milon étoit Fausta, fille du dictateur Sylla, aussi

nibal marcha sur Rome, comme le dit Népos, vie d'Annibal, ch. 5, mais après avoir permis que son armée se corrompît en Campanie.

9° Dans la vie de Conon, ch. 1, il dit que ce général n'assista pas à la bataille d'Aegos Potamos; le contraire est prouvé par *Xénophon*, Hellen. II, 1, 28—29.

10° Dans la vie d'Agésilas, ch. 5, il attribue à ce prince la victoire de Corinthe qui fut due à Aristodème, comme dit *Xénophon*, Hellen, 4, 2, 9—23.

(1) Voyez plus bas à l'article de cet Anglois, et Hist. de la Littérature grecque, vol. I, p. 292.

(2) Liv. XL.

(3) Noct. Att. XVII, 18.

renommée par ses charmes que par son libertinage. On peut trouver extraordinaire que le commerce d'un sénateur avec une dame de si mauvaise réputation pût paroître à cette époque, où la corruption des mœurs étoit parvenue à son comble, un motif suffisant pour un acte si sévère : il est plutôt permis de croire que Salluste fut immolé à l'esprit de cabale qui divisoit la république. Comme le procès criminel que Milon s'étoit attiré par le meurtre de Clodius, avoit eu lieu dans l'année où Salluste fut tribun du peuple, celui-ci, qui étoit partisan de César, avoit trouvé moyen de traverser les plans de Cicéron et du parti républicain, en faisant condamner Milon. Le censeur Appius Pulcher recherchoit l'amitié de Cicéron, qui lui étoit nécessaire pour ses projets; et on peut croire que, pour se rendre favorables cet orateur et les autres hommes du parti de Pompée, il se permit envers Salluste un acte qu'il put couvrir d'un prétexte spécieux. En admettant cette supposition, on pensera que, sans avoir été plus vertueux que les autres jeunes gens de son temps, Salluste ne fut pas ce monstre de vices pour lequel a voulu le faire passer un affranchi de Pompée, qui publia contre lui un libelle dont nous parlerons encore. Quoi qu'il en soit, Salluste, après sa disgrâce, se retira dans la Gaule auprès de Jules-César, qui, étant devenu maître de la république, non-seulement lui rendit sa place au sénat, mais le nomma encore questeur, et, 48 ans avant J. C., préteur. Il accompagna le

dictateur en Afrique, et y fut laissé en qualité de pro-préteur de la Numidie. On accuse Salluste de s'être enrichi par les vexations qu'il fit éprouver aux habitans de cette province. Cette accusation se fonde sur un passage de Dion Cassius, qui dit que Salluste a été plutôt le spoliateur que le gouverneur de la Numidie; mais il est difficile de concilier une pareille conduite avec les principes que Salluste a professés dans ses ouvrages; et l'on ne conçoit pas comment un homme souillé de crimes auroit osé affecter publiquement autant de rigidité, sans révolter tous ses contemporains. On est donc tenté de croire que Dion Cassius et les écrivains qui, après lui, ont répété ce reproche, se sont laissés égarer par les déclamations des nombreux ennemis de Salluste. Un de ses derniers éditeurs a même mis en avant l'hypothèse singulière que Dion a suivi une tradition populaire qui, confondant Salluste avec Catilina, dont il a écrit l'histoire, attribua à celui-ci les excès commis par l'autre dans le gouvernement de l'Afrique. Au reste on ajoute que Salluste, accusé à Rome par les habitans de la Numidie, fut acquitté par César son protecteur.

Après l'expiration de sa pro-préture, Salluste renonça aux emplois : il choisit pour retraite sa campagne de Tibur et le jardin qu'il possédoit dans l'enceinte de Rome même, et y vécut au milieu des occupations littéraires et des jouissances que lui procuroit sa fortune. Il y mourut en 719, 35

ans avant J. C. La prévention qui s'est attachée à la mémoire de Salluste a accrédité l'opinion qu'il employa son loisir et ses richesses pour se livrer aux excès du libertinage ; et l'on cite comme preuve un passage d'Horace où il parle des folles débauches d'un certain Salluste (1). Mais M. Wieland a remarqué combien il est peu probable que dans ce passage Horace ait voulu parler d'un homme distingué par les places qu'il avoit remplies, par les richesses dont il jouissoit, et surtout par l'amitié dont l'avoit honoré César, et qui devoit le rendre cher à Auguste, lequel affectoit des préférences pour tous les amis de son père adoptif. L'excuse qu'Horace met dans la bouche du jeune libertin dont il se moque : *Matronam nullam ego tango*, auroit été déplacée dans celle d'un homme convaincu d'avoir été l'amant d'une femme mariée. La première source de toutes les calomnies qui ont été répandues contre Salluste, pourroit avoir été le libelle de Lenæus, affranchi de Pompée, dont parle Suétone (2). La haine aveugla tellement ce grammairien, qu'il vomit contre Salluste les injures les plus grossières et les plus exagérées. Un autre morceau, une déclamation contre Salluste, attribuée à Cicéron, est manifestement supposée, et l'ouvrage de quelque grammairien ou rhéteur auquel l'inimitié qui avoit existé entre ces deux hommes d'état, a servi de thême pour un exercice scholastique. Il

(1) *Horat.* Sat. I, 2, v. 48.
(2) De illust. gramm. c. 15.

en est de même d'une déclamation de ce genre, dirigée contre Cicéron, et qu'on a mise dans la bouche de Salluste. On nomme comme auteur de cette pièce un M. Portius Latro, le maître d'Ovide, ou Vibius Crispus, personnage entièrement inconnu.

Le premier ouvrage que publia Salluste a été son *Histoire de la conjuration de Catilina, Bellum Catilinarium*. Il paroît qu'il la composa à l'époque où il étoit tribun du peuple. Le séjour qu'il fit quelques années après en Numidie, lui suggéra l'idée d'écrire l'histoire de la guerre que les Romains avoient soutenue soixante ans auparavant contre Jugurtha. Ce second ouvrage est intitulé *Bellum Jugurthinum*. Salluste s'occupa ensuite d'un plus grand travail sur l'histoire romaine ; il commençoit à la mort de Sylla, et se terminoit à la conjuration de Catilina. Cet ouvrage, intitulé *Historia rerum in republica Romana gestarum*, étoit divisé en six livres ; il renfermoit, outre la guerre de Lépide, celle de Sertorius en Espagne, l'expédition de Lucullus contre Mithridate, le fameux siége de Cyzique, la révolte de Spartacus, l'invasion de Marc Antoine dans l'île de Crète, celle de Curion dans la Mœsie, la guerre des pirates, la publication de la loi Manilia, en un mot, tout ce qui s'est passé depuis l'abdication de Sylla jusqu'au temps de la grande puissance de Pompée en Orient. A la tête étoient deux discours, dont l'un présentoit un tableau du gouvernement et des

mœurs de Rome depuis son origine jusqu'aux guerres civiles ; l'autre contenoit un récit abrégé des troubles de Marius et de Sylla. De tout cet ouvrage il ne nous reste qu'un assez grand nombre de lambeaux informes, quelques fragmens plus étendus, dont les plus considérables sont quatre discours et deux lettres, l'une de Pompée au sénat, l'autre de Mithridate, adressée à Tiridate : Salluste avoit inséré ces lettres dans son texte (1).

Il existe des doutes sur l'authenticité d'un quatrième ouvrage attribué à Salluste ; ce sont deux lettres sur *l'état de la république*, *de republica ordinanda*, adressées à Jules-César, à l'époque où il se trouvoit en Espagne pour combattre Pétréius et Afranius.

Vellejus Paterculus, en parlant de Salluste, l'appelle l'émule de Thucydide (2). Quintilien le met aussi à côté de ce grand historien, et le préfere à Tite-Live. Ce jugement a été confirmé par la postérité. Salluste connoît parfaitement l'art de disposer les parties de son travail, de manière que les unes éclaircissent les autres, et que toute la composition présente un ensemble et une harmonie parfaite. A l'exemple de Thucydide, il ne se contente pas de raconter les événemens tels qu'ils se sont passés; il remonte à leur origine, et

(1) Nous parlerons dans la nouvelle édition du Répertoire de littér. ancienne, du travail du président *de Brosses*, qui avoit essayé de recomposer, par la réunion de tous ces fragmens, l'histoire de Salluste.
(2) II, 36.



en développe les conséquences. Il sait donner à ses récits une forme dramatique, et montre un grand talent de peindre les caractères des acteurs qu'il met en scène. La vérité et l'impartialité sont ses qualités éminentes. Son style est énergique, concis, riche en idées et en sentences : il est soigné au dernier point, et l'on voit que l'auteur regardoit une belle diction comme un des principaux mérites d'un ouvrage historique. La sienne est pourtant remplie d'archaïsmes et d'hellénismes : cette affectation est peut-être le seul défaut qu'on puisse reprocher à cet écrivain admirable.

Le poete *Rufus Festus Avienus*, dans son poëme intitulé *Ora maritima*, et divers grammairiens (1), citent un ouvrage de Salluste *sur le Pont-Euxin*. Quelques critiques, et le président de Brosses entre autres, ont pensé que cet historien n'a parlé de la mer Noire qu'accidentellement, lorsque dans le quatrième livre de son histoire il traitoit de la guerre de Mithridate ; mais il n'est pas probable qu'une simple digression de ce genre ait été citée à plusieurs reprises, et par divers écrivains, sous un titre particulier. Il est donc probable que la description de la mer Noire formoit un ouvrage géographique particulier, dont la perte est à regretter.

C. Asinius Pollio fut un des plus illustres citoyens de Rome. Il suivit d'abord le parti de César ; après la mort du dictateur, les républicains se flattoient

(1) *Non. Marcell.* p. 524, ed. Paris. in v. *Procemium.* — *Servius* ad Aen. III, 533.

de l'espoir qu'il serviroit la liberté ; mais il s'attacha à Antoine, auquel il rendit un service éclatant en se joignant à lui après sa défaite près de Modène. Il fut nommé, en 714, l'an 40 avant J. C., consul, et chargé de surveiller dans la Gaule cisalpine la distribution des terres promises aux vainqueurs de Philippes. Ce fut pendant ce commandement qu'il connut Virgile, dont il devint le protecteur. Il vainquit les Parthiniens, peuple de la Dalmatie, et en triompha. Dans la guerre de Pérouse il se déclara contre Octavien ; par la suite il négocia entre ce jeune ambitieux et Marc Antoine l'accommodement de Brindes. Ce fut alors que Virgile lui adressa sa quatrième églogue, à laquelle il ne doit pas moins d'illustration qu'à son triomphe et à sa négociation entre les triumvirs. Lorsque ceux-ci se brouillèrent sans espoir de retour, Asinius Pollio ne suivit pas Marc Antoine, dont il désapprouvoit la conduite ; mais il crut que l'amitié qui l'avoit lié à ce chef de parti, ne lui permettoit pas de se déclarer pour Octavien, et il dit qu'il seroit la proie du vainqueur. Auguste l'estima jusqu'à la fin de ses jours; cependant Pollion ne prit plus aucune part aux affaires publiques. Il mourut à Tibur, à l'âge de quatre-vingts ans, vers la fin du règne d'Auguste (1).

Les anciens nomment Pollion un grand orateur, un grand poëte et un excellent historien. Il avoit composé un ouvrage historique en seize livres.

(1) Dialog. de causis corr. eloq. c. 17.

Suidas, qui le cite, dit que Pollion fut le premier qui écrivit en latin sur l'histoire de la Grèce. Il travailloit à ce grand ouvrage, lorsqu'Horace lui adressa la première ode du deuxième livre, où il l'engage à laisser de côté toutes les autres occupations, pour se livrer entièrement à celle-ci. Sénèque, en parlant avec éloge de l'histoire d'Asinius Pollion, lui reproche d'avoir été injuste envers Cicéron. Le plus grand service que Pollion ait rendu aux lettres, c'est d'avoir fondé à Rome la première bibliothèque publique; il y employa les dépouilles des ennemis qu'il avoit vaincus. Ses ouvrages sont perdus, à quelques fragmens près que citent les auteurs des siècles suivans.

Auguste lui-même doit occuper un rang parmi les historiens de cette époque, puisqu'il écrivit les mémoires de sa vie en treize livres. Ce prince naquit sous le consulat de M. Tullius Cicéron et de Caius Antonius, le jour même où le premier dénonça au sénat la conspiration de Catilina, le 23 septembre l'an 63 avant J. C., 691 de Rome. Sa mère, Atia, étoit fille de Julie, sœur de Jules-César. Il avoit dix-neuf ans lorsque le dictateur fut tué : comme son fils adoptif, il prit alors le nom de César Octavien. Cependant il se déclara d'abord pour le parti du sénat et vainquit Marc Antoine à Modène. Ses soldats le proclamèrent alors pour la première fois *imperator*, et il fut créé consul; mais le sénat ne lui témoigna pas l'estime à laquelle il crut avoir droit; et la conduite impolitique de ce

corps engagea Octavien à quitter le parti des *optimates*, et à conclure le fameux triumvirat avec Marc Antoine et Lépide le 27 novembre 711 de Rome, l'an 43 avant J. C. A l'âge de vingt-trois ans il battit à Pérouse L. Antonius, frère du triumvir, et épousa Scribonie. Cependant Fulvie, épouse de Marc Antoine, et instigatrice de la brouillerie qui s'étoit élevée entre les triumvirs, étant morte cette même année, il se réconcilia avec Marc Antoine et lui donna sa sœur Octavie, veuve de Marcellus. Après avoir répudié sa première femme, il épousa, à l'âge de vingt-cinq ans, Livie Drusille, qui étoit mariée à Tiberius Claudius Néron. Son époux la céda à Octavien, quoiqu'elle fût enceinte. L'année suivante Octavien défit Sextus Pompée dans les parages de la Sicile : il dut cette victoire à Agrippa. Peu après il dépouilla Lépide de son autorité. L'an 34 avant J. C. il triompha des Dalmatiens. Deux années après, les discussions entre lui et Marc Antoine éclatèrent en une guerre ouverte, qui fut terminée, le 22 septembre l'an 723 de Rome, 31 avant J. C., par la bataille d'Actium. Après avoir ajouté l'Egypte aux provinces d'un empire dont dorénavant il fut seul maître, il retourna à Rome se charger de tous les honneurs dont l'accabloit un sénat servile. Le 17 janvier de l'année 27 avant J. C., il prit le titre d'Auguste (1). Ce

(1) Il a régné différentes opinions parmi les savans sur la signification du mot d'*Auguste*. Festus le dérive *ab avium gestu* ou *ab avium gustatu*, ce qui paroît une étymologie forcée. D'autres ont recours à *augu-*

nom a fait oublier celui d'Octavien, qui étoit couvert de crimes. Dès-lors le tyran sanguinaire devint le modèle d'un prince juste et clément. Le nom d'Auguste désigne un des beaux siècles de l'histoire et de la littérature. Sous lui l'empire romain fut heureux et florissant; le bonheur ne fut étranger qu'à la famille du prince. Après avoir perdu par une mort prématurée, ou avoir été obligé d'éloigner de lui, à cause de leur mauvaise conduite, ceux que la nature devoit lui rendre les plus chers, il laissa l'empire à un étranger, au fils de son épouse, le 19 août l'an 14 après J. C.

Suétone nous dit (1) qu'Auguste a écrit des mémoires de sa vie divisés en treize livres, qui alloient jusqu'à la guerre des Cantabres, c'est-à-dire jusqu'à l'an 26 avant J. C., ou à la 37e année de sa vie. Servius, Appien, Dion Cassius et d'autres les citent; mais il est malheureux qu'ils nous aient conservé si peu de fragmens d'un ouvrage aussi

rium; il en est qui ont vu la racine de ce mot dans le grec αὐγή, splendeur. La plupart des philologues croient qu'il vient d'*augeo*, mais ils se partagent sur le sens qu'ils donnent à ce verbe. Les uns croient que, comme racine d'Augustus, il veut dire *augmenter*, et que par conséquent le titre exprime que celui qui en est revêtu a étendu les limites de l'empire. Il existe en effet une inscription en l'honneur de l'empereur Julien, où ce prince est qualifié de *semper Augustus;* et les empereurs d'Allemagne, qui se sont regardés comme les successeurs des Césars, ont toujours porté le titre de Semper Augustus, qu'en Allemagne ils rendoient par *Mehrer des Reichs*, c'est-à-dire augmentant l'empire. D'autres savans croient qu'Augustus vient d'*Augere*, en tant que ce verbe est synonyme avec *sacrifier* ou plutôt *consacrer la victime*. Augustus voudroit donc dire sacré. Voyez *Sueton*. Aug. ch. 7.

(1) C. 85.

important. Suétone parle (1) de deux autres ouvrages de ce prince : l'un étoit un sommaire de toutes ses actions, qu'il ordonna par son testament de faire graver sur des tables d'airain qui dûrent être placées devant son mausolée ; l'autre, un tableau de l'empire, ou ce qu'on appelleroit aujourd'hui un tableau statistique, dont après sa mort on donna lecture au sénat. La perte de cet ouvrage est infiniment à regretter. Quant à l'inscription dont nous venons de parler, il en existe quelques fragmens que le voyageur *Busbecq* a trouvés dans le seizieme siècle sur un monument dont il reste des ruines à Ancyre en Galatie. Les habitans de cette ville, où, après la mort d'Auguste, il fut érigé un autel aux frais de toute l'Asie-Mineure, y avoient placé une copie de cette inscription faite sur les tables originales. Il est à regretter que le temps et les barbares aient tellement défiguré ce monument, qu'à peine l'inscription présente-t-elle çà et là un sens. Elle est connue sous le nom de *Monument d'Ancyre*. On a aussi rassemblé les lettres et les fragmens de lettres d'Auguste qui se trouvent dispersés dans les historiens grecs et latins.

Nous avons vu plus haut (2) qu'Auguste s'occupoit aussi de poésie, et qu'il avoit composé une tragédie. Suétone (3) parle d'un recueil d'épigrammes et de petites pièces de ce prince, et Martial nous a

(1) C. 41.
(2) Vol. I, p. 216.
(3) Ch. 85.

conservé un de ces petits poëmes, en six vers, qui est extrêmement obscène (1).

M. Vipsanius Agrippa, l'ami et le gendre d'Auguste, et un des principaux soutiens de sa puissance, a écrit l'histoire de sa vie, qui est citée par Philargyrius, commentateur de Virgile. Nous parlerons plus bas d'un ouvrage géographique du même écrivain. Ce fut lui à qui Auguste dut la défaite de Sextus Pompée : à la bataille d'Actium il commanda aussi la flotte. Agrippa fut un des plus grands hommes du siècle d'Auguste : il aimoit et protégeoit les lettres et les arts, et Rome lui dut quelques-uns de ses plus beaux monumens. Lorsqu'Auguste consulta ses amis sur le projet d'abdiquer le pouvoir suprême et de rendre la liberté à Rome, Agrippa, par un mouvement généreux, lui conseilla une action que Mécène, plus prudent ou plus politique, l'empêcha d'exécuter.

M. Valerius Messala Corvinus naquit d'une illustre famille l'an 696 de Rome, 59 avant J. C., la même année que Tite-Live. Dans les guerres civiles, il se déclara pour le parti républicain contre les triumvirs. Il s'attacha ensuite à Auguste, et fut consul avec lui en 723, l'année même où fut livrée la bataille d'Actium. Ce fut lui qui donna à Auguste le titre de père de la patrie. Ce prince l'éleva en 728 à la dignité de préfet de la ville, qu'il venoit de créer; mais Messala n'en fut revêtu

(1) *Mart.* Ep. XI, 21.

que pendant peu de jours : il se démit d'une charge peu convenable à un homme qui avoit manifesté des principes de liberté. Il avoit fait auparavant, en 724, une campagne contre les Aquitains, dont il réduisit le pays en province romaine. Dans cette expédition il fut accompagné par Tibulle, qui a chanté ses louanges. Ayant perdu la mémoire, et souffrant de maux physiques, il se laissa mourir de faim l'an 4 après J. C. Il avoit composé un ouvrage sur les familles romaines, cité par Pline, mais perdu. Il existe, à la vérité, sous son nom un livre *sur la race d'Auguste*, ou plutôt un abrégé extrêmement bref de l'histoire romaine depuis Enée jusqu'à Auguste; mais c'est manifestement une production du moyen âge.

Un certain Arruntius, dont on ne sait rien, à moins qu'il ne soit le même Lucius Arruntius dont Tacite parle avec un grand éloge (1), écrivit sous Auguste une histoire de la première guerre punique. Sénèque lui reproche l'affectation avec laquelle il y imita le style de Salluste.

L'ordre des temps nous conduit au troisième grand historien de cette période, Titus Livius. Nous n'avons que peu de renseignemens sur la vie de cet écrivain illustre. Il naquit à Padoue l'an 695 de Rome, cinquante-neuf avant J. C., d'une famille consulaire. Il vécut à Rome sous le règne d'Auguste, qui l'estimoit et le protégeoit; mais il ne paroît pas

(1) Ann. I, 13. VI, 7 et 48.

qu'il ait rempli aucune fonction, si ce n'est qu'il présida peut-être pendant quelque temps à l'éducation du jeune Claude, qui fut depuis empereur. Il est probable, au contraire, qu'il a employé le temps qu'il passa dans la capitale à recueillir les matériaux de son ouvrage. Après la mort d'Auguste il retourna à Padoue, et y mourut l'an 19 après J. C. Au quinzième siècle on crut avoir découvert dans cette ville le tombeau de Tite-Live; mais il est bien reconnu que ce monument appartenoit à un affranchi de la fille de Tite-Live (1).

L'*Histoire romaine* de cet écrivain, ouvrage auquel il travailla pendant vingt années, étoit composée de cent quarante-deux livres, et embrassoit sept cent quarante-quatre années. La partie la plus considérable et la plus intéressante nous manque. Nous en possédons d'abord les dix premiers livres, qui comprennent les quatre cent soixante premières années de Rome; ensuite les livres 21 à 45, qui vont depuis l'an 534, ou le commencement de la seconde guerre punique, jusqu'à l'année 585, ou à l'époque de la soumission de la Macédoine; enfin quelques fragmens parmi lesquels il y en a un du 91e livre, qui n'a été découvert qu'en 1772, dans un manuscrit *palimpseste* de la bibliothèque du Vatican (2). Les livres 40 à 45 sont remplis de lacunes. On se flattoit,

(1) Ce ne fut qu'après une négociation longue et difficile qu'Alphonse, roi d'Aragon, obtint des Padouans qu'ils lui cédassent un os du bras droit du prétendu cadavre de Tite-Live.

(2) En 1732 le célèbre *Schoepflin*, professeur à Strasbourg, envoya à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres un fragment du 16e livre de Tite-Live, qu'il avoit trouvé dans les papiers de *Math. Klock*, philo-

il y a une vingtaine d'années, d'avoir trouvé une traduction arabe des livres 60 à 76; mais on reconnut ensuite que cette traduction étoit l'œuvre d'un imposteur.

Il existe de toute l'histoire de Tite-Live, excepté des livres 136 et 137, un ancien abrégé qu'on a quelquefois attribué à Florus. Il est trop maigre pour pouvoir consoler de la perte de cent sept livres qui nous manquent. Cependant, à l'aide de cet épitome et des auteurs anciens, grecs et latins, *Jean Freinsheim*, savant Allemand du dix-septième siècle, a composé une suite de supplémens pour remplacer les livres perdus: il y a admirablement imité le style et la manière de Tite-Live; mais on sent bien que ce travail, qui fait honneur au goût et à l'érudition de l'auteur, ne peut, sous aucun rapport, consoler de la perte de l'original. Outre le mérite du style, Freinsheim a celui d'avoir cité avec le plus grand soin les sources où il a puisé, et de s'être, autant que possible, servi des expressions mêmes de ses originaux (1).

logue allemand du seizième siècle, avec une note où Klock dit avoir tiré ce fragment d'un manuscrit de l'abbaye de Salmansweiler en Souabe, dont la riche bibliothèque a été consumée par le feu vers la fin du dix-septième ou au commencement du dix-huitième siècle. *Schoepflin* pensoit que ce fragment pouvoit être authentique; mais l'Académie ne fut pas de cet avis. Les observations de ce corps furent rédigées par l'abbé *Souchay*, et insérées dans le 9e volume de l'histoire de l'Académie, p. 71, avec la réponse de *Schoepflin*, et la réplique de l'Académie. Le morceau même s'y trouve.

(1) Jusqu'au 44e chapitre du 62e livre, Freinsheim raconte au nom de Tite-Live, et en imitant strictement sa manière. Depuis ce chapitre il

L'Histoire romaine de Tite-Live est divisée en décades ou en parties de dix livres chacun; cette distribution n'appartient probablement pas à l'auteur : elle est plutôt l'ouvrage des copistes, qui n'ont jamais transcrit cette histoire que par portions de dix livres : circonstance qui a sans doute contribué à la perte d'un si grand nombre de livres.

a changé de méthode; il s'en explique lui-même dans les termes suivans : « Jusqu'ici j'ai tâché, autant que mes talens et mes moyens me le permettoient, de réparer la perte de l'Histoire de Tite-Live, en employant seulement les fragmens qu'offroit l'antiquité, et en m'interdisant l'emploi de tous les matériaux qui pouvoient trahir une époque plus récente; je pensois que les amateurs de l'histoire ancienne liroient avec plus de plaisir mon travail, s'il leur étoit présenté sous un grand nom, et comme ayant été rédigé dans l'antiquité. Les difficultés qui se présentent ne permettent pas d'observer dorénavant la même marche. La pénurie des sources où je vais puiser me forcera trop souvent d'avouer mon ignorance ou mes doutes, dans des choses qui, du temps de Tite-Live, où vivoit encore le souvenir des événemens, et où des monumens publics et privés fournissoient d'amples renseignemens, devoient être parfaitement connues. En effet, toute illusion ne disparoîtroit-elle pas, lorsque, parvenu au consulat de M. Scaurus, je ne pourrois raconter que des faits peu nombreux ou incertains, tandis qu'il s'en est passé de si importans du temps de cet écrivain, qui avoit publié en trois volumes les mémoires de sa vie adressés à Rufidius; ouvrage qui est encore cité après Tite-Live. Renonçons donc à jouer plus long-temps un rôle que nous ne pouvons plus soutenir; avouons le temps où nous vivons et le nom de Jean Freinshemius que nous portons. Avec l'aide de Dieu, je m'efforcerai, en suivant les traces des *épitomes*, de refaire la partie perdue des annales de Tite-Live, d'une manière qui réponde, sinon par l'éloquence du style, au moins par le soin et l'exactitude, à l'opinion qu'a conçue de moi la reine Christine, qui, sans que je l'aie demandé, m'a accordé le titre de son historiographe, espérant sans doute que je le mériterai. Deux motifs m'excitent à faire mes efforts pour m'en rendre digne; la majesté d'une grande reine, gouvernant avec gloire un empire florissant, et plus encore le jugement d'une princesse savante qui lira ces pages. L'univers entier est rempli de sa gloire,

Tite-Live a puisé son Histoire dans un grand nombre de matériaux qu'il avoit trouvés à Rome, et qu'Auguste avoit mis à sa disposition, en lui ouvrant les archives de l'état. Il eut recours à tous les monumens, tant publics (1) que particuliers, et aux ouvrages des écrivains qui avant lui avoient traité quelque partie de l'histoire romaine. Son vingt-unième livre, par exemple, est entièrement pris dans Polybe; et dans les livres suivans il s'est beaucoup servi de cet écrivain, dont l'histoire qui nous est parvenue mutilée, étoit alors complète. Quintilien compare Tite-Live à Hérodote, dont il a l'aménité et le jugement. Il peint admirablement les caractères des personnages par les discours qu'il met dans leur bouche, et qui, renfermant d'excellentes vues, placent le lecteur au milieu des événemens. Il sait avec beaucoup d'art varier sa narration, en coupant le récit des grandes

mais personne ne la connoît mieux que moi, qui, pendant plus de trois ans, ai été le ministre de ses études, dans un temps où les guerres dans lesquelles elle étoit impliquée paroissoient demander tous ses instans, et où elle seule cependant sut dérober aux affaires de son état des momens qu'elle employoit à lire les plus célèbres écrivains grecs et latins qui sont parvenus jusqu'à nous. »

(1) De ce nombre étoient les *libri censuales;* les catalogues des sénateurs, chevaliers et juges; les annales rédigées par les pontifes; les fastes consulaires et triomphaux; les lois, plébiscites et sénatus-consultes; les traités de paix et d'alliance sculptés sur des tables d'airain, dont le Capitole renfermoit 3000 (voy. *Sueton.* Vesp. 8); les lettres des rois, alliés, gouverneurs des provinces et généraux d'armée envoyées au sénat, et qui étoient déposées au trésor (*Dio. Cass.* liv. III, p. 509); les édits des magistrats; les inscriptions des statues et des monumens.

actions par celui de faits moins importans. Sa véracité et son impartialité inspirent la plus haute estime pour son caractère moral. Quoiqu'il écrivît sous les yeux d'Auguste, rien ne put l'engager à trahir la vérité et la cause de la liberté qu'il adoroit, ni le rendre injuste envers le parti républicain qui avoit succombé. Nous n'avons pas, il est vrai, la partie de son histoire où ce grand événement étoit rapporté; mais nous savons qu'Auguste appeloit, en plaisantant, Tite-Live un Pompéien; et ce témoignage n'est pas moins honorable au prince qui l'a rendu sans humeur, qu'à l'écrivain qui l'a mérité (1). Si l'on peut accuser Tite-Live de quelque partialité, c'est lorsque son amour ardent pour la patrie, et l'enthousiasme que lui inspiroit l'histoire ancienne de Rome, l'égarent et lui

(1) M. *Noël* suppose que cette plaisanterie d'Auguste est une des causes qui nous ont fait perdre une si grande partie de l'Histoire romaine de Tite-Live. « On peut soupçonner, dit-il dans le discours préliminaire placé en tête de la traduction de Tite-Live, par Dureau de La Malle, qu'elle devint un tort grave dans l'esprit ombrageux de ses successeurs; que le sentiment connu du maître, l'adulation de la cour, la crainte de blesser le pouvoir; la défaveur qui s'attache à tout ce qui a l'air d'être dans la disgrâce, rendirent plus rares les copies de ce grand ouvrage, et le condamnoient à une sorte d'obscurité. Deux ou trois faits peuvent prêter à ces conjectures la couleur d'une vraisemblance assez sensible. Premièrement il est à remarquer qu'au rang des parties qu'on regrette est précisément celle qui retraçoit l'histoire des guerres civiles, et qui pouvoit déplaire à la maison régnante; secondement, et déjà sous Tibère, Auruntius Codrus, accusé devant le sénat du crime de lèse-majesté, pour avoir appelé Brutus *le dernier des Romains*, fut obligé de se donner la mort; troisièmement enfin, on voit périr sous Domitien, et par l'ordre du prince, un Metius Pomponianus, qui mettoit une affectation, peut-être répréhensible, à ire dans les cercles de Rome des ha-

font envisager les actions des Romains sous un jour trop favorable.

On peut s'étonner que des critiques aient taxé Tite-Live de superstition et de crédulité, à cause des prodiges et des merveilles dont ses récits sont pleins, comme si ces prodiges, par l'importance qu'on y attachoit, ne faisoient pas une partie essentielle de l'histoire romaine et de la religion de l'état, et qu'il ne fût pas nécessaire de les rapporter pour achever le tableau des mœurs et la peinture des caractères. Tite-Live raconte ces faits avec simplicité, comme il les trouvoit consignés dans les annales où il puisoit ses matériaux (1).

On ne peut pas nier, au reste, que Tite-Live mérite peu de croyance dans l'histoire des premiers

rangues de rois et de généraux tirés de l'Histoire de Tite-Live; fait qui seul semble attester que cette production devenoit peu commune; car on n'est guère tenté d'extraire un auteur dont les écrits se trouvent habituellement dans les mains de tout le monde, et reçoivent d'une circulation libre et rapide la plus grande publicité. »

(1) Voyez *J. G. C. Klotzsch*, de diligentia Livii in enarrandis prodigiis recte æstimanda. Wittenberg. 1789, in-4°, et surtout dans ce beau passage de Tite-Live lui-même, que nous donnons d'après la traduction de Dureau de La Malle : « On pardonne à l'antiquité cette intervention des dieux dans les choses humaines, qui donne à la naissance des cités un caractère plus solennel. » *Préface*. « Je n'ignore pas que le siècle où je vis ne croit plus aux présages par lesquels les dieux annoncent l'avenir, et que, par une suite de cette incrédulité, on ne publie plus les prodiges, et l'on n'a plus soin de les consigner dans les annales : mais, en écrivant l'histoire des temps reculés, mon esprit reprend involontairement la couleur antique (nescio quo pacto antiquus fit animus), et je me ferois un scrupule de bannir de mes écrits, comme indignes d'y figurer, des faits que la sagesse de nos aïeux jugeoit mériter une expiation publique (quæ illi prudentissimi viri publice suscipienda censuerint). » XLIII, 15.



siècles de Rome, non qu'on puisse l'accuser de l'avoir altérée par des fables, mais parce qu'il rapporte cette partie des annales de son pays ainsi que la tradition l'avoit transmise aux siècles suivans, et sans y porter le flambeau d'une critique sévère.

Tite-Live est un des écrivains de l'antiquité les plus éloquens; sa diction est riche, élégante, énergique et harmonieuse. Il sait prendre tous les tons et choisir celui qui convient à chaque fait qu'il rapporte. Il est toujours simple, gracieux, quelquefois grand et majestueux. Asinius Pollion, qui a jugé avec sévérité plusieurs écrivains de son temps, prétendoit, dit-on, avoir remarqué dans le style de Tite-Live des *patavinités:* si ce reproche étoit fondé, il ne pouvoit l'être que pour l'oreille délicate d'un homme de la cour d'Auguste; car après un laps de dix-huit siècles, il nous est impossible de trouver dans le texte de Tite-Live la moindre tache qui justifie l'accusation de solécismes et de provincialismes (1).

L'auteur de la dissertation que nous avons citée observe avec raison qu'à l'époque ou vivoit César, le meilleur et le plus sensé des Romains n'avoit que le choix entre deux extrémités, ou de secouer entièrement le joug de la religion, comme avoient fait les philosophes grecs, ou de s'en tenir à la religion de ses pères, qui, sans doute, n'étoit pas exempte de superstition.

(1) Ce reproche a quelque chose de si surprenant, que plusieurs savans se sont efforcés de donner à cette *patavinité* un sens tout-à-fait différent de celui dans leqnel nous le prenons. Les uns ont cru qu'il indiquoit la prévention qu'en sa qualité de Vénète Tite-Live avoit contre les Ganlois, avec lesquels sa nation avoit été long-temps en guerre; c'est l'avis de *Fréret* (Hist. de l'Acad. des Inscrip., vol. XVIII, pag. 77),

Le célèbre *Machiavel* a donné, sous le titre de *Discorsi sopra la prima deca di T. Livio*, un commentaire sur les dix premiers livres de Tite-Live, qui est un chef-d'œuvre de sagacité et de politique. C'est un des ouvrages les plus profonds de la littérature moderne où beaucoup d'écrivains ont puisé : Montesquieu lui doit infiniment.

Un écrivain allemand (1) fait les observations suivantes sur les principes politiques de Tite-Live.

« On se tromperoit en regardant cet historien comme un zélé républicain. Peu d'écrivains ont mis plus de soin à cacher leurs opinions sur la question relative à la meilleure forme de gouvernement. Il faut deviner ses principes, mais il n'est peut-être pas difficile de les reconnoître en le lisant avec attention. La façon de penser d'un écrivain influe nécessairement sur sa manière de rapporter les événemens qu'il raconte. Met-il la plus grande prudence à prononcer un jugement sur les personnes ou leurs actions, son ton trahira le secret de ses pensées. Un historien parle-t-il avec froideur d'un homme ou

et il est confirmé par l'humeur que cet historien montre contre les Gaulois, comme l'a fait voir entre autres *Mélot*, dans une dissertation sur la prise de Rome par les Gaulois, insérée dans le 15ᵉ volume des mêmes mémoires. D'autres ont entendu la *patavinité* de Tite-Live, de son attachement pour la cause de Pompée; quelques-uns d'une certaine redondance de son style; mais les passages de Quintilien (Inst. Or. I, 5, 56, et VIII, 1, 3) n'admettent, ce nous semble, aucune de ces interprétations.

(1) *Hegewisch* neue Sammlung kleiner histor. u. literar. Schriften. Altona 1809, in-8°, p. 166.

d'une action qu'on admire ordinairement, on peut être sûr qu'il n'a pas partagé ce sentiment. Place-t-il au contraire un fait ou un caractère dans un jour qui force pour ainsi dire le lecteur de les trouver beaux et généreux, quoique l'auteur ne laisse échapper aucune expression qui marque son admiration, on peut être sûr que le premier il a partagé ce sentiment. Qu'on lise avec attention Tite-Live sous ce point de vue, et l'on trouvera, je crois, que sa manière de penser étoit celle que je vais exposer. »

« Cet historien avoit des idées fort saines sur tout ce qui concerne la société civile ; il avoit réfléchi sur la nature des divers gouvernemens, et en apprécioit les défauts et les avantages ; il avoit aussi étudié la nature humaine, et en connoissoit l'excellence et la fragilité ; il avoit l'expérience du monde, et savoit pourquoi il est et sera toujours le même. A tant de lumières il joignoit une grande douceur de caractère et une sensibilité profonde ; il possédoit une âme forte, mais qui n'employoit jamais son énergie que pour faire le bien et pour réconcilier ses contemporains avec leur condition, en leur faisant sentir que dans le malheur même on peut conserver la constance et la tranquillité d'esprit nécessaires pour rendre son sort supportable. »

« Tite-Live vivoit dans un temps de corruption générale. S'il avoit été d'un caractère sombre, d'un tempérament violent, il n'auroit pas été le maître de réprimer les mouvemens de son âme ; ainsi

qu'à Tacite ; son siècle lui auroit inspiré de l'indignation ; ou, comme Salluste, il auroit épanché son humeur en déclamant contre les vices. Mais un homme doué de beaucoup de douceur, et qui connoît le cœur humain, peut aimer la vertu sans être sévère envers la corruption du temps où il vit. Tite-Live savoit que les vertus et les vices des peuples ont leurs périodes, qui dépendent de circonstances extérieures. La domination nouvelle à laquelle les Romains étoient parvenus les corrompit ; si ces mêmes individus avoient vécu à une autre époque, ils auroient eu des mœurs aussi pures que leurs ancêtres. Cependant l'homme de bien ne peut voir triompher le vice sans éprouver une douleur profonde. Pour s'épargner ce sentiment pénible, Tite-Live se séquestroit du monde et se récréoit dans son cabinet par l'image des vertus qui avoient distingué les anciens Romains. Heureux de trouver une consolation dans la société des lettres et des sciences, qui en offrent de si multipliées à ceux qui les connoissent, son esprit se transportoit dans des temps meilleurs ; il vivoit, par l'imagination, au milieu d'une société plus vertueuse que celle de son siècle. Il dit lui-même dans sa préface que l'espoir de se distraire un instant du spectacle des maux qui pendant tant d'années avoient affligé l'âge où il vivoit, lui fit entreprendre l'immense travail de la composition d'une histoire aussi riche que celle d'un peuple turbulent, guerrier, agité

de troubles intérieurs qui se succédèrent pendant un espace de huit siècles. »

« Tite-Live n'ignoroit pas que le meilleur gouvernement porte en lui-même le principe de quelque vice particulier, et n'est pas exempt d'abus; que la prospérité des peuples dépend bien moins de la forme de leur gouvernement que du caractère personnel de ceux qui en sont chargés. Il ne se montre partisan ni de la monarchie, ni de l'aristocratie, ni de la démocratie; mais il ne laisse pas passer une occasion d'exalter les vertus par lesquelles chacune de ces formes devient bienfaisante, et de blâmer les vices qui la rendent malfaisante pour la société. Il loue l'aristocratie toutes les fois que les chefs se conduisent avec sagesse, avec justice, avec humanité et désintéressement. Il vante la démocratie quand les démagogues n'ont en vue que le bien du peuple. Il blâme avec une égale impartialité l'ambition, l'avidité et la morgue des uns, la turbulence, la fougue et l'esprit novateur des autres. »

« On est tenté de croire qu'il préféra la monarchie légale aux autres formes de gouvernement. Il ne nous laisse pas dans l'ignorance sur ce qu'il entend par monarchie légale. Les six premiers rois avoient gouverné légalement; le septième se conduisit autrement et mérita les épithètes de tyran et de despote. Tite-Live indique clairement en quoi sa conduite fut illégale. Tarquin se dispensa

de l'usage reçu d'après lequel les rois consultoient le sénat dans toutes les affaires : il se mit au-dessus de la volonté générale ; il gouverna arbitrairement et du fond de son cabinet (1). Renverser une monarchie légale paroissoit un crime aux yeux de Tite-Live. L'on ne doute point, dit-il (2), que ce même Brutus qui acquit tant de gloire par l'expulsion d'un tyran n'eût fait le malheur de l'état, si, par un désir prématuré de liberté, il eût arraché le sceptre à l'un des précédens monarques. »

« Il est vrai que, pour justifier ce jugement, l'historien ajoute que le peuple n'auroit pas été mûr pour la liberté, et que les démagogues auroient par conséquent eu le pouvoir de faire beaucoup de mal. Mais s'il falloit que l'amour de l'ordre régnât dans le peuple pour rendre supportable une constitution si féconde en troubles, il faut convenir que cette disposition des esprits ne se manifeste que foiblement dans tous les siècles qui suivirent l'expulsion des rois. Rarement le peuple se montre assez sage et assez éclairé pour n'être pas entraîné par les intrigues de ses chefs, et pour ne pas se laisser séduire par la fougue des démagogues. Tite-Live ne fait pas cette observation ; mais elle se présente à tous les lecteurs de son ouvrage ; car, toutes les

(1) Domesticis consiliis rempublicam administravit, I, 49.

(2) II, 1.

fois qu'il ne rapporte pas des guerres extérieures, il parle de troubles civils. »

« Il est remarquable que cet écrivain ne dit pas un mot à la louange de Brutus, pour avoir donné à son pays un gouvernement républicain. Il décrit avec beaucoup d'art le combat où Brutus périt. On s'attend à voir élevé, par sa plume, un monument à la mémoire de ce républicain ; mais on se trompe. Brutus et un fils du dernier roi combattent l'un contre l'autre, et tous les deux tombent; l'historien les abandonne, pour ainsi dire, sur le champ de bataille, sans ajouter une seule remarque en l'honneur de Brutus. Un enthousiaste de la liberté n'auroit pas laissé échapper une si belle occasion pour en chanter le panégyrique. Le silence que l'historien observe lors de la mort d'un citoyen si illustre étonne d'autant plus, qu'il a l'habitude, en parlant de la fin d'un homme distingué, d'ajouter quelques réflexions à sa louange ou à son désavantage. Avec quelle éloquence ne parle-t-il pas de la mort de Camille (1)! S'il avoit eu autant de vénération pour Brutus que pour Camille, il me semble qu'il n'auroit pu être si réservé en racontant la mort du premier. »

« Je ne crois pas qu'on trouve énoncée en termes exprès l'opinion de Tite-Live sur les changemens qui eurent lieu dans le gouvernement de Rome, après l'expulsion des rois, et surtout sur l'intro-

(1) VII, 1.

duction des tribuns du peuple. Mais il juge sans ménagement la conduite des patriciens aussi-bien que celle des plébéiens, et blâme franchement ce que l'une et l'autre avoient de répréhensible. On pourroit, à l'aide de son histoire, faire l'énumération des abus par lesquels les aristocrates rendent ordinairement l'aristocratie si vexatoire et si odieuse; mais on y trouve aussi les matériaux nécessaires pour faire le tableau des vices des démocrates. »

« Je me bornerai à citer quelques exemples. En rapportant la mort de Tarquin, Tite-Live remarque le penchant qui porte les aristocrates à traiter le peuple avec mépris aussitôt qu'ils n'ont plus de maître à craindre. Tarquin avoit survécu à ses deux fils. La nouvelle de sa mort transporta de joie le sénat et le peuple, dit Tite-Live (1); mais cette joie jeta surtout le sénat dans l'ivresse: le peuple, qu'on avoit jusqu'à ce moment ménagé avec un soin extrême, commença dès-lors à essuyer les vexations de la noblesse. »

« En plusieurs endroits l'historien peint la dureté des patriciens envers les plébéiens en affaires d'intérêt, et quand il étoit question du paiement des dettes contractées par les derniers: il fait voir comment ils tirèrent avantage des occasions pour mettre dans leur dépendance la partie indigente du peuple en lui faisant des avances. »

(1) II, 21.

« L'histoire a fait voir que dans des temps de dissensions, lorsque quelque membre bien intentionné des gouvernemens aristocratiques conseille des mesures équitables pour soulager le peuple foulé, l'orgueil et l'avidité des chefs rejettent ordinairement des conseils si sages. Tite-Live reproche souvent cet aveuglement aux patriciens romains; il le regarde comme la principale cause des troubles civils, dans lesquels les patriciens finirent par perdre beaucoup plus qu'ils n'auroient fait, s'ils avoient su employer à temps la modération (1). »

« Ces patriciens, comme ont fait en d'autres temps les chefs des gouvernemens modernes, avoient la mauvaise habitude de ne pas remplir des engagemens contractés en des temps difficiles, aussitôt qu'ils croyoient possible de s'en dispenser (2). »

« Tite-Live ne peint pas en couleurs moins vives les fautes des tribuns du peuple, qui sont celles des démagogues en général. Ils imaginoient toutes sortes de projets pour aigrir le peuple contre le sénat. « Les tribuns, dit-il, infectèrent le peuple du poison de la loi agraire; ne cessant d'animer les esprits contre la résistance du corps entier du sénat, ils en vinrent même aux persécutions individuelles (3). » « La loi agraire, dit-il ailleurs (4),

(1) Voyez entre autres, II, 48.
(2) Voyez II, 31, 48.
(3) II, 52.
(4) II, 54.

étoit l'aiguillon avec lequel les tribuns irritoient toujours les emportemens du peuple. » Ils voyoient avec indifférence la patrie menacée des plus grands dangers, pourvu qu'ils pussent exécuter leurs projets et assouvir leur haine contre les patriciens en général, ou contre des individus de cette classe (1). Ils poussoient la déloyauté jusqu'à imaginer de fausses accusations, quand ils n'avoient pas d'autres moyens pour perdre un homme qui s'étoit attiré leur haine (2). »

« Tite-Live ne blâme pas moins les vices du peuple en masse, son inconstance et sa légèreté (3), l'injustice qu'il se permettoit envers les autres nations (4). »

« Pour mettre dans le plus grand jour les vices des deux partis, Tite-Live se sert d'un moyen que lui offre la manière d'écrire l'histoire usitée chez les anciens. Tantôt il met dans la bouche d'un plébéien un discours dirigé contre les patriciens; tantôt il introduit un patricien parlant contre le parti populaire. Dans ces discours les torts de chaque faction sont développés. Tous ces morceaux sont écrits avec une même force. Qu'on compare, par exemple, la harangue du patricien Cincinnatus (5) avec celle du plébéien Decius (6), on trouvera la

(1) IV, 1.
(2) III, 13.
(3) III, 1.
(4) III, 71.
(5) III, 19.
(6) X, 7, 8.

scélératesse des tribuns du peuple aussi abominable dans l'une, que les prétentions et la morgue des patriciens sont choquantes et ridicules dans l'autre. »

« Les modernes ont rejeté cette manière des anciens, de faire parler chaque parti pour soi et contre ses adversaires; ils ont trouvé qu'il est trop invraisemblable qu'on ait prononcé de tels discours, ou, s'ils ont été prononcés, que l'écrivain en ait eu des copies. Il en résulte qu'un historien moderne se voit dans la nécessité de développer lui-même les motifs que chaque parti a fait ou auroit pu faire valoir; il faut qu'en personne il se fasse l'avocat de chaque parti. Hume excelle dans cet art, et n'y a pas été surpassé. Mais la manière des anciens étoit préférable; elle n'a pas seulement le mérite de donner plus de vie à l'histoire; elle a un avantage plus important. On sait que ce n'est pas toujours la force des motifs, que c'est souvent le point de vue sous lequel ils sont présentés, que ce sont des circonstances accessoires qui assurent à une opinion la victoire sur une autre. Lorsqu'on laisse parler les parties intéressées, le lecteur s'aperçoit des tournures, des artifices et de l'adresse, ainsi que des considérations secondaires qui font pencher la balance en faveur d'un parti; lorsqu'au contraire l'historien rapporte en son propre nom les motifs des deux partis, il ne lui est pas possible de faire sentir ce qui a donné la victoire à l'un sur l'autre. On discuta au sénat romain la question de savoir si l'expédition d'Afrique, proposée par le jeune

Scipion, à une époque où Annibal étoit encore en Italie, auroit lieu ou non : le prudent Fabius s'y opposa par les raisons les plus fortes ; Scipion en allégua d'autres d'une égale importance pour soutenir son opinion. Après des débats animés, ce ne fut pas la solidité des motifs qui fit adopter l'avis de Scipion, car, pesés avec sang-froid, ceux de Fabius étoient sans doute très-prépondérans ; c'étoit l'air de persuasion, c'étoit le génie extraordinaire du jeune héros qui inspiroient l'enthousiasme et la confiance en ses talens et son bonheur, tandis que l'extrême prudence de son adversaire ressembloit à la pusillanimité. La confiance qu'inspire le génie de Scipion, la peine que fait éprouver la circonspection excessive de Fabius, ces impressions contraires, le lecteur les ressent en lisant les discours des deux orateurs (1). Il ne dépend pas de l'historien de me les faire éprouver, quelque grand que soit son talent. »

« Tite-Live étoit un grand maître en ces sortes de discours. Il paroît avoir appris à l'école des anciens académiciens l'art de la discussion la plus méthodique. Il le possédoit dans la même perfection que Cicéron étoit maître de celui de discuter les matières spéculatives. L'épicurien, le stoïcien, le platonicien, ne défendent pas avec plus d'adresse leurs systèmes dans les écrits philosophiques de Cicéron, que les patriciens et les

(1) XXVIII, 40 et suiv.

plébéiens ne soutiennent leur cause dans l'histoire de Tite-Live. Il emploie les mêmes moyens toutes les fois qu'il s'élève une question politique dans le sénat ou dans les assemblées du peuple, toutes les fois qu'une mesure proposée ne réunit pas d'abord tous les suffrages. Les harangues de Caton et de Valérius sur le maintien ou l'abrogation de la loi appienne, qui mettoit des bornes au luxe des femmes, sont des chefs-d'œuvres en ce genre (1). En lisant celle de Caton, on est d'avis qu'il est impossible d'y répondre ; on la trouve pleinement réfutée, quand on a lu le discours de Valérius. »

« Peut-être aucune perte ne doit exciter plus de regrets que celle de la dernière partie de Tite-Live, qui renfermoit l'histoire de la guerre civile. Nous y trouverions sans doute le modèle le plus accompli de l'impartialité et de l'amour de la vérité ; elle nous auroit fourni la discussion la plus claire, la plus habile et la plus persuasive de toutes les questions qu'il faut approfondir pour décider à qui, des adhérens de Pompée ou de César, appartient le bon droit. Ce sujet est si délicat, que, malgré les matériaux abondans qui sont à notre disposition, il faut non-seulement un jugement bien exercé, mais aussi une grande dose de patience pour parvenir à un résultat qui permette de porter sur ces questions un jugement juste et réfléchi. »

(1) XXXIV, 2 et suiv.

« Nous y trouverions aussi des portraits ressemblans du caractère de Pompée et de César. Les lettres de Cicéron renferment une foule de détails qui nous servent à connoître ces deux hommes extraordinaires; mais Cicéron écrivoit rarement de sang-froid et sans prévention. Aucun auteur peut-être ne pèse avec plus de candeur que Tite-Live les vertus et les vices qui se trouvoient dans les caractères des hommes remarquables; sans préjugé, sans passion, il est préférable, sous ce rapport, à Salluste et à Tacite. Il n'exprime jamais son approbation ou son improbation par des épithètes, par des phrases, ou par l'emploi de certains moyens oratoires que Salluste et Tacite n'ont pas su tout-à-fait s'interdire; il expose avec la plus grande simplicité les faits dans lesquels se peint le génie des personnages qu'il met en scène. »

« On dit qu'Auguste, qui faisoit grand cas de Tite-Live, l'appeloit un Pompéien, à cause des éloges qu'il donnoit à Pompée : c'est Tacite qui nous a conservé ce fait (1). « S'il est vrai que Tite-Live ait loué Pompée, ce chef de parti n'étoit pas aussi méprisable que nous le peint la correspondance de Cicéron avec Atticus; mais il est permis de douter du fait. Toutefois, si Tacite le rapportoit comme lui étant connu, il faudroit l'admettre; mais Tacite le met dans la bouche de Crémutius Cordus

(1) Ann. IV, 34.

se défendant devant le sénat d'avoir loué Cassius et Brutus. Il est évident qu'à cause de cette circonstance, les expressions de Crémutius ne peuvent pas être prises à la lettre. »

« Ce qui fait douter que Tite-Live ait loué Pompée, c'est que, dans la partie de son histoire qui nous reste, il ne loue aucun homme célèbre. Aucun historien n'a été moins ébloui que Tite-Live de l'éclat que jettent ce qu'on appelle les grands noms : qu'on lise ce qu'il dit du caractère du premier Scipion, le vainqueur d'Annibal et de Carthage, le fondateur de la domination romaine au-dehors de l'Italie ; tout paroît extraordinaire dans le génie et les actions de ce Romain, et aucun homme ne présente à l'historien tant d'occasions d'employer les couleurs de la rhétorique pour forcer le lecteur à l'admiration. Qu'on ouvre le 83e chapitre du 38e livre, où Tite-Live rapporte la mort de cet homme célèbre, et en trace à cette occasion le caractère ; un lecteur, accoutumé aux portraits qui se rencontrent dans les ouvrages des modernes, trouvera ce chapitre si froid, si inanimé, qu'il pourra s'étonner de la grande réputation de l'historien. Tite-Live se contente de dire que Scipion a été un homme distingué, mémorable, mais plutôt dans la guerre que dans la paix (1), et plutôt dans la

(3) Il ne dit pas : « Ce grand homme, si digne de l'immortalité, fut pourtant plus célèbre dans la guerre que dans la paix, » comme lui fait dire le dernier traducteur, choqué sans doute de la froideur de l'original.

première partie de sa vie que dans la dernière, parce qu'il passa toute sa jeunesse dans les camps, tandis que sa renommée s'éclipsa avec l'âge ; à la vérité, ajoute l'historien, l'occasion de se signaler lui manqua. Il dit ensuite que le second consulat de Scipion, et sa censure, n'ajoutent rien à la réputation qu'il s'étoit faite pendant le premier consulat ; qu'il en fut de même de sa lieutenance en Asie, rendue inutile par son indisposition, et peu glorieuse par le malheur de son fils ; qu'après son retour, il se vit obligé de soumettre sa conduite à un jugement, ou de se bannir de sa patrie pour s'y soustraire. « Au moins (c'est ainsi que l'historien finit le chapitre) personne ne partage-t-il avec lui la gloire d'avoir terminé la seconde guerre punique, la plus importante et la plus dangereuse que les Romains aient jamais eue à soutenir. »

« Le peu d'enthousiasme avec lequel Tite-Live parle de ce grand homme s'explique par un motif qui lui fait honneur. A ses yeux, la première de toutes les vertus étoit la qualité de bon citoyen, respectant par-dessus tout la constitution et les lois de son pays. Scipion n'étoit pas un mauvais citoyen ; il aimoit sa patrie et la constitution ; mais le sentiment de ses talens, et la conviction qu'il étoit né, non-seulement pour sauver la république, mais pour l'élever à l'apogée de la puissance et de la gloire, ne lui laissèrent pas la patience d'attendre le temps où les lois lui permettroient d'aspirer au poste dans lequel il pourroit déployer toutes les

forces de son génie. Il entreprit de s'y élever par la faveur populaire, avant que les lois l'autorisassent à le briguer. En effet, la faveur du peuple le fit édile, malgré la résistance des tribuns, avant qu'il fût parvenu à l'âge requis pour cette charge (1). Il fut avec la même illégalité nommé proconsul d'Espagne (2). « Il n'étoit pas moins admirable, dit Tite-Live (3), par ses talens naturels que par l'adresse qu'il mit dès sa jeunesse à les faire valoir. Quelque projet qu'il proposât à la multitude, il lui avoit toujours été suggéré, soit par des visions nocturnes, soit par des inspirations divines, soit que la superstition eût quelque empire sur son esprit, soit plutôt pour assurer la prompte exécution de ses ordres et de ses desseins, en leur donnant l'imposante autorité d'un oracle. Ce fut pour disposer de loin les esprits à cette croyance superstitieuse, que du jour où il prit la robe virile il ne fit aucune action, soit publique, soit particulière, sans monter auparavant au Capitole, sans entrer dans le temple, et sans y demeurer quelque temps seul et plongé dans la méditation. » Enfin, lorsqu'ayant, jeune encore, été nommé consul, il fit au sénat la proposition hardie, et qui pouvoit paroître extravagante, de transporter en Afrique le théâtre de la guerre, pendant qu'Annibal étoit encore en Italie, il traita le sénat avec une arrogance offen-

(1) XXV, 2.
(2) XXVI, 18.
(3) XXVI, 19.

sante, menaçant de s'adresser au peuple, si le sénat n'approuvoit sa proposition (1). Ses intentions étoient pures et nobles, il est vrai ; et il exécuta avec un talent admirable tout ce qu'il avoit proposé ; mais il n'en avoit pas moins violé les lois, et cette circonstance étoit suffisante pour que Tite-Live, tout en rendant justice aux qualités du grand capitaine, ne pût prendre sur lui de le louer comme citoyen. »

TROGUE POMPÉE vivoit du temps d'Auguste. Il descendoit d'une famille gauloise à laquelle le grand Pompée avoit fait accorder le droit de cité romaine : de là probablement le nom qu'elle portoit. Son père fut secrétaire de Jules César (2). Trogue écrivit un ouvrage en quarante-quatre livres, qu'il intitula : *Historiæ Philippicæ et totius mundi origines et terræ situs*. Il choisit ce titre, soit à l'imitation de Théopompe de Chio qui avoit intitulé ainsi son histoire de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, et qui avoit été son modèle ; soit parce que, de ces quarante-quatre livres, trente-cinq (savoir depuis sept jusqu'à quarante-un) renfermoient une histoire de la Macédoine et des états formés de la monarchie d'Alexandre. L'histoire de ces états a été son principal objet ; mais il avoit trouvé moyen d'y joindre, comme introduction, ou, par forme d'épisodes, celle des autres peuples connus, de manière

(1) XXVIII, 42.

(2) Ces détails sont rapportés par *Justin*, XLIII, 5, 11. Trogue Pompée étoit du pays des Vocontii, dans le Dauphiné.



qu'il avoit réellement écrit l'histoire générale d'une période de 2155 ans, depuis Ninus, premier roi des Assyriens, jusqu'à l'an 748 de Rome. L'ouvrage de Trogue Pompée s'est perdu : nous devons probablement ce malheur à l'idée qu'eut Justin d'en écrire un extrait qui a fait négliger aux copistes l'original plus volumineux. Il est cependant cité par Priscien, grammairien du commencement du sixième siècle. Outre cet abrégé, nous avons des sommaires de chaque livre, qui portent le titre de *prologues*; ils sont de la main d'un ancien grammairien. En parlant, dans la cinquième période, du travail de Justin, nous reviendrons sur celui de Trogue Pompée. Nous dirons seulement ici qu'il est à regretter que l'abréviateur ait retranché les renseignemens géographiques qu'il trouvoit répandus dans son auteur; ils ne lui paroissoient sans doute pas amusans; mais ils seroient du plus grand intérêt pour nous, à cause du peu de notions que nous avons sur la géographie ancienne. Pline le naturaliste cite plusieurs fois Trogue Pompée; mais il paroît qu'il a pris les faits qu'il rapporte d'une zoologie du même auteur; car Charisius, grammairien du cinquième siècle, nous apprend que Trogue Pompée avoit composé un ouvrage sur les animaux.

L. Fenestella mourut vers la fin du règne de César, à l'âge de 70 ans. Il écrivit, sous le titre d'Annales, une histoire dont il reste quelques fragmens. On a publié sous son nom un traité *des*

sacerdoces et des magistrats des Romains (1); mais il est prouvé que c'est un ouvrage d'André-Dominique Fiocchi, savant Florentin, du commencement du quinzième siècle.

Q. VITELLIUS EULOGIUS, affranchi d'un Vitellius, questeur sous Auguste, écrivit la généalogie de la famille de son maître, dont descendit ce Vitellius qui déshonora, pendant quelque temps, la dignité impériale. C'est à l'occasion de ce prince que Suétone cite l'ouvrage d'Eulogius.

Un autre historien de cette époque, dont il ne nous reste rien, mérite ici une place, à cause de la franchise dont il fit profession sous le gouvernement d'un prince absolu. Suétone, Tacite et Dion citent les annales de CREMUTIUS CORDUS. Il paroît, par un passage de Suétone (2), qu'il en fit lecture à Auguste, et ce fait feroit infiniment d'honneur au prince, puisque l'historien, en parlant de la mort de Cassius et de Brutus, avoit nommé ces deux défenseurs de la liberté, *les derniers des Romains*. Il paya cette hardiesse de sa vie, sous le règne du farouche Tibère, qui fit brûler ses écrits; mais sa fille Marcie en sauva une copie qui existoit encore du temps de Sénèque (3).

M. VERRIUS FLACCUS, affranchi d'Auguste, et

(1) *L. Fenestellæ* de sacerdotiis et magistratibus Romanorum libri II, cum additamentis, ex Joh. Camertis concordantiis historiarum depromptis. Paris. 1530, in-8°, et Colon., 1627, in-12.

(2) In Tib. c. 61.

(3) *Senec.* consol. ad Marciam, c. 1.

célèbre grammairien, fut chargé de l'instruction des deux Césars, petits-fils de ce prince, et obtint la permission de transporter toute son école dans le palais. Il écrivit divers ouvrages d'histoire et de grammaire. Suétone raconte qu'il avoit fait incruster dans un bâtiment hémicyclique qu'il fit construire à Preneste, douze tables de marbre, sur lesquelles étoit sculpté un calendrier romain (*fasti*), que Suétone et Macrobe citent plusieurs fois. Quatre de ces tables, ou plutôt des fragmens de ces tables, ont été découverts en 1770, et publiés par Foggini en 1779. Ils contiennent les mois de janvier, mars, avril et décembre, et répandent un grand jour sur les Fastes d'Ovide.

A l'occasion des fastes de Verrius Flaccus, nous indiquerons les autres calendriers romains que le temps nous a conservés, au moins en partie. Ils sont au nombre de sept. Le premier, gravé sur marbre, est connu sous le nom de *calendrier de Maffei;* on le trouva au champ de Flore en 1524. Il est bien conservé, et contient tous les mois de l'année, mais avec des remarques très-courtes. Il a été rédigé l'an 354 après J. C. Un autre, qui appartient à la maison *Cuprani*, ne contient que les mois d'août et de septembre; mais ces deux mois sont accompagnés de beaucoup de remarques. Les six derniers mois de l'année se trouvent dans le calendrier d'*Amiterne* (Aquila), qui fut découvert en 1640. On a trouvé, dans les ruines du

théâtre d'Antium, un calendrier qui remonte au règne de l'empereur Claude : il n'en existe que les six derniers mois ; encore les dix premiers jours de chacun de ces mois manquent-ils. Un calendrier trouvé au pied du mont Pincius ne contient que la suite des jours, avec l'indication des marchés, pour les mois de juillet, août, septembre et octobre. Un sixième calendrier, qu'on appelle *Venusinum*, renferme les mois de mai et de juin; enfin celui du Vatican contient quelques jours seulement de mars et d'avril. Tous ces calendriers, ainsi qu'un almanach rustique, dont l'antiquité est douteuse, se trouvent dans l'ouvrage de Foggini (1).

Titus Labienus, qui vécut aussi sous Auguste, ne nous est connu que par quelques lignes de Sénèque le rhéteur (2). Il dit qu'il régnoit dans l'histoire de Labienus une liberté qui passoit les bornes, et qui lui fit donner le sobriquet de *Rabienus*. Labienus lui-même étoit si vivement persuadé que ses contemporains n'étoient pas dignes d'entendre la vérité, que, lorsqu'il lisoit son ouvrage dans les cercles de Rome, il avoit l'habitude d'en passer des morceaux considérables, disant : Ce que j'omets sera lu après ma mort. Labienus est

(1) Fastorum anni romani a Verrio Flacco ordinatorum reliquiæ ex marmorearum tabularum fragmentis Præneste nuper effossis collectæ et illustratæ. Accedunt Verrii Flacci operum fragmenta omnia quæ exstant, ac fasti Romani singulorum mensium ex hactenus repertis calendariis marmoreis inter se collatis expressi, cura et studio *P. F. F.* Romæ, 1779, in-fol.

(2) Lib. V. Controv. in præf.

le premier écrivain dont les ouvrages ont été brûlés par l'autorité souveraine, sévérité dangereuse dans un temps où les meilleurs ouvrages n'existoient quelquefois que dans un petit nombre de copies, et dont heureusement, selon la réflexion de Sénèque, les triumvirs ne s'étoient pas avisés. Labienus ne voulut pas survivre à la perte de ses écrits, qui devoient lui assurer l'immortalité; il se fit porter dans le sépulcre de ses ancêtres, et ordonna qu'on le fermât sur lui (1).

Cn. Aufidius Bassus, contemporain de Marcus Sénèque, vivoit sous Auguste et Tibère. Il avoit écrit sur la guerre civile, et sur les guerres que les Romains ont soutenues en Germanie. L'un et l'autre ouvrage sont perdus. Quintilien en fait l'éloge.

Avant de terminer le chapitre de l'histoire, nous devons dire un mot des annales ou fastes historiques, journaux officiels, à l'aide desquels on avoit coutume de conserver à Rome le souvenir des principaux événemens. L'usage de les faire consigner dans des annales par le souverain Pontife, remontoit jusqu'au pontificat de *P. Mucius Scévola*, comme nous le voyons par un passage mémorable de Cicéron (2). Mucius parvint au pontificat quelques années après son consulat, qui est de l'an 621; ce fut l'époque de la sédition des Gracques

(1) Sénèque raconte que, lorsque le sénatus-consulte qui ordonna de brûler les ouvrages de Labienus parut, Cassius Severus s'écria: Il faudra donc me brûler vif, puisque je les sais par cœur.

(2) De Orat. II, 12.

et du commencement des troubles civils ; et c'est sans doute à ces événemens qu'on doit attribuer l'interruption des annales. Environ 70 ans après, César, consul alors pour la première fois, fit établir un journal des actes du sénat, et un autre de ceux du peuple ; l'un et l'autre devoient être publiés (1) ; mais telle fut la haine que le parti aristocratique portoit à César, qu'un établissement si utile fut négligé, uniquement parce qu'il en étoit l'auteur : il paroît cependant qu'il le fit revivre dans son second consulat, ou pendant sa dictature. Auguste veilla à ce que le journal du sénat fût régulièrement tenu ; mais le changement que l'esprit du gouvernement avoit éprouvé se montre dans la défense qu'il fit de le rendre public (2), et dans la prérogative qu'il se réserva de désigner le sénateur chargé de le rédiger (3) ; ce sénateur avoit le titre de *a cura actorum*, ou *ab actis senatus* ; les secrétaires et les copistes qu'il employoit étoient nommés *actuarii*. Tacite cite le journal sous le titre de *Commentarii* (4). En même temps on tenoit registre de ce qui se faisoit dans les assemblées du peuple, et ce journal est cité sous le nom d'*acta publica*, *diurna*, *urbana*, ou simplement d'*acta* et de *diurna* (5). Dion Cassius l'appelle γράμματα σημεῖα.

(1) *Sueton.* Cæs. 20.
(2) *Suet.* Oct. 36.
(3) *Voy. Tac.* Ann. V, 4, 5.
(4) Ann. XV, 74.
(5) *Suet.* Tib. 5. *Tac.* Ann. III, 3 ; XVI, 22.

On y inscrivoit les accusations portées devant les tribunaux, les sentences qu'ils prononçoient, l'inauguration des différens magistrats, la naissance des princes, les mariages et les divorces, la construction d'édifices publics, etc. (1). Dion Cassius rapporte (2) que ces actes ayant péri, soit par le feu, soit par quelque autre accident, Tibère chargea trois sénateurs de les rétablir d'après les copies qu'on pourroit trouver. On ignore qui étoit chargé de la rédaction de ce journal; il paroît qu'on le conservoit dans le temple de la Liberté avec les *tabulæ publicæ*, qui renfermoient les originaux des lois, sénatus-consultes, conventions et autres pièces officielles. Suétone nous apprend (3) qu'à la mort de Néron le nombre de ces tables d'airain se montoit à trente mille, et qu'elles périrent dans l'incendie du Capitole. Vespasien donna ordre de les restituer, autant que l'on pourroit se procurer des copies de ces documens.

Un monument historique du siècle d'Auguste, très-important pour la chronologie, est celui qui est connu sous le nom de *Fasti Capitolini*. Ce sont des tables de marbre qu'on a trouvées à Rome en 1547, au Forum, et qui contiennent toute la suite des consuls Romains, depuis l'an 270 de Rome jusqu'à l'année 765. Ces tables étoient brisées; le cardinal Alexandre Farnèse en fit réunir les fragmens,

(1) *Voy. Tac.* Ann. XIII, 81. *Juvenal*, II, 136; IX, 84.
(2) LVII, 16.
(3) In Vesp. VIII, 8.

et les fit placer au palais du Capitole, où on les voit encore. Les fastes capitolins ont été publiés plusieurs fois ; Onufrius Panvinius, qui entre autres les fit imprimer en 1558, les donna sous le nom de Verrius Flaccus. Le passage de Suétone, dont nous avons parlé à l'occasion de Verrius Flaccus, l'avoit induit en erreur ; il avoit confondu des fastes consulaires avec des fastes calendaires.

2. *Éloquence* (1).

L'éloquence romaine acquit son plus grand lustre dans cette période où parut le premier de tous les orateurs latins, et le second de toute l'antiquité, Cicéron. Il est le seul dont les ouvrages nous soient restés, et nous ne connoissons les orateurs qui ont vécu de son temps, que par les jugemens qu'en portent les historiens et les écrivains des siècles suivans.

Deux d'entre eux, Hortensius et Jules César, méritent que nous nous arrêtions un instant pour en dire quelque chose.

Q. Hortensius Ortalus naquit d'une famille plébéienne, l'an 640 de Rome, huit ans avant Cicéron. Il servit d'abord comme simple soldat, et ensuite comme tribun militaire, dans la guerre des alliés ; dans la guerre civile entre Marius et Sylla,

(1) Deux ouvrages anciens renferment les matériaux dont on peut se servir pour composer une histoire de l'éloquence latine ; l'un est le *Brutus* de Cicéron ; l'autre le dialogue *sur les causes de la décadence de l'éloquence*, attribué à Tacite ou à Quintilien.

il resta entièrement neutre. Il fut, en 674, un des vingt questeurs établis par Sylla. Il parvint à l'édilité en 679, à la préture en 682, et au consulat en 685; ce fut lui qui, en sa qualité d'augure, se joignit à Pompée pour nommer Cicéron augure à la place de Crassus qui venoit de périr. Il étoit riche et aimoit le luxe; on parle de plusieurs campagnes qu'il possédoit, à Tusculum, à Baïes, à Laurentana, et près de Rome, hors la porte Flumentana. Il y recueilloit tant de vin, que son héritier trouva dans ses caves plus de 10,000 de ces grands vases que les anciens appeloient *cadi* (1). Sa maison de Rome étoit belle et bien meublée. Il n'a pas laissé une réputation intacte. On cite de lui plusieurs traits de mollesse, et on l'accusoit non-seulement de recevoir des présens de ses cliens, mais aussi d'avoir l'habitude de corrompre les juges. Comme orateur, il balança pendant quelque temps la réputation de Cicéron; mais ses discours étant entièrement perdus, son mérite ne nous est connu que par ce que son émule lui-même nous en a rapporté. La nature lui avoit donné, dit Cicéron (2), une mémoire si heureuse, qu'il n'eut jamais besoin de mettre par écrit un discours qu'il avoit médité, et qu'après le plaidoyer d'un adversaire, il se rappeloit mot à mot, non-seulement ce qui avoit été dit, mais aussi les pièces qui avoient été alléguées

(1) *Macrobe* (Sat. II, 9) raconte qu'il avoit l'habitude d'arroser de vin ses plantations de platanes.

(2) Brutus, c. 88.

contre lui. Son activité étoit infatigable; il ne laissoit passer aucun jour sans parler au forum ou sans se préparer à y paroître le lendemain; souvent il faisoit l'un et l'autre. Il excelloit surtout dans l'art de diviser sa matière et dans celui de faire des résumés lumineux, tant de ce qu'il avoit avancé lui-même que des raisonnemens de la partie adverse. Sa diction étoit noble, élégante et riche; son organe fort et agréable; ses gestes étoient étudiés avec soin. Ce fut sans doute au prestige de sa déclamation qu'il dut une partie de sa célébrité; car Cicéron dit qu'il plaisoit plus quand on l'écoutoit que lorsqu'on le lisoit (1), et ses ouvrages tombèrent promptement dans l'oubli. Ce qui fait honneur à Hortensius, c'est que l'éloignement que lui avoient d'abord inspiré les succès de Cicéron, fit bientôt place à l'admiration, qu'il rendit justice au mérite supérieur de son ancien rival, et que les deux plus grands orateurs de Rome vécurent en amitié. Nous avons déjà remarqué que ce fut Hortensius qui désigna Cicéron augure; c'étoit rendre un hommage public au mérite de Cicéron et s'attacher sa personne; car outre l'intimité qui subsistoit entre les membres du collége des augures, on regardoit la liaison entre les nouveaux augures et ceux des anciens qui les avoient nommés à cette dignité, comme une espèce de parenté. Aussi le mot de *coadoptatio* étoit il

(1) Or. 38.

consacré pour cela ; et cette adjonction ne pouvoit être demandée par plus de deux augures à la fois. Hortensius mourut en 704 (1).

Quintilien, en parlant des talens de JULES-CÉSAR, dit (2) que, s'il avoit voulu suivre la carrière du barreau, il seroit le seul qu'on pourroit comparer à Cicéron. On trouve, ajoute-t-il, dans ses discours, tant de force, de vivacité, de mouvement, qu'on voit bien qu'il a été orateur par le même génie qui l'a fait guerrier ; toutes ces qualités sont ornées par une très-grande élégance de diction, qu'il soignoit d'une manière extraordinaire. Cicéron lui-même jugea qu'il étoit le plus élégant de tous les orateurs latins (3). On n'a aucun motif de ne pas lui attribuer le discours que Salluste lui met dans la bouche, dans sa Guerre Catilinaire.

MARCUS TULLIUS CICERO naquit le 3 janvier de l'an 648 ou 106 avant J. C., neuf mois avant Pompée, à Arpinum, ville du Latium, dont les habitans jouissoient à Rome du droit de cité, et par conséquent de la prérogative de voter dans les comices. Il appartenoit à une famille considérée, mais qui n'avoit jamais ambitionné les honneurs publics. Il paroît que le père de notre Cicéron,

(1) Voyez une note de *Wetzel* sur le 88e chapitre du Brutus de Cicéron, les recherches sur la vie de Q. Hortensius, par l'abbé *Sallier*, dans le 6e volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 500, et surtout *L. C. Luzac* Spec. hist. jurid. de Q. Hortensio oratore. Lugd. Bat. 1810, in-8°.

(2) De Inst. Or. ch. X, 1, p. 230 (ed. Bip.)

(3) Brut. 72.

dont l'ambition avoit peut-être été éveillée par l'exemple de son compatriote Marius, fut le premier qui pensa à procurer du lustre à sa famille, en donnant à ses deux fils, Marcus et Quintus, une éducation distinguée qui les autorisât à briguer les dignités de l'état. Ils la reçurent à Rome, soit dans la maison que possédoit leur père, soit dans celle de leur oncle maternel, Caïus Aculeo, jurisconsulte fort estimé de son temps. On eut soin surtout de les instruire dans la langue et la littérature grecque, et le poëte Archias, qui se fixa à Rome lorsque Cicéron étoit âgé de cinq ans, fut un de ses précepteurs. Dès sa première jeunesse, Cicéron fixa l'attention des deux plus grands orateurs de cette époque, Licinius Crassus et Marc Antoine, surnommé l'orateur, ainsi que de Marcus Æmilius Scaurus, prince du sénat (1),

(1) Dans un mémoire sur la vie de Scaurus, que le président *de Brosses* a fait insérer dans le 24[e] volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il est question du jugement porté sur ce Romain par Cicéron, dont le président de Brosses cite le passage suivant : J'avoue que j'ai, dès ma première jeunesse, été prévenu d'une forte admiration pour ce grand homme. Il me témoignoit dès-lors beaucoup de bonté, et c'est aux encouragemens que j'ai reçus de lui que je dois en partie mon élévation. Je n'imaginai guère à cet âge pouvoir aller si loin sans fortune et sans naissance : ce fut lui qui m'inspira le premier l'idée de m'adonner aux affaires publiques. Je me souviens, me disoit-il un jour à ce propos, d'avoir vu dans votre patrie votre aïeul Cicéron et votre grand-oncle Marius, terriblement animés l'un contre l'autre, se donner mille mouvemens au sujet de je ne sais quelle loi de leur petite ville d'Arpinum. Nous appellions cela en badinant soulever les flots dans une coupe. Nous avons depuis vu Marius, fils de celui-ci, exciter une toute autre tempête dans la mer Egée. Votre aïeul se gouvernoit en cette occasion avec un courage admirable : je ne pus m'empêcher de lui dire : Plût à dieu, Cicéron, que vous eussiez pris le

qui ne dédaignoient pas de s'intéresser à l'instruction d'un jeune homme rempli d'émulation et de talens. Il en avoit donné une preuve par son poëme de *Pontius Glaucus*, qu'il composa étant presque enfant, et qui existoit encore du temps de Plutarque.

A l'âge de 17 ans Cicéron prit la toge virile et fut introduit au forum. L'usage vouloit que les jeunes

parti d'exercer ce même courage à Rome plutôt que dans votre ville municipale! les grandes vertus sont dignes d'un grand théâtre. Je vous répète le conseil que je donnois à votre grand-père; que les obstacles qui peuvent s'y rencontrer aujourd'hui ne vous découragent pas. Voyez où je suis parvenu; j'avois encore moins de fortune que vous, et ne vous figurez pas que ma naissance m'ait de rien servi: mes pères s'étoient si bien fait oublier, que je suis entré dans le monde aussi peu connu qu'un étranger: croyez-moi, avec du talent, du travail et de la constance, on arrive à tout. »

Tel est le passage de Cicéron que De Brosses allègue, en se référant au discours de cet orateur pour Scaurus le fils, et au 16e chapitre du 5e livre de son traité des lois; cependant le passage n'est pas de Cicéron, mais de la composition de De Brosses. Cet écrivain a arrangé ainsi quelques lignes qui se trouvent dans l'auteur qu'il cite. Dans le 16e chapitre du 3e livre des lois, Cicéron rappelle à son frère que leur aïeul s'opposa pendant toute sa vie aux entreprises de Gratidius, citoyen, comme lui, d'Arpinum, qui *soulevoit les flots dans une coupe*, comme plus tard son fils Marius les soulevoit dans la mer Egée; il ajoute que l'affaire qui faisoit le sujet de la contestation entre Gratidius et Cicéron, ayant été portée devant le consul Scaurus, celui-ci dit à Cicéron: « Plût à Dieu que vous eussiez pris le parti d'exercer ce même courage à Rome plutôt que dans votre ville municipale! » Le discours de Cicéron pour Scaurus n'existe plus; il n'en reste que des fragmens extrêmement foibles. En voici un qu'Asconius Pædianus nous a conservé; c'est celui qui a servi à De Brosses. « Je n'avois pas seulement pour Scaurus l'admiration qu'il inspiroit à tout le monde; je l'aimois particulièrement. Le premier il inspira à mon amour de la louange l'espoir de pouvoir parvenir au but auquel je tendois, par la vertu dépourvue de l'assistance de la fortune, par le travail et la constance. » Voyez *Q. Asconii Pædiani* in Orat. M. Tullii Ciceronis enarrationes, etc. Lutetiæ, 1520, in-fol. p. XI.

gens de bonne famille s'attachassent à la personne de quelque membre distingué du sénat : dès le matin ils ne quittoient pas ce patron ; ils l'accompagnoient dans tous les lieux publics, et apprenoient par son exemple à s'occuper des affaires de la république ou de celles des particuliers. Le sénateur auquel Cicéron avoit été principalement recommandé, étoit le célèbre jurisconsulte Quintus Mucius Scévola, surnommé l'Augure (1), pour le distinguer d'un de ses parens, qui étoit grand-pontife. Nous voyons, par le commencement du dialogue de l'Amitié, comment Cicéron profita de l'exemple de sagesse et de prudence que lui donnoit cet homme respectable.

C'est à cette époque de sa vie que Cicéron paroît s'être occupé de poésie avec un zèle qui, dans d'autres circonstances, en auroit peut-être fait un grand poëte (2) : il traduisit en hexamètres l'ouvrage d'Aratus, et composa lui-même une épopée

(1) *Voyez* vol. I, p. 182.

(2) On a jugé de diverses manières le talent de Cicéron pour la poésie. Voltaire, dans la préface de son Catilina, le met à côté des meilleurs poëtes de son temps, et croit qu'il peut disputer le rang à Lucrèce ; il cite pour preuve le morceau de son Marius, que Cicéron a inséré dans le 47e chapitre de son traité de la Divination. Il paroît que les contemporains de Cicéron pensoient que ce poëme devoit passer à la postérité. Il n'en est pas de même d'un second poëme qu'il composa plus tard, et où il traitoit l'histoire de son consulat. On lui a souvent reproché ce mauvais vers qui s'y trouvoit :

O fortunatam natam me consule Romam !

Juvénal s'en moque (sat. X, 122), et Quintilien le cite deux fois comme exemple d'une versification défectueuse. Peut-être y auroit-il cependant

dont Marius étoit le héros. L'étude du droit, dans laquelle il fut dirigé par les deux Scévola, ne faisoit pas son unique occupation : le grand but qu'il avoit en vue lui rendoit nécessaire une connoissance parfaite de la langue grecque et des écrivains de tous les genres qu'elle possédoit. Cette lecture fut, pendant toute sa vie, son délassement favori après les travaux du sénat et du Forum, son principal amusement dans ses momens de loisir, et sa consolation dans les troubles qui agitèrent la république. Parmi les Grecs qui, à cette époque, professoient la littérature à Rome, étoit Phèdre l'épicurien; il fut le premier philosophe grec que Cicéron fréquenta.

Deux carrières se présentoient à un jeune homme que ne soutenoient pas la richesse et l'influence de sa famille : la carrière des armes et celle de l'éloquence. Les talens oratoires, qui trouvoient à Rome mille occasions de se montrer, soit en défendant des amis, soit en accusant des criminels, conduisoient aux honneurs et à la popularité aussi promptement que la carrière des armes. Mais telle étoit la constitution de la république, que le plus grand général ne pouvoit guère se passer de l'art de bien parler, et que l'orateur le plus éloquent ne pouvoit rester étranger aux connoissances militaires. Tout jeune homme qui se destinoit aux exercices du barreau

de l'injustice à condamner un poëme entier pour un mauvais vers. Voyez, au reste, De poetica facultate M. Tullii Ciceronis, dans *Jac. Baden* opusc. lat. Havn. 1804, in 8°, 421 et suiv.

devoit commencer par faire quelques campagnes. Cicéron fit les siennes dans la guerre des alliés, sous Cn. Pompéius Strabo, père du grand Pompée, et sous Sylla, qui fut ensuite dictateur.

Après cette guerre, la république fut mise en danger au-dehors par la guerre de Mithridate, et au-dedans par la guerre civile de Marius. Il se passa ainsi cinq années de troubles pendant lesquelles Cicéron, auquel sa jeunesse donna le droit de rester neutre entre les deux factions, voua tout son temps à la rhétorique et à la philosophie qu'enseignoient à Rome divers savans grecs, que la guerre de Mithridate avoit forcés à s'expatrier. Le principal d'entre eux étoit *Philon de Larisse*, à cette époque, chef de l'académie d'Athènes; il professa à Rome avec un grand succès. La chaleur avec laquelle Cicéron se jeta dans la philosophie académique, s'explique par l'utilité dont elle devoit être aux discussions du Forum, par lesquelles il vouloit se frayer une route aux honneurs publics. Cependant Philon ne fut pas son seul maître; le stoïcien *Diodote* lui apprit à manier les armes de la dialectique; sous la direction de ce rhéteur, qui vécut et mourut chez lui, Cicéron s'exerça journellement dans l'art de déclamer sans préparation sur toutes sortes de sujets. Ces exercices se faisoient en grec; Diodote ignoroit probablement le latin; mais ce travail fut d'une grande utilité à Cicéron pour perfectionner sa langue maternelle. Il fréquenta aussi *Molon de Rhodes*, célèbre

rhéteur qui revint par la suite à Rome, en qualité d'ambassadeur de ses compatriotes, et auquel le sénat accorda, comme une prérogative extraordinaire, le droit de lui adresser la parole en grec. A cette époque, Cicéron traduisit en latin les OEconomiques de Xénophon.

Ce fut à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans, et immédiatement après que la république eut reçu une nouvelle constitution par Sylla, que Cicéron plaida pour la première fois au Forum dans une cause civile : il en avoit vingt-sept lorsqu'il parut dans une affaire publique ou criminelle, en défendant Sextus Roscius d'Amérie, accusé d'avoir fait assassiner son père. Cicéron montra un grand courage en attaquant dans son discours les favoris du dictateur Sylla, qui étoit alors au faîte de la puissance. Bientôt après il quitta Rome pour rétablir sa santé, qui avoit souffert par des travaux forcés et par la fatigue que lui causoit sa manière trop animée de parler en public. Il passa deux années à Athènes, à Rhodes, et dans les principales villes de l'Asie-Mineure, où il vécut dans la société des premiers professeurs de rhétorique de son temps. *Molon*, qu'il retrouva à Rhodes, lui apprit à modérer le feu de la jeunesse, et à déclamer avec plus de mesure et de dignité (1). Dans la même ville il se lia d'amitié avec *Posidonius*, disciple de Panætius, chef de l'école stoïcienne, qui y florissoit.

(1) *Cic.* de cl. Or. c. 91.

A Athènes, il écouta l'académicien *Antiochus*, et renouvela connoissance avec *Titus Pomponius*, chevalier romain, auquel sa prédilection pour cette ville a fait donner le surnom d'Attique, et qu'il aima jusqu'à la fin de sa vie. L'an 677 de Rome, 77 avant J. C., après la mort de Sylla, Cicéron retourna à Rome, et épousa *Terentia*, sœur d'une vestale, circonstance qui indique qu'elle étoit d'une famille patricienne. L'année suivante elle devint mère d'une fille qui est connue sous le nom de *Tullie*.

Parvenu à l'âge de trente ans, Cicéron obtint la charge de questeur (1), premier échelon de la dignité consulaire; sa nomination fut unanime, et il fut le premier des vingt questeurs de l'année. Le sort lui donna pour province celle de Lilybée en Sicile (2). Il y déploya une grande prudence, une activité infatigable, et, chose rare dans ces temps corrompus, une intégrité et un désintéressement qui excitèrent l'admiration des Siciliens (3).

Après la questure, il falloit passer cinq années comme simple citoyen avant de pouvoir rechercher la charge d'édile ou de tribun, qui, l'une et l'autre, menoient au consulat. Cicéron employa cet

(1) L'an 678 de Rome, 76 av. J. C.

(2) La Sicile formoit deux provinces, celle de Syracuse et celle de Lilybée.

(3) Cicéron raconte avec naïveté (Planc. 26) que, satisfait de sa conduite, il retourna à Rome dans l'espoir que le bruit de son administration l'y auroit précédé. Arrivé à Puteoli, il y trouva quelqu'un de sa connoissance qui, ignorant même qu'il eût été absent, lui demanda quel jour il avoit quitté Rome et ce qu'on y disoit de nouveau.

intervalle à fréquenter le Forum et à acquérir une grande popularité, en vouant ses talens à la défense de ceux qui réclamoient son appui.

A l'âge de trente-sept ans (1), il fut désigné, par le suffrage unanime des centuries, premier édile pour l'année suivante. Avant d'entreren fonction, il parut, pour la première fois de sa vie, comme accusateur d'un criminel. Au nom des habitans de la Sicile il traduisit en justice le fameux Verrès, qui, lorsqu'il avoit été préteur dans cette île, s'étoit permis tous les excès imaginables. Dans ce grand procès, qui fixa l'attention de toute la république, Cicéron déploya beaucoup de courage, de prudence et de désintéressement. Il eut à combattre l'homme qu'on avoit regardé jusqu'alors comme le plus grand orateur de son siècle, Q. Hortensius, désigné consul pour l'année suivante. Toute la noblesse protégeoit Verrès; cependant le sénat, entraîné par l'éloquence de Cicéron et par la justice de sa cause, ou voulant se ménager la faveur populaire, alloit condamner le coupable, lorsqu'il se punit lui-même en s'exilant volontairement.

Les deux années après l'expiration desquelles un édile pouvoit postuler la place de préteur, étant à peine écoulées, toutes les centuries nommèrent unanimement Cicéron premier préteur ou préteur de la ville: il remplit cette charge l'an 688 de Rome, la 66ᵉ avant J. C. Ce fut dans l'exercice de cette éminente

(1) 685 de Rome, 69 av. J. C.

dignité qu'il soutint avec toute son éloquence, contre le parti du sénat, auquel il étoit sincèrement attaché, et contre l'intérêt de la république qui étoit son idole, la fameuse *rogation* de Manilius, qui accordoit à Pompée, pour terminer la guerre de Mithridate, un pouvoir incompatible avec la liberté publique. Malgré cette faute politique, rien n'indique que Cicéron n'ait été de bonne foi : l'hypocrisie de Pompée lui faisoit encore illusion; et il pensoit sans doute qu'il n'y avoit qu'un homme qui, comme Pompée, avoit attaché la fortune à son char, qui pût arrêter le danger dont l'état étoit menacé.

A l'expiration de sa préture, Cicéron refusa le gouvernement auquel il avoit droit de prétendre, resta à Rome, et se concilia de plus en plus la faveur populaire, dont il avoit besoin pour réussir dans la demande du consulat auquel il aspiroit. Il parvint au comble de ses vœux l'année même où la loi lui permettoit de briguer cet honneur insigne. Il fut nommé avec la même distinction dont il avoit été honoré dans les élections antérieures. Son principal concurrent étoit Catilina, homme d'une famille patricienne, mais d'un esprit pervers, de mœurs dépravées, et qui, avec quelques citoyens aussi corrompus que lui, nourrissoit le projet de renverser le gouvernement. Le collègue de Cicéron, C. Antoine, étoit d'accord avec les conspirateurs; mais Cicéron, résolu de faire échouer leur plan, obtint de son collègue la promesse d'une inertie absolue,

en lui cédant d'avance tous ses droits au gouvernement de la Macédoine, la plus riche des deux provinces qui leur étoient destinées à l'expiration de leur consulat.

L'an 691 de Rome, la 63e avant J. C., la 45e de la vie de Cicéron, forme l'époque la plus glorieuse de son histoire. Dans cette année mémorable, il remplit le consulat, étouffa la conspiration de Catilina, sauva la république, et fut proclamé, par le sénat, père de la patrie. Ce corps ordonna qu'il fût adressé aux dieux des prières publiques (*supplicationes*), ou actions de grâce; décret qui étoit regardé comme très-honorable pour celui dont les actions l'avoient provoqué, mais qui jusqu'alors n'avoit jamais été rendu qu'à l'occasion d'une grande victoire remportée sur les ennemis de l'état.

Des honneurs si extraordinaires ne purent qu'exciter la jalousie des ambitieux, qui dès-lors travailloient à renverser le gouvernement. Cicéron en éprouva les premiers effets au moment où il quitta la charge de consul. Le tribun Q. Metellus Nepos l'empêcha d'adresser, à cette occasion, un discours au peuple, comme l'usage le vouloit. Ce consul prononça alors le serment que la ville et la république avoient été sauvées par ses soins. César, Pompée et Crassus, qui, trois ans après le consulat de Cicéron, formèrent cette coalition monstrueuse connue dans l'histoire sous le nom de premier triumvirat, favorisèrent en secret les ennemis que le consul s'étoit faits par sa fermeté et par sa sévé-

rité, et dont il augmenta le nombre en se déclarant publiquement contre Publius Clodius, jeune homme accusé de sacrilége. Clodius étant parvenu au tribunat, fit passer, en 696, 58 ans avant J. C., une loi qui proscrivoit l'homme qui auroit été convaincu d'avoir fait périr un citoyen romain sans qu'il eût été reconnu coupable par un tribunal. Cette loi étoit dirigée contre Cicéron, qui cependant, en ordonnant de mettre à mort les complices de Catilina, avoit seulement exécuté les ordres du sénat. Il montra dans cette occasion une pusillanimité qui contrastoit singulièrement avec le courage qu'il avoit déployé dans d'autres circonstances, et avec le peu de modestie dont il avoit coutume de parler des services qu'il rendoit à la république. Le parti de Clodius étoit soutenu pas les consuls L. Calpurnius Pison et A. Gabinius Nepos. Cicéron, se voyant abandonné par Pompée, choisit le parti d'un exil volontaire; il quitta Rome le 1er avril de l'an 58 avant J. C., dans l'intention de se rendre en Sicile. A peine fut-il sorti de la ville, que Clodius fit rendre, par sa faction, une loi qui l'exiloit à 400 milles de Rome, et confisquoit sa fortune. Ses maisons de campagne furent pillées et incendiées, sa maison de Rome fut démolie, et la place où elle avoit été située, consacrée à la déesse de la Liberté.

L'illustre exilé se rendit à Thessalonique, d'où il vouloit aller à Cyzique; mais les mouvemens que se donnèrent ses amis pour le faire rappeler l'en-

l'an 703 de Rome; et le sénat statua que, dans l'intervalle des cinq années suivantes, les consulaires qui, dans les dix dernières années, auroient refusé des provinces, fussent tenus de s'y rendre. Cicéron fut dans ce cas; la province de Cilicie lui échut par le sort. Outre la Cilicie, elle comprenoit la Pisidie, la Pamphilie et l'île de Chypre. Dans son proconsulat, Cicéron ne donna pas seulement des preuves multipliées de sa justice et de sa prudence, mais il eut aussi le bonheur de remporter, à la tête de ses deux légions, une victoire sur les Parthes, qui s'étoient avancés jusqu'au fleuve Amanus. Son armée le proclama Imperator, et il est probable que le sénat lui auroit décerné les honneurs du triomphe, si les troubles qui s'élevèrent dans la république peu après le retour de Cicéron, ne l'eussent engagé à renoncer à ses prétentions.

Le moment étoit venu où le sort des armes devoit décider entre les deux chefs de la république, César et Pompée. Ces deux ambitieux s'efforçoient à l'envi de gagner un homme dont le suffrage étoit aussi important que celui de Cicéron. Il regardoit la cause de Pompée comme celle de la république; il désapprouvoit tout ce qu'on avoit fait pour agrandir César; mais il prévoyoit qu'une lutte entre ces deux hommes se termineroit par la ruine du parti républicain. Ce fut dans ces circonstances que Cicéron tint une conduite incertaine, qui faillit le brouiller avec les deux partis. Pendant cinq mois il balança s'il devoit suivre en Epire Pompée et le

sénat, ou rester en Italie. Enfin, au mois de juin 705, il se décida pour le premier parti, et se rendit au camp de Pompée à Dyrrhachium. A peine arrivé, le regret de cette démarche le tourmenta. Il ne se trouva pas à la bataille de Pharsale; une maladie vraie ou feinte l'avoit retenu à Dyrrhachium, où Caton étoit campé avec quinze cohortes. Lorsqu'on y apprit la malheureuse issue de la bataille, Caton offrit à Cicéron, personnage consulaire, le commandement de l'armée. Non-seulement il le refusa, mais il conseilla aussi un accommodement. Cette proposition le brouilla avec le fils de Pompée et les chefs les plus violens du parti républicain. Il retourna brusquement en Italie, où César lui envoya un sauf-conduit dont les termes étoient très-honorables (1). César étoit alors en d'Egypte, où il s'étoit rendu après la défaite de Pompée.

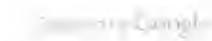
Cicéron, qui avoit attendu son retour à Brindes, depuis le commencement de l'année jusqu'au mois d'octobre, en fut parfaitement bien accueilli. Rentré dans Rome, il ne prit aucune part aux affaires publiques, et ne rompit le silence que lorsque César fit grâce à M. Marcellus, un de ses adversaires les plus violens. Il prononça alors en plein sénat un discours en l'honneur du dictateur, devant lequel il défendit aussi, peu de temps après, Q. Ligarius et le roi Dejotarus.

(1) Voici le texte du décret de César: M. Tullium Ciceronem ob egregias ejus virtutes, singulares animi dotes, per totum orbem nostris armis virtuteque perdomitum, salvum et incolumem esse jubemus. Voyez *Georg. Fabricii* antiq. mon. insignia.

Vers la fin de l'année 708, Cicéron répudia, par des motifs qui nous sont inconnus, Terentia, qui lui avoit donné un fils et une fille, sa chère Tullia (1). Pour rétablir sa fortune, il épousa en secondes noces une riche héritière, *Publilia*, dont il se sépara bientôt après, indigné du plaisir qu'elle avoit montré à l'occasion de la mort de Tullia.

César fut tué le 15 mars 710. Quoique Cicéron fût intimement lié avec Brutus, on lui avoit caché le plan de la conspiration; cependant, au moment où le dictateur tomba, Brutus, élevant son poignard ensanglanté, félicita Cicéron du rétablissement de la république. Aussi celui-ci ne cacha-t-il pas qu'il approuvoit le tyrannicide. Voyant cependant qu'à la place d'un maître doux et clément, la république couroit le risque de passer sous la domination d'un homme dépravé comme Marc Antoine, il profita du privilége que le sénat lui avoit accordé, par ce qu'on appeloit à Rome une légation libre, pour faire un voyage en Grèce. Arrivé à Syracuse, les représentations de quelques amis l'engagèrent à changer de résolution, et à retourner à Rome, où il rentra le 31 août. Dès ce moment il s'opposa aux projets séditieux de Marc Antoine, contre lequel il prononça ou publia, depuis le 2 septembre 710 jusqu'au 22 avril 711, quatorze discours connus sous le titre de Philippiques. Pour balancer l'autorité de Marc Antoine, il favorisa

(1) Terentia contracta encore trois mariages, et parvint à un âge de 103 ans.



de toute son influence le jeune Octavien, qui parut s'attacher à lui, et lui demanda des conseils. Mais le mépris que le sénat montra à ce jeune ambitieux le décida à se rapprocher de Marc Antoine, et à conclure avec lui et Lepidus cette coalition connue sous le nom de second triumvirat. La mort de Cicéron fut une des conditions de cette conspiration ; Octavien y consentit après une résistance de trois jours. Cicéron voulut d'abord se retirer en Grèce auprès de Brutus, qui rassembloit autour de sa personne tous les amis de la république ; mais ayant éprouvé les vents contraires, et dégoûté de la vie, peut-être aussi comptant encore sur la loyauté d'Octavien, il se fit mettre à terre, et prit quelque repos. Le lendemain ses esclaves l'engagèrent à prendre le parti de la fuite. Ils le placèrent dans une litière, et le portèrent vers la mer, où il devoit trouver une barque. Les sicaires envoyés par Marc Antoine arrivèrent avant qu'il eût atteint la côte ; c'étoient le centurion Herennius et un certain Popilius Lena, qui, plusieurs années auparavant, avoit eu, dans une accusation de parricide, Cicéron pour défenseur. Cicéron, les voyant arriver, leur tendit le col hors de sa litière. Ils lui coupèrent la tête et les mains; elles furent portées à Rome, et attachées, par ordre de Marc Antoine, à la tribune aux harangues. Avant d'exécuter cet ordre, qui devoit remplir de terreur l'âme de tout ce que Rome possédoit d'honnête, on porta la tête de Cicéron

chez Fulvie, épouse du triumvir; cette femme dépravée, qui détestoit Cicéron depuis la mort de Clodius, son premier mari, assouvit sa haine barbare en contemplant cette tête vénérable qu'elle avoit placée sur ses genoux, et en perçant, avec les aiguilles d'or qu'elle portoit dans ses cheveux, cette langue qui avoit si souvent tonné contre les crimes de Marc Antoine.

Ainsi périt, à l'âge de 63 ans, un des citoyens les plus vertueux de Rome, le plus éloquent de tous les écrivains latins, qui, né sans une grande fortune et d'une famille inconnue, s'éleva, sans crime et sans le secours des factions, aux premières dignités de l'état, sauva la république par sa vigilance et son activité, et donna, dans les différentes fonctions qu'il remplit, l'exemple rare alors d'un désintéressement parfait et d'une probité sans tache. Velléius en rapportant la mort de Cicéron, fait une remarque affligeante pour l'humanité; c'est que celui qui avoit voué sa vie à la défense de ses amis et de la république ne trouva pas un défenseur. Mais, ajoute le même écrivain, Marc Antoine qu'a-t-il gagné par ce forfait? Il a ravi à Cicéron un petit nombre de jours qu'il avoit à vivre encore, et qui ne pouvoient être que malheureux pour celui qui auroit vu la patrie opprimée par ce triumvir; mais bien loin de lui ravir la gloire que lui ont méritée ses actions et ses discours, il n'a fait que contribuer à lui assurer l'immortalité. Il vivra dans tous les siècles, et la postérité admirera autant ses écrits,

qu'elle exécrera le forfait de son meurtrier. La mort de Cicéron est le sujet d'une épigramme attribuée à Martial, mais qui ne se trouve pas dans son recueil. La voici :

Par scelus admisit Phariis Antonius armis :
Abscindit vultus ensis uterque sacros.
Illud, laurigeros ageres cum læta triumphos;
Hoc tibi, Roma, caput, cum loquereris, erat.
Quid prosunt sacræ præcisa silentia linguæ ?
Incipiunt omnes pro Cicerone loqui.

On a prétendu anciennement que les esclaves de Cicéron avoient eu le soin de brûler le corps de leur maître, et de transporter les cendres dans l'île de Zante (Zacynthus), où en creusant, en 1544, les fondations d'un monastère, on trouva, dit-on, un ancien monument sépulcral avec cette inscription : M. TYLLI. CICERO. HAVE. ET. TU. TEPTIA. ANTΩNIA. et les quatre vers suivans :

Ille oratorum princeps, et gloria linguæ
Romanæ, jacet hac cum conjuge Tullius urna :
Tullius ille, inquam, de se qui scripserat olim :
O fortunatam natam me consule Romam !

Dans le tombeau il y avoit deux urnes de verre; l'une renfermant des cendres; l'autre étoit de cette espèce de vases qu'on appelle lacrymatoires, et qui étoient destinés à contenir des essences odoriférantes. Au fond de l'urne cinéraire on lisoit cette inscription : *Ave. Mar. Tul.* Un dominicain de Padoue, *Desiderius Lignaminæus*, publia, en 1557,

sous le titre de *Facies sepulcri M. Tull. Ciceronis in Zacyntho reperti*, *Venet.* 1557, la description du tombeau et des urnes, conservées dans une église de la ville de Zante. En rapportant ce fait à la suite de sa Vie de Cicéron, *François Fabricius* exprime des doutes sur l'authenticité du monument, et *Ernesti*, dans son édition de Cicéron où cette vie a été réimprimée, les confirme par le témoignage de *Spon*, célèbre voyageur, dont il rapporte le passage suivant : « Au-dessus de la ville (de Zante) on alloit à la forteresse ; il y a une église appelée Saint-Élie, où, selon que quelques-uns ont écrit, on avoit trouvé le tombeau de Cicéron et de Tertia Antonia, sa femme ; mais je n'y remarquai autre chose, qu'une forme d'urne de porphyre, et je ne pus apprendre aucune nouvelle du reste. » Cependant *Pierre Schryver* (Scriverius) dans une note rapportée par *P. Burman II* (1), cite un voyageur hollandois, *H. Jean van Balen*, qui affirme avoir vu ce monument en 1545. L'itinéraire de van Balen n'a pas été imprimé, ou au moins ne l'étoit pas du temps de Scriverius, mort en 1660. Le même *Burman*, tout en convenant que le monument lui paroît suspect, cite un autre voyageur hollandois, *Jean Cootwyck*, qui, dans son Itinéraire de Jérusalem, assure avoir vu ce monument, non, à la vérité, dans l'église de Zante où van Balen l'avoit visité ;

(1) Anthol. lat., vol. I, p. 348. C'est aussi Burman qui donne l'épitaphe que nous avons rapporté p. 86, et dont Lignamineus ne parle pas.

mais à Venise, dans le palais Contareni où il avoit été transporté. Le voyage de Cootwyck a paru en 1619 (1) ; il n'est donc pas surprenant que, plus de cinquante ans après, Spon n'ait pas trouvé ce tombeau dans l'île de Zante. C'est à Venise qu'il faudra le chercher, si quelque savant antiquaire vouloit faire de nouvelles perquisitions sur cette antiquité. Nous observerons cependant que le nom d'Antonia, donné à celle qui paroît avoir été l'épouse de ce Cicéron enterré à Zante, ne permet, en aucun cas, de regarder ce tombeau comme celui du célèbre orateur. On ne sait rien d'un troisième mariage qu'il auroit contracté après avoir répudié Publilia, et sans doute il en seroit fait mention dans sa correspondance.

Disons encore quelques mots d'une guerre littéraire à laquelle Cicéron a donné occasion plus de quinze siècles après sa mort ; guerre opiniâtre dans laquelle les passions des combattans eurent un beau champ pour se développer, mais dont le résultat ne fut pas sans utilité pour les lettres.

Ce fut à Rome que cette querelle prit naissance ; ses premières étincelles s'allumèrent au Vatican ; la France et l'Allemagne en furent le principal théâtre. Après la renaissance des lettres dans le quatorzième et le quinzième siècle, l'admiration qu'on avoit conçue pour Cicéron, avoit dégénéré

(1) Itinerarium Hierosolymitanum et Syriacum, etc. Antuerp. 1619 in-4°.

en une espèce d'idolâtrie. Quelques savans, surtout en Italie, soutinrent qu'il étoit le seul auteur qui méritât d'être lu, et que toute expression qui ne se trouvoit pas dans Cicéron devoit être proscrite par tous ceux qui vouloient écrire purement en latin. La théologie même devint cicéronienne; les mots usités dans la religion des païens furent employés pour exprimer les dogmes et les mystères du christianisme; la sainte Vierge devint une déesse; tout l'Olympe fut placé au ciel; le cardinal *Bembo* et son ami *Pierre Longueil* (Longolius) mirent en vogue cette manière de s'exprimer; et le chef de l'église, dans un bref adressé, en 1517, à François Ier, l'adjure *par les dieux* de prendre les armes contre les Turcs.

Le célèbre *Erasme*, cet ennemi de toute espèce d'exagération, s'opposa le premier à ce fanatisme, qui permettoit à peine qu'on lût quelqu'autre écrivain en prose que Cicéron. Il publia, en 1528, son *Ciceronianus, sive de optimo genere dicendi*. C'est un dialogue entre trois interlocuteurs, l'un, admirateur exclusif de Cicéron, et les deux autres, des hommes sages et instruits. L'un d'eux fait voir que l'admiration pour Cicéron doit avoir des bornes; qu'il est déraisonnable de soutenir que tous les termes de la bonne latinité se trouvent dans ses ouvrages; que, n'ayant pas traité tous les sujets, il n'a pas pu employer tous les mots de sa langue; que nous avons perdu plusieurs de ses ouvrages dans lesquels il y avoit sans doute des

termes qu'on ne trouve pas dans ceux qui nous restent; enfin que les ouvrages de Cicéron ne sont pas eux-mêmes exempts de fautes contre la pureté de la langue, fautes que les anciens déjà lui reprochoient. On auroit tort de croire qu'Erasme ne rendit pas justice au mérite éminent de l'illustre orateur; il avoit pour lui une grande admiration, et on avoit même trouvé qu'il la poussoit trop loin, lorsque dans la préface de son édition des Tusculanes, publiée en 1523, il s'étoit exprimé ainsi: « Je ne lis point Cicéron sans être frappé jusqu'au point de croire que quelque chose de divin résidoit dans l'âme d'où ces productions sont sorties. Où est présentement cette âme? c'est sur quoi aucun homme peut-être ne sauroit prononcer. Je ne m'éloignerois pas beaucoup du sentiment de ceux qui se persuadent qu'elle est heureuse dans le ciel (1). »

(1) Erasme exprime, dans des termes plus forts encore, son admiration pour les écrivains classiqnes, dans un de ses colloques, intitulé *Convivium religiosum*. Voici le passage dont nous vonlons parler: « Imo profannm dici non debet quicquid pium est et ad bonos mores conducens. Sacris quidem literis nbique prima debetur auctoritas, sed tamen ego nonnunquam offendo qnædam vel dicta a veteribus, vel scripta ab ethnicis, etiam poetis, tam caste, tam sanete, tam divinitus, ut mihi non possim persuadere quin pectus illorum, cum illa scriberent, numen aliquod bonum agitaverit, et fortasse latius se fundit spiritus Christi, quam nos interpretamur. Et multi sunt in consortio sanctorum, qui non sunt apud nos in catalogo. Fateor affectum meum apud amicos. Non possum legere librum Ciceronis de senectnte, de amicitia, de officiis, de Tusculanis quæstionibus, quin aliquoties exosculer codicem, ac venerer sanctum illud pectus, afflatum cœlesti numine. Contra quum hos quosdam recentiores lego, de re publica, œconomica aut ethica, præcipientes, Deum immortalem! quam frigent præ illis! imo quam non

Le *Cicéronien* excita un violent orage. Une foule d'écrivains s'éleva contre l'impie qui avoit osé porter une main sacrilége sur l'idole du siècle. Ce qui augmenta le nombre des mécontens, ce furent les jugemens sur les principaux auteurs morts et vivans qui avoient écrit en latin, que cet ouvrage renfermoit. Nous ne dirons rien de la guerre violente que l'amour-propre offensé fit à Erasme, dont la vie en fut empoisonnée : nous parlerons seulement de cette querelle en tant qu'elle regarde Cicéron. *Jules César Scaliger* fut le premier qui prit la défense de l'orateur latin : dans un discours qu'il publia en 1531, il vomit un torrent d'injures contre Erasme. Comme on attribuoit cette production au turbulent *Bède*, syndic de la faculté de théologie de Paris, Scaliger la revendiqua par une lettre qu'il alloit faire imprimer, lorsqu'un ami l'engagea à faire à Erasme une espèce d'excuse, que celui-ci reçut trois mois avant sa mort, en 1537. La seconde lettre de Scaliger ne fut publiée qu'une année après et

videntur sentire quod scribunt, ut ego potius patiar perire totum Scotum cum aliquot sui similibus, quam libros unius Ciceronis aut Plutarchi; non quod illos in totum damnem, sed quod ex his sentiam me reddi meliorem, cum ex illorum lectione surgam, nescio quomodo, frigidius affectus erga veram virtutem, sed irritatior ad contentionem. » Et un peu plus bas : « Proinde cum hujusmodi quædam lego de talibus viris, vix mihi tempero quin dicam : *Sancte Socrates, ora pro nobis.* — At i pse mihi sæpenumero non tempero quin bene ominer sanctæ animæ Maronis et Flacci. » — Ces expressions ont été fortement blamées par quelques moralistes un peu trop sévères.

contre son intention. Ces deux satires ont été réimprimées en 1621, par les soins de Maussac à Toulouse.

Après Scaliger, *Etienne Dolet*, graveur en taille-douce, qui, en 1546, fut brûlé à Paris comme impie, s'éleva contre le Cicéronien d'Erasme. Il publia, en 1535, son *Dialogus de imitatione Ciceroniana adversus Desiderium Erasmum, pro Christophoro Longolio*, *Lugduni*, in-4°. C'est un dialogue entre Thomas Morus et Simon de Villeneuve. Erasme y est traité avec le dernier mépris; mais Cicéron y est bien défendu contre ses critiques.

Lorsque la mort d'Erasme et celle de ses adversaires eut apaisé cette querelle, la vérité surnagea; on continua d'admirer Cicéron; mais cette admiration se renferma dans de justes bornes, et un excellent critique acheva de confondre la secte enthousiaste qu'Erasme avoit combattue. *Muret*, juge compétent, fit voir, dans le premier chapitre du 15ᵉ livre de ses *variæ Lectiones* (1), la folie des ces prétendus Cicéroniens, et après lui on n'en a plus entendu parler (2).

Passons maintenant aux ouvrages de Cicéron. Il

(1) Voyez *M. Antonii Mureti* opera omnia, ex mss. aucta et emendata, cum brevi annotatione *Ruhnkenii. D.* Lugd. Bat. 1789, 4 vol. in-8°, vol. II, p. 340.

(2) *Voy.* une Dissertation de M. *de Burigny*, dans le 27ᵉ vol. des Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres.

y a peu de genres de littérature dans lesquels cet écrivain laborieux ne se soit exercé (1). Il avoit écrit les mémoires de son consulat, parce qu'il regardoit cette époque de sa vie comme son principal titre à l'immortalité. Il avoit fait entrer dans cet ouvrage tous les événemens arrivés de son temps. Ce qui paroîtra surprenant, Cicéron avoit choisi la forme poétique pour ses compositions historiques. Soixante-dix-huit vers seulement, tirés du second livre, nous ont été conservés, parce que l'auteur lui-même les a insérés dans un de ses traités philosophiques (2). Il ne nous reste rien de quelques autres poëmes historiques de Cicéron, dont nous ne connoissons que les titres : *Alcyones*, *Limon*, *Marius*, etc. Il traduisit le poëme d'Aratus ; il existe des fragmens assez considérables de cette version ; ils se trouvent ordinairement dans les éditions du poëte grec (3). Servius et saint Ambroise citent des fragmens d'un traité de Cicéron sur l'économie domestique, dont le pre-

(1) Un professeur de médecine à Leipsic, M. *Birkholz*, a extrait les nombreux passages où Cicéron parle de choses qui tiennent à la médecine, et les a réunis sous le titre de : Cicero medicus, h. e. selectos e M. T. Ciceronis operibus locos, vel omnino medicos, vel facillime ad res disciplinasque medicas transferendos, in literarum medicarum cultorum usum congessit, indice locupletissimo instruxit et præfatus est *Mich. Birkholz.* Leps. 1806, in-8°. La lecture de cet ouvrage ne sauroit être assez recommandée aux jeunes médecins qui veulent acquérir la facilité de s'exprimer en latin sur les différentes parties de la science à laquelle ils se sont voués.

(2) De Divin. I, c. 11 *et suiv.*

(3) Nommément dans celle de *Buhle*.

mier livre donnoit des préceptes sur le devoir d'une mère de famille dans l'administration de sa maison, le second sur la conduite d'un père de famille, et le troisième sur l'agriculture (1).

Les nombreux ouvrages de Cicéron qui nous restent peuvent être rangés en quatre classes : discours ou oraisons, ouvrages de rhétorique, ouvrages philosophiques, et lettres. Les deux premières classes seulement nous occupent dans ce moment.

1. *Oraisons.*

Quintilien renferme en deux lignes l'éloge de Cicéron comme orateur : « Ce qu'Homère et Virgile ont fait pour la poésie, Démosthène et Cicéron l'ont fait pour l'éloquence (1). » Dans un autre passage il compare les deux plus grands orateurs de l'antiquité. Il trouve que, sous le rapport du plan, de la division, de l'art de préparer et de faire valoir leurs preuves, en un mot en tout ce qui fait partie de l'invention, ces deux grands orateurs se ressemblent beaucoup : il reconnoît de la différence entre eux, sous le rapport de l'art de s'exprimer; l'un, dit-il, est plus serré, l'autre plus abondant; Démosthène conclut d'une manière plus stricte, Cicéron avec une plus grande latitude; celui-là combat toujours par la subtilité, celui-ci souvent par le

(1) « Quantum poesis ab Homero et Virgilio, tantum fastigium accepit eloquentia a Demosthene atque Cicerone. » Inst. Or. XII, 11.

poids des motifs; on ne peut rien ôter à ce que dit le premier, ni rien ajouter à ce que dit l'autre; dans le premier il y a plus d'art, dans le second plus de naturel.... Il y a un point où il faut que le Romain se reconnoisse inférieur au Grec : celui-ci eut l'avantage de la priorité ; et, quel que soit le mérite de Cicéron, ce qu'il est, il le doit à Démosthène. Imitant de toutes les forces de son génie les Grecs, il a atteint l'énergie de Démosthène, la richesse de Platon, l'aménité d'Isocrate : mais non content d'égaler ce que chacun d'eux avoit de plus parfait, son génie heureux lui permit de les surpasser dans la plupart des parties où ils excellent; sinon dans toutes. Car il ne ramasse pas, comme dit Pindare, les eaux pluviales, mais il coule de source, et la nature, en produisant cet homme extraordinaire, a voulu montrer tout ce dont l'éloquence étoit capable; car où s'est jamais trouvé un orateur qui sût mieux instruire ses auditeurs, ou les émouvoir plus fortement? Où s'en trouva-t-il jamais qui fût plus agréable? Ce qu'il emporte par la force de son éloquence, il a l'air de ne le devoir qu'à ses sollicitations; quand il frappe son juge, celui-ci croit suivre plutôt ses propres impulsions qu'être entraîné par la force d'autrui. Tout ce qu'il dit est si fort et si vrai, qu'on auroit honte de ne pas être de son avis; ce n'est pas le défenseur qui parle, on croit entendre un témoin ou un juge. Tous ces avantages, qu'un autre ne sauroit obtenir qu'à force de travail et d'étude, ne lui coûtent pas de peine, et

ses discours, qui flattent le plus l'oreille, paroissent le fruit d'une facilité extrême. Ce n'est donc pas à tort que ses contemporains ont dit de lui qu'il régnoit dans les tribunaux, et qu'aux yeux de la postérité son nom est pris pour celui du génie de l'éloquence (1). »

« C'est en étudiant avec assiduité les écrivains grecs, en parcourant la Grèce, en fréquentant les écoles des philosophes et des rhéteurs de ce pays, en s'exerçant lui-même à parler leur idiome, et en traduisant dans le sien des morceaux de poésie et de prose, que Cicéron parvint à donner une tournure hellénique à son génie et à sa langue, » dit *Herder* dans un parallèle de Démosthène et de Cicéron (2). « L'éloquence de Cicéron (ce sont les expressions d'un autre écrivain) l'emporte sur les foudres de Démosthène, non-seulement par sa clarté philosophique, mais aussi sous le rapport de l'urbanité et du véritable patriotisme. C'est à l'étude de ses ouvrages que l'Europe doit presque uniquement d'avoir reconquis la pureté de la langue latine, instrument dont on a abusé, mais qui a été utile, sous bien des rapports, à l'esprit humain (3). »

On ne peut contester à Démosthène l'avantage

(1) Inst. Or. X, ed. Bip. p. 231.

(2) *Herder* Ideen zur Philos. der Gesch. der Menschheit, B. XIV, n. 5.

(3) *Jenisch* æsthet. crit. Parallele der beyden grœssesten Redner des Alterthums, p. 127.

de l'originalité et d'une énergie mâle et irrésistible; mais on accordera facilement à Cicéron qu'il a su donner à ses discours une plus grande variété, qu'il y règne plus d'imagination, plus d'élégance, une diction plus travaillée et plus harmonieuse.

Les discours de Cicéron qui nous ont été conservés, se montent à cinquante-six; quelques-uns ont pour objet des questions politiques; la plupart ont été prononcés devant les tribunaux; dans ceux-ci, Cicéron paroît tantôt comme accusateur, tantôt comme défenseur.

1. Des discours de Cicéron qui nous restent, le premier a pour objet la défense de *P. Quintius*, plébéien, dépourvu de fortune et de protection, contre un certain Sex. Nævius, dont le célèbre Hortensius étoit l'avocat. Ce discours fut prononcé l'an de Rome 673. Il a pour objet une affaire de cautionnement; la cause étoit moitié civile, moitié criminelle. Cicéron triompha.

2. L'oraison pour *Sex. Roscius d'Ameria*, est de l'année suivante. Ce fut la première fois que Cicéron parla dans ce qu'on appeloit une cause publique ou criminelle, pour défendre un innocent accusé d'un parricide. Ce discours, plein de chaleur et d'énergie, fonda sa réputation, moins peut-être à cause du talent dont il fournit la preuve, à côté des défauts qui tenoient à l'âge de l'auteur, que pour le grand caractère que Cicéron développa en résistant publiquement à la cupidité d'un des agens de Sylla, qui étoit alors dans la plénitude de

sa puissance. Cicéron lui-même le cite, sous ce rapport, avec complaisance (1). Ce morceau est aussi important pour l'histoire des proscriptions de ce temps de troubles et de factions. Roscius fut acquitté.

3. La troisième oraison pour *Q. Roscius* le comédien, fut prononcée dans une affaire d'intérêt, l'an 678.

4 à 10. La quatrième oraison contre *Q. Cæcilius*, et les six *Verrines*, tiennent à la même cause. Cette suite de discours, où brille un grand talent oratoire, est encore très-utile pour connoître l'histoire du septième siècle de Rome, et la procédure judiciaire des Romains. *C. Cornelius Verrès* avoit été propréteur ou gouverneur de la Sicile. Dans cette fonction, il avoit commis une foule de concussions et de crimes pour lesquels la malédiction des habitans de l'île le poursuivoit à Rome. Cicéron, qui, après lui, avoit été questeur dans la même île, et y avoit recueilli les preuves des forfaits de Verrès, brigua l'honneur de l'accuser au nom des Siciliens. Cet honneur lui fut contesté par Cæcilius, homme corrompu par Verrès, et qui feignoit d'être son ennemi, pour mieux trahir la cause de ceux qu'il prétendoit protéger. Cette question préparatoire fut plaidée l'an 684 de Rome (2). Cicéron triompha. Nommé ac-

(1) Offic. II, 14.

(2) Ce discours contre Cæcilius porte le titre de *Divinatio*. C'est le terme juridique de l'action dont il s'agissoit.

cusateur de Verrès, il fit exprès le voyage de la Sicile, pour recueillir plus de renseignemens sur l'administration de l'ancien propréteur. Après son retour, il prononça contre lui le premier discours, qui fut l'introduction de cette grande accusation qu'il intenta contre ce criminel. Au lieu d'entrer dans le détail des crimes de Verrès, et de lui fournir ainsi le moyen de traîner l'affaire jusqu'à l'année suivante, où il espéroit avoir des juges plus favorables, Cicéron accabla, pendant plusieurs jours que dura cette enquête, le coupable de tant de preuves testimoniales et écrites, qu'il ne pouvoit plus rester de doute sur son crime. Cette manière d'attaquer, qui étoit nouvelle à Rome, fit une telle impression sur les juges et sur le public, qu'Hortensius refusa de plaider pour Verrès, et que celui-ci, profitant de la faculté que les lois romaines laissoient aux accusés, s'exila volontairement. Cependant Cicéron ne cessa de le poursuivre. Il publia contre lui une suite de mémoires qui ont été recueillis sous le titre de seconde action contre Verrès. Ces mémoires ont été désignés, par les grammairiens et les éditeurs, sous les titres suivans : 1° *de Prætura urbana ;* 2° *Siciliensis ;* 3° *Frumentaria ;* 4° *de Signis ;* 5° *de Suppliciis.* Dans le premier, Cicéron peint la vie privée et publique de l'accusé avant son gouvernement de Sicile ; dans le second, il rapporte les prévarications dont il s'étoit rendu coupable comme juge et comme magistrat ; dans le troisième, il l'accuse de dilapidations et de vols commis dans

les approvisionnemens; dans le quatrième, il est question des monumens d'art qu'il s'étoit appropriés; dans le cinquième, des meurtres dont il s'étoit rendu coupable. Le quatrième mémoire est surtout d'un haut intérêt pour les amateurs de l'antiquité et pour l'histoire de l'art.

11. La onzième oraison fut prononcée l'an 685, pendant que Cicéron étoit édile. Elle a pour objet de défendre *M. Fontejus*, propréteur de la Gaule Transalpine, contre les accusations de ses anciens administrés. Elle ne nous est parvenue que fort mutilée.

12. Pour *A. Licinius Cæcina.* Cette oraison avoit pour objet une affaire d'intérêt.

13. *Pro lege Manilia.* Cette célèbre harangue, adressée au peuple romain, l'an 688, lorsque Cicéron eut été nommé préteur, eut pour objet de soutenir la *rogation* faite par le tribun Manilius en faveur de Pompée. C'est un des morceaux les plus célèbres de Cicéron.

14. Pour *A. Cluentius Avitus*, jeune homme accusé par une mère dénaturée d'avoir été l'assassin de son beau-père. On ne peut qu'admirer l'art avec lequel Cicéron défend son client contre une accusation si horrible (1).

15—17. Trois discours prononcés contre le tribun *P. Servilius Rullus*, qui avoit proposé une loi agraire, d'après laquelle les domaines de l'état

(1) *Voyez Quintil.* Inst. Or. VI, 5.

devoient être vendus au profit du peuple. Cicéron prononça le premier de ces discours dans le sénat, le 1er janvier 691, le même jour où il entra en fonction comme consul; le second, le même jour, et le troisième, peu de temps après, devant le peuple. Rullus retira son projet de loi, sur lequel le peuple ne vota pas. Le premier des trois discours prononcés par Cicéron ne nous est pas parvenu en entier.

18. L'an 654 ou 655 de Rome, un tribun séditieux avoit été tué par le parti du sénat; trente-six ans après, sous le consulat de Cicéron, *C. Rabirius* fut accusé, par un autre tribun, du crime de *perduellio*, pour avoir eu part à ce meurtre. Ce procès étoit tacitement dirigé contre le sénat, dont on vouloit attaquer l'autorité. Cicéron et Hortensius défendirent l'accusé, d'abord devant le tribunal des *duumvirs* Caius et Lucius César, et, Rabirius ayant été condamné et ayant porté appel au peuple, devant les comices. Malgré leur éloquence, Rabirius auroit été condamné, si l'augure Metellus Celer, par une action hardie, n'avoit trouvé un moyen légal pour dissoudre les comices (1).

19—22. Ce fut pendant le même consulat que Cicéron prononça les célèbres *oraisons contre Catilina*, son principal titre à la gloire comme homme d'état. Dans la première, prononcée le 8 novembre devant le sénat assemblé au temple de

(1) *Liv.* XXXIX, 15. *Dion Cass.* XXXVII.

Jupiter Stator, où Catilina avoit osé se rendre, Cicéron développa la trame des conjurés. Catilina, se voyant découvert, quitta la ville et prit ouvertement lès armes. Le lendemain Cicéron prononça sa seconde harangue devant le peuple, et justifia la conduite qu'il avoit tenue envers le conspirateur. Le 20 novembre, Catilina et ses adhérens furent déclarés ennemis de l'état. La vigilance du consul lui fit découvrir une nouvelle ramification du plan des conjurés; dans la nuit du 2 au 3 décembre, il fit arrêter les députés des Allobroges, qui s'étoient laissé entraîner dans la conspiration par le préteur P. Cornelius Lentulus. Le lendemain il convoqua le sénat au temple de la Concorde; ce corps lui vota des honneurs signalés pour avoir sauvé la république. Vers le soir du même jour il prononça, devant le peuple, sa troisième harangue, où il rendit compte de ce qui s'étoit passé le matin. Enfin la quatrième oraison fut prononcée le 5 au sénat, dans le temple de Jupiter Stator; Cicéron s'y déclara pour l'avis de Silanus, d'après lequel les conjurés furent mis à mort, sans être traduits devant le peuple.

23. Dans les comices tenus par Cicéron pour l'élection des consuls de l'année suivante, *L. Licinius Murena* fut nommé avec D. Junius Silanus. Il avoit eu pour concurrent un célèbre jurisconsulte, Servius Sulpicius Rufus, qui, assisté par Caton, accusa Murena d'avoir remporté la victoire par brigue. Le consul désigné fut défendu par Q. Hortensius,

par M. Crassus, et enfin par Cicéron, et acquitté. C'est dans ce discours que Cicéron se moqua de la philosophie stoïcienne, à laquelle Caton étoit attaché, et qu'il lança contre les jurisconsultes romains quelques traits qui ont engagé plusieurs savans à prendre leur défense (1). Ce fut à cette occasion que Caton dit le fameux mot rapporté par Plutarque : Grand dieu ! quel plaisant consul nous avons ! Au reste, ce discours est compté parmi les meilleurs ouvrages de Cicéron ; sa lecture est aussi très-importante pour l'histoire du temps.

24. *L. Valerius Flaccus* avoit été préteur sous le consulat de Cicéron, et l'avoit assisté dans la découverte de la conjuration de Catilina. La haine que lui portèrent dès-lors les amis du conspirateur, lui attira, après son retour d'Asie, où il avoit été propréteur, une accusation de concussion, contre laquelle Cicéron le défendit en 695.

25. *P. Cornelius Sylla*, parent du dictateur, désigné consul, avoit été convaincu de brigue. Quelque temps après il fut aussi accusé d'avoir pris part à la conjuration de Catilina. Cicéron le défendit, et le fit acquitter dans l'année qui suivit son consulat.

26. En 693, Cicéron défendit *A. Licinius Archias*, poëte grec, qui avoit obtenu le droit de cité en vertu de la loi Plautia Papiria, rendue en 665 (2).

(1) *Voyez* le Specimen academicum de M. *Luzac*. Lugd. Bat. 1768, in-4°.

(2) Voyez sur ce poëte Histoire abrégée de la littérature grecque, vol. I, p. 346.

Vingt-sept ans après, cette prérogative lui fut contestée par un certain *Gracchus*. Le discours que Cicéron prononça à cette occasion est un de ceux qu'il a travaillés avec le plus de soin ; il est rempli de digressions sur le charme de l'étude, et de sentences qui en ont fait de tout temps la lecture favorite de ceux qui aiment les lettres..

27—30. Les quatre discours suivans sont intitulés : ***Post reditum in senatu; ad Quirites post reditum ; pro domo sua ad Pontifices; de Haruspicum responsis.*** Avant le milieu du dix-huitième siècle, personne n'avoit pensé à contester l'authenticité de ces discours. ***Markland*** fut le premier qui éleva des doutes. Ce qui lui en fournit l'occasion, ce fut une dispute élevée entre ***Jacques Tunstal*** et ***Middleton***, auteur d'une vie de Cicéron, sur plusieurs passages de l'orateur, et notamment sur l'authenticité de sa correspondance avec Brutus. Markland intervint dans cette discussion ; non-seulement il se déclara pour l'opinion de Tunstal, mais il alla plus loin, et attaqua l'authenticité des quatre discours en question, dans un ouvrage qui parut en 1745. L'évêque *Ross* s'éleva contre lui, et fit voir que, d'après des motifs semblables à ceux qu'il employoit, on pourroit contester à Cicéron plusieurs autres ouvrages qui sont indubitablement de lui. A la même époque, parut sur ce sujet un autre ouvrage anonyme, qu'on attribue au savant imprimeur *Guill. Bowyer*. Parmi les Allemands ***Jean Math. Gesner*** s'éleva contre Markland dans deux

mémoires insérés dans le recueil de l'académie de Gottingue. L'affaire en resta là pendant un demi siècle, jusqu'à ce qu'en 1801, le célèbre *Wolf* reproduisit l'objection de Markland, et l'appuya de nouveaux et graves argumens. Aujourd'hui les critiques sont partagés sur la question de l'authenticité de ces quatre discours. Ceux qui la nient ont contre eux le témoignage de Dion Cassius, qui parle des harangues que Cicéron prononça immédiatement après son retour de l'exil, ainsi que ceux de Valère Maxime, de Quintilien, et d'autres écrivains anciens qui citent des passages qu'on trouve réellement dans ces discours tels qu'ils nous sont parvenus; on est donc obligé de convenir que ces discours ont existé peu après la mort de Cicéron, sans qu'on trouve que son fils, ni les amis qui lui survécurent, aient jamais réclamé contre la fraude de celui qui auroit fabriqué ces morceaux sous un nom si illustre. Ces difficultés n'affoiblissent pas aux yeux des critiques les motifs qui les engagent à rejeter ces productions; ils prétendent qu'une partie des détails renfermés dans ces morceaux ont été pris par l'imposteur dans les discours que Cicéron prononça peu de temps après pour Sextius et contre Pison. A côté de ces passages, qui sont véritablement de la plume de Cicéron, ils en indiquent un grand nombre qui ne portent nullement le caractère propre à toutes les compositions de cet orateur. Dans ces discours qu'on veut lui attribuer, les sentences sont, disent-ils, souvent foibles; les

conséquences tirées des péroraisons sont fausses et contraires aux règles de la logique; le style est froid, affecté et parfois entortillé.

31. Défense de *Cn. Plancius*, accusé de s'être fait nommer édile à l'aide de cabales (*sodalitia*), qui étoient regardées comme la plus répréhensible de toutes les brigues. Ce procès est de l'année 700.

32. Défense de *P. Sextius*, qui, pendant qu'il étoit tribun du peuple, avoit travaillé avec zèle au rappel de Cicéron. La faction de Clodius l'accusa d'avoir été l'auteur d'un tumulte où il avoit failli périr. Cicéron le fit acquitter en 698.

33. L'oraison contre *P. Vatinius*, est une suite de la précédente, dont elle fait pour ainsi dire partie: elle est dirigée contre un des principaux témoins qui déposèrent dans l'affaire de Sextius. Cicéron y critique toute la conduite politique de son adversaire, qui avoit été tribun du peuple et questeur. Comme il se sert souvent de la figure de l'*interrogation* pour accabler Vatinius, les anciens ont donné à ce discours le titre d'*Interrogation*.

34. Défense de *M. Cœlius Rufus*, accusé de violence et de tentative de meurtre. Nous parlerons plus bas de ce personnage.

35. Discours prononcé au sénat, en 698, au sujet de la désignation des provinces qui devoient être confiées aux consuls sortant de fonction. Les provinces qui alloient devenir vacantes étoient la Macédoine, la Syrie et les deux Gaules. La pre-

mière étoit gouvernée par *L. Calpurnius Pison*, la seconde par *A. Gabinius; César* réunissoit entre ses mains le gouvernement des deux autres. Le parti de Pompée, qui commençoit alors à intriguer contre César, vouloit lui faire ôter ces deux gouvernemens, ou au moins un des deux; Cicéron s'éleva contre cette proposition, et demanda qu'on rappelât plutôt les proconsuls de la Macédoine et de la Syrie, de l'administration desquels on avoit beaucoup à se plaindre, et qui l'avoient personnellement desservi pendant leur consulat. Son avis prévalut.

36. Plaidoyer pour *L. Cornelius Balbus*, natif de Cadix, à qui Pompée, en vertu d'une loi particulière qui lui en avoit accordé la facilité, avoit donné le droit de cité à Rome, prérogative qui lui fut contestée. Nous parlerons plus bas encore de ce Balbus.

37. Invective contre *L. Calpurnius Pison*, qui, rappelé de la Macédoine, avoit vomi des injures contre Cicéron. Celui-ci lui répondit au sénat, et compara la conduite politique de son adversaire avec celle que lui-même avoit observée.

38. La trente-huitième oraison de Cicéron est une des plus célèbres. Elle eut pour objet de défendre *T. Annius Milon*, qui avoit tué le fameux Clodius, un des hommes les plus turbulens et les plus dangereux que la république ait produits. Les liaisons qui existoient entre Cicéron et Milon, les services que celui-ci avoit rendus au premier,

semblèrent lui imposer l'obligation de le défendre de l'accusation portée contre lui. Le procès fut un des grands événemens du troisième consulat de Pompée ; toute la ville y avoit pris parti, soit pour Milon, soit pour Clodius ; le parti du dernier, qui renfermoit tous les hommes turbulens, usa de violences. Cicéron, effrayé par l'aspect des hommes armés qui entouroient le tribunal, ne parla peut-être pas avec son courage ordinaire ; mais il employa tout son art pour prouver que Milon n'avoit pas été l'agresseur. C'étoit manifestement plaider une mauvaise cause. Cicéron ne put sauver son client, qui s'exila volontairement. Observons au reste que le discours que nous avons n'est pas celui que Cicéron prononça ; mais un discours corrigé après le procès et retouché par lui (1). On le regarde comme un de ses chefs-d'œuvres.

39. *A. Gabinius*, proconsul de Syrie, s'étoit laissé corrompre, moyennant 10,000 talens, pour rétablir Ptolémée Aulètes sur le trône d'Egypte, quoiqu'un décret du sénat eût défendu de servir ce prince. Après son retour à Rome, il fut accusé de désobéissance et de crime de haute trahison. Ayant trouvé moyen de se faire absoudre, il fut accusé de concusssion (*repetundarum*) devant le préteur M. Caton. Cicéron plaida pour lui dans une

(1) Asconius Pædianus dit que de son temps on avoit encore les deux discours de Cicéron, celui qu'il mit par écrit après coup, et qui a été inséré dans le recueil de ses harangues, et celui qu'il a prononcé et qui fut écrit par les tachygraphes.

si mauvaise cause, sans pouvoir sauver ce grand coupable, qui fut condamné à la restitution des 10,000 talens. Comme la vente de ses biens ne produisit pas cette somme énorme, on exigea le complément de la somme d'un chevalier romain, nommé *Rabirius Postumus*, parce qu'on prétendoit qu'il avoit touché une partie de ces 10,000 talens. Ce procès peut être regardé comme une suite de celui de Gabinius. Cicéron plaida pour Rabirius dans l'année 700.

40. *M. Claudius Marcellus*, consul en 703, avoit été l'un des plus fermes antagonistes de César. Il avoit ensuite combattu contre lui à Pharsale. Après la chute du parti des *optimates*, ce fier républicain, ne voulant pas se soumettre à la domination d'un maître, se retira à Mitylène, où il vécut dans un exil volontaire et honorable. Il refusa de faire des démarches pour retourner à Rome, mais ses amis ne laissèrent échapper aucune occasion pour négocier sa paix avec César. L. Pison ayant un jour parlé pour Marcellus devant César, et en plein sénat, le frère de l'ancien consul tomba aux pieds du dictateur; dans le même moment tout le sénat se leva et demanda la grâce de Marcellus. César, qui étoit très-irrité contre lui, se plaignit de son orgueil (*acerbitas*), mais finit par déclarer qu'il n'avoit rien à refuser aux prières du sénat. Les membres de ce corps adressèrent des actions de grâce à César. Cicéron n'avoit pas encore parlé publiquement depuis son retour à Rome; il avoit

même pris la résolution de se taire aussi longtemps que la république seroit opprimée; cependant il crut dans ce moment devoir rompre son silence et joindre sa voix à celle du sénat. Ce fut alors qu'il prononça ce discours, auquel il n'étoit pas préparé, mais qu'il mit par écrit et retoucha après la séance. Il a toujours été regardé comme un chef-d'œuvre d'éloquence et comme le modèle que Pline le jeune eut devant les yeux en composant son panégyrique de Trajan. M. *Wolf* n'est pas du même avis; cette harangue lui paroît tellement inférieure aux autres écrits de Cicéron, et notamment aux deux discours pour Ligarius et le roi Dejotarus, qu'il ne peut prendre sur lui de le regarder comme authentique (1). Ce paradoxe a été soutenu par un de ses élèves, M. *Spalding* (2); mais il ne nous paroît pas qu'il ait fait jusqu'à présent beaucoup de prosélytes. Nous observons encore que Marcellus ne revint pas à Rome : il fut assassiné en route par un certain P. Magius. Cet événement est raconté dans une lettre de Sulpicius, qui nous a été conservée dans le recueil de celles de Cicéron. Il faut aussi voir dans ce recueil la lettre fière et froide par laquelle Marcellus remercia Cicéron de sa démarche (3).

41. *Q. Ligarius*, lieutenant de C. Causidius en Afrique, avoit pris part à la guerre contre César.

(1) Voyez son édition de ce discours.

(2) Voyez dans *Wolf* et *Buttmann* Mus. ant. stud., vol. I, p. 1.

(3) Ad div. IV, 12, et IV, 11.

Un certain Q. Tubéron, voulant faire sa cour au maître, et se venger en même temps d'une ancienne injure, porta plainte contre Ligarius. Cicéron le défendit, et obtint de César son pardon, quoiqu'il fût personnellement fort irrité contre l'accusé.

42. *Dejotarus* étoit *tétrarque* de la Galatie. Pompée lui avoit donné l'Arménie-mineure, et le sénat lui avoit décerné le titre de roi. Dans la guerre civile, il prit le parti de ses bienfaiteurs. Pour l'en punir, César le dépouilla de son royaume d'Arménie; cependant il se réconcilia avec lui et le visita dans ses états. Quelque temps après *Castor*, petit-fils de Dejotarus, et *Phidippus*, son médecin, accusèrent le roi d'avoir voulu attenter à la vie de César pendant le séjour que celui-ci avoit fait à la cour de ce prince. Cicéron le défendit, non publiquement, mais dans l'appartement de César même. Il eut la gloire de triompher des préventions de César, qui, ému de son discours, laissa échapper de ses mains la plainte qu'on lui avoit présentée contre Dejotarus, et reconnut son innocence.

43 — 56. Ce sont quatorze discours politiques, prononcés après la mort de Jules César contre *Marc Antoine*. A l'imitation des discours de Démoshène contre l'ennemi de l'indépendance grecque, Cicéron intitula les siens *Philippiques*. Ils furent prononcés dans le temps qui s'écoula depuis la mort de César jusqu'après la bataille de Modène. Le *premier* fut prononcé le 2 septembre de l'an 710. La veille,

Marc Antoine avoit proposé au sénat de décerner des supplications en l'honneur de la mémoire de César : Cicéron, qui revenoit d'un voyage, n'assista pas ce jour là à l'assemblée; mais le lendemain il s'opposa à la proposition. Marc Antoine, qui étoit absent, lui jura dès ce moment une haine implacable. Il le somma de se trouver au sénat le 19 septembre; mais craignant les violences de ce chef de parti, Cicéron ne se rendit pas à cette sommation. Marc Antoine convoqua l'assemblée au temple de la Concorde, et y déclama fortement contre l'orateur absent. Cicéron répondit par un discours qu'il est censé avoir prononcé devant Marc Antoine, mais qu'il composa dans son cabinet : c'est sa *seconde* Philippique. Immédiatement après, il se retira à la campagne, où il acheva son Traité des Devoirs. Marc Antoine, de son côté, effrayé de la défection de deux légions qui s'étoient données au jeune Octavien, partit pour la Gaule Citérieure. Il s'étoit fait adjuger cette province par le peuple, malgré le sénat, qui avoit confirmé la disposition de César, en vertu de laquelle Decimus Brutus devoit en prendre le gouvernement, tandis que Marc Antoine partiroit pour régir la Macédoine. Il éclata alors une guerre civile. Cicéron retourna à Rome, et prononça le 19 décembre sa *troisième* Philippique; elle engagea ce corps à confier une armée à Pansa et à Hirtius, consuls désignés pour l'année qui alloit commencer. Dans la *quatrième*, il rendit compte au peuple des mesures prises par les pères conscrits. Le

1er janvier de l'année suivante, il demanda, par sa *cinquième* Philippique, qu'Antoine, qui assiégeoit Decimus Brutus à Modène, fût déclaré ennemi de la patrie. Un tribun du peuple interposa son *veto* à ce sénatus-consulte; mais Cicéron obtint au moins que le jeune Octavien fût adjoint aux consuls pour faire la guerre à Marc Antoine, et qu'il fût autorisé à demander le consulat dix ans avant l'âge prescrit. Le 4 janvier, le sénat décréta d'envoyer auprès de Marc Antoine deux députés, pour l'engager à se soumettre aux lois de la république; Cicéron blâma hautement cette mesure pusillanime, le 4 janvier, dans sa *sixième* Philippique; dans la *septième*, qu'il prononça avant le retour des députés, il montra qu'un arrangement avec ce rebelle, s'il n'étoit pas impossible, seroit honteux à l'état. Les députés revinrent au commencement de février; leur rapport confirma ce que Cicéron avoit prédit. Le sénat déclara alors la guerre à Marc Antoine, mais en se servant du mot *tumultus*, au lieu de celui de guerre. Le 15 mars, Cicéron prononça sa *huitième* Philippique, dans laquelle il se plaignit de cette demi-mesure. Le lendemain, il demanda dans la *neuvième* qu'on érigeât une statue à Servius Sulpicius, qui, envoyé auprès de Marc Antoine par le sénat, étoit mort de maladie avant de pouvoir s'acquitter de la commission dont il étoit chargé. La *dixième* loue les mesures prises par Brutus. Par la *onzième*, tenue le 1er avril, Cicéron demanda et obtint que Cas-

sius fût chargé de la guerre contre Dolabella, qui, se rendant en Syrie, avoit assassiné. C. Trebonius à Smyrne, et s'étoit mis en possession de la province d'Asie. Peu de temps après le consul Pansa proposa l'envoi d'une nouvelle députation auprès de Marc Antoine; les premiers sénateurs qui opinèrent sur cette proposition, non-seulement lui furent favorables, mais demandèrent aussi que C. Servilius et Cicéron fussent choisis pour cette commission. Celui-ci s'opposa alors, par sa *douzième* Philippique, au parti qu'on alloit prendre, et fit voir que, dans aucun cas, il n'étoit propre à cette mission. Au commencement d'avril, il fut de nouveau question d'un arrangement avec Marc Antoine; Cicéron l'empêcha par sa *treizième* Philippique. Le 15 avril, Marc Antoine fut battu près de Modène; le 24 mai, Cicéron prononça sa *quatorzième* Philippique, qui a pour objet les honneurs et les récompenses à décerner aux vainqueurs. Ce fut la dernière oraison que ce grand homme prononça; bientôt après, le triumvirat de Marc Antoine, Octavien et Lépide, anéantit l'autorité du sénat, et Cicéron périt victime de son patriotisme.

Il existe quelques discours faussement attribués à Cicéron; telle est sa réponse à l'invective de Salluste, ou plutôt de Porcius Latro (1); son oraison adressée au peuple et aux chevaliers avant qu'il

(1) *Voy.* p. 25.

partît pour le lieu de son exil ; un discours sur la paix, et un autre contre Valérius.

2. *Ouvrages de rhétorique.*

Les ouvrages de rhétorique de Cicéron sont, à la vérité, le résultat des leçons que lui donnèrent des rhéteurs et des grammairiens grecs, ou tirés de la lecture de leurs livres et de l'étude des beaux modèles laissés par les orateurs d'Athènes; mais ils prouvent, ce que d'ailleurs nous savons par les monumens nombreux qu'il nous a laissés, qu'il avoit lui-même approfondi toutes les branches de l'art oratoire, et qu'il l'avoit appliqué aux affaires publiques les plus importantes. En examinant les ouvrges des orateurs qui avoient vécu avant lui, il put à la fois établir une théorie plus parfaite et fournir des modèles de ses préceptes.

1. Le premier ouvrage de rhétorique qu'on trouve dans les éditions des œuvres de Cicéron est intitulé : *Rhetoricorum ad Herennium libri IV.* On convient depuis long-temps que cet ouvrage n'est pas de Cicéron. Cependant il a une infinité de rapports avec des passages qui se trouvent dans le traité *de Inventione* de cet l'écrivain ; mais en examinant avec attention ces passages et en les comparant entre eux d'après les règles de la critique, il paroît que la rhétorique adressée à Herennius a été écrite avant le traité sur l'Invention.

On suppose qu'il est de Q. Cornificius *l'aîné*, à qui sont adressées des lettres de Cicéron (1). Cette hypothèse se fonde sur ce que Quintilien cite plusieurs passages, qu'il dit tirés de la rhétorique de cet écrivain, et qu'on croit reconnoître dans l'ouvrage qui nous occupe. Mais, disent les adversaires de cette supposition, comment peut-on croire que Cicéron ait pris tant de passages dans l'ouvrage d'un de ses contemporains et de ses condisciples? M. *Schütz*, qui a donné la meilleure édition des œuvres de rhétorique de Cicéron, a fait voir que les citations de Quintilien peuvent très-bien être tirées d'un tout autre ouvrage que de la rhétorique adressée à Herennius. Selon lui, l'auteur de cette rhétorique a vécu après l'an 666 de Rome, puisqu'il parle de la mort de Sulpicius; mais il ne rapporte aucun fait qui ne permette de croire qu'il a écrit immédiatement après cet événement. D'après cette circonstance, M. Schütz met en avant une hypothèse nouvelle et très-ingénieuse; il attribue cet ouvrage à M. Antonius Gnipho, dont parle Suétone dans son traité des célèbres grammairiens, et qui a été le maître de Cicéron. M. Schütz fait voir que tout ce que Suétone dit de ce grammairien s'applique parfaitement à l'auteur de la rhéto-

(1) Des commentateurs qui ne se sont pas donné la peine de comparer les deux ouvrages sous le rapport de la priorité, ont attribué la Rhétorique au fils de ce Cornificius, qui fut consul en 719, et qui par conséquent auroit eu sous les yeux le traité de Ciceron, *de Inventione*.

rique. Son hypothèse seroit au-dessus de tous les doutes, si les manuscrits confirmoient une conjecture qu'il hasarde sur la leçon d'un passage corrompu de ce même ouvrage. En parlant d'Atteius, Suétone dit, au ch. 10, que ce grammairien a fréquenté « *Antonium Gniphonem ejusque Hermam.* » Il paroît qu'il manque un mot avant le dernier; M. Schütz croit que c'est celui de *præceptorem.* Or l'auteur de la rhétorique adressée à Herennius dit positivement que Hermès étoit son maître. Au reste, cet ouvrage a été un des premiers traités de rhétorique qui ait été publié en latin; aussi son auteur ne cite-t-il aucun auteur latin; il dit même qu'il a, le premier, donné des noms latins aux figures de rhétorique.

2. *Rhetorica, seu de Inventione rhetorica libri II* (1). On croit communément que Cicéron composa dans sa jeunesse une rhétorique en quatre livres, dont les deux derniers ont péri, et les deux premiers, qui traitoient de l'invention, nous ont été conservés. Des savans pensent que Cicéron ne poussa jamais son ouvrage au-delà de ces deux livres, qu'il y renonça parce qu'il jugeoit cette production trop foible, et peut-être ne publia pas lui-même ces deux livres. Un passage de son ouvrage,

(1) Cet ouvrage est quelquefois cité sous le titre de *Rhetorica vetus*, en opposition à celle qui est adressée à Herennius, et qu'on appelle *Rhetorica nova.*

de Oratore, paroît indiquer qu'il ne les destinoit pas à voir le jour (1). Quintilien ne cite jamais que les deux livres que nous possédons, et Fabius Marius Victorinus, grammairien du quatrième siècle, n'a commenté que ceux-là. Quoi qu'il en soit, en écrivant cet ouvrage de sa jeunesse, dont on fixe la date à l'année 666 de Rome, Cicéron eut sous les yeux, soit la rhétorique adressée à Herennius, dont nous venons de parler, soit des cahiers (*dictata*) de son maître, sur lesquels l'auteur anonyme de cette rhétorique a aussi travaillé. Quelquefois Cicéron paroît avoir copié, amplifié ou corrigé cet original; quelquefois il y ajoute ses propres idées, ou des extraits qu'il avoit tirés de divers écrivains grecs.

3. *Dialogi tres de Oratore.* Dans ces trois dialogues, précédés chacun d'une petite introduction adressée à son frère Quintus, Cicéron traite en maître de toutes les parties de l'art oratoire. Il les publia en 699; mais il les supposa tènus dans l'année 662, où le tribun M. Drusus fit sa fameuse proposition, pour faire de nouveau participer le sénat à la puissance judiciaire que Servilius Glaucias avoit attribuée à l'ordre équestre seul. Le consul L. Philippus fut le principal adversaire de Drusus, tandis que le célebre orateur L. Licinius Crassus

(1) Sibi puero aut adolescentulo ex commentariolis suis inchoatos ac rudes excidisse. De Oratore, I, 2.

soutenoit de toute son influence la demande du tribun. Cicéron suppose que, pendant les *jeux romains*, célébrés cette année-là par l'édile M. Claudius Marcellus, Crassus s'étoit retiré à la campagne pour prendre quelques instans de repos et se préparer à cette lutte qui, peu de jours après, lui coûta la vie (1). Son beau-père, le célèbre jurisconsulte Q. Mucius Scævola, et son ami intime le consulaire M. Antoine, viennent le trouver dans cette retraite, où deux jeunes citoyens, C. Aurel. Cotta, qui alors briguoit la charge de tribun du peuple, et P. Sulpicius Rufus, qui, peu d'années après, en fut aussi revêtu, avoient accompagné le vieux sénateur. Cicéron lui-même n'assiste pas aux conversations, qui ont l'éloquence pour objet, et il ne pouvoit y prendre part, sans choquer la vraisemblance, parce qu'il n'avoit alors que quinze ans; mais le personnage dans la bouche duquel il met ses principes sur l'art oratoire, est Crassus. Après le premier dialogue, Scævola se retire; il est remplacé dans les suivans par Q. Catulus et C. Julius Cæsar. On admire avec raison l'art qui règne dans ces discours. Chaque interlocuteur y parle d'après son caractère connu, et tous avec une grande élégance. Cicéron a trouvé moyen d'orner la matière par des digressions agréables, et d'interrompre l'uniformité de la discussion par des citations d'auteurs grecs et latins, par des allusions aux événemens du temps,

(1) *Voy. Cic.* de Orat. III, 1.

ou aux discours que les interlocuteurs avoient prononcés dans certaines occasions. Quant au genre que Cicéron a adopté dans ce dialogue et dans les autres ouvrages auxquels il a donné la même forme, il faut observer qu'on ne peut pas les comparer aux dialogues de Platon, qui sont infiniment plus dramatiques. Cicéron dit lui-même quelque part (1) qu'il a imité plutôt la manière d'Aristote, c'est-à-dire les ouvrages exotériques de ce philosophe, dont plusieurs avoient la forme de dialogues, précédés par des introductions. Atticus et Quintilius regardoient ce dialogue comme un de ses meilleurs ouvrages. Cicéron n'en pensoit pas moins favorament. Il dit dans une lettre à Atticus (2), qu'il a beaucoup retouché ce traité, et dans une autre adressée à Lentulus (3), qu'il renferme toute la théorie d'Isocrate et d'Aristote.

4. *De claris Oratoribus*, ou *Brutus*. Cicéron suppose qu'après son retour de l'Asie, M. Brutus, accompagné d'Atticus, vint le voir, et que ces deux amis l'engagèrent à reprendre un entretien qu'il avoit eu, peu auparavant, avec Atticus seul, et qui avoit roulé sur les grands orateurs romains. L'époque de ce dialogue tombe dans l'année 708; mais il ne fut publié que l'année suivante. Il est d'un grand intérêt pour l'histoire de la littérature romaine.

(1) Epist. I, 9.
(2) Ad Att. IV, ep. 13.
(3) Ad div. I, 9, 67.

5. *Orator, sive de optimo genere dicendi.* Dans cet ouvrage, adressé à M. Brutus, Cicéron traite des qualités qui constituent l'orateur parfait.

6. *Topica,* ou *Doctrine des argumens et preuves judiciaires.* Dans cet ouvrage, Cicéron a donné un extrait et un commentaire de celui d'Aristote, qui porte le même titre. Il est adressé à C. Trebatius Testa, jurisconsulte, un de ses meilleurs amis, qui avoit été tribun du peuple l'an 707, et que l'obscurité du style d'Aristote avoit empêché de lire son traité. Cicéron écrivit celui-ci en 710, pendant son voyage en Sicile. Boëce a écrit un commentaire en sept livres sur les Topiques de Cicéron.

7. *De Partitione oratoria.* Cet ouvrage, assez médiocre, est un dialogue entre Cicéron et son fils; il paroît avoir été écrit en 707, pendant que César faisoit la guerre en Afrique.

8. *De optimo genere oratorum.* Cet opuscule servoit de préface ou d'introduction à la traduction que Cicéron avoit faite des discours d'Eschine et de Démosthène.

Le vif éclat dont l'éloquence latine avoit brillé sous Cicéron cessa avec ce grand orateur. En conservant les formes républicaines, Auguste transféra au sénat le droit des comices : dès-lors les talens oratoires perdirent leur dignité et leur importance, et n'eurent d'autre scène pour se déployer que les tribunaux ordinaires. Cependant l'art de l'orateur étoit toujours enseigné dans les écoles des rhéteurs;

mais ils ne surent pas former un orateur; il ne sortit de leurs écoles que de froids rhéteurs et des déclamateurs verbeux. Ces maîtres avoient l'habitude de donner à leurs écoliers, comme thêmes pour exercer leurs talens, des sujets imaginaires, des causes plaidées par les anciens orateurs, ou des traits historiques qui pouvoient se prêter aux exercices scolastiques. Quelques morceaux de ce genre nous ont été conservés. Telle est la déclamation contre Cicéron, qu'on attribue à M. Porcius Latro, l'ami de Marcus Sénèque, et l'un des maîtres d'Ovide. Quintilien appelle ce rhéteur un célèbre professeur (1). Il se tua en 750, pour se délivrer d'une fièvre qui le tourmentoit.

Parmi les écrivains qui ont publié des ouvrages sur la théorie de l'art oratoire, se trouve Rutilius Lupus, dont il existe un traité en deux livres, intitulé *de Figuris sententiarum et elocutionis*. On n'est pas bien d'accord sur l'époque où cet écrivain a vécu. Une fausse leçon de Quintilien (2) a fait croire qu'il avoit été contemporain de cet auteur; mais Ruhnkenius, dans la préface de son édition de Rutilius, a prouvé que dans ce passage il faut lire Tutilius, à la place de Rutilius, et que Rutilius a été antérieur à Celsus, qui vécut sous Tibère et Claude. Rutilius a donc été contemporain d'Auguste ou de Tibère, et a peut-être été fils d'un P. Ruti-

(1) In primis clari nominis professor. Inst. Or. X, 5.
(2) *Ibid.* III, 1.

lius Lupus, tribun et préteur, dont il est fréquemment question dans Cicéron. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Rutilius est un extrait d'un livre grec composé par Gorgias, ainsi que le porte le titre dans les manuscrits, et Quintilien le témoigne expressément. Ce Gorgias ne fut pas le célèbre orateur de Leontium, mais un autre Grec de l'époque de Rutilius, ainsi que le dit Quintilien. Il est donc probable que c'est le même dont le fils de Cicéron fréquenta les cours à Athènes, et qu'il quitta par ordre de son père, comme nous le voyons par une de ses lettres (1). Au rapport de Quintilien, l'abrégé de l'ouvrage de Gorgias fait par Rutilius ne formoit qu'un seul livre; tandis que celui que nous avons est divisé en deux; mais rien n'empêche de supposer que les copistes ont fait cette distribution. Ce qui rend l'ouvrage de Rutilius intéressant, ce sont les exemples tirés d'orateurs grecs que nous n'avons plus, et que l'auteur a traduits en latin avec une élégance qui peut être comparée à celle de Cicéron.

3. *Art épistolaire.*

Ce ne fut que dans la période qui suivit Auguste que l'on imagina un nouveau genre de littérature, en donnant la forme épistolaire à des ouvrages destinés pour le public, ou, en d'autres termes, en écrivant des lettres dans l'intention de

(1) Ad div. XII, 21.

faire participer le public à ce qui ne paroissoit adressé qu'à une personne seule. Il n'en est pas de même de celles qui nous restent du temps dont nous nous occupons dans ce moment; elles ont été véritablement écrites dans la confidence de l'amitié; si elles ont été réunies en forme de recueils, et publiées, ce ne fut qu'après la mort des auteurs. Le plus important de ces recueils est celui des lettres de Cicéron. Les pièces qu'il renferme ne nous retracent pas seulement le portrait fidèle de cet écrivain, qui s'y est peint avec toutes ses vertus et ses foiblesses; elles forment encore un des documens les plus précieux pour l'histoire du huitième siècle de la république romaine.

On croit que Tiron, l'affranchi de Cicéron, recueillit, après la mort du grand homme qui avoit été son maître et son ami, les lettres qu'il put retrouver, et en forma trois ou quatre collections. L'une, intitulée *Lettres familières, epistolæ ad diversos*, contient 421 lettres distribuées en seize livres; elles ne sont pas toutes de Cicéron; l'auteur du recueil y a inséré plusieurs lettres adressées à Cicéron par quelques-uns de ses contemporains, dont nous parlerons plus bas. Le second recueil, renfermant les *lettres adressées à Pomponius Atticus*, est également distribué en seize livres : le nombre des lettres qu'on y trouve est de 396. Le troisième recueil contient 29 *lettres adressées à Q. Cicéron*, frère de l'orateur, et distribuées en trois livres. Enfin le quatrième se compose de

18 *lettres adressées à Brutus*, auxquelles il faut joindre un supplément de quelques autres lettres.

La correspondance de Cicéron n'est pas placée dans ces recueils d'après une suite chronologique, et ce désordre nuit souvent à l'intérêt qu'inspire la lecture. En général, toutes ces lettres ont été écrites après le consulat de Cicéron ; cinq avant son exil, cinq autres pendant son exil, et tout le reste après son retour à Rome. L'ordre que l'auteur du recueil a observé se rapporte aux personnes auxquelles elles sont adressées. C'est ainsi que, pour ne nommer que les plus distingués parmi les correspondans de Cicéron, les neuf premières lettres du *prêmier livre* ont été écrites à *P. Cornelius Lentulus Spinther*, qui fut consul en 697, et s'employa avec chaleur pour le rappel de Cicéron. Ces lettres traitent principalement des intérêts de Ptolémée Aulètes, roi d'Egypte, que ses sujets avoient expulsé, et que Lentulus, nommé proconsul de la Cilicie, avoit le projet de rétablir dans ses états. Les sept premières lettres du *second livre* furent adressées, en 707, à *Scribonius Curio*, qui dans la suite se rendit fameux par le rôle qu'il joua dans les troubles civils. Les neuf suivantes ont été écrites en 703, 704 et 706, à *M. Cœlius Rufus*, qui, en 702, avoit été tribun du peuple et un des plus fermes appuis de Cicéron dans le procès de Milon. Les treize lettres du *troisième livre*, qui sont de 703 et 704, s'adressent à *Appius Claudius Pulcher*, auquel Cicéron succéda en 703 dans le proconsulat de la Cilicie.

Les six premières lettres du *quatrième livre* contiennent la correspondance, des années 705 et 708, avec *Servius Sulpicius Rufus;* les suivantes sont adressées à ce *Marc. Marcellus* pour lequel Cicéron prononça, selon l'opinion commune, un discours qui nous reste; à *P. Nigidius Figulus*, qui passa pour le plus savant des Romains après Varron, et à *Cn. Plancius,* qui fut questeur de la Macédoine lorsque Cicéron y chercha un réfuge, et que celui-ci défendit dans la suite de l'accusation de brigue. Dans le *cinquième livre* on trouve la correspondance avec *Q. Metellus Celer,* qui, étant tribun pendant le consulat de Cicéron, l'empêcha de haranguer le peuple au moment où il sortoit de charge. Ces deux hommes d'état se réconcilièrent par la suite, et Cicéron s'adressa pendant son exil à Metellus, alors consul, pour l'intéresser en sa faveur. Les autres lettres de ce livre s'adressent à *C. Antonius*, qui avoit été consul avec Cicéron; à son questeur, *P. Sextius*, à *Pompée*, à *M. Licinius Crassus*, à *P. Vatinius*, et à quelques autres personnes. Enfin c'est dans ce livre qu'on trouve la fameuse lettre à *L. Lucceius*, qui s'occupoit d'une histoire de son temps, et que Cicéron engagea à consacrer un chapitre entier à celle de son propre consulat; monument qui prouve à la fois le mérite de l'écrivain auquel la lettre est adressée, et la vanité de celui qui l'a écrite. Toutes les lettres renfermées dans le *sixième livre* sont de l'an 708 de Rome, et parlent des calamités de la guerre civile: elles sont adressées

à différentes personnes. La plupart des lettres du *septième livre* ont été écrites à *C. Trebatius Testa,* épicurien, avec lequel Cicéron aimoit à plaisanter. Tout le *huitième livre* renferme des lettres écrites, dans les années 703 à 706, à Cicéron, par *M. Cœlius Rufus.* Les huit premières lettres du *neuvième livre* ont été écrites en 708, pendant que César combattoit en Afrique les débris du parti de Pompée : elle sont adressées au célèbre *M. Terentius Varron.* Les cinq suivantes ont été écrites à *Cn. Cornelius Lentulus Dolabella,* gendre de Cicéron; enfin les dernières de ce livres à *L. Papirius Pœtus,* savant épicurien. Les vingt-quatre premières lettres du *dixième livre*, écrites en 710 et 711, sont adressées à *L. Munatius Plancus,* que César avoit désigné consul lorsqu'il voulut entreprendre son expédition contre les Parthes. Dans ces lettres Cicéron emploie toute son éloquence pour gagner à la cause de la république un homme si important, et pour l'empêcher de se joindre au parti de Marc Antoine ; mais l'ambition de Munatius Plancus ne lui permit pas de suivre un conseil si salutaire. Nous reviendrons sur ce personnage. Les autres correspondans, nommés dans ce livre, sont *M. Æmilius Lepidus,* le triumvir, *C. Trebonius*, *C. Asinius Pollio*, etc. Le plus grand nombre des lettres qui composent le *onzième livre* est adressé à *Decimus Junius Brutus*, et a été écrit en 710 et 711. Les principaux correspondans qu'on trouve dans le *douzième livre*,

sont le eélèbre *C. Cassius* et *Q. Cornificius*, proprêteur d'Afrique. Le *treizième livre* renferme 79 lettres adressées à trente Romains : ce sont des lettres de reeommandation. Dans le *quatorzième livre* on a réuni les lettres que Cieéron avoit éerites en 696, 704–707, à *Terentia*, son épouse. Le *quinzième livre* eommence par deux rapports adressés, en 703, par Cicéron aux eonsuls et au sénat sur les affaires de la provinee qu'il gouvernoit. Les lettres suivantes sont adressées à *Caton*, *Marcellus* et divers autres amis, et tombent entre les années 703 et 710. Enfin le *seizième livre* contient 27 lettres que Cieéron avoit éerites à son affranehi *Tiro*, l'auteur du reeueil.

Les lettres de Cieéron à Attieus sont rangées dans un ordre plus chronologique que le premier recueil dont nous venons d'indiquer le eontenu. Le *premier livre* renferme d'abord neuf lettres peu importantes, qui sont antérieures au consulat de Cicéron et à l'année 691. Il n'y en a pas de cette dernière année, parce qu'Atticus, l'ami et le conseil de notre auteur, n'avoit pas quitté Rome pendant que Cieéron étoit à la tête de la république. La eorrespondanee reeommença en 693, et va jusqu'à 695 : Cieéron y parle des événemens mémorables qui se passèrent à Rome pendant ces deux années. Le *second livre* renferme une partie de l'an 694 et toute l'année 695. Dans le *troisième livre* on trouve les lettres qui se rapportent à la perséeution que Cieéron éprouva de la part de Clo-

dius, et celles qu'il écrivit à Atticus pendant son exil. Les lettres du *quatrième livre* sont des années 697—700, depuis le retour de Cicéron à Rome jusqu'au consulat de M. Valerius Messala et Cn. Domitius Calvinus. La correspondance éprouva ensuite une interruption depuis le mois de novembre 700, jusqu'au mois de mai 703, où Cicéron quitta Rome pour se rendre en Cilicie. Les lettres écrites pendant son voyage et pendant son séjour en Cilicie forment le *cinquième* et le *sixième livre*, dont la dernière lettre est du 15 octobre 704, et datée d'Athènes, où Cicéron s'arrêta après avoir quitté sa province. La première lettre du *septième livre* paroît encore avoir été écrite à Athènes; la seconde est datée de Brindes, où Cicéron débarqua le 25 novembre. Le 6 décembre il arriva à Herculanum, et le 4 janvier 705 aux portes de Rome, où il ne voulut pas entrer, parce qu'il briguoit l'honneur d'un triomphe : il ne renonça à ce projet que lorsque César eut passé le Rubicon pour marcher sur Rome. Le *huitième livre* contient l'histoire de seize jours de l'an 705 jusqu'à la retraite de Pompée en Grèce. La première lettre du *neuvième livre* est du 6 mars 705, et va jusqu'à la fin du mois. Les lettres écrites depuis le 3 avril jusqu'au 20 mai, à peu près, forment le *dixième*. Ces trois livres peignent les inquiétudes de Cicéron, et son incertitude sur le parti qu'il devoit prendre. Enfin le 17 juin il s'embarqua pour suivre Pompée. La

correspondance languit alors pendant quelques mois; les lettres qui furent écrites de la Macédoine, et ensuite de Brindes, où Cicéron retourna après la malheureuse bataille de Pharsale, depuis le 7 juin 705 jusqu'au mois d'août 707, ne sont qu'au nombre de 25, et forment le *onzième livre*. Nouvelle lacune dans la correspondance : les quatre premières lettres du *douzième livre* ont été écrites au commencement de 708; les suivantes vont jusqu'au milieu de 709. Les six derniers mois de cette année remplissent le *treizième livre*. La correspondance ne recommence qu'après le meurtre de César, qui eut lieu le 15 mars 710; les lettres écrites depuis cet événement, jusqu'à la mi-mai, forment le *quatorzième livre*. Le *quinzième* va jusqu'au 5 août; enfin le *seizième* jusqu'à la fin de l'année.

Le *premier livre* des *Lettres de Cicéron à son frère Quintus* renferme celles qu'il lui écrivit, pendant que Quintus étoit propréteur en Asie. Le *second livre* est de l'an 697; le *troisième* de diverses années.

En jetant un premier coup-d'œil sur l'ordre dans lequel l'auteur de ces trois recueils a placé les lettres qu'il y a fait entrer, on sent combien ces lettres doivent perdre de leur intérêt, non-seulement parce que l'ordre chronologique n'y a pas été observé, mais aussi parce qu'on les a distribuées en trois recueils, au lieu de n'en former qu'un seul. Le fil

des événemens auxquels ces lettres se rapportent est ainsi désagréablement rompu, et on trouve bien des passages qu'on n'entend qu'après avoir lu des pièces qui sont insérées dans un autre recueil, ou au moins dans un autre livre. Dès l'origine de l'imprimerie on s'aperçut de cet inconvénient; *Paul Manuce*, et *Charles Sigonius*, caché sous le nom de *Jérôme Ragazonus*, rétablirent l'ordre chronologique des Epîtres de Cicéron. En 1611, *Adam Théodore Siber* donna la première édition des Lettres familières classées par ordre chronologique. Le célèbre *Wieland* publia, dans les dernières années de sa vie, une traduction de toutes les lettres authentiques de Cicéron, des familières, de celles qui sont adressées à Atticus et à Quintus Cicéron, rangées par ordre chronologique, et précédées d'introductions, à l'aide desquelles cette traduction forme une biographie de Cicéron tirée de ses propres ouvrages. A l'exemple de Wieland, M. *Schütz*, professeur à Jena, publia en 1808 et suiv. en 6 volumes in-8°, une édition de toutes les lettres de Cicéron, sous le titre de M. Ciceronis epistolæ ad Atticum, ad Q. Fratrem, et quæ vulgo ad familiares dicuntur, temporis ordine dispositæ. Recensuit, selectisque superiorum interpretum suisque annotationibus illustravit *Ch. G. Schütz*. Halæ, 1808. Il a formé de toutes ces lettres quinze sections. Nous allons indiquer comment il les a composées: cette notice pourra servir à ceux qui voudront lire les lettres de Cicéron par

ordre chronologique, mais en se servant de quelqu'autre édition (1).

I. *De l'an 686 jusqu'à 689, avant le consulat de Cicéron.* Cette section comprend les lettres suivantes :

En 686 : à Atticus, I, 5-7.

En 687 : à Att. I, 8-11, 3.

En 688 : à Att. I, 4.

En 689 : à Att. I, 1, 2.

II. *De 692-695, après le consulat de Cicéron, mais avant son exil.*

En 692 : Famil. V, 7, 1. 2-6; à Att. I, 12.

En 693 : Famil. V, 5; à Att. I, 13-17.

En 694 : à Att. I, 18-20; II, 1-3; à Quintus, I, 1.

En 695 : à Att. II, 4-9, 12, 10, 11, 13-25; à Quintus, I, 2.

III. *De 696 et 697, pendant son exil.*

En 696; à Att. III, 3, 2, 4, 1, 5, 6; Famil. XIV, 4; à Att. III, 7-9; à Quint. I, 3; à Att. III, 10-12, 14, 13; à Quint. I, 4; à Att. III, 15-20; Famil. XIV, 2; à Att. III, 21, 22; Famil. XIV, 1; à Att. III, 23; Famil. XIV, 3; à Att. III, 24-27.

En 697 : Famil. V, 4.

IV. *De 697-703, après le retour de Cicéron jusqu'à son proconsulat.*

En 697 : à Att. IV, 1-3; à Quint. II, 1; Famil. VII, 26.

(1) Comme M. Schütz suit une autre manière de compter les années que celle que nous avons observée dans le cours de cet ouvrage, nous avons eu soin de changer toutes les dates pour les faire cadrer avec la chronologie de notre table.

En 697 : Famil. I, 1-5, jusqu'aux mots : Neque amantiorem tui ; à Quint. II, 2 ; à Att. IV, 4, jusqu'aux mots : Utique cum tuis apud me sis ; à Quint. II, 3; Famil. I, 5, depuis ces mots : Hic quæ agantur; Famil. I, 6 ; à Quint. II, 4-6; à Att. IV, 4, depuis ces mots : Perbelle feceris ; à Att. IV, 5; à Quint. II, 7; Famil. V, 12; à Att. IV, 6-8, jusqu'aux mots : Male si se gessere; Famil. V, 3; I, 7; XIII, 6, jusqu'aux mots : Cura, ut valeas; Famil. XIII, 6, depuis ces mots : P. Cornelius qui tibi, etc. ; à Quint. II, 8 ; à Att. IV, 8, depuis ces mots : Apenas vix discesserat ; à Att. IV, 10, 9; à Quint. II, 9-12 ; Famil. VII, 23.

En 699 : Famil. I, 8; VII, 1 ; XIII, 74, 40 ; à Att. IV, 13.

En 700 : à Quint. II, 11 ; Famil. V, 8 ; à Quint. II, 12 ; Famil. VII, 5; à Quint. II, 13; Famil. VII, 6, 7 ; à Att. IV, 14; à Quint. II, 14; Famil. VII, 8 ; à Quint. II, 15, jusqu'aux mots : πόλεμος ἐξεργάζεται, où finit une lettre écrite en juin ; le reste est écrit après les ides de quintilis ; à Att. IV, 15 ; Famil. VII, 9; à Quint. II, 16 ; Famil., VII, 10; VI, 6; VII, 16 ; I, 9; à Att. IV, 16 (les § 3, 7, 10, sont des fragmens d'autres lettres, intercalés dans celle-ci); Famil. VII, 17; à Quint. III, 2-7; à Att., IV, 17, 18 ; à Quint. III, 8, 9; XIII, 60, 73, 42, 41, 49; I, 10.

En 701 : Famil. II, 1 ; VII, 11 ; II, 2, 3; VII, 12, 13, 15, 18 ; II, 4, 5; V, 17 ; à Att. IV, 17 ; Famil. II, 6.

En 702; Famil. V, 18; III, 1; XIII, 75; VII, 2.

V. *En 703 et 704, pendant le proconsulat de Cicéron en Cilicie.*

En 703: Famil. III, 2; à Att. V, 1, 7; Famil. III, 3; VIII, 1; à Att. V, 8; Famil. III, 4; à Att. V, 9, 10; Famil. XIII, 1; à Att. V, 11; Famil. II, 8; à Att. V, 12, 13; Famil. VIII, 2, 3; à Att. V, 14; Famil. III, 5; VIII, 4; à Att. V, 15-17; Famil. VIII, 5, 9; XV, 3; III, 4; à Att. V, 18; Famil. XV, 7-9, 17, 2; à Att. V, 19; Famil. XV, 1; III, 8; VIII, 8; II, 9; VIII, 10; II, 10, 7; à Att. V, 20; Famil. VII, 32; XIII, 53, 56, 55, 61, 62, 64, 65, 9.

En 704: Famil. XV, 4, 10, 13, 14; VIII, 6; X, 65; III, 7; II, 14; IX, 25; XIII, 59, 58; III, 9; à Att. V, 21; Famil. XIII, 63; à Att. VI, 1; Famil. XIII, 54, 57; II, 11; à Att. VI, 2; Famil. II, 13, 18; XIII, 2, 3; III, 10; II, 19, 12; à Att. VI, 3; Famil. III, 11; XV, 5; VIII, 11; à Att. VI, 4, 7; Famil. II, 17; VIII, 13; II, 15; XV, 11; III, 12; à Att. VI, 6; Famil. III, 13; XV, 6; VIII, 12, 14.

VI. *Dans les derniers mois de 704, depuis le départ de Cicéron de sa province, jusqu'au commencement de la guerre civile :* à Att. VI, 8, 9; Famil. XIV, 5; à Att. VII, 1; Famil. XVI, 1-7, 9; à Att. VII, 2-9.

VII. *En 705 et 706, depuis le commencement de la guerre civile, jusqu'au retour de Cicéron en Italie, après la bataille de Pharsale.*

En 705 : Famil. XVI, 11 ; V, 20 ; à Att. VII, 10-12 : Famil. XIV, 14 ; à Att. VII, 13-15 ; Famil. XVI, 12 ; à Att. VII, 16 ; Famil. XIV, 18 ; XVI, 8 ; à Att. VII, 17-26 ; VIII, 1-11 ; Famil. VIII, 15 ; à Att. VIII, 12-16 ; IX, 1, 2, jusqu'aux mots : Brundisio nihildum erat allatum ; et puis la suite comme une lettre écrite quelques jours plus tard ; 3-12, de manière que cette dernière lettre finit aux mots : Nisi ut aliqua inimici misericordia liberemur ; et que la suite, avec la 13ᵉ lettre, forme une nouvelle lettre écrite trois jours après, 13-19 ; X, 1-3 ; Famil. IV, 1 ; à Att. X, 4 ; Famil. VIII, 16 ; à Att. X, 5-7 ; Famil. IV, 2 ; II, 16 ; V, 19 ; à Att. X, 8-18 ; Famil. XIV, 7.

En 706 : à Att. XI, 1, 2 ; Famil. VIII, 17 ; IX, 9 ; XIV, 8 ; à Att. XI, 3, 4 ; Famil. XIV, 21, 6.

VII. *Vers la fin de 706 et en 707, depuis le retour de Cicéron en Italie, jusqu'au départ de César pour la guerre d'Afrique.*

Fin de 706 : Famil. XIV, 12 ; à Att. XI, 5 ; Famil. XIV, 19 ; à Att. XI, 6 ; Famil. XIV, 9 ; à Att. XI, 7 ; Famil. XIV, 17 ; à Att. XI, 8 ; Famil. XIV, 16.

En 707 : à Att. XI, 9-17 ; Famil. XIV, 11 ; à Att. XI, 18 ; Famil. XIV, 15 ; à Att. XI, 25, 23 ; Famil. XIV, 10, 13 ; à Att. XI, 19, 24 ; Famil. XIV, 4, 23 ; XV, 15 ; à Att. XI, 20-22 ; Famil. XIV, 22, 20 ; XV, 21.

VIII. *En 708, pendant le troisième consulat*

de César : Famil. IX, 1 ; VI, 22 ; IV, 15 ; XIII, 29, 78, 79, 10 ; V, 21 ; IX, 3, 2 ; à Att. XII, 1, 2 ; Famil. IX, 4 ; à Att. XII, 3, 4 ; Famil. IX, 6, 7, 5 ; à Att. XII, 5 ; Famil. IX, 16, 18 ; VII, 3 ; à Att. XII, 6 ; Famil. IX, 19, 17, 20, 13 ; VII, 4 ; à Att. XII, 9, 10 ; Famil. IV, 3 ; XIII, 68 ; IV, 13, 7 ; VI, 13 ; IV, 8 ; VII, 27 ; IV, 9, 4 ; VI, 6 ; VII, 33, 28 ; IX, 15, 26 ; VI, 14, 8, 9, 7, 5 ; IV, 11.

IX. *En 708, sans qu'on puisse indiquer la suite chronologique :* Famil. XIII, 11-14, 17-28, 30-39, 66, 67, 69-72 ; IV, 12 ; à Att. XII, 11 ; Famil. IV, 14.

X. *En* 709 : Famil. VI, 1 ; XV, 18 ; IX, 10 ; XV, 17 ; VI, 18 ; XV, 16, 19 ; VI, 3 ; IV, 10 ; VI, 4, 10 ; à Att. XII 12-16, 18, 17, 19, 20 ; Famil. IX, 11 ; à Att. XII, 21, 7, 22-32, 8, 33 ; Famil. IX, 13 ; XIII, 15, 16 ; à Att. XII, 34 ; Famil. IV, 5 ; V, 13 ; VI, 2 ; à Att. XII, 35-39 ; Famil. IV, 6, 12 ; à Att. XII, 40 ; Famil. V, 14, 15 ; à Att. XII, 41 ; XIII, 26 ; XII, 42-53 ; à Att. XIII, 1-3, 27-33, 6, 4, 5 ; Famil. VI, 21 ; à Att. XIII, 7 ; Famil. V, 9 ; à Att. XIII, 8-13, 16, 14, 15, 17-24 ; Famil. IX, 8 ; à Att. XIII, 25 ; Famil. XIII, 77 ; à Att. XIII, 35-41, 43-46, 34 ; Famil. VI, 19, 20 ; à Att. XIII, 47-49 ; Famil. VII, 24 ; à Att. XIII, 50, 51 ; Famil. VII, 25 ; VI, 11 ; XII, 17 ; XIII, 4, 5, 8, 7 ; XII, 18 ; V, 11 ; VII, 29 ; V, 10 depuis ces mots : Ego post supplicationes ; IX, 12 ; à Att. XIII, 52, 42.

XI. *Depuis le 1er janvier jusqu'au 1er mars 710:* Famil. VII, 30; XIII, 50; V, 10; XII, 19; VII, 31.

XII. *Lettres de dates incertaines, écrites entre les années 707 et 710:* Famil. IX, 21, 22; XVI, 22, 17, 20, 13-15, 10, 18, 19, 16; XIII, 45-48, 51, 52.

XIII. *Depuis le 15 mars 710 jusqu'à la fin de cette année:* Famil. VI, 15, 16; à Att. XIV, 1-6; Famil. XI, 1; à Att. XIV, 7-14; Famil. VI, 17; XVI, 23; à Att. XIV, 15-17; Famil. IX, 14; à Att. XIV, 19, 18; Famil. XVI, 24; à Att. XIV, 20, 22; XV, 1-4; Famil. XII, 1; XV, 20; XI, 2; XII, 16; XI, 27, 28; à Att. XV, 5, 8, 6, 7, 9-12, 16, 15, 17-21, 23, 24, 22, 14; XVI, 16, avec la première à Plancus, la première à Capiton et celle à Cupienus, qui y sont jointes; à Att. XV, 25, 26, 28, 27, 29; Famil. XI, 29; à Att. XVI, 1, 5, 4, 2; la seconde et la troisième à Plancus, et la seconde à Capiton, qui se trouvent jointes à XVI, 16, ensuite XVI, 3; Famil. VII, 20, 19; XI, 3; à Att. XVI, 6, 7; Famil. X, 1; XI, 4; XII, 2, 3, 23; X, 2; à Att. XV, 13; XVI, 8, 9, 11, 12, 10, 13-15; Famil. XI, 5-7, 22, 27, 21, 25; XII, 21, 26, 27; XI, 16, 12; X, 4.

XIV. *Lettres écrites en 711:* Famil. XII, 24; XI, 8; X, 3, XII, 4; X, 28; XII, 5; IX, 24; X, 5; XII, 11; X, 31, 6, 27, 8, 7; XII, 7; X, 10, 12; XII, 28, 29, 6; X, 30, 9; XI, 9; XII, 25; XI, 10; X, 14; XI, 11; XII, 12; X, 11, 15, 22, 17, 16; XII, 30; XI, 18, 19; X, 34, 25, 18,

22, 15, 13, 19; XI, 12; X, 33, 21, 26; XI, 14, 2 0 23; X, 20, 35; XI, 13; XII, 15, 14; XI, 26, 21, 24, 23, 32; XII, 8, 9, 13; XI, 25; XII, 10, X, 24.

XV. *Lettres dont on ne sauroit fixer l'année*: Famil. XVI, 26; V, 16; XII, 20; VII, 21, 22; X, 29; XIII, 76.

Le quatrième recueil n'est composé que d'un seul livre, et intitulé *Lettres de Cicéron à Marcus Brutus*. Les dix-huit lettres qu'il renferme ne sont pourtant pas toutes de Cicéron; il y en a six de Brutus adressées à Cicéron, et une du même à Atticus. Toutes sont écrites ou supposées écrites après la mort de César. Il faut y joindre un appendice de huit lettres de Cicéron à Brutus, de Brutus à cet ami, et de Cicéron à Octavien, qui furent trouvées après les premières éditions. Ce sont les restes d'une collection plus considérable, en huit livres. Les anciens éditeurs n'avoient aucun doute sur l'authenticité des lettres à Brutus. Le premier qui en ait élevé, fut *Jacques Tunstall*, dans sa fameuse lettre à Middleton, publiée en 1741. *Markland* et *Ruhnkenius* se joignirent à lui. La question ne paroît pas encore suffisamment éclaircie.

Avec les lettres de Cicéron Tiron nous en a conservé quelques-unes de ses correspondans. Parmi eux, il est juste que nous nommions d'abord son fils et son frère.

M. Tullius Cicéron naquit en 690, 64 ans avant J. C. Il n'avoit que huit ans lorsque son père, exilé

de l'Italie, fut obligé de le laisser entre les mains de sa mère Terentia. Six ans après, il accompagna son père en Cilicie. Il servit ensuite sous Pompée, et se trouva à la bataille de Pharsale. Après la malheureuse issue de la guerre civile, le jeune Cicéron alla continuer ses études à Athènes, où ses mœurs se corrompirent dans la société d'un de ses maîtres, nommé *Gorgias*. Après la mort de César, Brutus lui confia le commandement d'un corps de cavalerie; il montra de la bravoure à la journée de Philippes. Par suite, Octavien lui rendit ses biens paternels et le nomma augure, et même, l'an 724 de Rome, son collègue au consulat. Ce fut en cette qualité qu'il donna lecture au sénat de la lettre d'Octavien, qui ordonnoit de détruire les statues de Marc Antoine, et d'effacer son nom de la liste des sénateurs. Il obtint ensuite le proconsulat de Syrie, après quoi son nom disparoît de l'histoire. Jamais père n'eut un fils qui lui ressemblât moins que le grand Cicéron. Marcus Sénèque (1) dit que Cicéron fils n'avoit rien du père, si ce n'est son urbanité; il avoit la mémoire naturelle très-foible; mais les excès de vin auxquels il se livra la lui firent presqu'entièrement perdre. Tiron nous a conservé deux lettres que le fils de son ancien maître lui avoit adressées pendant qu'il étudioit à Athènes (2).

Quintus Tullius Cicéron étoit plus jeune de quelques années seulement que son frère, le célèbre

(1) Suasor. VII.
(2) Ad div. XVI, 21, 25.

orateur, avec lequel il fut élevé à Rome. Dans la carrière des honneurs il parvint jusqu'à la dignité de préteur, dont il fut revêtu l'an 693 de Rome. Il exerça ensuite pendant quatre ans la propréture en Asie, et revint au moment où son frère venoit d'être exilé. Quintus travailla à le faire rappeler, en exposant plus d'une fois sa vie. Par la suite, il servit avec distinction dans les Gaules, comme lieutenant de César, et après dans la Cilicie, avec son frère, qui lui dut peut-être le peu de gloire militaire qu'il acquit. Malgré les rapports d'amitié qui existoient entre lui et César, il prit le parti de Pompée dans la guerre civile; César lui pardonna, mais sous le triumvirat de Marc Antoine, de Lépide et d'Octavien, il fut mis sur la liste des proscrits. Une troupe de soldats vint visiter la maison où il étoit caché; ne le trouvant pas, ils donnèrent la question au fils pour le forcer de trahir son père. Le fils resta constant; mais le père, qui put entendre ses gémissemens, sortit de sa retraite et se présenta à ses meurtriers. Le père et le fils furent tués.

Indépendamment de quatre lettres de Quintus, qui se trouvent dans le recueil de celles de son frère (1), et dont une est adressée à celui-ci, et trois à Tiron, affranchi de Marcus, nous avons une lettre ou un mémoire que Quintus adressa à son frère lorsqu'il brigua le consulat, et qui est intitulé *de Petitione consulatus*. Il lui donne dans

(1) Ad div., XVI, 8, 16, 26, 26.

cet ouvrage des conseils sur les démarches qu'il devoit faire pour parvenir à son but; mais quoiqu'il ne s'adresse qu'à ce frère chéri, on voit par les détails dans lesquels l'auteur entre, et par la fin même de l'ouvrage, qu'il devoit servir de manuel à tous ceux qui se trouveroient dans un cas semblable. Ce traité, écrit avec pureté et élégance, est important pour ceux qui étudient l'histoire de la république romaine, parce qu'il nous fait connoître les intrigues que les chefs de partis employoient pour gagner les suffrages du public. Il reste aussi de Quintus un petit poëme en vingt-un vers sur les douze signes du zodiaque.

Nous allons parler des autres correspondans de Cicéron, en suivant l'ordre alphabétique.

Dans le recueil des lettres de cet auteur il s'en trouve deux de Marc Antoine, le trop fameux triumvir (1); une troisième, adressée à Hirtius et au jeune Octavien, nous a été conservée par Cicéron lui-même, qui l'a insérée dans une de ses Philippiques (2). Plutarque rapporte que Marc Antoine s'appliqua à l'art de bien parler pendant son séjour en Grèce; il prit aussi des leçons du rhéteur Sextus Clodius, qui étoit originaire de la Sicile, et Cicéron lui reproche de l'avoir récompensé aux frais de l'état (3). Nous voyons par un passage de Sué-

(1) Ad Att. X, 8; XIV, 13.

(2) XIII, 10.

(3) Phil. II, 17. *Suétone*, de illustr. rhet. c. 5.

tone (1), que Marc Antoine affectoit un style obscur. Il paroît qu'il savoit employer à propos ces grands mouvemens qui frappent la multitude ; il en donna une preuve remarquable en haranguant le peuple après la mort de César. Les trois lettres dont nous venons de parler sont tout ce qui nous reste de ce triumvir, car on ne sauroit regarder comme son ouvrage le discours que Dion Cassius a inséré dans son histoire (2) ; ces lettres sont écrites avec une grande négligence.

L. Cornelius Balbus, surnommé l'ancien, pour le distinguer de son neveu qui portoit le même nom, étoit né à Cadix ; Pompée lui donna le droit de cité, à la prière de L. Cornelius Lentulus, dont il prit les noms. Plus tard, ayant été adopté par Théophane de Mitylène, affranchi de Pompée, il ajouta à ces noms celui de Théophane. Parmi les discours de Cicéron il en existe un pour ce Balbus, auquel on contestoit le droit de cité : non-seulement il y fut maintenu, mais en 714 César le fit même nommer consul. Pline remarque (3) qu'il fut le premier de tous les étrangers qui parvint à cette dignité. Parmi les lettres de Cicéron il y en a trois de ce Balbus, qui se rapportent aux brouilleries entre César et Pompée, et ne prouvent

(1) *Suet.* Oct. 86.

(2) XLIV, 35.

(3) Hist. nat. VII, 43.

pas une grande perspicacité ni beaucoup de jugement (1).

A. POMPEIUS BITHYNICUS, fils de Quintus Pompeius, le vainqueur de la Bithynie, fut, après la mort de César, propréteur de la Sicile. Il fut tué dans cette île par Sextus Pompée. Un billet qu'il écrivit de Sicile à Cicéron nous a été conservé parmi les lettres de celui-ci (2).

On y trouve dix lettres de D. JUNIUS BRUTUS ALBINUS (3), qui joua un rôle important dans les troubles civils dont la mort de César fut suivie. Le dictateur l'aimoit beaucoup ; il lui avoit assigné la Gaule Cisalpine pour province, et l'avoit institué un de ses héritiers; cependant Brutus fut un des meurtriers de César. Il joua même un rôle odieux en l'entraînant au sénat le jour fixé pour son assassinat. Ce fut lui que Marc Antoine assiégea à Modène. Quelque temps après il fut abandonné par son armée, et tué par un ami perfide auquel il s'étoit confié. Ses lettres sont courtes et écrites à la hâte ; mais elles contribuent à nous faire connoître l'histoire de cette époque intéressante.

Dans la correspondance de Cicéron avec ses

(1) On les trouve ad Att. VIII, 15; IX, 6; IX, 13. Dans le 19e vol. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, on trouve une dissertation sur la vie et les actions de Balbus, par M. *de La Nauze*.

(2) Ad fam. VI, 16.

(3) Ad fam. XI, 1, 4, 9, 10, 11, 13, 19, 20, 23, 26. La première est adressée à M. Brutus et à Cassius; les autres le sont à Cicéron.

amis, il se trouve deux lettres (1) écrites par Marcus Junius Brutus, et par C. Cassius, les meurtriers de César, à Marc Antoine. On suppose que la première a été rédigée par Cassius, et l'autre par Brutus. On y lit aussi trois lettres écrites par Cassius seul (2). Enfin la correspondance de Cicéron avec Brutus, dont l'authenticité est douteuse, renferme huit lettres attribuées à ce dernier.

Il existe une seule lettre d'Aulus Cæcina (3). Sénèque, en parlant de Cécina (4), dit qu'il se seroit fait un nom comme orateur, si Cicéron ne l'avoit effacé. Pline cite son ouvrage sur la science des Etrusques, dont nous devons bien regretter la perte.

Le même écrivain rapporte (5) que Jules César dictoit quelquefois quatre, et quand il n'étoit pas préoccupé d'autres affaires, jusqu'à sept lettres à la fois. Suétone (6) cite trois recueils de ses lettres; l'un renfermoit celles qui étoient adressées au sénat, l'autre les lettres à Cicéron, et le troisième la correspondance avec divers amis. Toutes ces lettres sont perdues, et nous n'avons de ce grand homme que six lettres ou billets que Tiron nous a conservés (7).

Dans le recueil des lettres familières, il y en a

(1) Ad div. XI, 2, 3.
(2) Ad div. XV, 19; XII, 11, 12.
(3) Ad div. VI, 7.
(4) Nat. quæst. II, 56.
(5) H. N. VII, 25.
(6) In Cæs. 56.
(7) Ad Att. IX, 6, 13, 14, 16; X, 8.

une d'un certain questeur nommé Cassius (1), personnage tout-à-fait inconnu.

La seule lettre de Marcus Caton qui nous a été conservée (2), est très-intéressante, parce qu'elle nous fait voir quel jugement cet homme vertueux portoit sur la conduite de Cicéron pendant son proconsulat. Elle fait plus d'honneur à Cicéron que ne lui auroit fait le triomphe qu'il ne put obtenir. « Le décret du sénat, dit Caton, qui annonce que la province a été sauvée, plutôt par la douceur et la probité du général que par la bravoure des soldats ou la bonté des dieux, est bien plus glorieux pour vous qu'un triomphe. »

Tout le huitième livre de la correspondance de Cicéron ne renferme que des lettres de Marcus Cœlius Rufus, le même que Cicéron défendit dans une accusation de meurtre. Cœlius étoit né à Pouzzole, d'un père qui appartenoit à l'ordre des chevaliers. Nous avons déjà remarqué l'usage des jeunes Romains, de s'attacher à la personne de quelque citoyen distingué par ses vertus et ses talens; c'est ainsi que le jeune Cœlius, à peine âgé de seize ans, fut remis par son père entre les mains de Cicéron. Il parvint successivement aux dignités de tribun du peuple, d'édile et de préteur. On le comptoit parmi les premiers orateurs de Rome; cependant Quintilien et l'auteur du dialogue sur

(1) Ad div. XII, 13.
(2) Ad div. XV, 5.

les causes de la corruption de l'éloquence, attribué à Tacite, lui reprochent une certaine dureté (*asperitas*). Il brilloit plus dans les accusations que dans les autres genres de plaidoyers. Cicéron, César, Velleius Paterculus, Sénèque, Quintilien et Macrobe, se réunissent pour nous peindre son caractère sous des couleurs peu favorables. Il fut d'une humeur très-violente et fort inconstante. Sa conduite turbulente força le sénat à l'exclure de son sein et à lui défendre de monter à la tribune aux harangues. Enfin il fut tué dans un tumulte qu'il avoit excité à Thurium. Pendant que Cicéron gouverna la Cilicie, Cœlius fut son correspondant à Rome, et le tint au courant des affaires publiques. Ses lettres sont fort importantes pour l'histoire de cette époque.

Manius Curius fut un ami zélé de Cicéron et d'Atticus. Il n'existe de lui qu'une seule lettre insignifiante (1).

Il ne s'en trouve aussi qu'une seule (2) de Publius Cornelius Dolabella, le gendre de Cicéron. Elle est écrite du camp de César, et a pour objet d'engager Cicéron à abandonner le parti de Pompée.

Servius Sulpicius Galba, un des meurtriers de César, et le grand-père de l'empereur Galba, rend compte à Cicéron de la fameuse bataille de Mo-

(1) Ad div. VII, 29.

(2) Ad div. IX, 9.

dène, dans une lettre que Tiron nous a conservée (1). En parlant de Galba, Suétone dit qu'il fut plus renommé par son érudition que par sa vie politique, puisqu'il ne s'éleva pas plus haut que la préture, et César, dont il avoit été un des lieutenans, refusa de le nommer consul. Il écrivit, ajoute Suétone (2), une histoire pleine de choses variées et curieuses.

Nous avons parlé (3) du consul Aulus Hirtius, qui périt à la bataille de Modène. Il existe de lui une lettre qui n'est pas importante (4).

Publius Lentulus Spinther, fils de celui auquel sont adressées les neuf premières lettres de Cicéron, se fit adopter par un Manlius, pour parvenir à la dignité d'augure, dont il étoit exclu par la loi qui défendoit de nommer deux augures dans la même famille ; or le fils du dictateur Sylla, qui étoit de la même famille que lui, étoit alors revêtu de cette charge. Lentulus accompagna Trébonius en Asie comme proquesteur; mais, après la mort de ce général, il prit le titre de propréteur, et en sollicita la confirmation à Rome. Tel est l'objet de deux lettres qui nous restent de lui; l'une est adressée à Cicéron, l'autre aux consuls et au sénat (5).

Deux lettres de Marcus Æmilius Lepidus, qui

(1) Ad div. X, 30.
(2) *Suet.* Galba, 3.
(3) *Voyez* vol. II, p. 11.
(4) Ad Att. XV, 6.
(5) Ad div. XII, 14, 15.

par la suite fut un des triumvirs, rendent compte des événemens qui se passèrent dans la Gaule Narbonnoise, que Lepidus étoit chargé de défendre contre Marc Antoine. Ces lettres, intéressantes pour l'histoire du temps, sont adressées, l'une à Cicéron, l'autre au sénat (1).

Nous avons déjà parlé (2) de L. Lucceius. Tiron nous a conservé une lettre de cet ami de Cicéron, dans laquelle il engage celui-ci à vaincre sa pusillanimité (3).

De sept lettres du célèbre Cneius Pompeius Magnus, qui se trouvent dans les mêmes recueils (4), deux billets seulement sont adressés à Cicéron.

Il a été question plus haut (5) de Marcus Claudius Marcellus, pour lequel Cicéron prononça sa célèbre harangue. Tiron nous a conservé la lettre par laquelle cet ancien consul fait à Cicéron ses remercîmens d'une manière fort équivoque, et qui ne permet pas de juger si véritablement il croyoit lui devoir de la reconnoissance de cette démarche (6).

Une des lettres les plus intéressantes du recueil, est celle de Cn. Matius (7). Nous savons peu de

(1) Ad div. X, 34, 35.
(2) *Voy.* p. 5 de ce vol.
(3) Ad div. V, 14.
(4) Ad Att. VIII, 6, 11, 12.
(5) *Voyez* p. 109 de ce vol.
(6) Ad. div. IV, 11.
(7) Ad div. XI, 28. Voy. aussi vol. I, p. 209 et 227.

chose de ce personnage, dont l'érudition et la modération sont louées dans quelques passages de ces lettres. Il aimoit beaucoup César, et eut le courage, après la mort du dictateur, de rester fidèle à sa mémoire. La lettre par laquelle il se plaint de l'intolérance patriotique du parti républicain est un beau monument qu'il a érigé à sa loyauté et à sa perspicacité. On y voit un vrai patriote qui ne s'en laisse pas imposer par les prestiges de l'enthousiasme.

Dans le recueil qui nous occupe, on trouve deux lettres insignifiantes de deux frères Metellus. Quintus Metellus Celer fut préteur sous le consulat de Cicéron, et l'aida à réprimer la conspiration de Catilina; il obtint le gouvernement de la Gaule. Son frère, Quintus Metellus Nepos fut, comme tribun du peuple, l'antagoniste de Cicéron. Il se réconcilia ensuite avec l'orateur (1).

Une grande partie du dixième livre renferme la correspondance de Cicéron avec Lucius Munatius Plancus. On y trouve onze lettres de cet homme, dont le nom est devenu trop fameux dans l'histoire de la guerre civile. Il étoit un des chauds partisans de César, qui l'avoit désigné consul pour l'an 712, et envoyé dans la Gaule pour y fonder des colonies. Après la bataille de Modène, il joignit ses troupes à celles de Marc Antoine et de Lepidus, et fut, en

(1) Ad div. V, 1, 3.

712, consul avec le premier. Il l'accompagna ensuite en Egypte, où il joua le rôle de vil courtisan, et même de bouffon de la reine Cléopâtre. Voyant que la fortune tournoit le dos à son protecteur, il le quitta d'une manière perfide, et se jeta dans le parti d'Octavien. En 732 il fut censeur. Ses lettres trahissent son caractère équivoque.

Le même livre renferme trois lettres de C. Asinius Pollio, dont nous avons parlé plus haut (1).

Servius Sulpicius Rufus fut un des plus grands jurisconsultes de son temps, et ami intime de Cicéron. Il existe de lui une belle lettre qu'il lui écrivit pour le consoler de la mort de sa fille Tullie, et une autre dans laquelle il lui rend compte de l'assassinat de Marcellus (2).

C. Trebonius fut un des meurtriers de César, et celui qui écarta Marc Antoine au moment où les conjurés portèrent les coups au dictateur. Il fut ensuite propréteur en Asie, où Dolabella l'assassina. En s'y rendant, il passa par Athènes, et y vit le fils de Cicéron; cette visite est le sujet d'une lettre qui nous a été conservée (3).

Il existe deux lettres de Publius Vatinius, contre lequel Cicéron avoit prononcé un discours qui nous reste : il fut par la suite propréteur d'Illyri-

(1) Voyez pag. 26.
(2) Ad div. IV, 5. 12.
(3) Ad div. XII, 16.

cum, et servit la cause de Brutus. Sa réconciliation avec Cicéron doit avoir été sincère, puisqu'il réclama son appui au sénat (1).

4. *Philosophie* (2).

Nous avons vu comment, vers la fin du septième siècle de Rome, l'étude des divers systèmes de la philosophie grecque fut préparée par l'établissement de la bibliothèque de Lucullus, et par le présent que fit Sylla à sa patrie des manuscrits du philosophe de Stagire, qui avoient été longtemps soustraits aux yeux du public. Ici nous parlerons des Romains qui se sont appliqués, avec un succès marquant, à la philosophie grecque; nous placerons sur la dernière ligne celui de tous auquel elle a les plus grandes obligations.

Parmi les partisans de l'*Académie*, le principal, après Lucullus, fut Marcus Junius Brutus, dont le nom est devenu célèbre par la tentative malheureuse, et peut-être inconsidérée, qu'il fit pour rendre à ses concitoyens une liberté dont ils n'étoient plus dignes, et que, par conséquent, ils ne surent ni supporter ni défendre. Dès sa première jeunesse, Brutus avoit cultivé avec succès différentes branches des sciences et des lettres. Il connoissoit tous les systèmes des philosophes grecs; celui qui lui plai-

(1) Ad div. V, 9, 10.
(2) Voyez les ouvrages cités, vol. I, p. 167.

soit le plus étoit le système de Platon ou de l'ancienne académie; la moyenne et la nouvelle ne convenoient pas à la tournure de son esprit. Ainsi que Scipion l'Africain, il sut allier le goût de la lecture à la vie tumultueuse des camps. Lorsqu'après la mort de César il eut quitté l'Italie, il suivit à Athènes les leçons de l'académicien Theomneste et du péripatéticien Cratippe, et parut vouloir se livrer entièrement à l'étude de la philosophie, tandis qu'il se préparoit à faire la guerre à Marc Antoine et à son parti. Il écrivit en latin quelques ouvrages de rhétorique, d'histoire et de morale. Quoique académicien dans la théorie, il adopta et suivit la morale stoïcienne, ainsi que faisoit son beau-père Caton. Parmi les Romains, personne, après Caton, n'a fait, par sa vie publique et privée, autant d'honneur à ce système que Brutus.

On compte parmi les adhérens de l'ancienne académie le célèbre polygraphe M. Terentius Varro, dont nous avons déjà parlé quelquefois (1), et sur lequel nous aurons encore occasion de revenir. Le grand nombre d'objets que cet homme laborieux embrassoit dans ses travaux, ne lui permettoit pas de faire faire un pas à la philosophie, qui exige qu'on y voue toutes ses méditations. On voit, par un passage de Cicéron (2), qu'il faisoit pue de cas de Varron, comme philosophe.

Parmi les *Stoïciens*, le plus illustre fut M. Porcius

(1) Voyez vol. I, p. 278, 374; vol. II, p. 5.

(2) Quæst. acad. I, 3. « Ad impellendum satis, ad edocendum parum. »

Cato, nommé, après sa mort, Caton d'Utique, arrière-petit-fils du premier Caton dont nous avons parlé (1). Nous n'entrerons pas dans le détail de la vie politique de cet illustre républicain, que Plutarque a écrite. Nous dirons seulement que, né vers 652, il perdit de bonne heure son père, et fut élevé, avec son frère utérin Q. Servilius Cæpio, dans la maison de son oncle maternel, le célèbre M. Livius Drusus, qui périt en 663, victime de ses entreprises populaires. Ce fut dans cette école que Caton prit ces principes républicains et cet amour de la liberté qui formèrent la base de son caractère. Il fit sa première campagne dans la guerre de Spartacus, et commanda ensuite une légion en Macédoine. L'an 700 il parvint à la préture, mais ne monta pas à des fonctions plus élevées. Dans la guerre civile, il se déclara pour Pompée et le

(1) Voici la filiation des Catons :

- *M. Porcius Cato*, l'ancien, originaire de Tusculum, consul en 559, censeur en 570. Epouses : *a. Licinia*, *b. Salonia*.
  - a. *M. Porcius Cato Licinianus*, mort en 600, étant nommé préteur pour l'année suivante.
    - *M. Porcius Cato*, consul en 636.
      - *L. Porcius Cato*, consul en 665, périt dans la guerre des Alliés.
    - *C. Porcius Cato*, consul en 640, fut vaincu par les Thraces, et exilé.
  - b. *M. Porcius Cato Salonianus.*
    - *M. Porcius Cato*, tribun du peuple. E. *Livia*, f. de Drusus, mariée en secondes noces à Q. Servilius Cæpio.
      - *M. Porcius Cato (Uticensis)*, préteur en 700. E. *Marcia*, f. de Philippus.
        - *M. Porcius Cato*, périt dans la bat. de Philippes, en 712.
          - *M. Porcius Cato*, préteur sous le règne de Tibère.
        - *Porcia*. E. 1 *M. Bibulus*. 2. *M. Brutus*.
        - *Marcia*.
      - *Porcia*. E. *L. Domitius Ahenobarbus*.

parti du sénat. Il commandoit quinze cohortes qui occupèrent le camp de Dyrrhachium pendant la bataille de Pharsale. Après ce malheureux événement, il forma à Corcyre une nouvelle armée républicaine, qu'il transporta en Afrique, pour la remettre à Scipion Metellus. Ce chef de parti ayant été battu à Thapsus, et les habitans d'Utique où Caton commandoit refusant de faire résistance à César, Caton résolut de mourir. Cet événement est du mois d'avril 708.

Dès sa jeunesse, Caton avoit étudié la philosophie du Portique, et avoit formé, dans cette intention, une liaison d'amitié avec le stoïcien Antipater de Tyr. Si Caton dut la droiture et la fermeté de son caractère à un excellent naturel et à son éducation, on ne sauroit nier que l'étude de cette philosophie n'ait contribué à le perfectionner. Sa mort fut conforme à la doctrine de cette secte, qui enseignoit qu'aussitôt que l'âme est privée de la liberté de suivre ses principes, il lui est permis de s'affranchir par la mort (1).

Nous avons dit ailleurs (2) qu'Andronicus de Rhodes, qui, du temps de Cicéron, arriva à Rome, mit en ordre et porta à la connoissance du public les œuvres d'Aristote. La *philosophie péripatéticienne* acquit alors des amis dans la capitale,

(1) Voyez *Senec.* ep. 20.

(2) Histoire abrégée de la littérature grecque, vol. I, p. 122.

sans pourtant former une école particulière. Caton lui-même, qui fut un stoïcien déclaré, eut dans sa maison un péripatéticien, nommé Démétrius, avec lequel il aimoit à discuter sur des matières philosophiques. Crassus aussi étudia le système d'Aristote sous Alexandre d'Antioche. Mais celui de tous les péripatéticiens pour lequel les Romains avoient le plus de considération, fut Cratippe, qui enseignoit à Athènes. Le fils de Cicéron et d'autres jeunes gens de son temps étudièrent sous ce maître. Pompée l'ayant rencontré à Mitylène, après la malheureuse bataille de Pharsale, s'entretint avec lui sur la Providence; et lorsque Brutus se prépara à la guerre contre Marc Antoine et Octavien, il assista à ses leçons. De tous les Romains, celui qui pénétra le plus avant dans les mystères de la philosophie péripatéticienne, fut M. Pupius Piso Calpurnianus, qui, après avoir été questeur de Scipion l'Asiatique, et avoir gouverné l'Espagne comme propréteur, parvint au consulat en 693. Il avoit dans sa maison un péripatéticien nommé Staseas; et dans son ouvrage sur le suprême bonheur, Cicéron l'introduit discutant l'opinion d'Aristote sur cette matière.

On seroit tenté de croire que la *philosophie d'Épicure* dut avoir de nombreux partisans parmi les grands de Rome, qui étoient plongés dans le luxe et les voluptés : il n'en est pourtant pas ainsi. Le nom d'épicurien étoit odieux à Rome,

où le peuple se faisoit, par tradition, une idée affreuse de ce système mal entendu. Cependant Cicéron nous fait connoître divers hommes de mérite qui, de son temps, s'étoient déclarés les champions de la philosophie d'Epicure. Tel fut L. Manlius Torquatus, qui fut préteur en 705, et périt dans la guerre entre César et Pompée. Dans le premier livre de son ouvrage sur le suprême bonheur, Cicéron lui fait discuter l'opinion d'Epicure sur ce problème. Dans les livres de la Nature des dieux, le sénateur C. Vellejus, qui avoit été tribun du peuple en 664, défend le système de ce philosophe sur la cosmogonie. Plutarque dit que C. Cassius Longinus, le meurtrier de César, fut un zélé épicurien (1). Cicéron nomme encore les épicuriens suivans : T. Albutius, qui, accusé de concussions par Q. Mucius Scævola l'augure, se retira à Athènes; L. Papirius Pætus, L. Saufejus, C. Vibius Pansa, le consul, qui périt dans la bataille de Modène, et d'autres, qui ne sont connus que par ce que Cicéron en dit. Les deux individus les plus distingués de cette secte étoient le poëte Lucrèce et T. Pomponius Atticus. Ce dernier s'étoit voué aux sciences dès sa plus tendre jeunesse; il y avoit fait des progrès marquans, et se distinguoit par l'aménité de ses mœurs et la facilité de son caractère. Il étoit un épicurien con-

(1) Il avoit été préteur de Rome en 711, eut, comme propréteur, la Syrie, et se fit tuer après la bataille de Philippes, par son écuyer.

sommé, et ce qu'on pourroit appeler un aimable égoïste, si ces deux qualités étoient compatibles. Il ne rechercha ni les honneurs ni la célébrité. Dans les dissensions civiles, il fut toujours, non du parti le plus fort, mais du parti le meilleur, sans cependant y prendre aucune part active. Lorsque sous Sylla il vint un temps où cette espèce de neutralité décente n'auroit plus été accordée à un homme de naissance et maître d'une fortune considérable, il se retira à Athènes et y passa ensuite la plus grande partie de sa vie. Il se trouvoit à Rome, lorsque la guerre éclata entre César et Pompée; mais il ne se déclara pas; et telles furent sa prudence et la flexibilité de son caractère, qu'il n'offensa ni Pompée ni ensuite Marc Antoine. Un ami se trouvoit-il dans le besoin, la fortune d'Atticus étoit mise à sa disposition; des démarches auprès des hommes revêtus du pouvoir étoient-elles nécessaires, il s'y prêtoit volontiers, pourvu qu'elles ne l'engageassent pas à sortir de sa neutralité. Se garantir de toute sensation désagréable (*vacatio a dolore*), pour nous servir du terme de l'école, étoit l'objet de toutes ses sollicitudes. A un homme de ce caractère il falloit une fortune indépendante; sans cet avantage, il auroit été un fardeau pour l'état et pour ses amis. Quant à Lucrèce, nous avons parlé ailleurs de ce qu'il a fait pour la langue et la poésie des Romains; comme philosophe, il a le mérite d'avoir exposé avec précision et clarté le système d'Epicure.

Des différentes sectes entre lesquelles s'étoient partagés les philosophes grecs, il nous reste à parler du *pyrrhonisme*. Il n'étoit guère possible que ce système fît fortune à Rome. D'abord il n'étoit plus en vogue lorsque les Romains commencèrent à étudier la philosophie des Grecs ; et quand il l'auroit été, il n'étoit pas possible que ce tissu de subtilités pût jamais plaire à des hommes tels que les Romains, qui préféroient la pratique aux spéculations philosophiques.

Il est temps d'en venir à Marcus Tullius Cicero, celui de tous les Romains qui rendit les plus éminens services à la philosophie. Après avoir examiné ce que ce grand homme a fait comme citoyen et comme orateur, il nous reste à faire connoître son mérite comme philosophe.

Dès sa jeunesse il eut des philosophes grecs pour maîtres et pour amis. Le premier qu'il connut, autant qu'on le peut savoir, fut un épicurien, nommé *Phædrus*, qui lui recommanda un autre philosophe de cette école, nommé *Patron*. Cicéron aima ces deux personnages, mais il ne prit pas goût à leur système. Bientôt après il s'attacha à l'académicien *Philon*, qui s'étoit rendu à Rome, où on l'admira généralement. Pendant le séjour qu'il fit à Athènes, sous la domination de Sylla, il suivit les cours d'Antiochus d'Ascalon (1); mais il goûta de préférence le système de la nouvelle

(1) *Voyez* pag. 74.

académie, et résolut de se vouer entièrement à la philosophie, si les circonstances ne lui permettoient pas de satisfaire son ambition en parcourant la carrière des honneurs. Le destin en disposa autrement, et Cicéron renonça pour longtemps à une étude qui, dans sa jeunesse, n'avoit eu d'autre charme pour lui que de lui fournir un moyen de briller comme orateur. Il y retourna, et y chercha des consolations, lorsque l'avilissement de sa patrie, courbée sous le joug de César, l'eut engagé à renoncer aux affaires politiques. A cette époque de sa vie, il assembla autour de sa personne des jeunes gens des premières maisons, qu'il instruisit dans les principes de la philosophie. Ce fut aussi alors qu'il composa la plus grande partie de ses ouvrages philosophiques.

On a élevé la question de savoir si Cicéron fut vraiment attaché au système de la nouvelle académie, ou s'il ne donna la préférence à ce système que parce qu'il étoit favorable à l'orateur, en lui fournissant des armes pour combattre ses adversaires. Il faut distinguer sans doute entre Cicéron jeune homme rempli d'ambition, et Cicéron vieillard rassassié d'honneurs et dégoûté du monde. Ce qui pour le premier n'étoit qu'un objet secondaire et subordonné aux plans qu'il s'étoit formés pour sa vie à venir, devint pour l'autre un besoin du cœur, et même une occupation qui s'empara de toutes les forces de son âme. Ce fut alors qu'il s'attacha d'af-

fection au système de la nouvelle académie; mais si le système des académiciens plut à son esprit, leur morale ne put satisfaire son cœur. Il en trouva une plus sûre et plus consolante dans les écrits des stoïciens. Dans les siens, il ne laisse passer aucune occasion de faire valoir la dignité qui distingue le caractère du véritable stoïcien. Il exprime son admiration pour les principes de cette école, qui exigeoit que l'homme sût se rendre maître de ses penchans et de ses passions, qu'il n'agît que conformément à la nature, sans se laisser troubler par des biens et des maux qui ne sont qu'apparens et n'ont aucune réalité. L'histoire de son temps, les malheurs qu'éprouvèrent la république et les plus vertueux citoyens, enfin les événemens de sa propre vie dûrent inspirer à Cicéron du respect pour le caractère d'un vrai stoïcien. Cependant, en examinant les principes du Portique avec les yeux de la saine raison, Cicéron ne put sans doute s'empêcher de reconnoître qu'ils étoient exagérés et inapplicables aux événemens de la vie civile et politique, que quelques-uns étoient même faux et erronés. Cette observation le rendit *éclectique ;* le système de morale qu'il se créa étoit composé de celle de Platon et de l'ancienne académie, de celle de Zénon, et par la suite aussi de celle d'Aristote, qu'il étudia plus tard. Le péripatétisme offroit des principes fondés sur les rapports qui existent dans la société ; il contenoit des maximes de prudence que l'expérience fortifie.

Cicéron, ainsi qu'un grand nombre de ses amis, professa un mépris décidé pour l'épicurisme et pour l'auteur de ce système : ses préventions le rendoient même quelquefois injuste, ce qui est d'autant plus à regretter, qu'à l'exception de ce que dit de la philosophie d'Epicure Diogène Laërce, nous ne la connoissons que par les écrits de Cicéron.

En général, les ouvrages philosophiques de Cicéron sont une des principales sources où nous puisons la connoissance des divers systèmes imaginés par les philosophes de la Grèce. Ces ouvrages sont des traductions libres, des imitations ou des extraits raisonnés de livres grecs, dont la plupart sont perdus ; ce sont souvent des compilations faites avec goût et jugement. Il est à regretter que Cicéron n'ait pas toujours donné à ces compositions le temps nécessaire, et qu'il ait plutôt effleuré qu'approfondi les systèmes des philosophes grecs. Sous le rapport du mérite, on peut diviser ces ouvrages en trois classes : la première renferme le traité des Devoirs, celui de la Divination, l'ouvrage sur le souverain bien, et le traité imparfait des Lois. Ce sont les meilleurs qu'il ait composés, et il y traite des matières dont il étoit parfaitement maître. Aussi parle-t-il lui-même dans tous ces ouvrages, tandis que, dans les traités qui appartiennent à la seconde classe, il charge divers interlocuteurs d'exposer les spéculations des écoles : tels sont les Questions académiques, le traité de la Nature des Dieux, le fragment du Destin, le 1[er] et le 5[e]

livre des Tusculanes. Tous ces ouvrages sont plus importans pour l'histoire de la philosophie qu'ils ne le sont par la profondeur ou la nouveauté des recherches qu'ils renferment. Le reste des Tusculanes, les Paradoxes, les traités sur la Vieillesse et sur l'Amitié sont inférieurs à tout cela, et constituent la troisième classe; ils le cèdent aux autres traités, sous le rapport de la profondeur, quoiqu'à d'autres égards, le traité sur la Vieillesse inspire un vif intérêt.

Un philosophe allemand distingué, M. Gedike, a extrait des ouvrages de Cicéron tous les passages où il est question de la philosophie des Grecs; après les avoir disposés dans un ordre systématique, il n'a fallu que de légères transitions pour composer de ces matériaux une histoire complète de la philosophie grecque, que Gedike a publiée sous le titre de *M. Tullii Ciceronis historia philosophiæ antiquæ; ex omnibus illius scriptis collegit, disposuit, aliorumque auctorum et latinorum et græcorum locis illustravit et amplificavit Fr. Gedike.* Berolini, 1801, in-8°. Cet ouvrage sert, dans les gymnases de la monarchie prussienne, aux professeurs qui enseignent les élémens de l'histoire philosophique, et aux jeunes gens qui se préparent à aller visiter les universités où cette partie est enseignée avec plus de détail.

1. Le premier ouvrage philosophique de Cicéron, au moins de ceux qui nous restent, porte le titre *des Lois, de Legibus*, et est divisé en trois

livres. On n'a jamais douté de l'authenticité de ce traité, qui porte en lui tous les caractères qui distinguent Cicéron comme homme et comme écrivain; car l'opinion d'un savant Allemand, M. *Hülsemann* (1), qui a prétendu que ces trois livres ne sont qu'un extrait du grand ouvrage de Cicéron, fait par quelque abréviateur du moyen âge, peut-être par un père de l'Eglise, est suffisamment réfutée par la liaison qu'on remarque entre toutes les parties de ce traité. Une circonstance embarrasse les philologues; c'est qu'au commencement de son second livre de la Divination, où Cicéron parle de tous les livres qu'il a publiés sur la philosophie et la rhétorique, il ne fait aucune mention de celui qui nous occupe. Quelques éditeurs en ont conclu que les trois livres des Lois faisoient partie du Traité de la République qui est perdu; mais divers faits ne permettent pas d'admettre cette hypothèse. Les anciens citent toujours séparément ces deux ouvrages, et les deux derniers livres au moins des Lois ne sont qu'une esquisse, et ne peuvent par conséquent avoir fait partie d'une composition aussi achevée que l'étoit, d'après tous les renseignemens qui nous restent, le Traité de la République. La défectuosité de l'ouvrage des Lois, et le silence de Cicéron dans le passage cité, permettent de

(1) Ueber die Principien und den Geist der Gesetze, im næchsten Bezug auf die alten Gesetze der Römer. Aus dem lat. des M. T. Cicero nach einem berichtigten Texte übersetzt, nebst einer krit. Einleitung und histor. philosoph. Anmerk. v. *F. Hülsemann*. Leipz. 1802, in-8°.

supposer qu'il n'a été publié qu'après sa mort.

Une autre question est de savoir à quelle époque de sa vie Cicéron l'a composé. Cette époque est postérieure à la mort de Clodius, à laquelle l'auteur fait fréquemment allusion ; mais un passage du second livre (chap. 20) fait voir qu'elle est antérieure à celle où Cicéron composa son traité *de Finibus bonorum et malorum*. La question seroit donc à peu près résolue, si l'on étoit sûr du temps où il écrivit ce dernier ouvrage. Le Traité des Lois fut composé avant la mort de Pompée ; ce qui paroît évident lorsqu'on fait attention à la manière dont il y est parlé de ce chef du parti républicain (1). Dans l'impossibilité de fixer d'une manière précise le temps où Cicéron travailla à cet ouvrage, un de ses derniers commentateurs, M. *Gœrenz* (2), a essayé de le deviner par ce qu'il appelle des indices psychologiques. Il a remarqué d'abord deux passages remplis d'amertume et d'humeur, et qui paroissent avoir été écrits immédiatement après le procès de Milon, dans lequel l'auteur n'avoit pas joué un rôle dont le souvenir pût flatter sa vanité. Ils se trouvent liv. II, ch. 16, §. 41, 42, 43, et liv. III, ch. 9, §. 21, 22, et ont tellement l'air de hors-d'œuvres, que certains éditeurs les ont regardés comme interpolés. Deux autres passages, sur lesquels M. Gœrenz fonde sa conjecture, se trou-

(1) Voyez I, 3; III, 9 et 11.

(2) Dans son excellente édition de cet ouvrage qui a paru à Leipsic en 1811.

vent au liv. II, ch. 12, §. 31, 32, 33, et au liv. III, ch. 19, §. 43. Il y est question de l'importance de la fonction des augures. Cicéron en parle avec une exagération vraiment singulière. Ceux qui ont étudié le caractère de cet écrivain savent que, quoique personne n'ait jamais poussé la vanité plus loin, il savoit très-habilement la cacher, en faisant naître des occasions, où sans parler de lui-même, il pût dire des choses qui tournoient au profit de son amour-propre. On peut supposer que sa nomination, comme membre du collége des augures, lui inspira l'idée d'en tirer parti pour acquérir un plus grand relief aux yeux de ses contemporains et de la postérité. En donnant une haute importance aux fonctions de ces magistrats, il faisoit rejaillir sur lui-même la considération qu'il sembloit n'exiger que pour la place. Si l'on compare avec ces passages la manière dont le même auteur s'explique sur les augures dans un temps où cette charge avoit perdu pour lui le charme de la nouveauté (1), on ne peut s'empêcher de croire, dit M. *Gœrenz*, que les deux morceaux du Traité des Lois ont été écrits lorsque Cicéron étoit encore dans l'enchantement que lui inspiroit cette nouvelle dignité. Il y parvint en 701, après la défaite et la mort de Crassus, qui eut lieu au mois de juin : Cicéron fut le successeur de cet augure. Et comme le procès de Milon fut plaidé en avril 702, on peut croire que

(1) *Voyez* Divin. II, 33.

l'ouvrage des Lois fut écrit dans le courant de cette année.

Il se compose de trois livres; Macrobe cite le cinquième ; il paroît même qu'il en existoit anciennement six, et que le quatrième traitoit de la puissance exécutive, le cinquième du droit public, et le sixième de ce que les anciens appeloient droit civil.

Dans la forme que Cicéron a donée à cet ouvrage, il a eu continuellement pour modèle les dialogues de Platon, qu'il imite non-seulement dans la distribution de sa matière, mais aussi dans un grand nombre de passages qui sont verbalement traduits du philosophe grec. Il n'en est pas de même des principes; sous ce rapport, Cicéron suit entièrement le Portique, comme il fait ordinairement dans toutes les discussions qui tiennent à la morale. Il est probable qu'il a eu principalement sous les yeux Chrysippe, qui avoit écrit περὶ νόμων.

L'ouvrage de Cicéron a pour but de porter dans la jurisprudence de son temps un esprit philosophique, en établissant le principe des lois dans la nature même de l'homme. C'est un dialogue entre l'auteur, son frère Quintus et son ami Atticus, qui sont supposés se promener à la campagne. L'entretien roule, dans le premier livre, sur les lois en général (1); dans le second sur la religion ou le droit divin, dans le troisième sur les ma-

(1) Il existe des éditions particulières de ce premier livre sous le titre *de Lege*.

gistrats. Nous avons déjà remarqué que l'auteur n'y a pas mis la dernière main, et que le deuxième et le troisième livre surtout ne sont qu'une ébauche, dans laquelle cependant quelques matières sont traitées avec plus de détail, selon que l'auteur se sentoit disposé à s'en occuper de préférence.

2. *Academica*. Cet ouvrage est quelquefois intitulé *Academicæ quæstiones*, mais ce titre est moderne, et ne se trouve ni dans les passages où Cicéron parle de ce traité, ni dans les auteurs anciens. Il paroît que Cicéron en a fait deux éditions; l'édition originaire se composoit de deux livres, dont le premier portoit le titre de *Catulus*, et le second celui de *Lucullus*, d'après les principaux interlocuteurs. Atticus, à qui il les transmit pour les faire copier et publier, lui manda, à cette occasion, que Varron trouvoit mauvais qu'il ne lui eût dédié aucune de ses productions. Cicéron travailloit alors à son Traité du souverain bien; il avoit déjà annoncé à Brutus qu'il le lui adresseroit, et ne put se dédire de cette promesse en faveur de Varron; mais, comme en même temps il n'étoit pas trop content de ses Académiques, et qu'il trouvoit surtout le choix de ses interlocuteurs peu conforme à leur caractère connu et à leurs occupations habituelles, il refit en entier ce dernier ouvrage, en effaça les noms de Catulus et de Lucullus, les remplaça dans la nouvelle édition par celui de Varron, et la distribua en quatre

livres (1). De ces quatre livres, trois se sont perdus, ainsi que l'un des deux qui entroient dans la première édition. Il paroît donc que les deux livres que nous possédons sont, le premier de la seconde édition, et le second de la première; mais comme on voit par les fragmens cités par Nonius Marcellus, que le second livre se trouvoit refondu dans le quatrième livre de la nouvelle édition, quelques-unes de nos éditions imprimées le citent comme quatrième livre.

Dans le premier, dont la scène est à une campagne de Varron, près de Baules, Varron est introduit expliquant à Cicéron et à Atticus l'ancienne philosophie grecque, depuis les philosophes de la nature jusqu'aux disciples de Platon et à l'Académie. C'est alors que Cicéron prend la parole pour faire connoître les principes de la nouvelle Académie. La fin du livre manque, ainsi que tout le reste de la seconde édition. Le Lucullus que nous trouvons ensuite dans nos éditions, sous le titre de second livre, se rapporte évidemment à un premier livre dont Catulus a été le premier interlocuteur; Lucullus joue le principal rôle dans celui-ci; les autres interlocuteurs sont Hortensius, Catulus et Cicéron. Lucullus parle avec détail de la différence d'opinion entre Antiochus et Philon; il développe et combat les principes de la nouvelle Académie. On peut regarder les Académiques comme une espèce d'in-

(1) Les preuves de ce que nous venons de dire se trouvent dans la correspondance de Cicéron, ad Att. XIII, 12, 13, 18, 19.

troduction aux autres ouvrages philosophiques de Cicéron.

3. *De Finibus bonorum et malorum*; *du souverain bien, ou des vrais biens et des vrais maux*, en cinq livres. Cicéron y explique les opinions des philosophes grecs sur cette question. Les deux premiers livres sont consacrés au système d'Epicure; Cicéron suppose que deux de ses amis, L. Manlius Torquatus et C. Triarius, sont venus le voir à sa campagne de Cumes, et que le premier, qui professoit la philosophie d'Epicure, l'a exposée et défendue dans un dialogue qui s'établit entre les trois amis. Tel est le sujet du premier livre. Dans le second, Cicéron prend la parole et réfute Torquatus. Les deux livres suivans sont un dialogue entre Cicéron et Caton, tenu dans la bibliothèque de Lucullus, où Cicéron s'étoit rendu pour y emprunter quelques livres, et où il trouve Caton assis au milieu d'une foule d'ouvrages de philosophes stoïciens, dont il expose à son ami le système sur le souverain bien. Dans le quatrième livre, Cicéron prend la parole, réfute les principes de Zénon, et fait connoître ceux d'Aristote et des péripatéticiens. Dans le cinquième livre, la scène change; Cicéron, son frère Quintus, son cousin Lucius, et son ami T. Pomponius Atticus, se trouvent à Athènes, où ils rencontrent M. Papius Piso Calpurnianus (1), qui, dans un entretien

(1) *Voyez* ci-dessus, p. 155.

qui a lieu à l'Académie, donne plus de développement à l'opinion des péripatéticiens sur le souverain bien. Dans le huitième chapitre, il échappe à Cicéron une inadvertance qui prouve avec quelle précipitation il rédigeoit et publioit ses ouvrages. Oubliant qu'il fait parler Pison, qui doit ignorer le contenu du deuxième et du quatrième livre, il les cite et s'y rapporte.

4. *Quæstiones Tusculanæ.* Cet ouvrage, en cinq livres, fut écrit à Tusculum, maison de campagne où Cicéron vécut dans une espèce de retraite au commencement de la dictature de César. Il renferme des dialogues sur diverses matières philosophiques, savoir sur le mépris de la mort, la constance à opposer à la douleur, la tristesse, les autres affections de l'âme, et sur la maxime que la vertu suffit pour faire le bonheur. Nous avons déjà dit qu'à l'exception du premier et du cinquième livre, on ne fait pas très-grand cas de cette production de Cicéron.

5. *De Natura Deorum*, en trois livres. Ce dialogue a été écrit peu après les Tusculanes, c'est-à-dire avant la mort de César. Les interlocuteurs y développent les opinions des anciens philosophes sur l'Être suprême et sur la Providence. C. Velleius, l'un d'eux, parle dans le sens de l'école d'Epicure; Q. Lucilius Balbus expose la doctrine des stoïciens: l'un et l'autre sont réfutés par Cotta, qui étoit attaché au scepticisme de l'Académie, et chez lequel l'auteur a placé la scène du dialogue. La plupart

des savans croient que ce Cotta sert de prête-nom à Cicéron pour exposer ses opinions personnelles. *Middleton*, au contraire, a voulu prouver que Cicéron pensoit comme les stoïciens. En effet, à la fin de l'ouvrage, Velleius convient que Cotta avoit réfuté l'épicurisme; mais l'auteur ajoute que, quant à lui, l'opinion de Balbus lui paroît la plus vraisemblable. Ce traité est d'une haute importance pour l'histoire de la philosophie, et surtout pour la connoissance du système épicurien.

6. *De Divinatione*. Cet ouvrage, distribué en deux livres, peut être regardé comme la suite et le complément du précédent. Il fut rédigé après la mort de César, l'an 710 de Rome. Dans le premier livre, Quintus, frère de Cicéron, développe avec le plus grand détail toutes les raisons que les Stoïciens et d'autres philosophes avoient fait valoir pour prouver la réalité de l'art des devins. Dans le second, Cicéron réfute tous ces raisonnemens et montre l'absurdité de cette science prétendue. Il y parle de la nullité des augures et des indices tirés des entrailles des victimes, avec une franchise et une hardiesse qui doivent nous étonner, surtout lorsque nous les comparons à l'exagération avec laquelle il avoit exalté l'importance de ces institutions politiques, neuf ans auparavant, en composant son traité des Lois. La publication du second ouvrage pouve, ou que le public romain étoit d'accord dans son opinion sur le mérite des oracles prononcés par les augures et les aruspices, ou bien

que le nombre des personnes qui s'occupoient de questions philosophiques étoit trop borné pour que l'auteur risquât d'exciter contre lui le mécontentement du public en dévoilant leur fourbe et leurs intrigues. Au reste, le traité *de Divinatione* est une des productions les plus intéressantes de Cicéron.

7. *De Fato*, *du Destin*. Cet ouvrage doit aussi être regardé comme faisant le complément du Traité sur la Nature des Dieux. Il fut rédigé l'année où Hirtius avoit été désigné consul, c'est-à-dire au commencement de 711. Il ne nous est pas parvenu en entier; le commencement et la fin nous manquent. Plusieurs savans croient même que cet ouvrage avoit eu deux livres, et que ce qui nous en reste faisoit partie du second. Ils se fondent principalement sur un passage du 17e chapitre, où l'auteur cite *un premier discours*. D'autres rapportent ces mots à un ouvrage particulier que Cicéron auroit publié avant de composer celui qui traite du Destin : on peut croire même que ce passage contient une fausse leçon, et qu'au lieu de *tractavi*, il faut lire *tractavit*, sc. Chrysippus. Au surplus, le commencement du fragment que nous avons n'indique pas qu'il ait été précédé d'un autre livre; Cicéron paroît y entamer une discussion toute nouvelle (1). Ce fragment tel qu'il

(1) Voyez *Wyttenbach*, dans la Bibl. crit., t. I, p. III, p. 14, et l'édition de l'ouvrage *de Fato* donnée par *Bremi*, Leipsic, 1795, in-8°.

est, est un des ouvrages les moins soignés de Cicéron. Il a beaucoup souffert de l'impéritie des copistes.

8. *Cato Major, sive de Senectute; Caton l'ancien, ou de la Vieillesse.* Dans cet ouvrage que Cicéron composa à l'âge de 63 ans, il introduit Caton l'ancien dissertant sur la vieillesse et combattant les reproches dont elle est ordinairement l'objet. Quoiqu'il porte le titre de dialogue, c'est plutôt un monologue, puisque, excepté l'introduction, Caton parle seul jusqu'à la fin : le caractère du vieillard, un peu glorieux, y est parfaitement soutenu : en général, cette production est une des mieux écrites de Cicéron, et un des morceaux les plus intéressans de l'antiquité que le temps nous ait conservés.

9. *Lælius, sive de Amicitia, Lælius, ou de l'Amitié.* Dans ce dialogue, écrit peu après le Caton, Lælius développe les moyens de fonder et d'entretenir des liaisons. En le lisant, il ne faut pas perdre de vue que les interlocuteurs sont des hommes d'état, et qu'il n'y est pas question de l'amitié en général, ou dans un sens moral, mais de cette espèce de liaison qui se formoit entre des citoyens des mêmes républiques, et dont l'objet étoit la politique et l'esprit de parti.

10. *De Officiis, des Devoirs.* Cet ouvrage n'est pas, comme le titre pourroit le faire croire, un traité de morale en général; celle que Cicéron

y enseigne est la morale des grands, qui sont appelés à gouverner les autres; ici, comme dans le dialogue de l'Amitié, la politique est le principal point de vue de l'auteur. Il n'y montre pas comment l'homme doit tendre à la vertu, mais comment, en observant ce qui est honnête et décent, on peut se faire estimer et considérer par ses contemporains. Une grande partie de l'ouvrage, surtout les deux premiers livres, est traduite ou imitée des ouvrages de quelques stoïciens grecs, principalement de Panætius. Il est adressé par l'auteur à son fils Marcus Cicéron, qui alors suivoit à Athènes les leçons de Cratippe.

Voici le jugement que porte sur cet ouvrage M. *Garve*, qui en a donné une excellente traduction allemande, accompagnée d'un commentaire philosophique extrêmement lumineux. « D'abord, dit-il, il est évident, et Cicéron en convient lui-même, que le traité des Devoirs a été rédigé d'après un original grec. Les idées qui y sont développées sont celles de la philosophie grecque; les distinctions sont fondées dans l'idiome hellénique. Toutes les propositions puisées dans l'expérience et dans la connoissance du monde sont clairement exposées, et pleines d'observations fines et frappantes par leur vérité. Mais tout ce qui exigeoit de plus profondes recherches sur les premiers principes des vérités, et une analyse plus exacte de nos idées ordinaires, ainsi que tout ce qui se rap-

porte aux subtilités propres aux différentes écoles grecques, n'est ni aussi clair ni aussi bien lié ensemble que le reste. »

« Une certaine masse d'idées, que fournit l'observation des événemens ordinaires du monde physique et social, est commune à toutes les nations; il existe par conséquent dans toutes les langues des termes pour les exprimer. Mais les découvertes qui sont dues à la sagacité de certains individus, et ces recherches auxquelles les hommes ne sont pas portés par le besoin, mais par la curiosité ou par des talens particuliers, appartiennent à une nation plutôt qu'à une autre, et peuvent par conséquent être exprimées plus facilement dans un idiome que dans un autre. La langue des Grecs avoit été formée avec leur philosophie. Les idées en vogue parmi eux étoient les fruits naturels du génie d'un peuple disposé à la spéculation; la langue devient pour ainsi dire la contre-épreuve de ces idées. Il en arriva tout autrement chez les Romains. Là une philosophie étrangère fut transportée dans une langue toute formée. Comme ils adoptèrent sans modification les *définitions* des Grecs, quoique les mots dont ils se servirent pour exprimer les idées *définies* n'eussent pas absolument les mêmes significations; comme ils respectèrent toutes les *conclusions* des Grecs, quoiqu'ils les tirassent de *prémisses* moins précisément ou différemment déterminées, il devoit nécessairement naître de l'obscurité dans les idées, et des lacunes dans les dé-

monstrations, surtout à l'époque où la langue latine fut façonnée pour la philosophie. »

« Quant à Cicéron, il fut, autant que nous pouvons en juger d'après l'histoire de sa vie, ou d'après les ouvrages qu'il nous a laissés; un homme d'un esprit lumineux, d'un jugement sain, d'une grande activité; toutes ces qualités sont très-propres à cultiver la raison et à lui fournir des sujets de méditation. Mais Cicéron ne possédoit pas cet esprit spéculatif qui tâche de pénétrer les premiers principes des sciences; il manquoit du loisir nécessaire; il n'avoit pas un caractère qui le portât à cette recherche. Il fut homme d'état, et, depuis le temps où il avoit terminé les exercices de sa jeunesse, livré à des occupations multipliées. L'unique objet de ses études avoit été de se préparer au rôle qu'il devoit jouer sur la scène politique. Il avoit cultivé l'éloquence comme moyen de parvenir aux honneurs, et la philosophie comme une auxiliaire de l'éloquence. Les sciences spéculatives ne l'intéressoient que parce qu'elles servoient à éclairer ses idées sur des objets pratiques ou politiques, ou à lui faciliter le moyen de les exprimer. Il avoit les liaisons les plus étendues avec le monde et avec les premières classes de sa nation. Il vécut à l'époque où la république étoit parvenue à l'apogée de sa puissance et de son influence politique. C'étoit en même temps l'époque des plus grandes révolutions et des hommes du caractère le plus élevé; il prit part aux révolu-

tions par les événemens de sa vie ; il eut des liaisons intimes avec les hommes les plus distingués de son temps. A en juger seulement d'après ses écrits, on voit combien le nombre de ces hommes avec lesquels il vivoit dans un certain degré de familiarité a été considérable. De combien d'événemens, d'actions, de révolutions, n'a-t-il pas été témoin dans le courant de sa carrière ! Jamais philosophe ne s'est trouvé dans une position plus favorable pour recueillir des expériences sur la nature de la société civile, sur la diversité des caractères, sur l'influence que certaines qualités exercent sur l'opinion publique, sur les effets des passions et les avantages de la vertu. Mais cette même situation étoit peu propre pour approfondir des idées abstraites, ou pour méditer sur la nature des forces invisibles dont les résultats visibles sont seules aperçus dans la société et dans les transactions de la vie. »

« Nous retrouvons le même esprit dans les livres sur les Devoirs ; nous y remarquons la même influence des circonstances extérieures. Lorsque l'auteur n'examine pas la nature morale de l'homme en général, mais qu'il explique seulement les devoirs que lui impose la société, on s'aperçoit qu'il a parfaitement compris la philosophie de son maître ; il l'expose avec la plus grande clarté, et, nous n'en doutons pas, il l'a enrichie de ses propres découvertes. Mais dans les recherches purement théoriques, dans le développement des notions abs-

traites, lorsqu'il est question de découvrir les *parties simples* de certaines qualités morales, ou de résoudre certaines difficultés qui se présentent, Cicéron ne réussit pas à être clair, lorsqu'il copie ; et quand il vole de ses propres ailes, ses idées ne pénètrent pas bien avant, mais restent attachées à la superficie. »

« Parle-t-il de la nature de la bienfaisance, du *decorum* et des règles du bon ton, de la société et de la manière de s'y conduire, des moyens de se faire aimer et respecter, il est instructif par sa clarté et sa précison ; il est intéressant par la vérité de ce qu'il dit, et même par les nouvelles idées qu'on croit y apercevoir. Mais les doctrines de la vertu parfaite et imparfaite (1), du double *decorum* (2) et du bon ordre (3) ; la démonstration de la proposition qui dit que la vertu sociale est la première de toutes les vertus, démonstration fondée sur l'idée de la sagesse (4), et surtout la théorie des collisions qui remplit tout le troisième livre, ne sont ni si clairement exprimées, ni si bien développées. »

« La situation politique dans laquelle Cicéron se trouvoit, et qui, jusqu'à un certain point, ressembloit à celle où avoient été placés les plus anciens philosophes de la Grèce, donne un caractère particulier à sa morale. Les individus qu'elle a en

(1) I, 3.
(2) I, 27.
(3) εὐταξία, I, 40.
(4 I, 45.

vue sont presque toujours les hommes de la haute classe destinés à prendre part à l'administration de l'état. Sa morale descend-elle à une autre classe, c'est tout au plus celle des hommes qui s'occupent de l'instruction et des sciences. Les autres classes de la société, qui lui fournissent ses besoins physiques, cette portion de l'humanité si nombreuse, si nécessaire et si estimable, y trouvent, il est vrai, les préceptes généraux de la vertu qui sont communs à tous les hommes, parce qu'ils ont tous la même nature; mais elles y chercheront en vain l'application de ces règles aux circonstances où elles sont placées; en revanche, elles y liront beaucoup de préceptes dont elles n'auront jamais occasion de faire usage »

« Chose singulière, tandis que les constitutions des anciennes républiques abaissoient l'orgueil politique, en faisant dépendre la grandeur de la faveur populaire, les préjugés du monde ancien nourrissoient l'orgueil philosophique en n'accordant le privilége de l'instruction qu'aux hommes que leur naissance ou leur fortune destinoit à gouverner leurs semblables. C'est par une suite de cette manière de voir que les préceptes moraux de Cicéron dégénèrent si souvent en maximes de politique ; ainsi, lorsqu'il prescrit des bornes à la curiosité, c'est afin qu'elle n'empêche pas de se livrer aux affaires politiques; ainsi il recommande avant tout cette espèce de justice qu'exercent les administrateurs par leur impartialité et leur désin-

téressement ; et il blâme surtout les injustices qui sont commises par ceux qui se trouvent à la tête des armées ou des gouvernemens. C'est pour la même raison qu'il s'étend si longuement sur les moyens de se rendre agréable au peuple, sur l'éloquence, comme frayant le chemin des honneurs, sur les droits de la guerre ; c'est pour cela que l'amour du peuple et l'honneur lui paroissent des choses de la plus haute utilité; c'est pour cela que ses exemples sont tous tirés de l'histoire politique. »

« Cette manière de voir est enfin la cause de la grande inégalité qui se trouve dans le développement que Cicéron donne aux différentes espèces de devoirs. Ceux par lesquels l'homme perfectionne sa nature morale, ou son état extérieur, ne sont que brièvement indiqués. La vie domestique n'est prise en considération qu'autant qu'elle forme le passage à la vie civile, et qu'elle sert de base à l'état social. Les devoirs de la religion sont entièrement passés sous silence. Les rapports seuls que présente la société civile sont regardés comme importans; quelques-uns sont traités avec un détail qui appartient plutôt à la science politique (1). »

11. *Paradoxa.* Dans cet ouvrage, Cicéron développe six paradoxes des stoïciens.

12. *Somnium Scipionis*, le *Songe de Scipion.*

(1) *Ch. Garve* philos. Anmerkungen und Abhandlungen zu Cicero's Büchern von den Pflichten. Anmerk. zu dem ersten Buche. Breslau, 1806, in-8°. S. 2 ff.

C'est un fragment du Traité de la République, et il nous a été conservé par Macrobe. Il en existe une traduction grecque par Théodore Gaza.

Tels sont les ouvrages philosophiques de Cicéron qui nous restent. Parmi ceux dont le temps nous a privés, il n'y en a pas dont on doive plus regretter la perte que son *Traité de la République* en six livres. Il le composa, à sa maison de campagne de Cumes, dans le printemps de l'année 700, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit cette année à son frère (1). C'étoit son premier ouvrage philosophique. Il lui avoit donné la forme d'un dialogue entre Scipion l'Africain (le second), C. Lælius, Pætus Manilius et P. Philus, qui étoit chargé de produire les raisonnemens de Carnéade contre la justice, raisonnemens que Scipion réfutoit. A ces principaux interlocuteurs il avoit joint quelques jeunes gens, Q. Tuberon, P. Rutilius; les deux gendres de Lælius, Q. Mucius Scævola l'augure, et C. Fannius. On discutoit dans ces entretiens fictifs la question du meilleur gouvernement, ou des devoirs du citoyen. Cicéron s'étoit proposé d'y prouver que la constitution de la république romaine étoit la meilleure de toutes celles qu'on connoissoit. Cet ouvrage existoit encore dans le onzième siècle; mais depuis cette époque il n'en est plus question dans aucun écrivain, et à la renaissance des lettres on s'est donné des peines inutiles

(1) Ep. II, 14.

pour le retrouver. Il en reste des fragmens épars dans les grammairiens, et principalement dans Nonius, ainsi que dans les pères de l'Eglise. *Sigonius* et *Patricius* les ont recueillis et distribués suivant l'ordre des livres dont ils les croyoient extraits. M. *Bernardi*, membre de l'Institut, a mieux fait; à l'aide de ces lambeaux, auxquels il a réuni des passages analogues tirés des ouvrages de Cicéron qui existent encore, il a recomposé le Traité de la République, en renonçant cependant à la forme de dialogue, qu'il auroit été impossible et inutile d'imiter. « Le Traité de la République, ainsi restauré, dit M. *Bernardi* (1), contient un tableau historique des institutions romaines, des discussions sur les questions les plus importantes de la morale et de la politique; telles que l'origine de la société, l'essence de la loi et du devoir, la différence éternelle du bien et du mal, les fondemens du bonheur public et particulier. On y trouve les fameux argumens de Carnéade contre la justice et le droit naturel. Lactance, qui les rapporte, les avoit puisés dans la République de Cicéron. Il les juge insolubles à la raison humaine, destituée du secours de la religion. Il a négligé de nous faire connoître les réponses que Cicéron y avoit faites. J'ai suppléé à cette omission, comme pour tout le reste, en cherchant dans ses autres ouvrages. J'ose me

(1) De la République ou du meilleur Gouvernement; ouvrage de Cicéron, rétabli d'après les fragmens et ses autres écrits, etc.; nouvelle édition. Paris, 1807, 2 vol. in-12. Disc. prélimin., p. xxv.

flatter que ces recherches n'ont point été infructueuses. »

Ce qui paroît avoir donné à M. *Bernardi* la première idée de son travail utile et intéressant, est la tentative que *Sigonius* avoit faite dans le seizième siècle pour reproduire un autre ouvrage perdu de Cicéron, son *Traité de la Consolation*, qu'il avoit écrit lors de la mort de sa fille bien-aimée. Sigonius lia les fragmens qui en restoient par des supplémens qu'il composa lui-même, et publia sa compilation comme étant l'ouvrage de Cicéron, qu'il disoit avoir retrouvé. Tel étoit le mérite de ce travail, qu'il fit illusion à des savans très-exercés dans la langue latine, et que ce ne fut qu'après un examen long et réfléchi qu'on parvint à découvrir la supercherie, que Sigonius fut enfin forcé d'avouer.

Un troisième ouvrage de Cicéron qui nous manque, est son *Traité de la Gloire* en deux livres, qu'il composa en 710, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit cette année à Atticus (1). Ce traité existoit encore dans le quatorzième siècle: le célèbre Pétrarque en possédoit un exemplaire, qui fut perdu par son vieux précepteur, auquel il l'avoit prêté. Deux autres exemplaires se trouvoient, l'un dans la bibliothèque de *Bilibald Pirckheimer*, patricien de Nuremberg, mort en 1530, et l'on ignore ce que cet exemplaire est devenu; il étoit fait mention d'un autre exemplaire dans le

(1) XV, 27.

catalogue d'un noble Vénitien, *Bernard Giustiniani*, mort vers la fin du quinzième siècle, qui légua en mourant sa bibliothèque à des religieuses. *Pierre Alcyonius*, médecin de ce monastère, est accusé d'avoir volé ce manuscrit, et de l'avoir fait disparoître, après en avoir inséré des passages dans son livre *de Exilio*. M. *Bernardi*, dans une dissertation jointe à l'ouvrage dont nous venons de parler, a donné de la vraisemblance à cette accusation en signalant les morceaux du livre d'Alcyonius, qui, ne se trouvant pas en liaison avec le reste, paroissent être pris de celui de Cicéron; mais il ne paroît pas avoir connu l'édition du Traité de l'Exil que *J. B. Mencke* a publiée à Leipsic en 1707, et dans laquelle il a, dit-on, prouvé l'innocence d'Alcyonius (1). Il n'est pas dans notre plan d'examiner cette question.

Un quatrième ouvrage perdu de Cicéron, est son *Hortensius, sive de Philosophia*, cité par Saint-Augustin.

Après Cicéron, cette période ne nous offre plus de philosophe romain. Les jeunes gens de la capitale continuèrent, à la vérité, d'aller étudier à Athènes, à Rhodes et à Alexandrie, la philosophie, et la rhétorique qui en est une branche; mais cette science divine fut pour eux plutôt un amusement qu'une occupation sérieuse. Ils étudioient par curiosité les divers systèmes; ils en tiroient quelques maximes de prudence, quelques motifs de se pré-

(1) M. *Bernardi* en parle cependant p. 193.

mmir contre la superstition, quelques principes qui enseignoient à passer la vie sans soins. Tel fut le point de vne sous lequel Auguste et Mécène, ainsi que Virgile, Horace et Ovide envisagèrent la philosophie.

5. *Mathématiques.*

C'est ici que, pour la première fois, nous nommons les mathématiques parmi les sciences cultivées par les Romains. Un fait rapporté par Pline (1) peut donner une idée de l'ignorance des siècles précédens sur tout ce qui tenoit aux sciences exactes. Quoique les Grecs eussent des cadrans solaires depuis le temps d'Anaximandre, qui vécut environ 560 ans avant J. C., les Romains ne connurent cet instrument qu'à l'époque de la première guerre Punique : jusqu'alors ils ne s'étoient servis pour diviser le jour, que des trois points principaux du lever du soleil, de son passage au méridien, et de son coucher. Le moment où le soleil parvenoit à son plus haut point d'élévation étoit celui où un officier des consuls, placé à la curie, l'apercevoit entre les *Rostra* et le bâtiment appelé *Græcostasis*. Il le proclamoit à haute voix, lorsque toutefois le ciel n'étoit pas couvert de nuages. Ce fut l'an de Rome 492, 262 ans avant J. C., que Marc. Valerius Maximus Messala porta à Rome le premier gnomon

(1) H. N. VII, 60.

qu'il avoit trouvé à Catane. Ce cadran ne pouvoit indiquer exactement les heures à Rome, parce qu'il étoit fait sur la latitude de Catane, qui diffère de celle de Rome de 40′ 30″. Néanmoins, pendant 99 ans, les Romains n'eurent pas d'autre règle. Dans chaque maison on avoit un esclave, appelé *horarius*, qui n'étoit chargé d'aucun autre emploi que de courir de temps en temps au Forum, où étoit placé le cadran, et de venir annoncer à ses maîtres l'heure du jour. L'an de Rome 590, 164 ans avant J. C., le censeur Q. Philippus fit construire le premier cadran solaire sur le méridien de Rome : c'étoit un grand pas de fait. Cependant les Romains n'avoient encore aucun moyen de connoître les heures quand le soleil étoit caché. Ils dûrent ce bienfait à un autre censeur. P. Cornelius Scipion Nasica, à qui son excellent cœur a fait donner le surnom de Corculum, porta à Rome, en 595, 159 ans avant J. C., une clepsydre, qui fut placée dans un bâtiment couvert. Le nombre de ces instrumens se multiplia par la suite.

Ce fut vers la même époque, le 21 juin de l'an 586 de Rome, 168 ans avant J. C. (1), qu'un tribun militaire, nommé C. Sulpicius Gallus, qui servoit en Macédoine dans les légions du consul Paul Emile, annonça à l'armée qu'il y auroit la nuit suivante une éclipse de lune. Cette prédiction ayant

(1) Tite-Live, qui rapporte ce fait (XLIV, 37) le place au 4 septembre, mais Crévier observe que l'éclipse en question tombe au 21 juin, d'après la réforme faite dans l'année par Jules César.

été accomplie, Gallus fut regardé par les soldats comme un homme inspiré des dieux. Ce tribun pourroit paroître en effet un prodige d'érudition dans un temps d'ignorance comme celui où il vécut, s'il n'étoit naturel de supposer que le phénomène que Gallus annonça lui avoit été révélé par quelque astronome grec. Ce fut des Grecs que les Romains tirent toutes leurs connoissances en mathématiques, et cette science ne leur a que peu d'obligations. Ils cultivèrent de préférence la géométrie pratique, l'architecture et l'astrologie.

P. Nigidius Figulus, le compagnon d'études et l'ami de Cicéron, étoit un célèbre astrologue, et cependant c'étoit un homme d'un excellent jugement, car l'orateur le consultoit dans toutes les grandes affaires. Il étoit sénateur dans le temps de la conjuration de Catilina, soutint dans cette occasion périlleuse le courage du consul, et travailla avec lui à instruire le procès des conjurés. Cinq ans après il parvint à la préture, et montra beaucoup de fermeté dans l'exercice de cette charge. Quelques années plus tard il eut une légation en Asie; il en revenoit lorsque Cicéron se rendit en Cilicie, et les deux amis eurent une entrevue à Mytilène. Le péripatéticien Cratippus assista à leurs conférences, où l'on s'occupoit de discussions philosophiques, dans lesquelles Nigidius soutenoit sans doute la cause des Pythagoriciens, dont il professoit le sytème. Dans la guerre civile Nigidius suivit le parti de Pompée. César, qui pardonnoit si facilement, ne voulut pas

se réconcilier avec Nigidius ; il l'exila, et les démarches que Cicéron fit pour son ami, ainsi que nous le voyons par une de ses lettres (1), furent infructueuses. Nigidius mourut un an avant l'assassinat du dictateur.

Nigidius aimoit avec passion l'astrologie judiciaire, et donna beaucoup de temps à cette science vaine. Les anciens rapportent plusieurs prophéties qu'il avoit faites (2) ; leurs écrits ne prouvent que l'opinion qu'on avoit de son savoir. Cicéron parle en plusieurs occasions de son érudition, et on le regardoit comme le plus savant des Romains après Varron. Il avoit composé un grand nombre d'ouvrages ; trente livres sur la grammaire, sous le titre *de Commentarii grammatici ;* un *Traité des animaux* en quatre livres ; un autre *sur le Vent ;* un très-grand ouvrage *sur les dieux*, et surtout un *Système d'astrologie*, ou une théorie de l'art de la divination. Macrobe et Aulugelle, en citant ces ouvrages, nous en ont conservé des fragmens. Un morceau *sur le tonnerre* existe en grec, d'après la traduction de Lydus, qui l'a inséré dans son Traité des Prodiges (3).

Un écrivain bien plus remarquable est M. VITRUVIUS POLLIO, de Vérone, contemporain de Jules

(1) Epist. IV, 13.

(2) *Suet.* in Aug. c. 94. *Dion Cass.* XLI. *Lucan.* Phars. I, 639.

(3) *Voy.* Hist. abr. de la Litt. gr., vol. II, p. 283. M. *de Burigny* a recueilli tout ce que nous savons sur Nigidius. Voyez Hist. de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres, vol. XXIX, p. 190.

César et d'Auguste (1). Sous ce prince, qui, pendant la guerre civile, l'avoit employé pour la confection des machines de guerre, il étoit inspecteur

(1) Telle est au moins l'opinion commune, qui cependant a trouvé des contradicteurs; le traducteur italien de Vitruve, *Galiani*, a réfuté les motifs qu'on alléguoit anciennement pour assigner une autre époque à l'architecte. Mais après lui le traducteur anglois, *Guillaume Newton* (les deux volumes de sa traduction ont paru en 1771 et 1791) a fait valoir de nouvelles raisons pour placer Vitruve au siècle de Titus. Je ne connois son travail que par la réfutation que M. *Hirt*, professeur à Berlin, en a donnée à la suite de sa dissertation sur le Panthéon, dont je parlerai plus bas. Comme la traduction de M. Newton et l'ouvrage de M. Hirt ne sont pas entre les mains de beaucoup de philologues, je vais donner un extrait du dernier en tant qu'il se rapporte à l'opinion mise en avant par le savant Anglois.

1° Vitruve dit (I, 7.) que, dans les villes où il n'y a ni gymnases, ni amphithéâtres, les temples d'Hercule doivent être placés près du cirque. D'après M. Newton, cette phrase suppose que, du temps de l'écrivain, il existoit déjà un certain nombre d'amphithéâtres, et qu'il y en avoit ailleurs que dans la capitale : or une telle supposition ne convient pas au temps d'Auguste, où il n'existoit qu'un seul amphithéâtre, celui de Statilius Taurus. — M. Hirt pense que, pour que Vitruve pût s'exprimer ainsi, il suffisoit qu'il connût la construction des amphithéâtres; or il la connoissoit non-seulement par celui de Statilius Taurus, mais aussi par les deux amphithéâtres de bois que Curion et Jules César avoient fait établir avant Auguste. Nous ajouterons à cette remarque, que Vitruve, connoissant l'esprit de son siècle, pouvoit facilement prévoir que l'exemple donné par Statilius Taurus trouveroit promptement des imitateurs dans les villes de province. M. Hirt oppose au passage de Vitruve un autre qui paroît contraire à l'opinion du traducteur anglois. En parlant de l'arrangement des marchés ou *forum* (V, 1), il dit que c'est l'usage d'y donner les jeux de gladiateurs; en conséquence, il donne des règles sur la construction de ces places d'une manière analogue à cette destination. Il s'ensuit qu'il écrivoit dans un temps où les amphithéâtres étoient encore peu communs; ce qui n'étoit plus le cas au règne de Titus.

2° Vitruve explique avec détail la différence qui avoit lieu entre les

des bâtimens publics. Ce fut à sa demande, et en se servant des ouvrages grecs qui existoient alors, et de sa propre expérience, que Vitruve publia son traité de l'Architecture en dix livres.

théâtres grecs et romains, et donne des règles pour leur construction. Mais comme jusqu'à l'an 711 il n'existoit à Rome qu'un seul théâtre, celui de Pompée, dont l'arrangement ne pouvoit pas servir de règle pour établir un nouveau genre de bâtiment, et qu'il n'est pas à supposer qu'il ait existé des théâtres permanens dans les provinces avant qu'il y en eût dans la capitale, il paroît que Vitruve écrivit dans un temps où il existoit plusieurs théâtres à la romaine, et où d'autres villes de l'Italie avoient des théâtres, puisqu'il dit (V, 5) qu'on a fait usage dans plusieurs provinces de l'Italie et dans des villes de la Grèce, des vases destinés à augmenter le son des voix. — M. *Hirt* répond : S'il est vrai que jusqu'à 711, Rome n'eût qu'un seul théâtre en pierre, il n'en est pas moins constant qu'avant cette époque on en avoit construit plusieurs en bois ; or les règles données par Vitruve se rapportent aussi-bien à ceux-ci qu'aux premiers. Quant aux théâtres des autres villes de l'Italie, rien n'empêche de penser ici à des villes de la Grande-Grèce ; la seconde partie de la phrase paroît même indiquer que c'est d'elles que Vitruve veut parler, puisqu'il les oppose aux villes de la Grèce même. Or il est bien connu que les villes de la Grande-Grèce avoient des théâtres long-temps avant les Romains.

3° Vitruve parle (III, 2) d'un temple de la *Fortuna equestris*, qu'on voyoit à Rome ; mais nous savons par Tacite (Ann. III, 71) qu'il n'y existoit pas de temple de ce nom avant le règne de Tibère. Cette objection de M. Newton paroît grave ; cependant M. Hirt trouve à y répondre. L'assertion de Tacite est en contradiction manifeste avec Tite-Live (XL, 25 ; XLII, 4) et Valère-Maxime (I, 20), qui racontent que dès 581 le temple de la Fortune équestre, voué par Q. Fulonius Flaccus, fut consacré. Comment les écrivains cités peuvent-ils se contredire sur un fait de ce genre ? Ils le peuvent, si le temple dont parlent Tite-Live et Valère-Maxime n'existoit plus du temps de Tibère. Mais quand et comment disparut-il ? Probablement, dit M. Hirt, sous le règne de Tibère même. Vitruve dit que ce temple étoit placé près du théâtre de Pompée ; or cet édifice souffrit par un incendie du temps de Tibère (voy. Tacite, III, 72 ; Dion, IX, 6 ; Suet. in Tib. c. 47 ; in Calig. c. 21), et il paroît que dans cet accident le temple de la

L'architecture tient, par sa nature, à la fois à la science et aux arts : sous le dernier rapport, son histoire nous est étrangère. Mais comme elle a été le seul art libéral dans lequel les Romains aient

Fortune périt. Il est vrai que Publius Victor le nomme comme existant, de son temps, dans la neuvième région ; mais cette circonstance prouve seulement qu'il avoit été rebâti.

A l'exemple allégué par M. Newton, le professeur allemand en oppose un autre également tiré de Vitruve. Cet auteur parle d'un temple de Cérès situé au Cirque, et qu'il dit avoir été du genre *aréostyle*, genre défectueux, dans lequel les colonnes étoient trop éloignées les unes des autres, ce qui étoit cause qu'on leur donnoit des architraves en bois. Ce temple fut la proie d'un incendie sous Auguste (Dion, L, 10); ce prince donna ordre de le rebâtir, mais il ne fut achevé que sous Tibère (Tac. Ann. II, 49). On doit croire que l'édifice aréostyle dont parle Vitruve étoit l'ancien temple de Cérès, qui datoit du temps du dictateur Aulus Postumius ; car il n'est pas permis de penser qu'en le reconstruisant Auguste aura conservé l'ancien plan défectueux et indigne du siècle où il vivoit. Il n'en étoit pas de même des peintures à fresque qui ornoient ce temple ; ces ouvrages de Damophile et de Gorgasus furent détachés des murs et replacés, comme des monumens précieux, dans le nouveau temple. (Voy. Plin. H. N. XXXV, 45.)

Après avoir réfuté les principaux motifs qui ont engagé M. *Newton* à placer Vitruve au siècle de Tite, M. Hirt lui en oppose quelques-uns qui ne permettent pas de lui assigner cette époque.

1° Frontin, qui vivoit sous Domitien et Nerva, dit, en parlant des aqueducs (c. 24 et 25), que les tuyaux du *module quinaire* ont été introduits par Agrippa ou Vitruve. Mais Pline (H. N. XXXI, 31) parle de ce module comme Vitruve (VII, 7); or comment Frontin pouvoit-il attribuer à Vitruve un module dont il est question dans Pline, écrivain du temps de Vespasien, si Vitruve n'avoit écrit que sous Titus ? La réunion des noms de Vitruve et d'Agrippa, si elle ne prouve pas que Frontin les regardoit comme contemporains, indique suffisamment qu'il parle de cette découverte comme d'une chose ancienne.

2° Vitruve dit dans sa préface qu'il a été recommandé à Auguste par sa sœur ; mais Titus n'avoit pas de sœur, car Suétone dit expressément (in Vesp. c. 3) que Vespasien survécut à sa fille unique.

3° En parlant du théâtre de Pompée, Vitruve l'appelle le théâtre de

fait des progrès marquans, dont ils nous aient laissé des monumens, et où ils se soient élevés même à une certaine originalité, tandis que dans les autres arts, telles que la sculpture et la peinture, ils n'ont rien produit de bien remarquable, on nous permettra ici une digression sur l'histoire de l'architecture parmi ce peuple (1).

Les Romains reçurent des Etrusques, leurs voisins, les premiers élémens de cet art. Ce furent

pierre (III, 2). Cette dénomination auroit été peu convenable, si, lorsqu'il écrivoit, il avoit existé à Rome d'autres théâtres de pierre. Mais ceux de Marcellus et de Balbus furent consacrés en 741; il paroît donc que Vitruve a écrit avant cette époque.

M. Hirt part de cette dernière donnée pour fixer l'époque où Vitruve a composé son ouvrage. Cette époque est postérieure à l'année 727, où Octavien prit le titre d'Auguste; car Vitruve parle (V, 1) d'un temple qui fut construit en son honneur sous ce nom. Le même écrivain (III, 1) fait mention d'un temple de Quirinus, construit à Rome, et qui fut du genre *diptère*. Or Dion dit que le temple de Quirinus, entouré de 76 colonnes, nombre requis pour former ce qu'on appelle un temple diptère, ne fut consacré qu'en 738. Il s'ensuit que Vitruve rédigea son ouvrage entre les années 738 et 741.

Le silence qu'il observe sur un grand nombre de bâtimens érigés par Auguste avant l'an 738 paroît à M. Hirt devoir être attribué en partie au plan de son livre, qui étoit une théorie, et non une histoire de l'art, en partie à la circonstance qu'après avoir servi sous Jules César, et dans les premières années de la domination d'Auguste, il quitta Rome pour aller jouir, dans la province, de la pension qu'il devoit à la justice de ce prince, qu'il écrivit dans cette retraite, et qu'il ne voulut pas citer comme exemples, des édifices qu'il ne connoissoit pas par lui-même. M. Hirt pense qu'il choisit cette retraite dans les environs d'Ancone, et que c'est à cause de la proximité qu'il dirigea, comme il le dit lui-même, la construction d'une basilique à Fanum.

(1) Nous avons suivi, pour cette digression, un ouvrage allemand : *Ch. L. Stieglitz* Geschichte der Baukunst der Alten. Leipz. 1792, in-8°.

des architectes toscans qui bâtirent le Capitole et le grand temple de Jupiter Férétrien. Les Etrusques avoient fait, long-temps avant l'existence de Rome, des progrès remarquables dans les arts, et principalement dans l'architecture, qui leur doit quelques inventions importantes. Ils imaginèrent ces espèces de cours ou de vestibules qui avoient été inconnus aux Grecs, et qui prirent le nom d'*atria*, de la ville d'Atria ou d'Adria, où on les vit pour la première fois. Les Romains les employèrent dans la construction de toutes les maisons destinées à servir d'habitation à des particuliers revêtus de fonctions publiques, à des patriciens ayant des cliens nombreux, à des riches possédant beaucoup d'esclaves. C'étoit dans ces vestibules que se tenoient et les cliens qui venoient pour saluer leur patron et attendre le moment où il sortiroit de sa chambre à coucher, et ces licteurs destinés à précéder les consuls dans leur marche, et cette foule d'esclaves prêts à exécuter les ordres d'un maître impérieux. Les Etrusques inventèrent aussi l'art de construire des voûtes cintrées; au moins n'en trouve-t-on pas chez les peuples qui avant eux ont cultivé l'architecture, tels que les Egyptiens et les Grecs (1). Enfin on doit aux Etrusques une espèce particulière de colonnes qui forme encore

(1) Le plus ancien exemple d'une voûte qu'on connoisse, est une des portes de Volaterra, qu'on nomme la porte d'Hercule. Voy. *Gori*, mus. Etr, tom. III. Diss. I. Tab. IV—VI.

aujourd'hui un des cinq ordres dont nous nous servons dans nos constructions.

L'enceinte de Rome se borna primitivement au mont Palatin, où Romulus avoit fondé, dit-on, sa colonie. Bientôt après, les Sabins s'étant transportés dans la nouvelle ville, on y joignit les monts Aventin et Capitolin, et Romulus la fit entourer d'un mur dont l'inspection fut confiée à un citoyen nommé Celer. La vallée située entre les monts Palatin et Capitolin fut destinée à servir de lieu de rassemblement au peuple, pour y délibérer sur les affaires qui concernoient ses intérêts. Le premier temple bâti par Romulus fut celui de Jupiter Férétrien, ainsi nommé parce que ce chef y porta la dépouille d'un de ces roitelets du voisinage qu'il avoit tué en combat singulier. Un vœu formé pendant la guerre avec les Sabins fit ériger le temple de Jupiter Stator à la place où les Romains mis en fuite s'étoient ralliés. Tatius, collègue de Romulus, construisit les temples du Soleil et de la Lune, de Saturne et de Rhée, de Vesta, de Vulcain, de Diane et de Mars. Le pacifique Numa fit connoître de nouvelles divinités à son peuple barbare; il construisit un second temple à Vesta, dont le culte ne fut établi que sous son règne; la déesse de la Bonne-Foi, Janus, divinité à laquelle Numa portoit un respect particulier, et Quirinus, le nouveau protecteur des Romains, eurent alors leurs temples particuliers.

Sous Tullus Hostilius le mont Cœlius fut joint à la ville : ce prince s'y fit bâtir une habitation. Son successeur agrandit encore l'enceinte de Rome par la réunion du mont Aventin et du Janicule, dont la communication avec le reste de la ville fut établie au moyen d'un pont de bois (*pons sublicius*). Il fonda aussi le port d'Ostie. Le cirque, situé entre l'Aventin et le mont Palatin, fut l'ouvrage de Tarquin l'Ancien. Ce prince entoura le Forum de portiques; à la place de l'ancien mur de Rome il en construisit un de pierres de taille; il posa les fondations du grand temple de Jupiter Capitolin, pour lesquelles il fallut établir des *sous-constructions* immenses; enfin c'est à lui que l'opinion vulgaire attribue cette célèbre cloaque, ouvrage immense, qui paroît tellement au-dessus des forces d'un peuple foible et à demi-barbare, comme l'étoient encore les Romains à cette époque, que des savans modernes la regardent comme une preuve de l'existence d'un grand peuple qui, long-temps avant les Romains, avoit habité ces contrées.

Trois nouvelles collines furent comprises par Servius Tullius dans l'enceinte de Rome; le Viminal, le Quirinal et l'Esquilin. On érigea sur le mont Aventin un temple à Diane, où les Romains et les Latins se réunissoient annuellement pour offrir un sacrifice commun à cette divinité : cette réunion servoit en même temps de rendez-vous pour la conclusion de différentes transactions de commerce.

Tarquin le Superbe continua les ouvrages com-

mencés par son aïeul; mais il ne put en achever aucun.

Quoique, à l'époque où les Romains fondèrent leur république, l'architecture fût le seul art qu'ils estimassent, on se tromperoit cependant si l'on pensoit que leurs édifices se distinguoient, soit par leur étendue, soit par la beauté des décorations. Les maisons des particuliers n'étoient que de misérables cabanes; les temples des dieux étoient des bâtimens fort simples, carrés, couverts de bardeaux, et d'une enceinte si bornée, que souvent la statue de la divinité à laquelle ils étoient consacrés, les remplissoit en entier. Mais quelle que fût la médiocrité de ces édifices, les Romains n'auroient pas été capables de les construire sans le secours des Etrusques, qui furent leurs architectes, leurs sculpteurs et leurs décorateurs.

Les troubles qui suivirent l'expulsion des rois, ne furent pas favorables aux arts, qui ne prospèrent qu'à l'ombre de la paix. Cependant les chefs du nouveau gouvernement ne négligèrent pas l'embellissement de la ville : le temple de Jupiter au Capitole fut achevé; les consuls A. Sempronius Atratinus et M. Minucius Augurinus (1) érigèrent sur le Capitole un temple à Saturne, et fondèrent la fête annuelle connue sous le nom de Saturnales. L'année suivante vit commencer un temple de Mercure. Sous la dictature d'Aulus Postumius, on bâtit deux nouveaux temples; l'un à Castor et Pollux,

(1) L'an 257 de Rome.

à l'assistance desquels on attribuoit la défaite des Latins; l'autre à Cérès et Bacchus. Pour perpétuer le souvenir de la délivrance de Rome par l'intercession de la mère et de l'épouse de Coriolan, on éleva un temple à la *Fortuna muliebris*. Après la prise de Veïes, Camille commença, sur le mont Aventin, le temple de Junon *Regina*, pour y placer la statue de cette déesse qu'il avoit enlevée de la cité vaincue. Rome étoit alors mal bâtie et misérable en comparaison de Veïes; l'aspect de la ville étrusque, grande et belle, inspira aux Romains l'envie de s'y transporter : Camille les y fit renoncer. Cet événement est de l'an 359.

Quelques années après, Rome fut détruite par les Gaulois, qui laissèrent subsister la plupart des temples. Après la retraite de ces barbares, les citoyens s'empressèrent de rebâtir leurs habitations renversées; mais, sans se donner le temps d'enlever les décombres, chacun établit sa maison au hasard, et à l'endroit où il put le faire le plus facilement. Il en résulta une irrégularité complète; dès-lors les égouts, qui dans l'origine suivoient la direction des rues, passèrent sous les maisons des particuliers.

L'usage de vouer un temple à quelque divinité tutélaire au moment où l'on livroit bataille, devint plus général. Ce fut à cet usage que Rome dut un nouveau temple de Mars, celui de Junon *Moneta* sur le mont Capitolin, le temple du Salut, de la Concorde, et ce temple de Quirinus près duquel

fut placé le gnomon dont nous avons parlé (1).

Un homme surtout illustra son nom par les établissemens publics qu'il fonda : ce fut le censeur Appius Claudius. En 442, il fit construire la voie et l'aqueduc qui portent encore son nom.

Près d'un siècle après, pendant la seconde guerre punique, on construisit un temple à Vénus Erycine, et un autre à la Concorde; le temple de la Vertu, hors de la porte Capene, est de 549. En 565, le censeur T. Quinctius Flamininus construisit la route qui conduisoit à Ariminum, et que, dix années après, M. Æmilius Lepidus prolongea jusqu'à Aquilée. Ces deux routes sont connues sous les noms de voies Flaminienne et Emilienne (2). L'art de construire des chaussées est une branche dont les Romains enrichirent l'architecture.

Les temples de Junon Sospita, de Faunus et de Fortuna primigenia, sont de 560; trois ans plus tard, deux nouveaux temples de Jupiter furent construits au Capitole. P. Cornelius Scipio Nasica avoit été désigné pour faire entrer dans Rome, en 546, la statue de la Mère des dieux, qu'on avoit enlevée au Mont-Ida : un temple fut construit pour la recevoir. En 563, ce temple fut consacré, ainsi qu'un autre en l'honneur de la déesse de la Jeunesse. Vénus Erycine eut un nouveau temple en 573; la

(1) *Voy.* p. 186.

(2) Il ne faut pas confondre cette voie Emilienne avec une autre du même nom, que le censeur Æmilius Scaurus fit construire en 645, dans la direction de Pise à Tortone.

même année, la Piété en eut un dans le grand Cirque; en 581, on acheva le temple de la Fortune Equestre, que Q. Fulvius Flaccus avoit voué dans la guerre des Celtibériens. Ce temple se distinguoit par sa grandeur et sa beauté. Flaccus désiroit le couvrir de dalles de marbre, luxe alors inconnu à Rome. N'en trouvant pas dans les environs de la capitale, il alla à Crotone dépouiller un célèbre temple de Junon Lacinia qui se trouvoit dans cette ville. Il enleva la moitié des dalles dont ce temple étoit couvert, et les employa pour le sien. Le sentiment de la justice n'étoit pas alors éteint dans le cœur des Romains; un cri d'indignation s'éleva contre un censeur qui s'étoit permis une telle infraction de la foi publique, et qui avoit violé un monument respecté par Pyrrhus et Annibal. Flaccus fut obligé de renvoyer à Crotone les dalles de marbre, et de faire rétablir le temple qu'il avoit dépouillé. Comme il ne lui avoit fallu que la moitié des dalles pour couvrir le nouvel édifice, qui se distinguoit par sa grandeur, on peut en conclure que les autres temples de Rome n'étoient pas d'une dimension considérable.

Les agrémens que Rome offroit à ses habitans depuis qu'elle réunissoit ce que le monde alors connu avoit de plus précieux, engagèrent beaucoup de grands à quitter la campagne, où ils avoient fait jusqu'alors leur séjour habituel, et à se fixer dans la ville. On pensa alors non-seulement à l'embellir par des temples, mais aussi à élever d'autres

édifices publics qui servissent à la commodité des citoyens. Caton fit bâtir une basilique, sorte de bâtiment propre aux Romains, qui servoit en même temps de salle d'audience aux juges, et de lieu de rassemblement aux particuliers pour traiter de leurs intérêts. La basilique Sempronienne fut construite en 585. Les censeurs de l'année 580, Q. Fulvius Flaccus et A. Postumius Albinus, furent les premiers qui entreprirent de paver les rues de Rome, de ferrer (1) les avenues de la ville et de les border de trottoirs. Ils firent surtout paver la pente qui descend du Capitole, et le portique qui conduisoit du temple de Saturne à la salle du sénat. Ils exécutèrent encore d'autres ouvrages dont parle Tite-Live dans le passage fort corrompu que nous avons cité.

Le public romain prenoit plaisir aux spectacles que les Etrusques, et après eux les poëtes qui imitoient les Grecs, lui avoient fait connoître; mais pendant long-temps il n'exista pas de théâtre. Un édile ou un autre magistrat vouloit-il régaler le peuple d'une représentation théâtrale, on construisoit une espèce de scène sans salle, de manière que les spectateurs étoient placés devant les acteurs, debout et dans la place publique où la scène avoit été dressée. Le parti rigoriste du sénat, qui craignoit que les spectacles ne contribuassent

(1) Glarea extra urbem substernendas marginandasque vias locaverunt, dit Tite-Live, lib. XLI, ch. 27.

aux progrès de la corruption, veilla à ce que cet usage ne fût pas changé; en effet, quoique dès 575, M. Æmilius Lepidus eût construit un véritable théâtre joint à la scène, si toutefois nous entendons bien le passage de l'historien (1), cependant lorsque, peu avant le commencement de la troisième guerre punique, les censeurs Messala et Cassius voulurent en ériger un autre du même genre, P. Cornelius Nasica engagea le sénat à interdire cette construction.

Les Romains firent connoissance avec les arts des Grecs après la prise de Syracuse, lorsque Marcellus eut envoyé dans la capitale les statues et les tableaux qu'il avoit trouvés en Sicile. Dès-lors les généraux tinrent à honneur d'orner les triomphes d'objets d'art, et d'accumuler à Rome tout ce que le monde civilisé renfermoit de plus précieux en ce genre. Le triomphe de Paul Emile sur Persée et de L. Anicius sur Gentius, se distinguèrent surtout par la foule d'objets précieux qui y furent étalés.

Ces trésors réunis à Rome allumèrent dans le cœur des riches citoyens un engouement pour les arts, qui, n'étant ni raisonné, ni inspiré par le sentiment du beau, dégénéra en véritable manie. Les statues, les bas-reliefs, les tableaux, les vases pré-

(1) Tite-Live, XL, 51. Theatrum et proscenium ad Apollinis ædem Jovis in Capitolio columnasque circa poliendas albo locavit. Ce passage n'est pas sans difficulté, et paroît en contradiction avec l'épitome du livre XLVIII.

cieux, les pierres gravées devinrent des objets de luxe que la vanité des grands achetoit à haut prix pour en orner leurs maisons. Les temples et les autres édifices publics furent surchargés de décorations, mais l'architecture ne fit pas de progrès, et Rome ne produisit pas d'artistes. On ne se contenta plus d'enlever aux provinces conquises les statues et les tableaux; on prit jusqu'aux colonnes, et l'avidité des amateurs inventa l'art de détacher des murs les fresques qui y étoient peintes (1). Les richesses que renfermoit Corinthe furent envoyées à Rome par l'ignorant Mummius; celles de Sicyone par M. Scaurus; et enfin Sylla enleva ce que les autres villes et temples de la Grèce avoient de plus précieux.

Ce fut à cette époque seulement que les Romains commencèrent à imiter l'architecture grecque. A l'exemple des Etrusques, leurs premiers maîtres, ils avoient d'abord employé, pour leurs constructions, de grandes masses de tuf qui abondoient dans les environs, et qui, à cause de leur peu de dureté, étoient d'un travail facile. On posoit ces pierres les unes sur les autres, sans les réunir par aucun ciment. Plus tard on commença à se servir de briques, qui finirent par remplacer tout-à-fait les pierres. Vitruve traite en détail de la fabrication de ces matériaux. On ne plaçoit pas les briques horizontalement les unes sur les autres, mais dans une posi-

(1) *Plin.* H. N. XXXIV, 7.

tion oblique qui donnoit aux murs ainsi bâtis la forme d'un réseau (*opus reticulatum*). Vitruve dit que cette manière de bâtir n'étoit pas solide ; toutefois les ruines qui nous restent des monumens romains construits de cette manière paroissent démentir l'assertion de Vitruve.

Le marbre ne fut connu que fort tard à Rome, et vers la fin de la république seulement. La Grèce, l'Asie et l'Afrique furent mises à contribution pour en fournir au luxe des grands. Q. Cæcilius Metellus, surnommé Macedonicus, construisit (probablement en 623, année où il fut censeur), le premier temple de marbre qu'on ait vu à Rome. La mode de bâtir en marbre, introduite par lui, devint générale et presque exclusive, au moins pour les grands édifices : ceux qui n'étoient pas entièrement de marbre en furent toutefois revêtus. Les briques ne furent plus employées que pour les murs de remplissage et pour les voûtes, surtout les voûtes hautes et élancées. Quand les principaux murs d'un bâtiment n'étoient pas en marbre, ils étoient ordinairement de ces pierres de taille que fournissoient les carrières de Tivoli et de Préneste.

Les Romains renoncèrent alors entièrement au goût des Etrusques, et voulurent imiter en tout les Grecs ; mais n'ayant pas d'artistes en état de faire des colonnes d'un seul bloc, ni de leur donner les belles proportions des colonnes grecques, ils enlevèrent toutes celles qu'ils purent se procurer.

Sylla prit les colonnes du temple de Jupiter Olympien à Athènes; il enleva jusqu'au seuil d'airain de la porte de ce temple pour en orner celle du temple de Jupiter Capitolin. Quelquefois les Romains donnoient des ordres pour qu'on fabriquât exprès en Grèce les colonnes ou les statues dont ils avoient envie.

Sous les rois, et dans les premiers temps de la république, des architectes étrusques venoient à Rome pour y exécuter les entreprises ordonnées par les chefs de l'état; on vit maintenant les Grecs y accourir pour satisfaire le nouveau goût des grands. Nous ne connoissons qu'un petit nombre de Romains qui allèrent étudier l'architecture sur le sol classique. Vitruve nous apprend que, du temps d'Antiochus Epiphane, 170 ans avant J. C., un Romain, nommé COSSUTIUS, reçut de ce prince la commission d'achever le temple de Jupiter Olympien. Un autre architecte, nommé MUTIUS, qui dirigea la construction du temple de l'Honneur et de la Vertu, étoit sans doute aussi Romain; on peut en dire autant de deux frères, C. et M. STALLIUS, qui furent chargés par Ariobarzane, roi de Cappadoce, de rebâtir l'Odéum, qui avoit été réduit en cendres pendant que Sylla assiégeoit Athènes.

Les édifices publics qui furent construits depuis le commencement du septième siècle se distinguèrent avantageusement de ceux des temps précédens. Peu après la destruction de Corinthe, L. Licinius Lucullus, le grand-père du célèbre Lucullus,

fit ériger en style grec un temple dédié à la Bonne Fortune. Nous avons déjà parlé du temple de marbre que Rome dut à Cæcilius Metellus : il fit aussi bâtir un portique qu'il décora de statues enlevées de la Macédoine. Marius construisit le temple de l'Honneur et de la Vertu, et Sylla fit rebâtir celui de Jupiter Capitolin, qui étoit devenu la proie des flammes : on n'en augmenta pas les dimensions, mais on lui donna infiniment plus de magnificence qu'il n'en avoit eu auparavant. Il fut achevé par Q. Lutatius Catulus, qui le fit couvrir en plaques de bronze dorées. Sylla construisit aussi à Préneste un temple de la Fortune, dont le pavé fut couvert d'une mosaïque qui nous a été conservée.

Parmi les grands qui employèrent leur fortune à orner Rome de bâtimens, nous devons surtout nommer M. Æmilius Scaurus et C. Scribonius Curion. Le temps n'étoit plus où les patriotes du sénat mettoient des bornes à ce genre de luxe; on put dès-lors s'y livrer sans craindre la censure. Scaurus construisit un théâtre qui pouvoit contenir 80,000 spectateurs. On ne croit pas au témoignage de ses yeux quand on lit la description que Pline (1) nous en a laissée; la scène, ou ce que nous appelons proprement le théâtre, portoit 360 colonnes, formant trois étages; le premier étage étoit de marbre; le second de verre, ce qui veut

(1) Hist. N. XXXVI, 15.

dire sans doute incrusté en verre; le troisième de planches dorées : les colonnes de l'ordre inférieur (il ne faut pas oublier qu'il est toujours question de colonnes d'une seule pièce), étoient hautes de 38 pieds. Les interstices des colonnes étoient décorés de statues de bronze, dont le nombre se montoit à 3000. Curion, ne pouvant égaler cette magnificence, se distingua par une invention d'un genre nouveau et extraordinaire. Selon l'usage de Rome, il avoit à donner au peuple des jeux en commémoration de la mort de son père. Il imagina de construire deux théâtres en bois, tellement disposés, que les deux portions ovales étoient rapprochées l'une de l'autre et presque adossées. Ces immenses machines où le peuple, assis sur des gradins, voyoit deux genres de spectacles qui se donnoient en même temps, étoient mobiles et placées sur des pivots. La matinée s'étant passée en représentations théâtrales, on enleva les deux scènes qui se trouvoient aux extrémités des deux hémicycles; on fit tourner sur leurs pivots les deux machines qui se réunirent et formèrent un ovale clos, renfermant une arène, et, dans l'après-midi, on y donna des combats de gladiateurs (1). C'est ainsi que Curion devint l'inventeur d'un nouveau genre d'édifices inconnus aux Grecs, les amphithéâtres ou doubles théâtres.

(1) Voyez sur la construction de ce théâtre une dissertation du comte *de Caylus*, dans le 28e vol. des Mém. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le théâtre de Curion, aussi-bien que celui de Scaurus, n'étoient destinés que pour un certain nombre de représentations, après lesquelles ils furent démolis. Pompée fut le premier qui songea à construire un théâtre permanent et bâti en pierres. Nous ne parlerons pas ici de la différence des théâtres grecs et romains, qui nous écarteroit trop de notre sujet.

Parmi les monumens de la magnificence de ce temps, on compte divers autres édifices construits par Pompée, tels que le temple de Vénus Victrix, qui étoit dans le voisinage de son théâtre; la basilique de Paul Emile, dont les colonnes de marbre phrygien existent encore, mais surtout les constructions ordonnées par Jules César. Le dictateur fit faire des embellissemens au Capitole, et fonda quelques nouveaux temples; celui de Mars, celui d'Apollon et celui de Vénus Genitrix, qu'il fit bâtir après la bataille de Pharsale, en l'honneur de la déesse à laquelle sa vanité rapportoit l'origine de sa famille. Le Forum qu'il fit construire se distinguoit par la beauté des monumens dont il étoit entouré : lorsqu'il fut consacré, César éleva un amphithéâtre en bois, qui fut le premier bâtiment de ce genre auquel on donna ce nom. Il commença aussi le desséchement des marais Pontins, et établit une nouvelle route à travers les Apennins.

On s'occupa aussi à embellir les habitations des particuliers, et à les rendre plus commodes. Les

premières maisons des Romains avoient été des cabanes de branches d'osier réunies, dont les interstices étoient remplis de terre ; ces huttes étoient couvertes de paille. Les habitations de leurs rois n'étoient guère plus magnifiques. On conservoit comme une chose sacrée la maison où Romulus avoit demeuré : c'étoit une cabane, qui, réparée de temps en temps, se voyoit encore sous les premiers empereurs. Plus tard, on abandonna ces matériaux pour employer les briques; mais on ne donna aux maisons ni plus d'élévation, ni beaucoup plus d'étendue. Ce ne fut que vers la fin de la république que le luxe de l'architecture pénétra dans les maisons des particuliers.

Les Romains n'imitèrent pas les Grecs dans la distribution des appartemens particuliers : la différence de leurs mœurs exigea un autre arrangement. Chez les premiers, les femmes vivoient seules, séparées de la société des hommes, et dans des maisons particulières : les Romains vivoient au milieu de leurs femmes et de leurs enfans, et y admettoient les étrangers. Les rapports qui existoient entre les patriciens et les plébéiens, et qui occasionnoient de fréquentes visites des cliens à leurs patrons, rendoient nécessaire cette espèce de vestibules que les Romains avoient empruntés des Etrusques, ainsi que nous l'avons dit.

Depuis le temps de Lucullus, les riches Romains s'efforcèrent à l'envi d'employer dans leurs maisons une grande variété de marbres, les uns plus recher-

chés que les autres, et qu'ils faisoient venir à grands frais des pays étrangers. On trouva une certaine grandeur à habiter des maisons très-hautes, et qui dominassent celles des voisins. Auguste se vit obligé à mettre des bornes à la fureur d'élever ces masses énormes ; il défendit de donner aux maisons plus de soixante-dix pieds de hauteur. Trajan réduisit encore cette mesure de dix pieds.

C'étoit surtout dans les maisons de campagne ou *villa* que les Romains étaloient tout leur luxe. On choisissoit pour l'emplacement de ces maisons les plus beaux sites de l'Italie, soit des collines, soit de riantes vallées, ou les bords de la mer. Les environs de Baïes en Campanie, et, à une moindre distance, ceux de Tusculum et de Tibur étoient les cantons qu'on préféroit pour y établir des villa.

Pompée et César avoient commencé à embellir Rome ; mais les guerres dont ils furent occupés ne leur laissèrent pas le temps d'achever leurs projets. Maître absolu de l'empire, jouissant avec tranquillité du fruit de ses crimes et de sa politique, Auguste forma la résolution de faire de Rome la plus belle cité du monde ; la durée de son règne lui laissa le temps de l'exécuter ; et il put dire en mourant qu'il laissoit une ville de marbre à la place de la ville de brique qu'il avoit trouvée. Non content d'ériger lui-même un grand nombre de beaux édifices, il ne dissimula pas à ses amis que c'étoit lui plaire que d'imiter cet exemple. Le portique auquel

il donna le nom de sa sœur Octavie, avoit été bâti avant la bataille d'Actium (1). Après cette victoire il bâtit un troisième forum, avec un temple de Mars Vengeur; une basilique en l'honneur de ses petits-fils; un temple d'Apollon, près duquel il établit une bibliothèque, et un temple de Jupiter Tonnant. Le mausolée qu'il s'érigea étoit un des plus beaux monumens de Rome. Il bâtit aussi un théâtre auquel il donna le nom de son neveu Marcellus, mort pendant qu'on y travailloit.

Parmi les monumens érigés par les amis d'Auguste, on nomme le temple d'Hercule construit par Marcius Philippus; un temple de Diane par L. Cornificius; de Saturne par Munatius Plancus; l'atrium de la Liberté par Asinius Pollio (2). Tibère fonda le temple de la Concorde et celui de Castor et Pollux; Cornelius Balbus un théâtre; Statilius Taurus un amphithéâtre. Celui qui se distingua le plus, fut Agrippa, gendre d'Auguste; Rome lui dut

(1) *Pline* (H. N. XXXVI, 5) parle d'un temple de Junon renfermé dans l'enceinte du portique d'Octavie. Ce passage est éclairci par un des fragmens de l'ancien plan de Rome qu'on conserve au Capitole. On y voit que le portique en question renfermoit un temple de Jupiter, placé à côté de celui de Junon, et que le temple d'Hercules Musarum y étoit adossé. Le plan antique que nous venons de citer a été gravé sur marbre du temps de Septime Sévère, ainsi que le dit une petite inscription qu'on y voit. On l'a trouvé dans les ruines du temple de Romulus. Quoique malheureusement brisé en bien des morceaux, ce plan ne laisse pas que d'être un monument précieux pour les antiquités romaines et pour l'architecture. Voyez *Bellorii* frag. vestigii vet. Romæ, dans *Grævii* thes. ant. Rom. vol. *IV*, tab. II.

(2) Voyez le plan de l'*Atrium Libertatis*, dans le monument cité, tab. VI.

non-seulement de beaux monumens, mais des établissemens utiles. Après avoir construit, pendant son premier consulat, en 717, le Portus Julius entre Misène et Pouzzole, pour la commodité duquel il joignit à la mer le lac Lucrin et le lac Averne, il établit, pendant son édilité, en 721, des bains publics et des fontaines; il fit réparer les rues, nettoyer les cloaques, et restaurer beaucoup de monumens qui tomboient en ruine. En 705 il conduisit à Rome l'*aqua Virgo*; mais le plus beau des édifices qu'il fonda est le Panthéon, qui fut achevé dès 728 (1). Les décorations intérieures de ce temple étoient de Diogène d'Athènes; mais il est probable que l'architecte qu'Agrippa employa pour la construction de cette rotonde et du magnifique portique qui en fait le principal ornement, fut un Romain nommé Valerius, d'Ostie. L'année suivante, Agrippa construisit le portique de Neptune, décoré de tableaux qui représentoient l'expédition des Argonautes, et son *Laconicum*. Dans les années suivantes, il commença le *Diribitorium*, le plus grand édifice couvert que, selon Dion

(1) Un excellent mémoire sur le Panthéon, destiné à être lu par des littérateurs et des antiquaires plutôt que par des architectes, se trouve dans le 1er volume du Museum der Alterthumswissenschaft, herausgegeben von *Fr. Aug. Wolf* und *Ph. Buttmann*. Berlin 1807, in-8°. Ce mémoire est de M. *Aloyse Hirt*, professeur à Berlin. J'ai été bien aise de pouvoir donner ici un témoignage public de ma reconnoissance à ce savant, qui a été mon conducteur à Rome, en 1788 et 1789. Il est aussi l'auteur de deux mémoires sur le temple de Diane à Ephèse, et sur le temple de Salomon, qui mériteroient d'être connus de nos savans. Ils ont été lus en 1808 ou 1809 à l'Académie royale des sciences de Berlin, et imprimés séparément in-4° avec des planches explicatives.

Cassius, on eût jamais vu. Sa mort l'empêcha de l'achever.

Nous revenons à l'écrivain qui nous a donné l'occasion de cette longue digression, à Vitruve. Son ouvrage sur l'architecture est le seul de ce genre que l'antiquité nout ait transmis; il remplace pour nous tout ce que les Grecs ont écrit sur un art où ils ont excellé, et, quoique cet écrivain ne montre pas dans tous ses jugemens le goût le plus pur, mais qu'il fasse connoître plutôt celui de son temps et de ses contemporains que celui des Grecs de la belle époque, son livre ne laisse pas d'être de la plus haute importance pour l'histoire de l'art. Il est bien à regretter que les dessins dont il étoit originairement accompagné se soient perdus. Au reste, il n'y a que les sept premiers livres qui traitent véritablement de l'architecture; savoir, le premier, de cet art en général; le second, des matériaux qu'il emploie; le troisième, des temples; le quatrième, des quatre ordres d'architecture; le cinquième, des édifices publics; le sixième, des maisons de ville et de campagne; et le septième, de la décoration. Les trois derniers livres sont consacrés à l'architecture hydraulique, à la gnomonique et à la mécanique. Le style de Vitruve est sans prétention, concis, et quelquefois obscur. Ce défaut ne peut pas être mis entièrement sur le compte de l'auteur, qui, au reste, avoue lui-même qu'il ne possède pas le talent d'écrire. Il tient aussi à la nouveauté de la matière, qui jusqu'alors n'avoit été traitée que par

des écrivains grecs : il faut enfin l'attribuer un peu à l'habitude de Vitruve de voir habituellement une classe d'hommes qui manquoient d'instruction littéraire.

Nous avons dit que Vitruve nous fait connoître le goût de son temps plutôt que celui de la belle époque de l'art. En effet, lorsque les Romains connurent l'architecture grecque, elle avoit déjà perdu de cette pureté, de cette perfection qui marquent toutes les productions du siècle de Périclès. Le caractère de grandeur et de simplicité qui distingue cette époque, avoit été remplacé par celui de l'élégance, qui dégénère si facilement en surcharge. Un temple que les habitans de Mylase en Carie élevèrent en l'honneur d'Auguste et de la déesse Rome, et dont il existe des ruines, fournit un exemple des décorations multipliées qu'on aimoit à employer à cette époque. Ce temple est remarquable, parce qu'il paroît avoir été le premier édifice où l'on ait employé l'ordre composite, que par la suite on a aussi appelé ordre romain. Le même ordre se remarque dans le petit temple de Vesta à Tivoli.

L'architecture, qui, dans les temps immédiatement antérieurs au règne d'Auguste, étoit tombée en Grèce, parce qu'elle manquoit d'encouragement, reprit un nouvel éclat par la faveur que ce prince lui accorda, et, sous son règne, elle atteignit à Rome à la plus grande perfection. Sa décadence commença avec la mort de ce prince.

6. *Médecine.*

Les détracteurs de la médecine ont souvent cité un passage de Pline, qui dit (1) que Rome a subsisté pendant plus de six siècles sans posséder un médecin. Un peuple étranger au luxe, et composé de guerriers et d'agriculteurs, pouvoit se passer d'un art nécessaire seulement à une nation chez laquelle la mollesse et la corruption ont introduit ce long cortége de maladies qui marche ordinairement à leur suite. Comme tous les peuples barbares, les Romains croyoient que l'intervention immédiate des dieux guérissoit les malades, et que des pratiques religieuses étoient plus efficaces pour retrouver la santé que les remèdes de l'art. Ils reconnoissoient les Etrusques comme le peuple auquel ils devoient leur culte, et par conséquent l'art de vaincre les maladies par des chants magiques. Les augures et les aruspices étoient les plus anciens médecins des Romains. Ce furent sans doute de pareils devins, au dire de Denys d'Halicarnasse (2), qu'Amulius chargea d'examiner la maladie mystérieuse de Rhéa, et qui se contentèrent de la déclaration de cette vestale et des femmes à la garde desquelles elle étoit confiée, que son mal étoit de nature à ne pouvoir être découvert à des hommes. Dans les maladies épidémiques, on

(1) H. N. XXIX, 1.
(2) Arch. rom. I, c. 78.

consultoit à Rome les livres sibyllins; les remèdes qu'ils prescrivoient n'étoient que des pratiques religieuses; et nous avons vu plus haut que ce fut pour se débarrasser de la peste qu'on introduisit les premiers jeux dramatiques. Dans une autre maladie épidémique, on érigea un temple à Apollon Médecin (1), et les vestales furent chargées de lui adresser des vœux. Rien de plus fameux que la pompe solennelle par laquelle Esculape fut transporté, sous la forme d'un serpent, d'Epidaure à l'île du Tibre, qui dès-lors lui fut consacrée. Bientôt après, Junius Bubulcus érigea à la déesse Salus un temple à Rome. L'Ilithye des Grecs en eut un, environ 400 ans avant J. C., dans un bois sacré, d'après lequel elle fut nommée Lucina. Enfin la peur fit accorder les honneurs divins à la Fièvre, à la Toux, et à d'autres êtres imaginaires du même genre.

Les Romains ne dûrent pas tarder à s'apercevoir que des processions, des lustrations, des lectisternes, et toutes les pompes religieuses, étoient des moyens peu efficaces pour rétablir la santé. Le luxe avoit donné à Rome des maladies; il lui donna aussi des médecins, ou plutôt de misérables charlatans, des esclaves grecs qui, après avoir servi dans les bains publics, alloient à Rome vendre quelques prétendus secrets qu'ils avoient dérobés à leurs maîtres. Bientôt chaque grand de cette ville eut parmi ses esclaves un médecin; des affranchis établirent

(1) *Tite-Live*, IV, 25.

des boutiques nommées *medicinæ* (1), où ils débitoient leurs drogues et faisoient valoir leurs prétendues connoissances.

Le premier Grec d'une naissance libre qui pratiqua la médecine à Rome, fut ARCHAGATHUS. Il y vint 219 avant J. C. Le sénat le gratifia du droit de cité, et lui assigna une boutique. Mais les remèdes douloureux dont il se servoit lui firent donner la qualification de bourreau, et rendirent la médecine grecque odieuse. Celui qui la détestoit le plus franchement, étoit M. Porcius Caton, surnommé l'Ancien : lui-même s'occupoit néanmoins de l'art de guérir ; mais il suffit de parcourir son ouvrage sur l'agriculture, pour se convaincre que ses connoissances médicales ne s'élevoient pas au-dessus de celles qu'on trouve parmi les peuples à peine sortis de l'état sauvage.

Les victoires de Lucullus et de Pompée en Grèce et en Asie firent refluer à Rome un grand nombre de médecins grecs. Le plus célèbre fut ASCLÉPIADE ; de Pruse en Bithynie (2), qui s'y rendit 110 avant J. C. Bien différent du sévère Archagathus, il sut rendre son art agréable, et gagner la confiance des grands et du peuple, qui le regardoient comme un présent du ciel (3). Ce n'est pas ici le lieu de développer le système dont Asclépiade est l'inventeur ; nous dirons seulement qu'il plut à Rome,

(1) *Voyez Plauti* Amphitr. IV, 1, V. 5.
(2) *Voyez* Histoire abrégée de la littérature grecque, vol. I, p. 222
(3) *Plin.* H. N. XXVI, 3.

en ordonnant des remèdes simples et diététiques, et en vantant le vin, comme doué de vertus extraordinaires : précurseur des Brownistes de nos jours, il le prescrivoit comme sthénique.

Nous avons parlé ailleurs des disciples grecs qui propagèrent et perfectionnèrent la doctrine d'Asclépiade : ici nous nommerons quelques médecins latins qui sortirent de son école. Titus Aufidius est cité par Cælius Aurelianus. Marcus Artorius fut l'ami d'Auguste et lui sauva la vie, non comme médecin, mais par un avis qu'il lui donna dans la bataille de Philippes, et qui l'empêcha de tomber au pouvoir de l'ennemi. Il avoit écrit sur l'hydrophobie et la macrobiotique, ou l'art de prolonger la vie.

Le plus célèbre parmi les médecins du temps d'Auguste, fut l'affranchi Antonius Musa, qui le guérit d'une maladie dangereuse en lui faisant prendre des bains froids et des potions rafraîchissantes, contre l'avis des autres médecins, qui lui avoient fait beaucoup de mal par des remèdes affoiblissans. Auguste et le sénat le récompensèrent magnifiquement ; il fut créé chevalier, et on lui érigea une statue dans le temple d'Esculape. S'il faut en croire une anecdote rapportée par Dion Cassius (1), les remèdes toniques ne réussirent pas toujours à Musa ; les bains froids et les boissons froides qu'il fit prendre à Marcellus pour le guérir de je ne sais quelle

(1) Liv. III, 517.

maladie, tuèrent ce jeune homme, l'espoir de Rome et de la famille d'Auguste. Heureusement Suétone, Vellejus Paterculus, Pline et Tacite ne font pas ce reproche à la mémoire de Musa; et Servius, dans une note sur Virgile (1), attribue à d'autre causes la mort du gendre d'Auguste. On regarde Musa comme le premier qui ait fait usage de la chair de vipère contre les ulcères, et qui ait employé comme simples, la laitue, la chicorée et les endives. Il fut l'auteur de plusieurs remèdes qui portèrent son nom. On lui attribue aussi faussement deux ouvrages intitulés: *Libellus de tuenda valetudine ad Mæcenatem*, et *de Herba betonica* (2).

On croit pouvoir placer dans cette époque A. (3) Corn. Celsus, sur la personne duquel on ne sait rien. On suppose que c'est lui dont parle Horace (4), comme d'un des personnages de la suite de Tibère, dans son voyage en Orient. On trouve que le petit avertissement qu'il lui donne sur ses occupations littéraires convient à Celsus le médecin; cependant une autre épître (5), adressée au même Aulus, lui donne le surnom d'Albinovanus,

(1) Æn. VI, v. 862.

(2) *Voyez* Antonii Musæ qui Aug. Cæs. medicus fuit, fragmenta quæ extant. Collegit *Flor. Caldani.* Bassani, 1800, in-8°. Parmi les Catalecta de Virgile, on trouve un petit poëme en douze vers, en l'honneur de ce médecin. Voyez aussi *Burmann*, Anthol. lat. vol. I, p. 305.

(3) On est incertain si cet A signifie ici Aulus ou Aurelius.

(4) Ep. I, 3, v. 15.

(5) I, ep. 8.

qu'on ne trouve pas qu'A. Corn. Celsus ait jamais porté. Nous ne savons pas même si Celse a exercé la médecine, ou s'il a écrit sur cet art en simple amateur. Sous le titre *de artibus*, il composa un ouvrage encyclopédique en vingt livres, qui traitoient de la philosophie, de la jurisprudence, de l'art militaire, de l'économie rurale et de la médecine. Les livres 6 à 14, qui étoient destinés à cette dernière science, nous ont été seuls conservés comme un ouvrage particulier. C'est une compilation d'ouvrages grecs, en partie perdus. Celse y donne plus de descriptions anatomiques, et y parle plus d'opérations chirurgicales que d'observations médicinales; parmi les premières il y en a plusieurs dont les connoisseurs font encore cas; et un célèbre professeur du dix-huitième siècle a vanté, dans une dissertation particulière, sa manière d'opérer la pierre (1). Quant au mérite littéraire de son ouvrage, tous les critiques se réunissent à le reconnoître. « Si on l'examine en grammairien, dit un écrivain françois (2), quelle source de mots choisis n'y trouve-t-on point? Quelle richesse dans les termes de l'art! quelle pureté dans le style! quelle élégance! Le choix des expressions, le tour noble et concis, l'éloquence, tout

(1) *Heister* de lithotomiæ Celsianæ præstantia et usu. Helmst. 1744. in-4.

(2) Réflexions de M. *Mahudel* sur le caractère, les ouvrages et les éditions de Celse le médecin, dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. VII, p. 100.

marque un auteur fleuri. L'historien y trouve à profiter dans le détail des sectes, des opinions, des découvertes, et des noms des anciens médecins; l'antiquaire, dans ses observations sur le manger, le boire, la diète, et en général sur toute la gymnastique des Romains; le philologue, dans la valeur de leurs poids et de leurs mesures, qui y est mieux marquée que dans aucun autre auteur de ce temps-là. . . . . Aussi les médecins des quinzième et seizième siècles qui se sont formés sur cet excellent modèle, ont donné à son auteur les surnoms de *Cicéron médecin*, d'*Hippocrate* et de *dieu de la médecine.* »

7. *Géographie.*

Quelque étendues que fussent les conquêtes des Romains, ils ne firent presque rien pour la géographie considérée comme science. Leurs connoissances se bornèrent aux pays qu'ils avoient vus et soumis, et que, dans leur orgueil national, ils aimoient à regarder comme l'univers. Le premier qui s'éleva à des idées plus grandes fut Jules César. Aethicus, écrivain du quatrième siècle, dit, dans la préface de sa Cosmographie, que ce grand homme, auquel aucune science n'étoit étrangère, fit ordonner, par un sénatus-consulte, que toute l'étendue de l'empire romain fût mesurée. Le travail avoit été partagé entre trois géomètres. Zenodoxus fut chargé des provinces de l'orient, Polyclète de celles du midi,

et Théodote de celles du nord. Zénodoxus acheva le premier sa tâche, après y avoir employé 21 ans 5 mois et 9 jours. Théodote mit à la sienne 29 ans 8 mois et 10 jours; enfin il fallut 32 ans 1 mois et 10 jours à Polyclète pour mesurer les provinces du midi. Après Jules César, M. Vipsanius Agrippa, le gendre et l'ami d'Auguste, auquel Rome dut tant d'établissemens utiles, conçut aussi l'idée de faire lever des cartes de l'empire romain, et il se proposoit de les exposer au public dans un portique ouvert. La mort le surprit avant que ce travail eût été achevé. Les matériaux qu'il laissa, et que Pline appelle ses *Commentaires*, furent déposés aux archives, et cet écrivain les consulta pour sa grande compilation. Il cite aussi les ouvrages sur la Libye et sur l'Arabie, rédigés par Juba le jeune, roi de Mauritanie, et fils du premier Juba.

8. *Jurisprudence.*

La période qui nous occupe est la plus brillante de la jurisprudence romaine. L'étude du droit fut celle à laquelle s'appliqua de préférence la jeunesse de Rome; aussi-bien que la gloire militaire, cette science menoit aux honneurs et aux distinctions, ou plutôt les exploits militaires seuls n'y conduisoient qu'autant qu'ils étoient accompagnés d'une parfaite connoissance des lois de la patrie. Les plus illustres Romains étoient des jurisconsultes; mais leur mérite ne se bornoit pas à imprimer dans leur mé-

moire les lois qui régloient les intérêts de leurs concitoyens ; ils les discutoient d'après les principes d'une philosophie sage et éclairée, et devinrent les oracles de leurs contemporains et de la postérité. La plupart des pays de l'Europe sont encore gouvernés par les lois romaines ; les codes particuliers qui ont été publiés dans quelques-uns sont rédigés d'après les principes et le système de la jurisprudence romaine.

Comme la période qui nous occupe vit changer la constitution de l'état, nous distinguerons les lois politiques qui y ont été rendues, c'est à-dire celles qui concernent le gouvernement et les droits politiques des citoyens, des lois civiles qui regardent leurs rapports sociaux.

LOIS POLITIQUES.

Lex Cassia Terentia frumentaria, rendue l'an de Rome 681, fixoit la quantité de blé qui devoit être fournie gratuitement tous les mois aux citoyens indigens, ainsi que les sommes que le trésor devoit avancer annuellement pour l'achat de ces grains.

Lex Aurelia judiciaria, de 684, d'après laquelle les juges devoient être choisis parmi les sénateurs et les *tribuni ærarii.*

Lex Calpurnia de ambitu, de 687, déterminoit une amende pécuniaire contre ceux qui s'étoient rendus coupables de brigues, et les privoit du droit de remplir les fonctions publiques.

La même année, fut rendue la *lex Roscia*, par laquelle les chevaliers obtinrent une place distinguée au théâtre. L'introduction de cette loi occasionna un tumulte qui fut apaisé par Cicéron.

La *lex Papia*, de 689, chassa de Rome les étrangers, et priva les Latins de l'exercice du droit de cité.

Cicéron, pendant son consulat, en 691, fit rendre la loi *Tullia*, par laquelle la peine de l'exil fut ajoutée aux autres punitions antérieurement ordonnées contre ceux qui se rendroient coupables de brigues.

Jules César fut, pendant ses divers consulats et sa dictature, l'auteur de plusieurs lois qui portent la dénomination de *lois Juliennes*. Parmi celles qui regardoient le régime politique et les droits des citoyens, nous ferons mention de la loi agraire de 695, par laquelle les possessions de l'état en Campanie, et surtout le district connu sous le nom de *Stellatus campus*, furent distribuées à 20,000 citoyens indigens, pères de trois enfans au moins. Ses lois intitulées *de Provinciis ordinandis* et *de repetundis*, avoient pour objet de mettre des bornes aux concussions des gouverneurs des provinces. Il fut l'auteur de la première loi *de majestate*, par laquelle il fut ordonné que ceux qui seroient coupables du crime de haute trahison, seroient mis hors de la loi.

Nous sommes arrivés à l'époque où Octavien



s'empara du pouvoir suprême. On appelle ordinairement *loi royale* le sénatus-consulte par lequel l'autorité souveraine fut déférée à Auguste et à ses successeurs. Les auteurs du droit romain publié sous l'autorité de Justinien dérivent de cette loi tous les pouvoirs dont les empereurs étoient revêtus de leur temps; il est incertain cependant si jamais il a existé une loi royale autrement que par une fiction des jurisconsultes, classe de citoyens qui, plus que les autres, étoit toujours prête à aller au-devant du joug du despotisme (1). On appeloit peut-être loi royale l'ensemble des divers sénatus-consultes par lesquels toutes les branches de l'autorité souveraine furent, l'une après l'autre, remises aux empereurs. Le nom de loi royale ne se rencontre pas dans les premiers temps de l'empire; ce titre étoit encore odieux, et les princes cachoient leur pouvoir sous le voile des formes républicaines. La première trace de cette loi, comme telle, se trouve dans l'histoire de Tacite (2), lors de l'avénement de Vespasien; l'historien fait connoître que l'ensemble du pouvoir impérial fut déféré à ce prince par un seul sénatus-consulte. Et, pour qu'il ne restât pas de doute sur ce fait, le temps nous a conservé, dans une table de bronze qu'on voit au Capitole, un fragment de ce

(1) Il est évident que nous ne parlons que des jurisconsultes anciens, et de ceux qui, dans le moyen âge, ont fait revivre le droit romain en faveur de l'autorité impériale.

(2) Hist. IV, 6.

document, dont l'authenticité paroît suffisamment démontrée (1). Au reste, Auguste n'avoit reçu que successivement les pouvoirs que ses successeurs obtinrent par la loi royale. En 727, on lui déféra l'autorité suprême ; trois ans après, il fut déclaré élevé au-dessus des lois, expression qu'il ne faut pas prendre dans le sens étendu que lui a donné la flatterie des temps modernes ; elle veut seulement dire que, par un privilége particulier, le prince fut dispensé de l'observation de certaines lois qui auroient été incompatibles avec le pouvoir qu'on lui avoit confié. En 731, de nouveaux honneurs et d'autres distinctions furent attachés à sa dignité, et quatre ans plus tard, il fut revêtu de la puissance législative (2). La loi royale est aussi nommée *lex imperii* et *Augustum privilegium*.

(1) On peut voir dans *Saxii* Onomas. t. I, 259, la liste des écrivains qui ont discuté cette question. Celui qui a poussé le plus loin les soupçons est *Saxius* lui-même, qui, dans une brochure intitulée, Oratio honoraria in legis regiæ patronos, publiée à Utrecht en 1798, in-4°, s'est permis de soupçonner Tribonien d'avoir fait sculpter ce sénatus-consulte sur une ancienne planche, pour faire la cour à son maître ; outrage qui a fait frémir d'horreur les admirateurs de Justinien et de ses conseils.

(2) Voyez *Dion Cassius*, L. IV, p. 710. « On lui donna la charge d'inspecteur des mœurs pour cinq ans, la censure pour autant d'années, et la puissance consulaire pour toujours..... A ces décrets on ajouta la prière qu'il voulût bien tâcher de remédier aux abus, et donner les lois qu'il jugeroit convenables. On promit d'avance d'appeler augustales les lois qu'il rendroit ; on offrit même d'en jurer la plus stricte observation. Auguste reçut toutes ces propositions comme nécessaires, à l'exception du serment. »

LOIS CIVILES.

Une des lois les plus importantes de cette époque, est celle que le tribun *Cornelius* fit rendre en 687. En enjoignant aux préteurs de faire connoître, au moment où ils entreroient en fonction, les principes d'après lesquels ils administreroient la justice, elle leur interdit la faculté de s'écarter de ces règles.

Après avoir terminé la guerre civile, le dictateur Jules César publia plusieurs lois connues sous le nom de *lois Juliennes*. L'une d'elles avoit pour objet de soulager les débiteurs, en leur fournissant un moyen de se libérer par le paiement des trois quarts de leurs dettes; une autre défendoit aux citoyens d'accumuler des espèces d'or et d'argent; une troisième fixoit la proportion de l'argent comptant que les capitalistes pouvoient faire valoir par des prêts à intérêts, après avoir placé l'autre partie dans l'acquisition de biens-fonds.

En 714, fut rendue une loi célèbre dans le droit romain, la loi *falcidienne*, qui interdisoit aux testateurs de charger leurs héritiers de legs au-delà du quart de la succession. La loi *Furia* borna en général à mille as le montant de chaque legs qu'un testateur pouvoit charger son héritier de payer.

Plusieurs lois rendues par Auguste ont acquis de la célébrité : on les cite, comme celles de César, sous le titre de *lois Juliennes*. Quelques-unes

avoient pour objet le rétablissement des mœurs et la répression de la corruption. Auguste, qui avoit lui-même donné le scandale de répudier sa femme légitime pour épouser celle d'un autre, sans lui laisser seulement le temps d'accoucher de l'enfant dont elle étoit enceinte, s'érigea en réformateur des mœurs publiques ; mais ce qui se passa dans l'intérieur de sa maison lui prouva que l'exemple est plus fort que l'autorité, et que les lois seules sont insuffisantes pour corriger les mœurs. Dès l'an 737, fut publiée la loi sur les adultères. Effrayé du penchant pour le célibat, qui étoit devenu général parmi les grands de Rome, et qui menaçoit la plupart des familles illustres de leur extinction, le prince voulut d'abord détruire une des causes de la rareté des mariages, en mettant des bornes au libertinage. Les adultères étoient punis de la déportation et de la perte d'une partie de leur fortune. En rendant cette loi, Auguste ne prévit pas qu'il seroit obligé un jour de la faire exécuter et contre sa fille, et contre sa petite-fille. Immédiatement après, il voulut publier la loi *de maritandis ordinibus*, dont l'objet principal étoit la répression du célibat. Le dictateur César avoit déjà eu le projet de rendre une loi pour favoriser les mariages ; dès le commencement de son règne, Auguste pensa à le mettre à exécution, mais la résistance qu'il éprouva de la part des familles puissantes l'engagea à y renoncer pour le moment. Ce ne fut qu'en 737, lorsqu'il vit son autorité affermie, qu'il reproduisit

cette loi ; mais elle excita un si grand mécontentement, qu'il crut devoir céder encore une fois aux réclamations de ses conseillers, et l'ajourner. Quelque temps après il fit une autre tentative qui ne fut pas plus heureuse ; enfin, après avoir adouci les dispositions pénales de cette loi, et augmenté les priviléges qu'elle accordoit aux gens mariés, il la promulgua en 757. Cependant les grands ne cessèrent d'en solliciter l'abrogation, jusqu'à ce qu'en 762, l'an 8 après J. C., Auguste promit d'y faire quelques changemens. Comme cette nouvelle rédaction fut publiée sous le consulat de M. Papius Mutilus et de Q. Poppæus Secundus, on l'appela la loi *Papia Poppæa*. Elle forme le code matrimonial du droit romain.

Une autre loi rendue par Auguste, et qui est devenue célèbre par le terrible abus qu'en firent ses successeurs immédiats, est la loi de *majesté*. Il ne faut pas la confondre avec la loi rendue par César, et qui porte le même titre, ou plus exactement le titre de *de vi et majestate :* cette dernière prescrivoit la peine de mort contre les hommes qui se seroient rendus coupables du crime de haute trahison ; elle étoit tombée en désuétude depuis la mort du dictateur. Auguste donna, dans la sienne, une plus grande extension au crime de lèse-majesté, en y comprenant tout acte répréhensible (*facta improba*), contre l'état ou le chef de l'état. Cette loi devint, sous Tibère, le principal instrument de la tyrannie. Les écrits, les paroles échappées

à l'imprudence, ou déposées dans le sein de l'amitié, le silence même, furent placés dans la classe des délits, et l'intérieur des maisons des particuliers fut rempli d'espions. La délation devint alors le plus sûr moyen de parvenir aux honneurs et aux richesses.

Nous passons sous silence les autres lois rendues par Auguste contre le luxe, sur la violence, contre le sacrilége, pour ne parler que de celle de 759, connue sous le titre de *Lex Julia de vicesima hæreditatum*, parce qu'elle soumettoit à un impôt de cinq pour cent les successions dévolues à des collatéraux.

Auguste fit plusieurs changemens dans la jurisprudence romaine, dont une nouvelle époque commence sous son règne. La république ne fut plus gouvernée par les lois; la volonté du prince en prit souvent la place, et donna naissance à une nouvelle branche du droit romain, qu'on appela les *constitutions des princes*. Tantôt, comme revêtus de la puissance tribunicienne, tantôt comme souverains pontifes, quelquefois comme exerçant les droits de proconsuls, Auguste, et à son exemple ses successeurs, se mêlèrent de l'exercice de la justice, et y introduisirent de nouvelles formes. Par des *rescrits*, ils décidoient des cas douteux pour lesquels on s'étoit adressé à eux. Les *sanctions pragmatiques* régloient les intérêts des provinces ou des villes. Quelquefois les empereurs appeloient à leur tribunal des causes extraordinai-

res, qui, après y avoir été plaidées, étoient décidées par un *décret impérial*. Par ses *édits*, Auguste donnoit des règlemens sur les parties de l'administration publique qui lui avoient été déférées; dans les provinces, surtout dans celles qui lui avoient été abandonnées, ses édits s'étendirent à toutes sortes d'autres objets, et successivement ils prirent, dans toute l'étendue de l'empire, la place des lois. Ainsi que du temps de la république, les magistrats qui entroient en fonction à Rome ou dans les provinces, continuèrent, sous Auguste et ses premiers successeurs, à faire connoître par un édit les principes qu'ils se proposoient de suivre; mais ces principes, publiquement annoncés, étoient secrètement modifiés par des mandats du prince, renfermant des instructions particulières sur leur administration en général, et sur l'exercice de la juridiction en particulier. On soupçonne, et la marche que le despotisme a suivie dans tous les temps autorise à le croire, que ces mandats étoient souvent en contradiction avec les dispositions des lois, et que, par ce moyen, Auguste fit successivement et en silence, dans la jurisprudence romaine, les changemens qu'il croyoit nécessaires pour le maintien de son gouvernement. C'est ainsi, sans doute, que ce prince donna une forme obligatoire à la disposition des testateurs qui avoient établi des fidéi-commis, tandis qu'anciennement ces dispositions n'étoient regardées que comme une espèce de recommandation plutôt que comme une obliga-

tion imposée à l'héritier. Il y a lieu de croire que ce fut aussi par des mandats d'Auguste qu'on accorda une force légale aux codicilles dont l'exécution étoit anciennement abandonnée à la bonne foi des légataires universels.

Il entroit dans le plan d'Auguste de maintenir et d'augmenter même l'autorité des jurisconsultes, dont il étoit si facile de faire des suppôts du pouvoir arbitraire. Il ordonna en conséquence aux juges de se conformer, dans leurs prononcés, aux réponses des jurisconsultes, qui anciennement n'avoient pas plus de poids que les juges ne vouloient leur en donner; mais en même temps il désigna nominativement les personnes dont les décisions jouiroient de cette insigne faveur. On voit que, par cette mesure, Auguste devint, en effet, l'arbitre des lois et le dispensateur de la justice.

Nous allons parler maintenant des plus célèbres jurisconsultes qui ont vécu, soit dans les derniers temps de la république, soit sous le règne d'Auguste. Nous ferons une observation préalable qui s'applique aussi à la période suivante. Le nombre des jurisconsultes qui ont laissé des ouvrages, est très-considérable; et cependant il n'y a aucune science ou branche de littérature cultivée à Rome dont il nous soit parvenu un si petit nombre d'écrits: la perte de ces livres est due aux Pandectes de Justinien, entièrement composés d'extraits des anciens légistes: ces extraits ont fait négliger les originaux qui étoient devenus inutiles depuis qu'on

en trouvoit la quintessence dans le Digeste. Mais l'étude de ce recueil exige qu'on connoisse l'époque où ces jurisconsultes ont fleuri, et les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés.

Q. Mucius Scævola III, dont nous avons parlé dans la précédente période, forma plusieurs disciples illustres. De ce nombre fut C. Aquillius Gallus, collègue de Cicéron dans sa préture, et dont le nom est attaché à plusieurs *actions* et formules du droit romain. Il passoit une partie de l'année dans la retraite, pour écrire des livres si complètement perdus, que nous ignorons jusqu'aux titres qu'ils portoient. Dans la même école se forma Cicéron, qu'on doit compter parmi les hommes qui ont honoré la jurisprudence, soit comme orateurs, soit comme écrivains, quoiqu'il n'ait pas proprement exercé l'état de jurisconsulte, qui se bornoit à Rome à donner des décisions ou réponses sur les questions de droit.

Le plus célèbre jurisconsulte du temps de Cicéron fut un élève d'Aquillius, Servius Sulpicius Rufus, l'ami particulier de l'orateur romain, avec lequel il étudia à Rhodes. Cicéron parle de Sulpicius comme de celui qui le premier a élevé la jurisprudence au rang d'une science (1). Il fut consul en 703, et mourut en 711, en se rendant auprès de Marc Antoine, comme délégué du sénat. Ce corps lui fit ériger une statue. Aulugelle et Quintilien

(1) *Cic.* Brut. c. 41.

citent plusieurs ouvrages de Sulpicius que le temps n'a pas épargnés. Nous avons parlé (1) de deux de ses lettres à Cicéron qui se trouvent dans la correspondance de cet orateur.

Parmi les jurisconsultes qui se sont formés à l'école de Sulpicius, nous nommerons seulement C. Aulus Ofilius et P. Alfenus Varus. Le premier, ami intime de César, mourut dans un âge avancé, sans avoir jamais brigué les honneurs publics. Dans le Digeste, plusieurs de ses ouvrages sont cités, et entre autres un Commentaire sur les édits des préteurs, dont il avoit fait un recueil. L'autre a donné lieu à de graves disputes entre les savans modernes. *Acron*, scholiaste d'Horace, ayant dit que P. Alfenus Varus, qui, dans les dernières années d'Auguste, parvint aux honneurs consulaires, étoit le même personnage que le cordonnier, ou, selon une autre leçon, le barbier Alfenus, dont parle Horace dans une de ses satires (2), cette opinion a prévalu jusqu'à ce que des savans du dix-huitieme siècle en eussent montré la futilité (3). Une autre question est de savoir si, presque seul de tous les jurisconsultes, Alfenus fut épicurien, comme on l'a prétendu, en donnant peut-être trop d'importance à un passage rapporté dans le Digeste, où il

(1) Voyez p. 150

(2) Sat. I, 3, 130.

(3) *Ever. Otto* dans son P. Alfenus Varus ab injuriis veterum et recentior. liberatus, dans le Thes. jur. rom. vol. V, et le célèbre *Wieland*, dans son commentaire sur Horace.

cite Epicure ; ou si, comme la plupart de ses confrères, il étoit attaché à la doctrine du Portique (1). Alfenus écrivit, entre autres ouvrages, un Digeste en 40 livres, dont il reste beaucoup de fragmens qui ont été insérés dans les Pandectes de Justinien, et dont par la suite Julius Paullus fit un abrégé.

C. Trebatius Testa, l'ami particulier de César et de Cicéron, fut un jurisconsulte d'une grande autorité, et consulté par Auguste lui-même. Il écrivit plusieurs ouvrages, dont l'un étoit intitulé *de Religionibus*, l'autre *de Jure civili*. De graves critiques ont été offensés du ton leste que prend Cicéron en plaisantant avec cet ami ; ils en ont tiré des conséquences peu honorables à son esprit ; mais Trébatius a trouvé de zélés défenseurs (2).

A. Cascellius, jurisconsulte formé à l'école de Mucius, se distingua autant par ses saillies que par l'indépendance de son caractère. Les instances de ses amis ne purent jamais gagner sur lui qu'il composât une formule de droit d'après les lois que les triumvirs avoient publiées. A ses yeux, dit l'historien qui rapporte ce fait (3), la victoire n'étoit pas un titre légitime. Il ne fléchit jamais devant l'autorité, et répondit à ceux qui le prioient de mo-

(1) *Voyez* Mémoires de l'Acad. des Inscriptions, vol. XLII.

(2) Voyez *Nic. Hier. Gundlingii* diss. C. Trebatius Testa Ictus, ab injuriis veterum et recent. liberatus. Halæ 1710, in-4°. —*J. Fr. Eckard* Progr. C. Trebatius Testa a maligna jocorum interpretatione quibus Cicero cum eo agit, vindicatus. Isenaci 1792, in-4°.

(3) *Val. Max.* VI, 2, 12.

dérer les propos qu'il tenoit sur César : « Deux choses que les hommes regardent comme les plus grands malheurs, me donnent beaucoup de liberté ; je suis vieux et sans enfans. » Cascellius ne poussa pas sa carrière politique au-delà de la place de questeur. Ses ouvrages de jurisprudence ne survécurent pas deux siècles à la république ; du temps de Pomponius, ils avoient tous péri. Il n'existoit de lui qu'un recueil de bons mots (*bene dicta*), qui a aussi péri depuis cette époque.

Q. Ælius Tubero, élève d'Aulus Ofilius, suivit d'abord la carrière de l'éloquence. Ce fut contre lui que Cicéron défendit Q. Ligarius. Sa défaite le dégoûta tellement du barreau, qu'il s'appliqua dès-lors uniquement à ce que les Romains appeloient proprement la jurisprudence. Ses ouvrages sont souvent cités dans le Digeste.

Deux jurisconsultes célèbres vécurent sous Auguste. Opposés de principes et de caractères, ils jouirent auprès de ce prince d'une faveur très-différente, et devinrent les chefs de deux écoles ou sectes qui se sont perpétuées.

Q. Antistius Labeo étoit fils d'un ami de Brutus, qui, après la bataille de Philippes, termina sa vie par un suicide. Elève de Trébatius, il fut instruit dans toutes les branches de la littérature qu'on cultivoit à Rome. Au milieu de la cour, il ne devint pas infidèle aux principes de liberté qu'il avoit hérités de son père, et il prouva qu'il n'est pas nécessaire que l'homme de bien sacrifie l'indépen-

dance de son caractère pour servir utilement son pays sous le gouvernement d'un prince absolu. La réputation de Labéon força Auguste à se donner au moins l'air de le distinguer; cependant l'emploi le plus élevé auquel ce jurisconsulte parvint fut celui de préteur. On prétend qu'il passoit tous les ans six mois à la campagne, occupé à composer des livres, et qu'il laissa quarante volumes, dont il ne reste qu'un grand nombre de fragmens insérés dans les Pandectes.

C. Atteius Capito, dont la complaisance pour l'autorité mérita la faveur d'Auguste, qui, en 759, le nomma consul, écrivit un traité de droit pontifical, et plusieurs autres ouvrages volumineux. Il y a de quoi s'étonner qu'il ne s'en trouve pas un seul fragment *pur* (1) dans la compilation du Digeste.

L'opposition de principes qui avoit lieu entre ces deux jurisconsultes passa à leurs disciples. Ils se partagèrent en deux sectes, qui, d'après des chefs dont nous parlerons dans la période suivante, furent nommés *Sabiniens* ou *Cassiens*, et *Proculeïens*. A l'exemple de Labéon, les derniers suivoient de préférence la jurisprudence ancienne; les premiers aimoient les innovations. Les Sabiniens faisoient grand cas de la raison naturelle et de l'équité; leurs antagonistes interprétoient le droit dans toute sa rigueur.

(1) Les jurisconsultes appellent fragmens *purs* ceux qui sont tirés des ouvrages même des auteurs, avec opposition de ceux qui sont cités ou commentés par d'autres.

Deux autres jurisconsultes du temps d'Auguste, sont cités dans les Pandectes : ÆLIUS GALLUS, qui écrivit *de verborum quæ ad jus pertinent significatione*, et un certain VITELLIUS.

9. *Grammaire.*

Nous devons aux recherches grammaticales faites par les Romains dans cette période le peu de connoissances que nous avons sur l'origine et les principes de leur langue. Quelques-uns de leurs livres aujourd'hui conservés, et les fragmens de ceux que nous avons perdus, forment le fond de toute la doctrine grammaticale des modernes.

Personne n'a mieux mérité de la langue latine que M. TERENTIUS VARRO, le célèbre polygraphe dont nous avons parlé plusieurs fois (1). Il publia un ouvrage particulier *sur la langue latine*, dont malheureusement nous ne possédons qu'une foible partie. Ce traité étoit composé de vingt-quatre livres, et divisé en trois parties. Les six premiers livres, ou la première section, étoient consacrés aux recherches étymologiques. Varron s'étoit proposé, selon ses propres expressions, d'y montrer comment les choses avoient reçu leurs dénominations dans la langue latine (2). Dans la première moitié de cette section, il faisoit voir ce

(1) *Voy.* vol. I. p. 278, 374; vol. II, p. 5, 152.

(2) Quemadmodum vocabula essent imposita rebus in lingua latina.



qu'on pouvoit avancer contre et pour l'étymologie, comme science ou système, et enfin ce qu'on pouvoit en dire sans en être ni l'enthousiaste, ni le dépréciateur (1). Avec le quatrième livre commence le fragment qui nous reste du grand travail de Varron. Ce livre et les deux suivans sont adressés à Cicéron, tandis que les premiers étoient dédiés à P. Septimius, qui avoit été questeur sous Varron. Dans la seconde moitié de la première partie, ou dans l'application de la science de l'étymologie, l'auteur examine l'origine des mots latins et les libertés que les poëtes se sont données dans l'emploi des mots de la langue. Les noms des *lieux* l'occupent principalement dans le quatrième livre; savoir d'abord (chap. 1-9), les lieux mêmes, et ensuite (chap. 10-36) les choses qui sont dans les lieux. En parlant des lieux, il explique l'origine des noms des terres et de tous les mots qui désignent des parties de la terre, tels que chemin, sol, arpent, prairie, montagne. Il entre dans des détails sur la ville de Rome et les sept collines que ses murs renferment. Passant aux êtres qui habitent les lieux, il donne d'abord l'étymologie des noms des divinités, celle des noms des oiseaux, des poissons et amphibies. Il vient ensuite aux noms des hommes, des bestiaux et des bêtes sauvages. Trois chapitres (14-16) expliquent les titres des magistrats de Rome, et le

(1) Quæ contra eam dicentur, quæ pro ea, quæ de ea.

suivant les mots qui expriment les rapports de la fortune. Après les êtres vivans, Varron passe aux arbres et aux plantes (chap. 21), à la fabrication de tout ce qui tient à la nourriture, au vêtement et aux armes; il parle des tables et des différentes espèces de vases qu'on y place, de la parure des femmes (chap. 29), des instrumens d'agriculture (chap. 31), des édifices publics et privés (chap. 32 et 33). Il y a ensuite une lacune, après laquelle il est question des portes de Rome, et, après une seconde lacune, des lits, de l'as et de ses parties, de l'argent et des divers mots qui s'y rapportent.

Le quatrième livre traite des mots qui expriment le temps et ses divisions, et de ceux qui désignent ce qui se fait dans le temps. Les mois et les jours, et parmi les jours, ceux qui sont consacrés aux dieux ou à certaines occupations des hommes, fournissent la matière des premiers chapitres (chap. 2-4). Les actions, ou ce qui se fait dans le temps, sont divisées en trois classes, d'après les trois principales fonctions humaines, qui sont de penser, de dire et de faire. Les actions du troisième genre, ou celles qui ont lieu par le faire, s'exécutent par le moyen des cinq sens extérieurs; ce qui donne lieu d'expliquer les mots qui expriment les opérations des sens (chap. 8). Sans transition, Varron passe à l'explication des mots qui se trouvent dans les tables des censeurs, et qui se rapportent aux fonctions de ces magistrats (chap. 9), et il termine par la liste de quelques mots que

les Latins ont pris des Grecs ; liste qu'il auroit pu porter à l'infini.

Dans les deux livres dont nous venons d'indiquer le contenu, Varron n'avoit parlé que de l'usage que les écrivains en prose font des mots ; le sixième s'occupe exclusivement des poetes. Il suit le même ordre, en parlant d'abord des lieux, et ensuite des temps, et montre comment les poëtes ont changé, par métaphore, les significations primitives de beaucoup de mots.

Telle est la première partie de l'ouvrage de Varron, qu'il a lui-même nommée la partie étymologique. La seconde partie, ou les livres 7 à 12, traitoient des diverses mutations que les mots éprouvent, telles que la déclinaison, la conjugaison, la comparaison, etc. ; Varron les comprend toutes sous le nom de déclinaison. Il ne nous reste que les livres 7 à 9 ; encore sont-ils très-défeetueux et remplis de lacunes. L'auteur n'admet que deux espèces de mots, les noms et les verbes, auxquels il rapporte toutes les autres parties du discours. Il distingue aussi deux espèces de déclinaisons, dont il appelle l'une arbitraire, et l'autre naturelle ou nécessaire. Dans l'une et dans l'autre, l'analogie et l'anomalie l'occupent alternativement. Il traite dans le septième livre de l'analogie, d'abord d'une manière générale, et il rend compte ensuite de ce qu'on peut dire pour prouver qu'elle n'existe pas dans les noms. Dans le huitième livre, il raisonne dans le sens de ceux qui voient partout l'ana-

logie. Le neuvième traite de l'analogie et de l'anomalie des verbes. Les trois livres suivans, qui complétoient la seconde partie, sont perdus, à quelques fragmens près.

La troisième partie de l'ouvrage, qui traitoit de la manière de réunir les mots pour en faire des propositions et des phrases, ou de la syntaxe, se composoit de douze livres, et renfermoit une espèce de glossaire destiné à expliquer le sens des mots. C'est peut-être celle dont la perte est la plus à regretter.

M. Verrius Flaccus, dont il a été question parmi les historiens (1), fut à la tête d'une célèbre école de grammairiens, qu'Auguste, qui l'avoit donné pour maître à ses petits-fils, lui permit de transférer dans son palais. Le principal ouvrage de Verrius, *de Verborum significatione*, a été abrégé par Sextus Pompeius Festus, grammairien du quatrième siècle. L'abrégé ayant fait perdre l'ouvrage de Verrius Flaccus, nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous dirons de l'abréviateur.

C. Julius Hyginus étoit Espagnol de naissance. Selon d'autres, Jules César le trouva à Alexandrie et l'emmena à Rome. Auguste lui donna la liberté et la direction de la bibliothèque palatine. Il enseigna la grammaire, et fut lié avec Ovide. On croit qu'il est cet ami infidèle dont ce poëte se plaint

(1) Pag. 190.

dans son Ibis. Les anciens citent plusieurs ouvrages d'Hygin, *de la situation des villes d'Italie*, *de l'agriculture*, *de l'art militaire*, *des dieux pénates*, des *vies d'hommes illustres*, un *commentaire sur Virgile*, etc.; tous ces ouvrages ont péri. Il existe sous le nom de ce grammairien un recueil de 277 fables prises de la mythologie; mais le style de cet ouvrage trahit un écrivain du quatrième siècle, qui savoit très-mal le grec: il est possible que ce ne soit pas un ouvrage original, mais une traduction, fort mauvaise, de quelque mythographe que nous n'avons plus dans sa langue. Un second ouvrage attribué à Hygin n'est pas non plus de cet écrivain; c'est une astronomie poétique, *poeticum astronomicum;* ouvrage en partie astronomique et mathématique, en partie mythologique et philologique, écrit en prose et divisé en quatre livres: il raconte l'origine des catastérismes, telle que les poëtes l'ont imaginée. Cet Hygin ne doit pas être confondu avec un mathématicien de ce nom qui vécut sous Trajan et Adrien.

10. *Économie rurale.*

M. Terentius Varro composa, à l'âge de quatre-vingts ans, un ouvrage sur l'agriculture, *de Re rustica*, en trois livres, que le temps nous a conservé. C'est, de tous les ouvrages de ce genre que nous avons des anciens, le meilleur et le plus

méthodique. Le premier livre traite de l'agriculture en général, ainsi que de la culture des vignobles, des oliviers et des jardins; le second, de l'éducation des bestiaux et de leurs productions, telles que le lait, le fromage et la laine; le troisième, des *villaticæ pastiones*, ou de l'entretien des basses-cours, de la chasse et de la pêche. Cet ouvrage est bien écrit, quelquefois en forme de dialogue, et entremêlé de réflexions morales. On y puise des notions intéressantes sur les antiquités et la mythologie romaine.

Comme nous avons cité (1) la préface de l'ouvrage de Caton sur l'économie rurale, il sera intéressant de lui donner pour pendant celle de Varron. Le contraste qui règne entre ces deux préfaces, dont l'une se distingue par une simplicité poussée jusqu'à la rudesse, et l'autre par un grand étalage d'érudition, servira à juger du caractère des deux écrivains. La préface est adressée à Fundania, épouse de l'auteur.

« Si j'avois du loisir, je me mettrois à mon aise pour t'écrire ce que maintenant je vais jeter, comme je pourrai, sur le parchemin, pensant qu'il faut se hâter, parce que si, comme on dit, l'homme n'est qu'une bulle, le vieillard l'est beaucoup plus. Les quatre-vingts années dont je suis chargé m'avertissent de préparer mes paquets avant d'entreprendre

(1) Vol. I, p. 191.

le grand voyage. Comme tu as acquis une terre que tu désires rendre profitable par une bonne culture, et que tu t'es adressée à moi pour que j'en aie soin, je vais essayer de te faire connoître, non-seulement ce qu'il y a à faire pendant ma vie, mais aussi ce qu'il faudra observer après ma mort. Je ne souffrirai pas que, tandis que les chants de la Sibylle n'ont pas été seulement utiles pendant sa vie, mais qu'ils le sont aussi aux hommes qui lui ont été inconnus, et que nous y avons encore recours lorsque, dans les affaires d'état, nous avons besoin d'un conseil, moi, au contraire, je ne sois pas utile à mes proches tant que je serai en vie. C'est pour cela que je t'adresserai trois livres auxquels, comme à une table de matières, tu auras recours lorsque tu auras besoin de savoir ce qu'il faudra faire pour cultiver tes champs. Et puisqu'on a besoin en toutes choses de l'aide des dieux, je commencerai par les invoquer. Je n'appellerai pas au secours les Muses, comme font Homère et Ennius, mais les douze divinités du premier ordre; non les douze dieux de la ville, savoir, six dieux et six déesses, dont les statues dorées sont placées au Forum; mais les douze dieux qui sont principalement les guides des agriculteurs. Avant tout, Jupiter et Tellus, qui renferment dans le ciel et sur la terre toutes les productions de l'agriculture; aussi sont-ils nommés les grands parens, Jupiter le père, et Tellus ou

la Terre, la mère. Ensuite le Soleil et la Lune, dont on observe le cours lorsqu'il est question de semer et de planter. En troisième lieu, Cérès et Liber, dont les fruits sont indispensables pour la vie, car ils fournissent la nourriture et la boisson. Quatrièmement, Robigus et Flore, dont la protection garantit le blé et les arbres de la rouille et les fait fleurir à temps; aussi célébrons-nous deux fêtes en leur honneur, les Robigalia et les jeux floraux. J'invoquerai Mercure et Vénus, auxquels nous devons la prospérité de nos plantations d'oliviers et de nos jardins; la fête des vignerons est célébrée en leur honneur. Je m'adresse aussi à la déesse Lymphe et à Bonus Eventus, le dieu du bon succès; car sans eau toute l'agriculture est aride et misérable; sans le Bon Succès, elle est une attrape au lieu d'une culture. Après m'être assuré de l'assistance de ces dieux, je vais te rapporter quelques entretiens que j'ai eus naguère, et qui rouloient sur l'agriculture : tu y trouveras ce qu'il te faudra savoir. Ce que tu y chercheras en vain, tu pourras le rencontrer dans les écrivains grecs et latins que je vais te nommer, etc. »

Comme nous n'aurons plus lieu de parler de Varron, nous dirons ici un mot d'un recueil de sentences de cet écrivain, que *Gaspard Barthius* avoit trouvées dans un manuscrit du moyen âge, et qu'il publia dans ses *Adversaria* (1). Elles étoient

(1) XV, 19, et après lui *Fabricius*, dans sa Bibl. lat., vol. I, p. 132 de l'édition d'*Ernesti*.

au nombre de dix-sept. M. *Schneider* a trouvé dans un ouvrage qu'on lit peu, dans le *Speculum doctrinale et historiale* de *Vincent de Beauvais*, moine du treizième siècle, une collection bien plus complète de ces sentences, qu'il a insérées dans son édition des *Scriptores rei rusticæ* (1). Elles sont au nombre de quarante-sept, et ont été probablement tirées des ouvrages de Varron, à une époque où il en restoit beaucoup plus qu'il ne nous en est parvenu.

(1) Vol. I, p. 241.

QUATRIÈME PÉRIODE.

Depuis la mort d'Auguste jusqu'au règne d'Adrien, 14 ans après J. C., jusqu'en 117.

Age d'argent de la Littérature romaine.

> Omnia fatis
> In pejus ruere, ac retro sublapsa referri.
> VIRG. *Georg. I.*

DANS cette période, l'histoire de la république romaine est remplacée par celle des empereurs; l'état n'est rien lorsqu'un seul individu est tout. Depuis que, sous Tibère, la lâcheté du sénat étoit allée au-devant du joug honteux que ce prince vouloit imposer au peuple, le patriotisme s'éteignit peu à peu dans l'âme des Romains; la force de caractère qui les distinguoit au temps de la liberté, s'affoiblit; la bassesse et la vile flatterie dégradèrent la plupart de ceux qui approchoient les princes. Le sombre Tibère, le forcené Caligula, l'inepte Claude, eurent pour successeur un monstre dont le nom est devenu l'opprobre du genre humain. Rome eut la patience de souffrir pendant quatorze ans la tyrannie raffinée de Néron, et

de montrer aux siècles à venir à quels excès la tyrannie peut se livrer impunément chez un peuple dégénéré (1). Après quelques princes qui parurent comme des météores, une nouvelle famille monta sur le trône. Vespasien et son fils Titus furent, depuis Auguste, les premiers princes qui gouvernèrent avec cette modération et cette justice qui caractérisent le règne des monarques légitimes. Leur domination fut de trop courte durée pour laisser des traces durables, et le féroce Domitien mérita une place à côté des despotes les plus sanguinaires. Après lui, Nerva ne régna que deux ans avec sévérité et justice; le plus grand bienfait qu'il accorda aux Romains, ce fut de confier leurs destinées à Trajan. Les vingt années pendant lesquelles ce prince gouverna l'empire, forment une des époques à la fois les plus brillantes et les plus heureuses de l'histoire romaine.

Sous les cinq mauvais princes du premier siècle, la loi qu'Auguste avoit fait rendre sur les crimes de majesté devint le principal instrument du despotisme; l'extension qu'on lui donna fut un piége tendu à la bonne foi des citoyens, et une amorce pour un genre de scélérats que ce siècle vit naître, les délateurs et les espions.

(1) Suétone nous a conservé un trait qui prouve, entre mille autres, jusqu'à quel point le despotisme dégrade un peuple, surtout dans une grande ville. Six mois après la mort de Néron, la populace romaine crut flatter Othon en l'appelant Néron, et le nouveau prince accueillit cette absurde adulation. *Suet.* in Oth. c. 7.

Sous Claude, la garde prétorienne s'aperçut pour la première fois qu'il lui étoit possible de disposer de l'empire. Cette soldatesque s'arrogea dès-lors, comme une prérogative légale, un droit que le hasard lui avoit donné; elle faisoit payer son suffrage par des présens et des exemptions qui augmentèrent son autorité, et en firent à la fois le fléau des citoyens et la terreur des princes.

Les lettres et les arts se ressentirent de l'influence du despotisme et de la corruption des mœurs; le goût se dépravа; sa décadence ne fut d'abord que peu sensible, et l'observateur attentif en aperçoit déjà des traces sous le règne d'Auguste; mais elle devint progressive sous les successeurs de ce prince. Tel est le sort attaché à la nature humaine, et à tout ce qui sort de la main des mortels. Ainsi que le corps humain, parvenu à sa maturité parfaite et au développement de ses forces entières, commence à s'affoiblir d'abord lentement, et marche bientôt précipitamment vers la décrépitude; de même toutes nos productions, les plus belles créations de ce souffle divin qui nous anime, n'ont qu'un instant d'existence. La génération qui les a vues naître, leur survit quelquefois. Les époques de Périclès, d'Auguste et de Léon X, n'ont duré que peu d'instans; elles ont été suivies par des siècles de médiocrité et de décadence; heureux encore si la pente qui entraîne tout vers sa ruine, n'a pas précipité les lettres dans les ténèbres et la barbarie! Le philosophe recherche les causes de cette

dégénération ; il les trouve dans les événemens politiques, dans l'anéantissement de l'esprit public, dans la perte des mœurs, et dans un concours de circonstances multipliées. Mais la perversité des gouvernemens, mais les calamités qui affligent les états, mais la corruption du caractère moral des nations, sont elles-mêmes les suites de cette fatalité attachée à notre nature, et qui veut que tout ce qui est parfait ne brille que d'un éclat éphémère. Sénèque le père avoit donc raison de faire entrer dans les causes de la décadence de la littérature romaine ces lois éternelles, ce Destin, *cujus maligna perpetuaque in omnibus rebus lex est, ut ad summum perducta rursus ad infimum, velocius quidem quam ascenderant, relabantur* (1).

L'écrivain que nous venons de citer a été un de ces mortels que la nature paroît faire naître pour être les témoins des révolutions successives qu'elle opère, pour maintenir dans un siècle dégénéré la tradition des principes, de la vérité et du goût, pour retarder leur chute de quelques instans. Né avant la guerre civile entre César et Pompée, il avoit été le contemporain des grands écrivains qui fleurirent sous Auguste ; mais il n'entra lui-même dans la carrière des lettres que parvenu à un âge très-avancé. Alors le changement que la littérature et la langue avoient éprouvé, étoit

(1) Controv. I, præf.

devenu assez marquant pour frapper celui qui avoit vu des temps meilleurs. Ce fut surtout dans les jeunes gens que Sénèque observa les effets du despotisme et du luxe qui relâchent toutes les forces de l'âme. *Torpent ecce*, dit-il, *ingenia desidiosæ juventutis, nec in ullius honestæ rei labore vigilatur. Somnus languorque, ac somno et languore turpior malarum rerum industria, invasit animos.* Quintilien se plaint, en plusieurs endroits de ses Institutions, du néologisme qu'on avoit introduit dans la langue. Pétrone se moque des déclamateurs de son temps et de l'instruction de la jeunesse, qui se portoit sur des choses futiles. Mais c'est surtout l'auteur du Dialogue sur la corruption de l'éloquence qui trace à grands traits le tableau de la dépravation. Elle se manifesta principalement dans ces lectures publiques qui eurent une si grande vogue depuis le gouvernement des empereurs. Pour se faire une idée de ces lectures, il faut se rappeler que les anciens n'avoient pas la facilité dont nous jouissons, de porter les productions de leurs plumes à la connoissance d'un public nombreux. Le prix énorme des exemplaires copiés surpassoit les moyens de la plupart des lecteurs. Pour faire connoître leurs ouvrages, les auteurs étoient obligés de les introduire eux-mêmes, s'il est permis de s'exprimer ainsi, sur la scène du monde. On attribue à Asinius Pollion l'usage de réunir des assemblées d'amis et d'hommes distingués par leurs places ou leurs connoissances, pour leur donner

lecture des nouveautés littéraires. Ces réunions avoient d'abord pour objet ou pour prétexte de connoître l'opinion de juges compétens sur le mérite des livres qu'on alloit mettre au jour, afin d'en faire disparoître ce que la critique y auroit trouvé de blâmable. Mais bientôt la vanité y eut plus de part que le zèle pour la littérature. Un ouvrage lu devant un auditoire complaisant, par un auteur qui savoit glisser sur les endroits foibles, relever et faire valoir les beautés, et employer toutes ces ruses par lesquelles on séduit le jugement de la foule, acquéroit subitement une réputation que le temps seul avoit pu donner aux chefs-d'œuvres du siècle précédent. Les innombrables oisifs que Rome renfermoit, trouvoient dans ces lectures un divertissement qui les débarrassoit d'une manière agréable et instructive d'une partie du temps qui leur étoit à charge. Ainsi l'amour-propre des uns et la curiosité des autres se réunirent pour donner la plus grande vogue aux lectures publiques.

C'est dans les lettres de Pline surtout que l'on trouve une foule de détails qui nous mettent en état de juger ce qu'étoient devenues ces assemblées à l'époque dans laquelle nous entrons. On regardoit comme un devoir d'assister à la lecture que faisoit un ami, un protecteur, un homme riche ou puissant. Malheur au débiteur qui ne se seroit pas empressé de contribuer au succès d'un auteur qui étoit son créancier! Le lecteur étoit interrompu par des cris d'approbation; quand il cessoit de parler, il

étoit couvert d'applaudissemens et de baisers ; on le pressoit de recommencer, ou de prendre jour pour une seconde lecture. Les écrivains usoient des moyens qu'emploient les coquettes pour plaire à leurs auditeurs. Pour rendre leur organe flexible et agréable, ils avaloient des potions adoucissantes (1) ; ils soignoient leur toilette ; ils sollicitoient l'indulgence de leur auditoire par de courts préambules ; puis, ils déployoient avec grâce leur rouleau, et ne lisoient que les morceaux sur le succès desquels ils croyoient pouvoir compter, à moins que l'enthousiasme de leurs auditeurs ou la complaisance de leurs amis ne les engageât à ne rien supprimer. Souvent, au lieu d'un amusement, les personnes qui se rendoient à ces assemblées, n'y trouvoient que de l'ennui ; mais on regardoit comme une marque de bon ton et en même temps comme un devoir de société d'y assister. Ce devoir pouvoit devenir pénible à celui qui avoit de nombreuses connoissances, dans un temps où la fureur d'écrire s'étoit emparée de tous les esprits ; en effet, les lectures se succédoient rapidement, et un homme répandu dans le monde étoit obligé de se transporter d'un quartier de la ville à un autre pour ne manquer à aucun de ses amis. Les auditeurs bénévoles tâchoient de s'épargner la plus grande partie de l'ennui qu'ils redoutoient. Au lieu d'entrer à l'heure convenue dans l'auditoire, ils se réunissoient dans

(1) Voyez *Pers.* sat. 17.

quelque lieu public du voisinage ; de là ils envoyoient de temps en temps des esclaves s'informer si la lecture avoit commencé, si la préface étoit lue, si une partie du volume étoit achevée ; enfin ils n'entroient que pour se montrer un instant, et se retiroient aussitôt qu'ils le pouvoient sans attirer sur eux les yeux des assistans.

Dans l'origine, on ne récitoit que des poëmes et des ouvrages historiques ; les ouvrages philosophiques ne pouvoient convenir à des sociétés mélangées, et l'on croyoit que les harangues perdroient trop, si au lieu d'être déclamées devant un public qui s'intéressoit aux questions qu'on débattoit, elles étoient lues à un auditoire commodément assis sur des chaises, et qui vouloit plutôt être amusé qu'ému. Deux lettres de Pline nous font connoître la façon de penser des anciens à cet égard. Sollicité par ses amis de *réciter* un discours qu'il avoit prononcé devant les juges, il s'en défend en indiquant les inconvéniens attachés à ces lectures (1) ; ayant cependant cédé à l'empressement ou à la politesse des curieux, cette innovation lui attira des reproches qu'il se crut obligé de repousser (2). Pline étoit d'ailleurs un zélé partisan des lectures ; mais au lieu de louer de grandes salles pour rassembler un auditoire nombreux, il aimoit à donner lecture de ses poésies à une société choisie qu'il

(1) II, 19.
(2) VII, 17.

réunissoit dans un appartement de sa maison. Couché sur un de ces lits dont les anciens se servoient à leurs repas, il avoit devant lui ses amis placés sur des chaises ; son épouse, qui mettoit ses chansons en musique et qui s'intéressoit vivement à ses succès, assistoit aux lectures, cachée derrière une tapisserie (1).

Peut-on douter de l'influence désastreuse que la manie de ces lectures publiques et ces réunions de demi-connoisseurs ont eue sur la littérature romaine ?

L'affluence continuelle des étrangers à Rome peut être comptée parmi les causes de la dépravation de cette littérature. Une quantité de locutions barbares et inusitées fut introduite dans la langue. Cicéron avoit déjà signalé ce mal (2) et conseillé de se mettre en garde contre les expressions transalpines qui déparoient la pureté de l'idiome latin (3). Cependant les événemens accrurent l'inconvénient dont il s'étoit plaint. Jules César donna le droit de cité à un grand nombre d'étrangers, et nomma sénateurs quelques-uns de ces Gaulois demi-barbares, comme dit l'historien (4). Il finit même par accorder le droit de cité à la ville de Cadix et

(1) *Voyez* VIII, 21 ; IV, 19, et *Gierig* excursus de recitationibus Romanorum, dans son excellente édition des Lettres de Pline. Leipsic 1802, 2 vol. in-8°.

(2) De clar. or. 74.

(3) Ad fam. IX, 15.

(4) *Suet.* in Cæs. 76.

aux habitans de la Gaule transpadane (1). Auguste ne prodigua pas cette prérogative, et ses premiers successeurs la réservèrent au moins à quelques cités favorisées; mais Galba la donna à toute la Gaule (2); Vespasien à toute l'Espagne (3); enfin, au commencement de la période suivante, Antonin le Pieux l'étendit à toutes les provinces de l'empire (4). Les colonies qui furent fondées hors de l'Italie, et les gouverneurs que Rome envoyoit dans les provinces, y répandoient l'usage de la langue romaine; mais au milieu des peuples barbares, les Romains eux-mêmes perdoient la pureté de leur diction, et rapportoient dans la capitale les solécismes dont ils avoient pris l'habitude.

Un moyen par lequel ceux qui s'apercevoient du progrès du mauvais goût, voulurent lui opposer des bornes, fut l'établissement d'écoles publiques. Quintilien fut le premier professeur auquel Vespasien assigna un traitement aux frais de l'état; et ce rhéteur, sage et éclairé, enseigna pendant vingt ans les véritables principes de la théorie des belles-lettres. D'autres chaires grecques et latines furent fondées par le même prince, mais surtout par Antonin le Pieux. Ces institutions arrêtèrent pendant quelque temps la décadence des lettres; mais lorsque, dans la période suivante, la tradition des

(1) *Dio Cass.* XXXXI.

(2) *Tacit.* Hist. I, 8.

(3) *Plin.* H. N. III, 3.

(4) L. 17. D. de statu hominum.

bons principes se fut perdue, elles contribuèrent à accélérer la chute de la littérature romaine.

Quoique les tyrans qui succédèrent immédiatement à Auguste, dussent craindre et haïr quelques branches de la littérature, telles que l'histoire et la philosophie, cependant plusieurs d'entre eux aimèrent les lettres, ou eurent au moins l'air de les protéger. Tibère fonda une bibliothèque publique dans le palais qu'il avoit fait bâtir. Vespasien en plaça une autre dans le temple de la Paix, et quoique le farouche Domitien eût chassé d'Italie les philosophes, il eut cependant soin de rétablir les dépôts de livres qui avoient été détruits par le feu. Le bon Trajan créa la bibliothèque qui, d'après le nom de sa famille, fut appelée Ulpienne. Tibère, dont le caractère fut si bien peint par ces mots de son maître Théodore de Gadare : *C'est une composition de boue et de sang* (1), n'en avoit pas moins fait de bonnes études, et s'amusoit à composer des vers grecs et latins; mais ce qu'il fit pour l'avantage des lettres se borna au soin pédantesque avec lequel il veilloit à ce que dans les documens publics il ne se glissât pas un mot étranger, et aux questions ridicules qu'il soumettoit à l'examen des hommes de lettres, ou, comme on disoit alors, des grammairiens (2). Le forcené Caligula, élevé dans l'ignorance des camps,

(1) Voyez *Suet.* in Tib. c. 57.

(2) *Suet.* in Tib. 70 et 71.

se moquoit des lettres et de ceux qui les cultivoient. Il auroit voulu détruire les ouvrages d'Homère ; à l'entendre, Virgile manquoit de génie et de connoissances; Tite-Live étoit un bavard et un menteur. Ordonnoit-il un jeu littéraire, c'étoit pour avoir le plaisir de forcer les vaincus à effacer leurs ouvrages avec la langue, et à prononcer l'éloge de leurs vainqueurs. L'imbécile Claude aimoit les lettres, et prétendoit à la gloire littéraire. Dans ses momens lucides, il ne manquoit ni d'éloquence ni d'instruction. Il composa divers ouvrages historiques. Depuis qu'il étoit parvenu au gouvernement, un de ses affranchis en faisoit des lectures, car auparavant il lisoit lui-même. Il rédigea les mémoires de sa vie: Suétone dit que, quoiqu'ils continssent des inepties, ils ne manquoient pas d'élégance (1). Il ajouta trois lettres à l'alphabet latin (2); mais la postérité les rejeta. Néron s'étoit occupé dans sa jeunesse de toutes les branches de la littérature, à l'exception de la philosophie, parce que sa mère disoit qu'elle ne convenoit pas à un

(1) Il faut lire les chap. 41 et 42 de sa vie dans Suétone.

(2) Il s'est élevé parmi les savans beaucoup de débats sur la question de savoir quelles furent ces trois lettres. Les uns croient que la première fut la lettre F, introduite pour remplacer le φ grec ; mais comme cette lettre se trouve déjà sur la colonne Duilienne (*voy.* vol. I, p. 48, l. 1.), et que Tacite dit expressément que l'usage des lettres de Claude n'a pas été conservé, d'autres pensent qu'il employa l'F à la place du V consonne, pour le distinguer de la voyelle qui s'écrivoit de même V; ainsi il aura voulu qu'on écrivît SERFVS au lieu de SERVVS. Le second caractère de Claude fut ↄC (*αντισιγμα*) pour Ψ. On ne sait pas quel fut le troisième.

prince. On accusa Sénèque de l'avoir empêché d'étudier les bons modèles du siècle d'Auguste, qui pouvoient diminuer l'admiration qu'on vouloit lui inspirer pour son précepteur. On sait que, quand il fut le maître, il donna l'essor à toutes ses passions. L'une de ses manies étoit de réciter en public des vers et de recueillir des applaudissemens que sa folle vanité lui faisoit croire sincères. Comme il n'existe de toutes ses poésies que quelques vers de ses Troïques, poëme épique, nous allons les placer ici (1) :

Quique per erratam subductus Persida Tigris
Deserit, et longo terrarum tractus hiatu
Reddit quæsitas jam non quærentibus undas.

Après que le sénat et les armées eurent fait justice de Néron, et qu'il eut péri de la mort des lâches (2), Galba, Othon et Vitellius ne régnèrent qu'un moment. Nous avons déjà dit que Vespasien fut le premier qui assigna des traitemens aux rhéteurs. Quoique fort économe, il récompensoit les hommes de talens, et protégeoit les arts (3). Titus, élevé dans l'amour des lettres, n'occupa l'empire que deux ans. Domitien fut inconséquent dans tout ce qu'il faisoit : il ordonna le rétablissement des bibliothèques, mais il fit brûler beaucoup d'ouvrages qui lui déplaisoient; il célébra

(1) Encore n'est-il pas bien sûr que ces vers cités par le scholiaste de Lucain, soient de Néron. Voyez *Burm.* Anth. lat. vol. I, p. 461.

(2) *Voyez* l'explication d'une inscription relative à la mort de Néron, dans ma Description abrégée de Rome ancienne, p. 50.

(3) *Suet.* in Vesp. c. 18 et 19.

des jeux littéraires, mais il fit expulser d'Italie les philosophes par un sénatus-consulte.

Nerva, qui dans sa jeunesse avoit été surnommé Tibulle, et dont Martial vante l'éloquence (1), ne tint la place des Césars que seize mois. Le règne de Trajan renouvela les beaux temps d'Auguste. L'élève de Plutarque encouragea la littérature, qu'il aimoit. Il composa lui-même plusieurs ouvrages; mais tout a péri, à l'exception d'environ quarante lettres, qui se trouvent dans le recueil de celles de Pline.

La période dont nous parlons a été riche en hommes de lettres d'un mérite distingué : elle a produit quelques-uns de ceux qui font le plus d'honneur à la littérature romaine, des hommes d'une vive imagination ou d'un génie profond, ou d'une grande activité; mais cette excellence de goût, qui distingue les productions du siècle précédent, leur manque dans un degré plus ou moins marqué. Nous allons parler de leurs ouvrages, après être entrés auparavant dans quelques détails sur les altérations que la langue latine éprouva pendant cet espace de temps (2).

L'adulation et la bassesse furent les causes de plusieurs idiotismes qui distinguèrent le langage du premier siècle après Jésus-Christ. Tel fut l'emploi des mots *cœlestis* et *divinus* pour exprimer l'idée d'excellence, et pour tout ce qui regardoit les princes : on formoit même

(1) VIII, ep. 70.

(2) Voyez *J. N. Funccii* de imminenti lat. linguæ senectute tractatus. Marb. 1736, in-4°.

le superlatif *cœlestissimus*. Suétoue rapporte (1) qne Tibère gourmanda quelqu'un qui avoit parlé des occupations sacrées du prince. Alors commença l'usage d'affecter de la modestie, en se donnant des noms abstraits, comme *mea parvitas*, *mediocritas*, *sedulitas*. La signification nouvelle du mot de *Cæsar* même doit être comptée parmi les singularités de cette époque. De la famille Julienne il passa, comme nom propre, par des adoptions consécutives, dans la famille Octavienne, dans la branche des Néron de la famille Claudienne, et dans la maison Domitienne. Comme les Romains ne faisoient aucune distinction entre les fils naturels (2) et adoptifs, il n'y eut rien d'extraordinaire à ce que Néron se regardât comme le descendant immédiat de Jules César. Mais à sa mort il y eut un changement dans l'usage du mot. Galba, quoique ne tenant d'aucune manière à la famille régnante, prit le nom de César; et à son exemple, tous les princes suivans s'en décorèrent, à l'exception de Vitellius, qni n'en voulut pas. Dès-lors ce nom devint l'équivalent de prince on de souverain. Dans la périoda suivante, nous lui verrons prendre une nouvelle signification.

Ainsi que le mot de César, celui d'*Auguste* désigna, depuis Octavien, le maître de l'empire; il conserva exclusivement cette signification depuis le milieu du second siècle. Le mot de *dominus*, qui signifioit le propriétaire d'une chose, et par conséquent le maître d'un esclave, fut donné aux princes par la bassesse du peuple. Auguste et Tibère le refusèrent comme une injure; mais Caligula (3), ou, selon d'autres (4), Domitien, fut le premier qui permit de l'appeler ainsi: ce mot se trouve souvent dans les lettres de Pline à Trajan. *Majestas*, qui, dans les beaux siècles de la liberté, désignoit la grandeur de la république, passa aux princes, comme on voit par Tacite (5).

Nous passons sous silence les mots introduits par le libertinage, pour parler des grécismes qui se glissèrent dans la langue. Telles furent les locutions suivantes: *opus habere; clari* (κατὰ) *genus;* (κατὰ) *animum conversi; lœtus animi miles; modicus pecuniæ; canere tibiis*

(1) In Tib. c. 27.

(2) Dans le sens juridique, où il signifie des enfans nés de père et mère conjoints.

(3) Selon *Aurel. Victor* de Cæs. c. 3.

(4) Eusèbe.

(5) Ann. I, 46.

doctus ; bonus militia, qu'on trouve dans Tacite. Le même écrivain emploie *amare* pour *solere*. Tel fut le mot de *barbarismus* même, au lieu de sermo rusticus ; *analogia* pour proportio ; *apologare* (ἀπολέγειν) pour rejicere ; *moror* (de μωρὸς), mot forgé par Néron ; *malaciso* (μαλακίζω), sans parler de mots entièrement grecs, tels que *hetæria*, *monopolium*, etc. ; dont on commença à se servir.

Les écrivains en prose se permirent des expressions poétiques qu'on chercheroit en vain dans ceux du siècle d'or. On remarque comme tels *præmia* pour spolia ; *limen belli ; claudæ naves ; moriens libertas ; exedere rempublicam ; laudare annis :* toutes ces expressions sont particulières à Tacite.

Ce grand écrivain ne s'est pas préservé des archaïsmes, ou de ces locutions surannées que le mauvais goût du temps recherchoit avidement.

On a disputé sur l'auteur des mots *ens* (comme substantif), et *essentia*, qui ont joué un si grand rôle dans les écoles des philosophes du moyen âge : contre le témoignage exprès de Sénèque (1), et de Quintilien (2), qui les donnent à un certain Ser. Flavius, on a voulu accuser de ce barbarisme le grand Cicéron lui-même.

Voici quelques exemples de mots auxquels on donna une nouvelle signification : *ægritudo* pour maladie du corps ; *advocatio* pour délai (3) ; *fiscus* pour la partie du trésor public dont le prince s'étoit réservé la disposition (4) ; *famosus* pour célèbre en bien ; *ingenium* pour qualité naturelle de choses inanimées ; *avus* pour atavus (5), et *gener* pour le mari de la veuve du fils (6) ; *subaudio* pour sous-entendre, tandis qu'auparavant ce mot signifioit écouter un peu ; *decollare* (7) pour décapiter ; *imputare* dans le sens de demander qu'on nous tienne

(1) Ep. 58.

(2) Inst. Or. II, 14.

(3) En style de barreau, on trouve ce mot, dans ce sens, dans Cicéron ; mais Sénèque s'en sert dans la vie commune.

(4) *Voyez*, sur les finances des Romains, la Bibliothèque histor. des jeunes gens, vol. XXXVII, p. 1.

(5) *Tacit.* Ann. XIV, 55.

(6) *Ibid.* V, 6, VI, 8.

(7) Voyez ci-dessus, vol. I, p. 102, l. 8.

compte de quelque chose comme d'une faveur ; *studere*, sans régime, pour étudier.

Un grand nombre de substantifs ou d'adjectifs changèrent de terminaison. Nous allons en citer plusieurs. On dit alors *consortium* pour consortio; *sternutatio* pour sternutamentum ; *vaticinium* pour vaticinatio; *viror* pour viriditas; *æmulatus* pour æmulatio ; *audentia* pour audacia; *superfluus* pour superfluens; *voluptuosus* pour voluptarius; *corporalis* pour corporeus; *occidentalis* et *orientalis* pour occidens et oriens ; *rubeus* pour rufus ou rubens ; *perniciabilis* pour pernicialis ; *crepax* pour crepans ; *nutricius* pour nutricatus.

On forma des mots composés qui avoient été inconnus dans le bon temps. En voici des exemples : *Transmutatio*, *coæqualis*; *conversari*, parler à quelqu'un ; *imprecari* ; *concivis* ; *conterraneus*.

Voici des substantifs nouveaux de cette période : *Breviarium* ; *conversatio* ; *dormitorium* ; *gratitudo* et *ingratitudo* ; *acquisitio* ; *ligatura*; *superfluitas* ; *voracitas*; *puerilitas* ; *summitas* ; *adversitas*; *nimietas* ; *sustentaculum* ; *salvator* (1) ; *diffugium*.

Nous allons rapporter des adjectifs qui ont été forgés à cette époque : *Amanuensis*, *fictitius* ; *immaculatus* ; *intelligibilis* ; *visibilis* et *invisibilis* ; *rationalis* et *rationabilis*, avec leurs négatifs ; *neutralis* ; *præsentaneus* ; *rorulentus* ; *sapidus* ; *spontaneus* ; *superciliosus* ; *frigidarius* ; *famigeratus* ; *indubius*; *fœnebris* ; *exsurdatus*; *inenarrabilis* ; *infruitus* ; *lapsabundus* ; *lychnobius* ; *occallatus* ; *valetudinarius* ; *segrex* ; *stigmosus*.

On forma des superlatifs que les anciens avoient réprouvés, tels que *fidissimus*, *piissimus*, *prudentissimus*, *cœlestissimus*.

Nous passons aux verbes nouveaux qu'on inventa dans le siècle d'argent : *Adunare*, *explantare*, *collatrare*, *columbari*, *sagittare*, *abnoctare*, *confiscare*, *restaurare*, *remediare*, *extimere*, *auctitare*, *corrotundare*, *nepotari*, *molestare*, *crucifigere*.

Indiquons quelques particules dont l'usage changea : *Hactenus*, adverbe de lieu, fut employé pour le temps ; *adhuc*, qui avoit signifié jusqu'à ce moment, servit alors pour dire encore à présent ; *interim*

(1) Ce mot se trouve dans une inscription placée du temps de Trajan, et rapportée par Gruterus, p. 19, n. 5. S'il avoit existé du temps de Cicéron, cet orateur n'auroit pas dit (Act. Varr. IV, 63) que le mot de σωτὴρ ne peut se rendre en latin.

fut mis pour interdum ; *subinde*, qui avoit signifié après, par la suite, exprima dès-lors fréquemment ; *obnixe*, au figuré, p. e. obnixe rogare ; *aliquatenus* fut fabriqué ; ainsi que le furent *clamose*, *exacte*, *favorabiliter*, *impatienter*, *recenter*, *specialiter*, *solummodo* ; *adducte* pour severe ; *neoterice*, *obiter*, *insimul*. Au lieu de utrum—an, on dit *an—an*.

Voici des exemples de régimes changés : Invidere *alicui rei* pour aliquam rem ; versari *circa* rem, au lieu de *in re* ; quod *me* attinet, pour quod ad me attinet ; egredi *urbem* pour urbe ; adipisci *alicujus* rei ; adversari *aliquam* rem ; benedicere *quemquam* ; jubere *alicui* ; *pœnitentiam agere*, sans régime, pour pœnitere. Nous pourrions multiplier ces exemples ; mais ce que nous en avons dit peut suffire pour se faire une idée du genre de révolution que la langue éprouva dans la période où nous allons entrer.

POÉSIE.

C'est une chose digne de remarque que ce goût général des vers qui, depuis Auguste, se manifesta parmi les Romains. Sous ce prince, on regardoit le talent de la poésie et l'art de déclamer des vers comme faisant partie de l'éducation d'un homme du monde. Il encouragea cette disposition des esprits, en comblant d'honneurs les poëtes, et en assistant à leurs lectures publiques. Sous ses successeurs elle ne fit qu'augmenter; elle devint une véritable manie, et, depuis que les princes mêmes en furent atteints, un moyen de leur faire la cour. On estimoit la poésie plutôt comme un art qu'on peut apprendre par des préceptes, que comme un don de la Divinité et un attribut du génie, dont les règles peuvent modérer la fougue et prévenir les écarts, mais qu'aucun maître ne peut inspirer à ceux auxquels la nature l'a refusé. Ce fut alors que commencèrent à paroître ces froids déclamateurs qui, dans la période suivante, remplaceront exclusivement les poëtes et les orateurs. Dans les écoles des rhéteurs s'introduisit ce mauvais goût qui à la simplicité grecque préféra le luxe des paroles et mit en vogue la fausse érudition, l'une des causes de l'obscurité qui règne dans les productions de quelques poëtes de cette période. On ne comprit pas que, si Homère et Virgile sont sublimes, c'est que leurs sentences et leurs images portent le caractère de la

grandeur et de la vérité ; on crut atteindre à la même perfection en outrant la nature et en passant les bornes de la vraisemblance : des idées communes furent revêtues de phrases pompeuses qui ne les rendent que plus ridicules. On recherchoit, comme des diamans négligés, les mots que l'usage avoit fait vieillir; on étudia avec soin les poëtes de l'antiquité ; les Livius, les Ennius, les Pacuvius, pour y découvrir des tournures que le vulgaire n'entendoit pas, et l'on s'en paroit, comme si l'élégance consistoit dans les formes inusitées. Ce fut alors que Quintilien, en comparant le style, même en prose, des écrivains de son temps avec la noble simplicité du siècle d'Auguste, put dire : « En vérité, nous ne parlons plus que par figures (1) ! »

Les genres de poésies qu'on cultiva dans le premier siècle, furent les drames, l'épopée, le poëme didactique, la satire, le poëme lyrique, la fable et l'épigramme. Ils serviront à établir notre division.

1. *Poésie dramatique.*

Les mimes et les pantomimes continuèrent, dans le premier siècle, à faire les délices du peuple romain. Quelques écrivains cependant s'occupèrent encore de la poésie dramatique régulière ; mais il

(1) Si antiquum sermonem nostro comparamus, pæne jam quidquid loquimur, figura est. Inst. Or. X.

paroît que ce fut plutôt par forme d'exercice oratoire que dans l'intention de travailler pour le théâtre.

Il existe de cette époque une collection de dix tragédies, qu'on attribue communément, et d'après les premiers éditeurs, au célèbre philosophe Lucius Annæus Seneca, et que quelques critiques ont cru de Marcus Annæus Seneca, son père. En général, ces tragédies ont donné lieu à beaucoup de débats littéraires, tant sur leur auteur que sur leur mérite respectif. On demande d'abord si dans les écrivains contemporains, ou dans ceux qui ont vécu peu après, il se trouve quelque passage qui indique que Sénèque le philosophe a composé des tragédies?

On a répondu à cette question en disant que, parmi les ouvrages de cet écrivain, Quintilien (1) cite aussi ses poésies, et qu'il n'est pas probable qu'il se fût servi de cette expression, si Sénèque n'avoit fait que son Apocolocynthosis et quelques épigrammes insignifiantes. On voit, par la lecture des œuvres de ce philosophe, qu'il s'occupoit de poésie; mais ce qu'il dit à cet égard n'est ni assez clair, ni assez positif. Il n'en est pas de même d'un passage de Tacite (2), qui prouve d'une manière indubitable que Sénèque faisoit souvent des vers, et qui paroît indiquer qu'il en faisoit dans le genre

(1) Inst. Or. X.

(2) Ann. XIV, 52. Carmina crebrius factitare, postquam Neroni amor eorum venisset.

que Néron préféroit depuis que l'amour de la poésie *lui étoit venu*, d'après l'expression caractéristique de l'historien. Rien n'empêcheroit donc de regarder Sénèque comme l'auteur des tragédies que la tradition lui donne, si d'ailleurs on y reconnoissoit sa manière et son style. Mais la grande différence de style qui règne dans ces pièces, et l'inégalité de leur mérite, ne permettent pas de croire qu'elles soient toutes du même poëte. *Juste Lipse* a pensé que la Médée, celle de ces dix pièces qu'il regardoit comme la meilleure, étoit de Sénèque le philosophe, et que les neuf autres appartenoient à un autre Sénèque qui auroit vécu du temps de Trajan. La plupart des critiques, adoptant la première partie de l'hypothèse de Lipse, attribuent la Médée à Sénèque, mais ils lui donnent encore l'Hippolyte, l'Agamemnon et les Troyennes; et quelques-uns donnent à cette dernière pièce la préférence sur la Médée. Quant aux six autres tragédies, ils ne les regardent pas comme l'ouvrage d'un seul poëte; ils pensent que, sorties de la plume de plusieurs écrivains, elles ont été jointes au recueil des tragédies de Sénèque par les éditeurs ou les copistes.

Quoique nous convenions que ces dix tragédies sont d'un mérite fort inégal, nous ne croyons pas qu'on puisse trouver bonne une seule d'entre elles. Toutes sont défectueuses par le plan et la marche de la fable; toutes sont vides d'action et abondent en déclamations. On y trouve des pen-

sées hardies et des sentences sublimes, mais souvent déplacées. Les héros de ces tragédies sont des êtres fantastiques, qui exagèrent la vertu aussi-bien que les vices. Quoiqu'elles soient des imitations de modèles grecs, on ne peut pas même les regarder comme de bonnes copies. Leurs auteurs ne se doutent pas seulement de l'art de développer les caractères et de peindre les passions dans leur gradation. L'exagération et l'emphase qui dominent dans toutes, leur donnent une uniformité fatigante.

Nous allons indiquer en peu de mots le sujet de ces tragédies.

1. *Médée.* Trahie par Jason, Médée se venge en faisant périr la nouvelle épouse de Jason, et en tuant devant lui les enfans qu'elle-même lui avoit donnés. Ce sujet vraiment tragique avoit été traité par Ovide, dont la pièce a péri. C'est dans la Médée de Sénèque qu'on trouve cette célèbre prédiction poétique qui a été accomplie par la découverte de l'Amérique. Voici comment s'exprime le poëte :

Venient annis
Sæcula seris, quibus Oceanus
Vincula rerum laxet, et ingens
Pateat tellus, Tiphysque novos
Detegat orbes, nec sit terris
Ultima Thule.

Ce passage singulier peut paroître déplacé dans la bouche d'un chœur composé de *Corinthiens;*

mais il est remarquable, comme l'observe un géographe moderne (1), que c'est un poëte originaire d'Espagne qui a prédit l'événement qui, quatorze siècles plus tard, illustra la nation espagnole.

2. *Hippolyte*, tragédie que Priscien cite sous le titre de *Phèdre*. Le sujet en est le même que celui de l'Hippolyte d'Euripide et de la Phèdre de Racine. Ce dernier doit beaucoup à Euripide et à Sénèque, ainsi que l'ont démontré ceux qui ont comparé les trois pièces; mais ce qu'il leur a emprunté, il l'a embelli et dégagé surtout de ces hors-d'œuvres qui, dans Sénèque au moins, affoiblissent l'effet théâtral. Dans l'Hippolyte, c'est Phèdre elle-même qui accuse le fils de Thésée, tandis que dans le chef-d'œuvre françois, accablée de peines et de crainte, elle souffre seulement que sa nourrice se charge de ce rôle odieux. Dans la pièce latine, elle vient se tuer sur le théâtre.

3. *Agamemnon*. L'ombre de Thyeste sort de l'enfer pour exciter Egisthe à venger le crime d'Atrée sur Agammenon, qui va revenir de Troie. Egisthe, qui pendant l'absence du roi a séduit Clytemnestre son épouse, projette avec cette femme adultère le meurtre d'Agamemnon. Ce forfait est exécuté, quoique Cassandre, que le roi d'Argos amène captive, le lui ait prédit. Cette princesse est égorgée, et Electre, fille d'Agamemnon, qui a soustrait aux fureurs d'Egisthe le jeune Oreste, son frère, est chargée de chaînes. C'est

(1) Ortelius.

le même sujet que M. Le Mercier a traité de nos jours avec succès.

4. La *Troade* ou *les Troyennes* (*Troas* ou *Troades*). La scène est dans le camp des Grecs, sur les bords de la mer, où, après la destruction de Troie, ils attendent un vent favorable pour retourner dans leur patrie. Hécube et le chœur des Troyennes gémissent sur les malheurs de Troie et de la famille de Priam. Cependant ces malheurs ne sont pas encore à leur comble. Il existe une fille de Priam, Polyxène, et Astyanax, fils d'Hector. Le hérault Talthybius annonce que l'ombre d'Achille a paru et qu'il demande le sang de Polyxène, qui a été la cause innocente de sa mort; Pyrrhus, fils d'Achille, demande qu'on la sacrifie à l'intérêt général. Enfin Calchas prononce la volonté suprême des dieux. Il faut que Polyxène meure sur le tombeau d'Achille; mais parée d'habits nuptiaux grecs, dans lesquels elle doit rejoindre celui auquel elle avoit été fiancée. Il faut qu'Astyanax soit précipité du haut d'une tour. Le chœur qui termine le second acte examine la vraisemblance de l'apparition d'une ombre; les femmes Troyennes dont il est composé raisonnent comme des épicuriennes, et décident que l'âme périt avec le corps. Néanmoins, dans le troisième acte, Andromaque raconte que l'ombre d'Hector lui est apparue pour lui ordonner de cacher Astyanax menacé d'un grand danger. Elle le fait entrer dans le tombeau d'Hector. Dans une scène admirable qui suit, Ulysse arrache à la mère

craintive un secret d'où dépend le salut de son fils. Astyanax périt. Pour engager Polyxène à se revêtir d'habits nuptiaux, Hélène lui fait accroire que Pyrrhus veut l'épouser. Dans le cinquième acte, la mort d'Astyanax et de Polyxène est racontée à Andromaque et à Hécube.

Telles sont les quatre tragédies qu'on regarde, avec quelque vraisemblance, comme l'ouvrage de Sénèque le philosophe. Nous allons parler des autres dans l'ordre où elles sont placées dans les éditions.

5. *Hercule en fureur*, imité d'Euripide. Le premier acte est un monologue de Junon, qui se plaint des infidélités de Jupiter, et déclare la haine mortelle qu'elle porte à Hercule. Ce héros est descendu dans l'enfer pour chercher Cerbère ; il va remonter sur la terre, et Junon lui prépare les plus grands désastres. Le jour paroît, et elle retourne au ciel. Le chœur des Thébains vient décrire les peines journalières que le Destin réserve à l'homme, la tranquillité dont jouit le pauvre, les inquiétudes que se prépare l'ambitieux. Il déclame contre l'audace d'Hercule. Dans le second acte, Mégare, épouse d'Hercule, se plaint de l'absence de son époux et des menaces de Lycus, qui, après s'être emparé du trône de Thèbes, veut la forcer de lui donner la main. Il vient lui-même répéter ces menaces. Au troisième acte, Hercule paroît avec Thésée, et se prépare à venger son injure. Dans l'entr'acte, pendant que le chœur chante ses exploits, il tue Lycus. Au quatrième acte, il pré-

pare un sacrifice aux dieux; mais, saisi d'une fureur subite que lui inspire Junon, il massacre sa femme et ses enfans : sa fureur étant épuisée, il tombe dans un profond sommeil; le chœur invoque les dieux à son secours. Le sommeil a rendu la raison au malheureux Hercule; à son réveil, il voit et apprend ce qu'il a fait, et veut se tuer; les prières de son père Ampihtryon l'en détournent, et il se laisse conduire par Thésée à Athènes, pour y subir les cérémonies expiatoires. Heinsius croit que cette tragédie est de Sénèque le rhéteur.

6. *Thyeste*. La Furie pousse l'ombre de Tantale sur la terre, et la force de semer la haine entre Atrée et Thyeste, ses petits-fils. Le chœur, composé de vieillards d'Argos ou de Mycènes, (car le poëte confond ces deux villes), prie les dieux de détourner les maux dont la maison de Pélops est menacée. Dans le second acte, Atrée forme le projet d'une vengeance atroce qu'il veut exercer contre son frère. Le chœur développe le paradoxe des stoïciens, qui dit que l'homme libre seul est roi, et déclame contre l'ambition des princes. Thyeste, invité par son frère, arrive et exprime ses inquiétudes et ses soupçons; Atrée le trompe par une réconciliation feinte : le chœur, séduit par la bonne foi apparente de ce prince, le loue de sa piété fraternelle. Dans le quatrième acte, le chœur est détrompé par un messager qui vient raconter l'horrible festin où Thyeste va être invité. Le soleil s'obscurcit pour ne pas voir ces forfaits. Le féroce Atrée vient se vanter

du succès de sa vengeance ; la porte du palais s'ouvre, et on voit Thyeste assis à table et s'efforçant de dissiper les noirs pressentimens qui troublent son âme. Atrée s'approche de lui, l'engage à boire, lui verse le sang de ses enfans : il lui annonce qu'il a mangé leurs membres, et jette leurs têtes sur la table. Thyeste se livre aux imprécations, sans qu'Atrée éprouve le moindre remords. Cette tragédie est aussi attribuée par Heinsius à Sénèque le rhéteur, mais sans qu'il allègue des motifs plus puissans que pour l'Hercule en fureur.

7. *Les Phéniciennes* ou *la Thébaïde*. OEdipe, parti pour l'exil, est suivi par sa fille Antigone, qui, à force de sollicitations, obtient la permission d'accompagner son père. Dans le second acte, un messager envoyé par les Thébains prie OEdipe de revenir pour apaiser les différends qui se sont élevés entre ses enfans ; il s'y refuse, et maudit ses fils. Il ne reste que quarante-trois vers de cet acte. Le commencement du troisième acte manque également. Jocaste se propose de faire une tentative pour réconcilier ses fils ; sa fille Antigone, qui a quitté OEdipe, on ne sait trop pourquoi, l'engage à se hâter, parce que la bataille va être livrée. Au quatrième acte, Jocaste exhorte ses fils à la paix ; Polynice lui répond en scélérat consommé ; il se déclare prêt à livrer aux flammes sa patrie, ses pénates et son épouse, pourvu qu'il puisse régner. Dans les deux cent vingt-deux vers qui restent de cet acte, Etéocle ne dit pas un mot.

Le reste manque. Les opinions des critiques sur cette tragédie, ou sur ces fragmens, sont extrêmement partagées. *Florent Chrétien* (Q. Septimius Florens) prétend qu'elle est non-seulement le chef-d'œuvre de Sénèque, mais qu'elle est même préférable à tout ce que le théâtre des Grecs a produit de plus parfait. D'autres, qui ont pensé de même, ajoutent qu'elle ne peut être de Sénèque, mais doit remonter au siècle d'Auguste. *Scaliger*, au contraire, la regarde comme l'ouvrage d'un poëte scholastique, c'est-à-dire, comme le produit d'un exercice d'école. En effet, tout ce qui nous reste de cette Thébaïde consiste en discours oiseux, sans aucune action ni intérêt. Observons encore que, seule parmi les dix tragédies latines, elle n'a pas de chœurs.

8. *Œdipe*, imitation de l'OEdipe-roi de Sophocle, pièce à laquelle elle est infiniment inférieure par la marche et le défaut de simplicité. Elle s'ouvre par une scène entre OEdipe et Jocaste; le couple royal se plaint de la peste qui désole Thèbes; après leur départ, le chœur continue les mêmes gémissemens. Créon, qu'OEdipe avoit envoyé consulter l'oracle de Delphes, annonce que la peste ne cessera ses ravages que lorsque le meutrier de Laïus aura été puni. On s'adresse au devin Tirésias, qui consulte vainement les entrailles des victimes. Il se résout alors à employer la nécromancie et à évoquer les ombres de l'enfer. Pendant la cérémonie, le chœur célèbre, par son ordre, dans

un dithyrambe de cent six vers, les louanges de Bacchus. Créon vient annoncer à OEdipe qu'il est lui-même le meurtrier de Laïus; mais OEdipe soupçonne Créon d'avoir commis le crime qu'il veut lui imputer, et le fait arrêter. Le quatrième acte s'ouvre par une scène entre OEdipe et Jocaste; le premier, commençant à soupçonner la vérité, se fait raconter par son épouse les circonstances de la mort de Laïus. Un messager vient lui annoncer la mort de Polybe: comme l'oracle lui avoit prédit qu'il tueroit son père, le fatal secret se découvre alors. Le chœur termine l'acte par un éloge de la médiocrité. Dans le cinquième acte, un inconnu vient annoncer au chœur la catastrophe; le chœur répond, dans les principes du Portique, qu'il faut se soumettre au Destin. Jocaste vient se tuer sur la scène, et OEdipe, privé de la vue, quitte le trône et le pays, après avoir invoqué la peste, pour qu'elle quitte avec lui le malheureux peuple de Thèbes. L'Œdipe est une des trois pièces attribuées à Sénèque le rhéteur par Heinsius, qui remarque que, de toutes les tragédies latines, l'Œdipe est la seule qui soit de la classe qu'Aristote appelle πεπλεγμένη, c'est-à-dire, ayant un nœud parfait, puisqu'elle renferme une *péripétie*, ou un changement subit et complet, et une reconnoissance.

9. *Hercule sur l'Œta.* La première scène est au promontoire Cenæum en Eubée. Hercule paroît, et, adressant la parole à Jupiter, vante les services qu'il a rendus; il en demande la récompense qui

lui a été promise, une place parmi les divinités de l'Olympe. Il ordonne de préparer un sacrifice. Iole, sa maîtresse, et le chœur des jeunes filles d'Œchalie plaignent le malheur de leur patrie et la mort de leurs amis. Dans le second acte, nous sommes tout d'un coup transportés à Trachis en Thessalie, au pied du mont Œta. Déjanire, jalouse d'Iole, qu'Hercule a amenée avec lui, médite sa vengeance, et envoie à Hercule un présent funeste, une robe teinte du sang du centaure Nessus, qui avoit été tué par Hercule au moyen d'une flèche envenimée. Le chœur des femmes Etoliennes déplore en cent vingt-trois vers le sort de Déjanire, et déclame contre l'ambition et le luxe. Dans le troisième acte, Déjanire commence à soupçonner qu'elle a été trompée par Nessus; il ne lui reste plus de doute après un récit qu'Hyllus vient faire des ravages causés par la robe, et elle se tue. Le chœur chante la fragilité des choses humaines. Hercule, dont le sang est consumé par un feu intérieur, vient se plaindre de ce qu'il doit mourir d'une mort indigne de lui. Alcmène, sa mère, lui apporte des consolations; Hyllus lui apprend la mort de Déjanire; Hercule remet son arc et ses flèches à Philoctète, et ordonne qu'on construise sur le mont Œta un bûcher sur lequel il va se brûler; le chœur annonce l'apothéose d'Hercule. Le cinquième acte renferme un singulier mélange. Philoctète vient raconter à la nourrice d'Hercule la mort de ce héros. Alcmène, qui prend la place de

la nourrice, se plaint d'abord de son malheur dans un long dialogue avec Philoctète; ensuite sa douleur s'exhale dans une ode de soixante-seize vers. Enfin Hercule descend du ciel, et lui raconte son apothéose, qui est célébrée par le chœur; celui-ci annonce qu'Alcide lancera la foudre avec plus de force que Jupiter. Cette tragédie, qui est au-dessous du médiocre, a été quelquefois regardée comme un ouvrage de la jeunesse de Lucain, qui a voulu imiter les Trachiniennes de Sophocle. Un ancien manuscrit l'attribue à Sénèque le rhéteur. Le personnage d'Alcmène est tout-à-fait oiseux, et l'action étant terminée, la descente d'Hercule est une machine indigne de la bonne tragédie. L'Hercule Œtéen est la plus longue de toutes les tragédies latines, car elle a mille neuf cent quatre-vingt-seize vers (1).

10. *Octavie.* Cette tragédie n'est remarquable que parce que la fable qui en fait le sujet est prise dans l'histoire romaine, tandis que celles des neuf autres sont tirées de la mythologie grecque, ou, en d'autres termes, parce que c'est une *tragœdia prætextata.* Malheureusement elle est dépourvue d'intérêt. Octavie, fille de l'empereur Claude et de Messaline, a été obligée de donner sa main à Néron. Celui-ci, après avoir fait mourir Agrippine sa mère, se dégoûte de son épouse, et se prépare à épouser Poppée. La malheureuse Octavie ouvre la

(1) La Médée en a 1027; l'Hippolyte 1280; l'Agamemnon 1012; les Troyennes 1179; l'Hercule en fureur 1344; le Thyeste 1112; l'Œdipe 1061; et l'Octavie 992. De la Thébaïde il en reste 664.

scène ; elle gémit sur son sort. Elle est remplacée par sa nourrice, qui fait des réflexions sur la vie des cours. Après cela ces deux femmes s'entretiennent, et la nourrice exhorte la princesse à la patience. Enfin le chœur exprime son indignation sur le mariage projeté avec Poppée, et sur la patience avec laquelle le peuple romain supporte le monstre qui le gouverne. Le philosophe Sénèque vient, dans le second acte, déclamer une tirade contre les vices du siècle. Néron paroît, ordonnant au préfet du prétoire de lui apporter les têtes de ceux qu'il a condamnés à mourir. Sénèque essaie en vain de lui inspirer des sentimens d'humanité : le tyran ordonne les apprêts de ses noces. Dans le troisième acte, l'ombre d'Agrippine arrive des enfers, on ne sait trop pourquoi, si ce n'est pour se plaindre d'avoir donné le jour à Néron. Octavie prie le chœur de ne pas s'affecter de son divorce. Le quatrième acte s'ouvre par une scène entre Poppée et sa nourrice ; effrayée par un songe, la maîtresse de Néron demande des consolations. Le chœur vante la beauté de Poppée, et apprend par un messager que le peuple s'est levé en faveur d'Octavie. Cinquième acte : Néron exaspéré par la révolte du peuple, ordonne la déportation et la mort de son épouse. Le chœur termine la pièce par la remarque que la faveur du peuple a été souvent pernicieuse à ceux sur lesquels elle s'est portée : il raconte tous les malheurs qui ont affligé les femmes de la maison

de César. Octavie, contente de mourir, demande qu'on se hâte de la transporter à Pandatarie, et le chœur finit par un vœu adressé aux vents pour qu'ils poussent ailleurs le vaisseau qui va la recevoir. *Joseph Scaliger* croit que cette tragédie est de Scæva Memor, poëte du temps de Domitien, dont on cite une autre pièce intitulée *Hercule.* Vossius, au contraire, la donne à l'historien Florus, qui étoit de la famille Annéenne, laquelle portoit aussi le nom de Sénèque.

Il nous reste à faire quelques observations générales sur les dix tragédies latines.

C'est dans ces pièces surtout qu'on peut remarquer l'influence des écoles de rhétorique qui existoient à Rome, sur la poésie latine. Tout porte à croire que ces tragédies n'étoient autre chose que des thèmes ou exercices scholastiques ; il est évident au moins que, méconnoissant le véritable objet de la tragédie, leurs auteurs n'ont eu d'autre but que de briller par des sentences pompeuses et par des descriptions magnifiques. « Les tragédies attribuées à Sénèque, dit un critique allemand (1), ne sauroient, à aucun égard, être comparées aux tragédies grecques ; on ne peut pas même les mettre dans la classe des imitations heureuses ; on auroit tort de les désigner comme des modèles pour les

(1) Charaktere der vornehmsten Dichter aller Nationen, vol. IV, p. 405.

poëtes dramatiques (1). L'auteur avoit plus d'imagination que de jugement, plus d'esprit que de goût, plus d'envie de plaire que d'inspiration poétique. Le véritable génie dramatique lui manquoit ; car, quoiqu'il réussisse dans certaines situations, dans certains traits et dans certaines expressions ; quoiqu'il soit surtout très-heureux à répandre sur ses descriptions une teinte tragique, on ne trouve pas dans ses productions ce génie créateur qui sait concevoir une fable comme un ensemble dont toutes les parties se tiennent ; qui sait peindre des caractères variés et faire naître des situations dans lesquelles ils se développent avec vérité et énergie. Il est, au reste, fort probable que l'auteur de ces tragédies ne les a pas destinées au théâtre, mais qu'il regardoit la forme dramatique comme favorable aux compositions scholastiques ; au moins on ne peut se dissimuler que son but ne soit plus oratoire que tragique, et qu'il n'ait cherché à fixer l'attention plutôt sur le talent de l'écrivain que sur les circonstances où se trouvoient ses per-

(1) *Corneille* et *Racine* parmi les François, et *Weisse* parmi les Allemands, ont à la vérité emprunté de ces pièces quelques scènes ou idées heureuses ; mais un homme de génie et de goût trouve partout quelque chose qu'il peut s'approprier. Sans doute les tragédies de Sénèque contiennent des beautés qui méritent d'être conservées ; mais il faut du talent pour les découvrir et pour en tirer parti, et dans des chefs-d'œuvres le beau doit se découvrir sans peine. On sera peut-être obligé de convenir que l'étude de Sénèque a donné à la tragédie moderne une certaine pompe et un air de déclamation qui, au reste, n'a pas été avantageux à ses progrès. (*Note de l'auteur allemand.*)

sonnages. Conformément à ce but, la fable est travaillée de manière qu'elle amène surtout de longs discours, des maximes et des descriptions. C'est dans ces dernières que le talent de Sénèque brille dans tout son lustre; et cependant il affoiblit souvent l'effet qu'il veut produire, en entrant dans trop de détails. L'esprit du rhéteur est toujours disposé aux exagérations; dans le siècle de Sénèque surtout, il avoit pris une tendance vers l'enflure et vers une fausse grandeur, qui a déterminé le choix des caractères, et la manière dont ils se développent sur la scène. Cette tendance est cause que le poëte aime à peindre des caractères fiers, qu'il préfère la fureur à toute autre passion, et qu'en la peignant, il emploie les couleurs les plus fortes. Insensible à l'harmonie des tableaux, et se souciant peu de graduer l'effet des passions, il veut, dès l'ouverture de la scène, remplir d'étonnement l'esprit de ses lecteurs; dès le début, il exprime les sentimens les plus exaltés. Dans ses pièces, il règne, d'un bout à l'autre, une pompe de paroles qui ne permet pas à l'attention de se reposer, et dégénère souvent en enflure. Si l'étude de cet écrivain peut être utile, c'est pour apprendre à connoître cet art avec lequel le rhéteur sait disséquer en ses plus petites parties chaque image, analyser chaque sentiment, et le représenter sous toutes ses faces; mais on apprendra en même temps par son exemple, combien ce moyen est dangereux pour le poëte dramatique. Il n'y a guère d'écrivain qui offre autant

d'exemples de détails déplacés; et aucun n'a si souvent obscurci par ce défaut les véritables beautés qu'il a bien su entrevoir, mais dont il n'a pas su user avec une sage économie. »

Nous dirons encore, et c'est le même critique qui fournit cette observation, que c'est à Sénèque que la tragédie moderne doit ces courtes réponses dont le *qu'il mourût* de Corneille est un des exemples les plus sublimes. Ce laconisme qui convient aux âmes fières n'étoit pas du goût des Athéniens; leurs poëtes tragiques ne l'employoient pas, et on peut regarder Sénèque comme l'inventeur de ce genre de réponses qui produit un grand effet (1).

Sous Tibère, fleurissoit M. ÆMILIUS SCAURUS, auteur d'une tragédie intitulée *Atrée*. Un passage qui disoit que les peuples doivent supporter les princes attaqués de folie, parut à Tibère dirigé contre lui; il fit accuser le poëte d'un crime imaginaire, et celui-ci se tua (2).

Pline le jeune et Quintilien parlent d'un poëte tragique qui a été le contemporain de Sénèque, et dont le premier dit avoir écrit la vie, c'est P. POMPONIUS SECUNDUS, né à Bologne. On l'appeloit de son temps le Pindare tragique. Les foibles fragmens qui nous restent de ses tragédies ne suffisent

(1) De ce genre sont le *agnosco fratrem* dans le Thyeste (v. 1006); le *peperi* de Medea (v. 26); et le *Medea superest* de la même tragédie (v. 166), le *quod vivo* de Phèdre, dans Hippolyte (v. 880), et un grand nombre d'autres. Ces réponses énergiques n'ont rien de commun avec le dialogue coupé qu'on trouve fréquemment dans Euripide.

(2) *Dion Cass.* LVIII, c. 24.

pas, il s'en faut, pour nous aider à discerner la part que la prévention et l'amitié peuvent avoir eue à ce jugement; mais il paroît toujours que les pièces de Pomponius n'étoient pas de nature à être lues seulement, et qu'il les portoit au théâtre. Pline raconte qu'un des amis du poëte ayant critiqué une tirade dont il avoit fait lecture, Secundus se défendit en s'écriant: J'en appelle au peuple.

Curatius Maternus est cité (1) comme l'auteur de quatre tragédies intitulées Médée, Thyeste, Caton et Domitien. Dion Cassius nous apprend que ce poëte fut tué par ordre de Domitien, pour avoir déclamé contre la tyrannie.

Burman a publié, dans son Anthologie latine (2), une espèce de tragédie ou scène tragique que *Saumaise* avoit trouvée dans quelque manuscrit. Elle est intitulé *Médée*, et composée de 461 vers, entièrement formés de centons ou hémistiches de Virgile. On voit, par un passage de *Tertullien* (3), que l'auteur de cet ouvrage bizarre s'appeloit Hosidius Geta. On ignore à quelle époque il a vécu. On trouve, à la vérité, dans les fastes consulaires un *Cn. Hosidius* (ou *Osidius*) *Geta*, qui fut consul l'an de Rome 801, sous le règne de Claude: mais on a de la peine à croire qu'à

(1) Dans le dialogue de Caus. corr. eloq.

(2) Vol. I, p. 149. Les 104 premiers vers de ce poëme avoient déjà été publiés par *P. Scriverius*, dans ses Collectan. vet. trag. post Senecam.

(3) Hæret. c. 39.

cette époque où le goût commençoit seulement à dépérir, on connût déjà ce mauvais genre de composition.

Tels sont les poëtes tragiques de cette époque. Quant à la comédie, comme elle fournissoit moins d'occasions que la tragédie de faire valoir les talens oratoires, elle fut encore plus négligée. Il existe dans les lettres de Pline un passage remarquable sur VERGINIUS ROMANUS (1). Après avoir fait des mimes dont Pline parle avec enthousiasme, et des comédies dans lesquelles il imita Ménandre, et pour lesquelles il mérita d'être nommé à côté de Plaute et de Térence, Verginius s'essaya aussi dans le genre de l'*ancienne comédie*, et y montra du génie, de la grandeur, de l'esprit et de l'élégance. Il exalta, ajoute Pline, la vertu et châtia le vice, en usant avec décence des noms fictifs, et avec vérité de ceux qui n'étoient pas déguisés. Après un tel éloge, il est bien à regretter, pour l'histoire du théâtre romain, que le temps ne nous ait pas conservé le moindre fragment des pièces de Verginius. Comment à Rome, et surtout sous les empereurs, pouvoit-on reproduire, même dans des sociétés particulières, la liberté de l'ancienne comédie grecque antérieure à Ménandre?

(1) VI, ep. 21.

2. *Poésie épique.*

Les successeurs de Virgile dans l'épopée ont été ses imitateurs; mais ils restèrent tous bien au-dessous de lui. Ils brillent par une érudition empruntée des poëtes alexandrins; mais manquant de cet enthousiasme qui part du fond de l'âme, échauffés par un feu étranger, ils n'ont pas réussi à intéresser leurs compatriotes, et encore moins la postérité, à des fables puisées dans la mythologie grecque; ou, s'ils ont choisi des sujets nationaux, ils n'ont pas su s'élever au-dessus de l'histoire, et il est incertain si leurs productions peuvent être placées dans la classe des poésies épiques.

M. Annæus Lucanus naquit, l'an 38 de J. C., à Cordoue, où sa famille, originaire d'Italie, étoit fixée depuis quelques générations, et où elle exerçoit des emplois publics. Son père, Annæus Mela, étoit chevalier romain, et jouissoit d'une grande considération dans sa province. Lucain fut nommé d'après Anicius Lucanus, son grand-père maternel, qui se distinguoit par son éloquence. Dans sa plus tendre enfance, Lucain fut amené à Rome, où il reçut son éducation. Rhemnius Palæmon et Flavius Virginius furent ses maîtres de grammaire et d'éloquence. Les principes de la philosophie stoïcienne lui furent donnés par Annæus Cornutus, philosophe grec, qui professa à Rome jusqu'à ce que Néron, indigné de sa fran-

chise, le relégua dans une île. Le talent de Lucain pour la poésie se développa de bonne heure : dès l'âge de quatorze ans, il déclama fréquemment des poëmes grecs et latins. Son éducation ayant été achevée à Athènes, Sénèque, son oncle paternel, qui gouvernoit alors la jeunesse de Néron, le plaça auprès de ce prince. Néron s'attacha au jeune poëte, et le fit nommer questeur avant qu'il fût parvenu à l'âge requis pour cette magistrature. Pendant qu'il l'exerçoit, Lucain donna au peuple un magnifique spectacle de gladiateurs. Quelque temps après, il fut nommé augure. La folie de Néron, qui prétendit être grand poëte, et la vanité de Lucain, qui ne voulut céder à personne le premier rang, brouillèrent bientôt les deux amis. Néron offensa le jeune présomptueux en quittant un jour brusquement une assemblée où il déclamoit un de ses ouvrages; Lucain se vengea de cet affront en se présentant dans une autre assemblée comme concurrent du prince. On ne sait qu'admirer davantage, de l'imprudence de Lucain, qui crut la littérature compromise si une mauvaise pièce produite par le prince étoit couronnée, ou du courage des juges qui décernèrent le prix à celui qui avoit osé concourir avec le maître. Elle n'étoit donc pas composée de sénateurs, cette assemblée qui osa déplaire au prince dans une chose qui lui tenoit si fort à cœur, qu'elle lui faisoit négliger les soins du gouvernement! Il restoit donc quelques traces de liberté dans l'âme d'auditeurs que, pour

l'honneur des lettres, on peut supposer choisis parmi ce que Rome possédoit de plus instruit! La vengeance de Néron frappa le côté le plus sensible de Lucain; il lui fut défendu de déclamer dorénavant en public.

On peut, sans être injuste envers la mémoire de Lucain, attribuer à la haine que dès-lors il conçut pour Néron, la part qu'il prit à la conspiration de Pison; mais on voudroit pouvoir le justifier sur un reproche que lui fait Tacite, et qui a imprimé une tache ineffaçable à son nom. On prétend que, trompé par une promesse qui lui annonçoit sa grâce, s'il déclaroit ses complices, et voulant plaire à Néron, qui avoit fait périr sa propre mère, en se rendant à son tour coupable d'un parricide, il déclara qu'Anicia étoit entrée dans la conspiration. Les admirateurs de Lucain ont supposé que ce fait a été inventé par Néron ou par ses flatteurs, pour rendre odieux le caractère du poëte qui avoit encouru sa disgrace : malheureusement on peut leur opposer que Tacite, naturellement porté à scruter les artifices de la tyrannie, rapporte l'accusation sans témoigner le moindre doute. Quoi qu'il en soit, cette lâche complaisance, si le poëte s'en rendit coupable, ne put le sauver; seulement on lui permit de choisir le genre de sa mort. Il se fit ouvrir les veines, et mourut avec un courage qui contrastoit avec la lâcheté qu'il venoit de montrer. On raconte même que, se sentant affoibli par la perte

de son sang, il récita quatre vers que, dans son poëme, il avoit mis dans la bouche d'un soldat mourant. Il périt l'an 65 de J. C., à l'âge de vingt-sept ans. Quoique accusée de complicité, sa mère ne fut pas enveloppée dans sa disgrâce.

Lucain laissa une jeune veuve dont l'esprit et le mérite sont loués à l'envi par Martial et Stace. Elle s'appeloit *Polla Argentaria*, et est comptée par Sidoine Apollinaire (1) parmi les femmes célèbres dont les conseils et le goût ont été fort utiles à leurs maris dans la composition de leurs ouvrages.

Les diverses poésies de Lucain, son Combat d'Hector et d'Achille, qu'il composa à l'âge de douze ans; sa description de l'incendie de Rome; ses Saturnales, sa tragédie de Médée, restée imparfaite, ont péri : nous n'avons de ce poëte qu'un seul grand poëme, la *Pharsale*, ou la guerre entre César et Pompée, en dix livres. On a disputé à cet ouvrage le titre de poëme épique : en effet, l'invention poétique et les machines, qui sont de l'essence de l'épopée, y manquent absolument, et le sujet convenoit mieux à ce qu'on a improprement appelé poëme historique, genre dans lequel s'étoient exercés les poëtes d'Alexandrie. L'événement qui fait le sujet de la Pharsale étoit trop rapproché des temps du poëte pour qu'il fût permis à son imagination de l'orner par des fictions.

(1) Lib. II, ep. 10.

Mais si l'on ne veut pas accorder à la Pharsale le rang d'un poëme épique, on lui assignera du moins une place distinguée parmi les poëmes historiques, qu'on nommeroit peut-être mieux histoires poétiques. Sous ce point de vue, Lucain ne pouvoit guère choisir un sujet plus intéressant pour ses compatriotes que l'histoire de la lutte entre César et Pompée, ou, comme les patriotes l'envisageoient, de la victoire remportée sur la liberté romaine : ce grand événement amena la révolution que la corruption des mœurs et l'étendue de l'empire avoient depuis long-temps rendue inévitable. Rapporter cette catastrophe sans y mêler rien de surnaturel ; l'orner de toutes les descriptions poétiques que la vérité historique comportoit ; donner à ses acteurs le caractère qu'ils avoient montré, et le faire ressortir en peignant les différentes situations où ils s'étoient trouvés ; développer des sentimens nobles et dignes d'hommes libres ; proclamer les maximes que tous les efforts des tyrans ne sauroient renverser ; parler à ses concitoyens un langage pur, éloquent et énergique ; réveiller en eux le patriotisme qui pourroit un jour les délivrer du joug honteux que des maîtres féroces leur avoient imposé : telle fut la tâche glorieuse que Lucain se proposa de remplir. S'il est resté au-dessous de son sujet, si quelquefois il a manqué de jugement et de goût, il ne faut pas oublier que la Pharsale est l'ouvrage d'un jeune homme, et plaindre le destin qui ne

permit pas à l'homme fait de corriger cet essai et de nous laisser des ouvrages composés avec un jugement fortifié par l'âge et un goût épuré qui lui auroient sans doute assigné un rang à côt édes plus grands poëtes de tous les temps.

Le principal défaut de la Pharsale, en admettant même qu'elle ne soit qu'un poëme historique, est le manque d'unité dans l'action. On ne voit pas, à la lecture de cet ouvrage, quel est le but auquel tendoit le poëte, quel est le point où tout doit se rapporter. Est-ce le triomphe momentané que la liberté remporta sur la tyrannie par la mort de César, que le poëte a voulu célébrer? Son intention étoit-elle de peindre les suites désastreuses de la discorde? Ou vouloit-il mettre au grand jour quelque autre vérité morale ou politique? Le lecteur reste dans l'incertitude sur ces questions. Il est vrai que, l'ouvrage n'ayant pas été achevé, il est plus difficile de prononcer sur le but du poëte; mais ce but, quel qu'il fût, devoit être clairement indiqué dans toutes les parties du poëme, en faire pour ainsi dire l'âme, et être le pivot autour duquel tout auroit tourné.

Fidèle aux lois de l'histoire, bien différentes de celles de l'épopée, Lucain ne nous transporte pas d'abord au milieu de l'action; il remonte à l'origine de la guerre civile entre César et Pompée, et suit les événemens dans un ordre chronologique. Ses principaux héros sont Pompée, César, Caton et Brutus. Mais on peut reprocher au poëte de

ne pas avoir réussi dans la peinture de leurs caractères, et de produire quelquefois sur ses lecteurs une impression différente de celle qu'il vouloit leur donner. Le caractère de Pompée est exalté, même aux dépens de la vérité historique; celui de César est traité avec injustice; et cependant Lucain n'a pas réussi à rendre le premier intéressant. César est, malgré le poëte, le véritable héros de la Pharsale; il est le principal ressort de l'action, l'âme de tous les événemens; c'est lui qu'on a toujours devant les yeux, pendant qu'on ne voit et n'entend de Pompée que les éloges exagérés que lui prodigue le poëte.

C'est surtout dans ses digressions, dans les nombreuses descriptions dont Lucain orne son récit, et dont quelques-unes prouvent le talent le plus distingué, qu'il trahit un défaut de jugement et de goût qui tenoit à sa jeunesse, et à l'imitation de ses modèles de l'école d'Alexandrie. L'érudition tient souvent lieu de la variété; le genre d'esprit mis en vogue par Sénèque, parent de notre poëte, et les maximes du Portique auxquelles il étoit attaché, remplacent l'enthousiasme et cette dignité qui est un des caractères de l'épopée. Les discours que le poëte met dans la bouche de ses héros sont froids, monotones et boursoufflés. Sa versification manque de cette élégance et de cette harmonie qui distinguent celle de Virgile.

Outre la Pharsale, divers critiques, tels qu'*Adrien de Jonghe, Joseph Scaliger, Pierre Pithou* et

Gérard Jean Vossius, ont attribué à Lucain un poëme en 261 vers qui nous a été conservé, et qui renferme un *éloge de Calpurnius Pison*, celui qui conspira contre Néron (1). *Barthius* croit que cet opuscule faisoit partie d'un mélange de poésies publiées par Lucain, sous le titre de *Sylvæ*. Cependant d'autres savans, parmi lesquels nous citons surtout *Fabricius* et *Wernsdorf*, ont fait voir qu'on ne peut regarder Lucain comme l'auteur de ce poëme. Les expressions dont se sert le poëte pour indiquer la bassesse de son extraction et la médiocrité de sa fortune, ne conviennent pas à Lucain, sorti d'une maison considérée, et riche, tant par lui-même que par sa femme. Ils l'attribuent, avec beaucoup de vraisemblançe, à SALEIUS BASSUS, l'ami de Lucain, que Juvénal appelle un poëte pauvre, en faisant allusion, peut-être, au poëme dont nous parlons (2). Ce Bassus reçut divers présens de Vespasien, comme nous le voyons dans le Dialogue des orateurs célèbres; et c'est peut-être de lui que veut parler Suétone, en disant que Vespasien donna des gratifications à des poëtes et à des artistes malheureux (3). Juvénal aussi cite (4) Saleius comme un de ceux qui participèrent à la libéralité de Pison. Ce Pison est le même

(1) On ne sait pas quel étoit le degré de parenté entre ce Pison et ceux auxquels Horace a adressé son Art poétique.

(2) *Juv.* sat. VII, 80. Quintilien lui attribue *vehemens et poeticum ingenium*. Voyez Inst. Or. X, 1, p. 143 de l'édition de M. Pothier.

(3) *Suet.* Vesp. 18.

(4) Sat. V, 109.

qui en 64 fit une tentative pour délivrer l'empire de la tyrannie de Néron, et dans la chute duquel Lucain fut enveloppé. C'est de lui que parle le scholiaste de Juvénal en ces termes (1) : « Pison Calpurnius, issu d'une ancienne famille, revêtit quelquefois le costume du théâtre pour jouer des tragédies. Il excelloit tellement au jeu du *calcul* (2), qu'on formoit cercle autour de lui quand il jouoit. Ce talent le recommanda à Caïus César (Caligula); cependant ce prince l'exila, parce qu'on croyoit qu'il avoit eu des familiarités avec sa femme, que l'empereur lui avoit d'abord enlevée (3), et que bientôt il avoit répudiée (4). Sous Claude, il fut rappelé, et nommé consul ; ayant hérité une grande fortune de sa mère, il vécut avec magnificence, et devint le soutien des hommes de mérite de toutes les classes ; il avoit même l'habitude de donner annuellement à un certain nombre de plébéiens la somme qu'il leur falloit pour entrer dans le corps des chevaliers. »

C. Valérius Flaccus, aux noms duquel les manuscrits ajoutent ceux de Setinus Balbus, fleurit sous Vespasien, et mourut, jeune encore, à Padoue, où il avoit passé sa vie. On croit qu'il y étoit né ; et cette opinion est fondée sur divers passages de Martial (4) ; d'autres supposent qu'il étoit originaire de Setia (Sezza) en Campanie, et

(1) Ad sat. V, 109.
(2) Espèce de jeu ressemblant à celui des dames.
(3) Suétone, in Calig. 25, raconte cet acte de folie de Caligula.
(4) Epigr. I, 62 et 77.

son surnom de Setinus paroît indiquer cette origine. Il y a cependant des critiques qui, étonnés de ce grand nombre de noms, se sont persuadés que les deux noms de Setinus Balbus ne désignent pas le poëte, mais un grammairien qui a fait une édition ou *récension* de son texte, ou peut-être le possesseur d'un manuscrit remarquable. Il existe une épigramme adressée à Valerius Flaccus par Martial, et dans laquelle il l'invite à renoncer à la poésie pour s'appliquer à l'éloquence du barreau, comme offrant plus de moyens de fortune à ceux qui s'y adonnoient. On en a conclu que les contemporains de Flaccus ne faisoient pas grand cas de ses talens poétiques. Cependant Quintilien parle de sa mort comme d'une grande perte pour la littérature (1). Cette mort eut lieu après l'an 88 de J. C., sous le règne de Domitien.

On a de Valerius Flaccus les *Argonautiques*, poëme dont il nous reste huit livres; le dernier cependant ne nous est pas parvenu en entier. On estime que ce poëme, s'il a été achevé, doit avoir eu dix ou douze chants. C'est une imitation d'Apollonius de Rhodes. Les savans ne sont pas d'accord entre eux sur le mérite des Argonautiques: quelques-uns les ont placés au-dessus de toutes les épopées des Romains, à l'exception de l'Enéide. D'autres, qui ont regardé la beauté de la diction comme moins essentielle que l'invention, leur assignent un des derniers rangs, et leur préfèrent de

(1) Inst. Or. X, 1.

beaucoup Stace, Lucain, et même Silius Italicus. En effet, les Argonautiques de Valerius Flaccus manquent d'originalité. Le principal défaut de ce poëme consiste en ce que le grand but de l'entreprise des Argonautes qui doit former l'intérêt de la fable, est continuellement perdu de vue en faveur des aventures de leur voyage et des épisodes ; il en résulte que, manquant d'intérêt, le poëme devient froid et monotone. Il n'est pourtant pas sans beautés; on y trouve des descriptions très-poétiques et des comparaisons ingénieuses. Il est remarquable que dans les passages où Flaccus n'a pas imité Apollonius de Rhodes, il est plus élégant qu'il ne l'est ordinairement lorsqu'il le copie. Son style est serré et énergique, mais souvent obscur et affecté. Chez lui, le naturel est toujours sacrifié à l'art, et le poëte aime à faire un étalage d'érudition qui n'est nulle part plus déplacé que dans la poésie.

Les premiers livres des Argonautiques furent trouvés par *le Pogge*, Florentin, dans le couvent de Saint-Gall. On découvrit ensuite les autres livres. *Jean-Baptiste Pio*, qui, en 1519, donna une édition de Valerius Flaccus, y ajouta le complément du huitième livre, ainsi que le neuvième et le dixième qu'il avoit fabriqués.

Après Valérius Flaccus, l'ordre chronologique nous conduit à C. Silius Italicus. On ignore le pays où il naquit. Le surnom d'Italicus a fait supposer qu'il vit le jour à Italica, ville de l'Espagne Bétique, au nom de laquelle une mosaïque récem-

ment découverte et expliquée par un membre de l'Institut, a donné parmi nous quelque célébrité. D'autres font naître ce poëte à Corfinium, ville des Péligniens, qui, d'après Strabon, fut appelée Italica dans la guerre des alliés; mais Vellejus Paterculus dit seulement qu'on eut le projet de changer ainsi le nom de Corfinium; et il n'est pas probable que ce projet ait été exécuté. Dans tous les cas, que Silius soit natif d'Italica en Espagne, ou de Corfinium, le nom d'Italicus ne pourroit pas indiquer cette origine; il auroit fallu l'appeler *Italicensis*. Il est donc à supposer que le nom d'Italicus étoit porté par la famille dont Silius étoit issu; ce nom aura été donné à un de ses ancêtres originaire de l'Italie, et qui se sera établi dans une des provinces de l'empire pour y exercer une magistrature ou le commerce.

On croit que Silius naquit l'an 25 après J. C., sous le règne de Tibère. Il étudia avec beaucoup de succès l'éloquence et la poésie; dans la première, il prit Cicéron pour modèle, et acquit au barreau la réputation de grand orateur. Dans la poésie, Virgile fut l'auteur sur lequel il se forma de préférence. Sa prédilection pour ces deux grands écrivains le porta à acheter deux campagnes qui leur avoient appartenu, celle de Cicéron à Tusculanum, et celle de Virgile près de Naples, où ce poëte étoit enterré. Silius visitoit souvent le tombeau de ce dernier dont il célébroit aussi tous les ans avec solennité le jour de naissance. Si l'on peut

ajouter foi à la tradition qui appelle tombeau de Virgile les ruines d'un petit monument qu'on voit près de Naples, on peut désigner la place où fut située la campagne des deux poëtes. Ce monument se voit sur le revers de la côte qui forme une espèce d'amphithéâtre autour de Naples ; il est placé du côté de la ville, à l'endroit même où commence le fameux chemin creusé dans le roc qui conduit à Puzzuole.

Silius passa par tous les emplois publics qui conduisoient au consulat : il s'insinua, dit-on, dans la faveur de Néron, en faisant le vil métier de délateur. Pline le jeune, qui nous a conservé ce fait, que pour l'honneur des lettres on voudroit pouvoir révoquer en doute, ajoute que, s'il est vrai que Silius s'en rendit coupable, il répara cette faute par une longue suite de vertus, et qu'il jouit à Rome d'une grande considération.

Le premier consulat de Silius (car on croit, sans preuve suffisante, qu'il exerça trois fois cette magistrature) est de la fameuse année 68, où périt Néron. Silius jouit de la faveur de Vitellius et de Vespasien: sous le dernier, il fut proconsul en Asie. Comblé d'honneurs et de richesses acquises avec probité, il se retira, dans sa vieillesse, en Campanie, et y passa le reste de ses jours dans la société des Muses. Attaqué, à l'âge de 75 ans, d'une maladie incurable, il se laissa mourir de faim, dans la 100e année après J. C., sous le règne de Trajan.

Silius aima toute sa vie la poésie et les lettres, et leur donna tous les instans que lui laissoient ses fonctions publiques; mais ce ne fut que dans sa vieillesse et dans sa retraite près de Naples qu'il s'avisa lui-même de se placer au rang des poetes. Il composa alors un grand poëme épique, ou plutôt historique, en dix-sept chants, sur la seconde guerre punique. Ce poëme, intitulé *Punica*, nous a été conservé. Il confirme le jugement que Pline porte sur Silius, en disant que ce fut moins son génie que le travail qui le rendit poëte (1). Il paroît que Silius fut un de ces hommes auxquels la nature a donné une certaine facilité qui les fait réussir en tout ce qu'ils entreprennent, et qui, lorsqu'elle est secondée par de l'instruction et du goût, peut, jusqu'à un certain point, tenir lieu de génie. Le sujet que Silius choisit pour son poëme offroit le plus grand intérêt aux Romains; il convenoit même à l'épopée. Trois siècles s'étoient écoulés depuis cet événement mémorable, et quoique tous les détails de cette guerre fussent connus, parce que plusieurs historiens grecs et latins les avoient consignés avec soin dans leurs ouvrages, cependant il restoit un champ libre à l'imagination du poëte, qui pouvoit se permettre des fictions et employer toutes les machines dont le poëme épique ne sauroit se passer. Silius ne dédaigna pas ce moyen d'intéresser et de plaire; mais, ainsi que

(1) Majore cura quam ingenio scripsit. *Plin.* ep. III, 7, 5.

Lucain, il choisit un plan défectueux, préférant la méthode historique qui fait connoître toute la suite d'un événement, à la manière poétique qui choisit, dans une série de faits, un fait unique pour en faire l'action principale et le but vers lequel tout doit tendre. En se transportant tout à coup dans les dernières années de cette guerre, le poëte pouvoit prendre pour sujet la tentative d'Annibal sur Rome : elle lui offroit les différentes parties qui sont jugées nécessaires pour une action épique aussi-bien que par une action dramatique, un commencement, un nœud et une catastrophe. En suivant un autre plan, en préférant à l'épopée la marche de l'histoire, Silius devoit, comme Lucain, s'abstenir des fictions mythologiques, qui sont très-déplacées dans un récit historique. Le mélange des deux genres a donné naissance à une production informe, à laquelle on ne sait quelle place assigner. Est-ce une épopée? elle manque d'unité. Silius veut-il se renfermer dans le genre historique? ses fictions deviennent des invraisemblances, et ses machines sont déplacées.

Silius a tiré le sujet de son poëme des histoires de Tite-Live et de Polybe; ses ornemens poétiques sont empruntés de Virgile; mais il ne possède pas le talent de se les approprier, de manière que ses imitations sont trop manifestes. Elles ne se bornent pourtant pas à Virgile; Silius a aussi pillé Lucrèce, Horace, Hésiode et Homère, ce qui donne à sa diction une inégalité désagréable. Ainsi que Va-

lérius Flaccus, il cache sa médiocrité sous une apparence d'érudition et sous une pompe affectée qui répand de la froideur sur sa composition.

Pour peindre le caractère de Silius en peu de mots, on peut dire qu'il avoit une partie des talens dont la réunion forme le grand poëte; il possédoit des connoissances historiques, géographiques et physiques, qui donnent à son poëme un prix d'autant plus grand aux yeux des antiquaires, qu'il renferme divers faits omis par Tite-Live : il sut choisir un sujet grand et intéressant; les caractères de ses personnages ont la vérité historique, mais il leur manque l'élévation que la poésie pourroit leur donner; les sentimens qu'il exprime sont grands et nobles. Parmi les descriptions dont son poëme est rempli, celles des batailles sont surtout admirées. Silius manque d'enthousiasme; son style se compose de phrases empruntées qu'il n'a pas su s'approprier, qu'il n'a pas, si l'on peut ainsi parler, su marquer de son cachet. Qu'il exprime la colère ou la tendresse, son froid glace le lecteur.

Quelle qu'eût été la réputation de Silius parmi ses contemporains, il tomba bientôt dans l'oubli; aucun grammairien ancien ne le cite, et Sidoine Apollinaire seul le nomme parmi les poëtes illustres. A la renaissance des lettres, on étoit si bien persuadé de la perte de son poëme, que le célèbre Pétrarque, dans l'idée de le remplacer, composa son *Afrique*, dont le sujet est la seconde

guerre punique (1). Enfin, pendant le concile de Constance, le Pogge trouva un exemplaire de Silius, probablement à St.-Gall, où il avoit aussi fait la découverte des premiers livres de Valerius Flaccus. Le Pogge, et son ami *Bartolomeo di Montepulciano*, en firent une copie qui devint l'original de toutes celles dont les premiers éditeurs se servirent, jusqu'à ce que *Louis Carrion* découvrit vers 1575, à Cologne, un manuscrit de Silius, qu'il crut pouvoir dater de l'époque de Charlemagne. Un troisième fut trouvé à Oxford : il est plus moderne que celui de Cologne. Lefebvre de Villebrune, qui, en 1781, publia une édition de Silius, qu'il prétendit être la première complète, a inséré dans le seizième chant, après le vingt-septième vers, trente-trois autres vers qu'il dit avoir trouvés dans un manuscrit de Paris, et qui existent, avec quelques changemens, dans le sixième chant de l'Afrique de Pétrarque. Les connoisseurs, et surtout le célèbre *Heyne*, dans la critique (2) qu'il

(1) Telle est au moins l'opinion commune ; mais Lefebvre de Villebrune ne l'adopte pas. Il dit dans la préface de son édition de Silius: Drakenborch et M. le baron de la Bastie (Mém. de l'Acad. des Inscriptions, tom. XV) ont répété, d'après Lil. Giraldi. que si Pétrarque eût connu ce poëme de Silius, il n'en eût pas fait un sur le même sujet. Je suis au contraire persuadé que Pétrarque n'a fait le sien que parce qu'il avoit un Silius, qu'il regardoit sans doute comme le seul exemplaire qui fût resté, et qu'il a laissé ignorer pour la gloire de son propre ouvrage.

(2) Gott. Anz. v. gel. Sachen, 1782.

a faite de l'édition de Villebrune, ont jugé que les trente-trois vers en question sont plutôt de Pétrarque que de Silius.

Publius Papinius Statius, le quatrième poëte épique du premier siècle, descendoit d'une famille originaire de Selles en Epire. Il naquit, en 61, à Naples. Son père, qui se distinguoit par ses talens pour la poésie, y enseignoit la littérature grecque et latine. Stace reçut son éducation à Rome : son père s'étoit transporté avec lui dans cette ville, où il devint un des maîtres du jeune Domitien. Ce prince fixa son attention sur le fils de son précepteur, qui lui fut recommandé par Paris, célèbre comédien, et favori de Domitien. Stace, qui étoit fort pauvre, avoit vendu à cet acteur sa tragédie d'*Agave*, que Paris publia comme son ouvrage. Par reconnoissance, il fit inviter le poëte à un grand banquet impérial. Stace remporta trois fois le prix dans les jeux *albains*, mais il succomba dans les jeux *capitolins*. A l'âge de dix-neuf ans, il épousa la veuve d'un musicien : elle s'appeloit Claudia ; et il vante, dans plusieurs de ses ouvrages, son esprit et ses vertus. Claudia avoit une fille à laquelle Stace s'attacha comme si elle avoit été son propre enfant. Dégoûté, comme il dit, du luxe des Romains, il se retira, une année avant sa mort, dans une petite campagne près de Naples, que l'empereur lui avoit peut-être donnée, et il y mourut fort jeune, en 96.

Stace plut à Rome par la grande facilité que la

nature lui avoit donnée pour improviser des vers sur toutes sortes de sujets. Il réunit ces poëmes dans un recueil qu'il intitula *Sylvæ* ou *Mélanges*, et qu'on cite ordinairement sous le titre de *Sylves*; il est divisé en cinq livres, et renferme trente-deux petits poëmes, dont la plupart sont écrits en hexamètres. Chaque livre est précédé d'une préface en prose, et dédié à un des amis du poëte. Dans la préface du premier livre, Stace dit que ces poésies ont été composées à la hâte; qu'aucune d'entre elles ne l'a occupé plus de deux jours, et que quelques-unes sont l'ouvrage d'un seul jour. Ces morceaux traitent de divers sujets, selon l'occasion qui leur donna naissance. On y trouve un compliment adressé à Domitien à l'époque de l'érection de sa statue équestre; un épithalame; la description d'une campagne appartenant à un de ses amis; celle d'un bain; une ode pour le jour de naissance de Lucain; une complainte sur la mort d'un homme de bien; des remercîmens adressés à Domitien pour l'avoir admis à sa table, etc.

Stace a laissé un poëme épique, la *Thébaïde*, en douze livres, et le commencement d'une *Achilléide*, que sa mort précoce ne lui permit pas d'achever.

La Thébaïde, adressée à Domitien, est, comme les Puniques de Silius, les Argonautiques de Valerius Flaccus et la Pharsale de Lucain, plutôt un poëme historique qu'une épopée. La principale source de Stace a été Antimaque, dont la Thébaïde

ne nous a pas été conservée (1) : son modèle fut Virgile. Ce fut sans doute moins la modestie que la vérité qui fit dire à Stace, à la fin de son poëme :

> Nec tu divinam Æneida tenta,
> Sed *longe* sequere, et vestigia semper adora.

Le sujet de la Thébaïde étoit bien choisi; la guerre civile entre les fils d'Œdipe offroit une fable vraiment épique, riche en scènes terribles; mais Stace l'a gâtée en lui donnant une forme historique, ornée seulement d'épisodes et de machines. Il ne manque pas d'imagination, d'idées hardies et de sentimens; on le préfère, sous ce rapport, à Valerius Flaccus; mais il ignore l'art sublime d'Homère, de donner à chacun de ses héros un caractère individuel. Sa diction n'est pas simple et naturelle; il prend l'exagération pour la grandeur, et les subtilités pour de l'esprit. Ces défauts sont ceux de son siècle, comme l'est aussi la maxime d'étaler de l'érudition, qui caractérise tous les poëtes épiques de cette période. Au reste, le grand *Scaliger* juge Stace d'une manière plus favorable. Selon ce critique, il est, après Virgile, le premier poëte épique de l'antiquité grecque et latine (2).

De l'*Achilléide*, Stace n'acheva que le premier

(1) *Voyez* Histoire abrégée de la littérature grecque, vol. I, p. 48.

(2) Poëtices l. VI, p. 841.

livre; le second est resté imparfait. Il est probable que ce poëme, si l'auteur l'avoit terminé, auroit offert les mêmes beautés et les mêmes défauts que la Thébaïde. Le plan en étoit défectueux; le poëte n'avoit pas choisi une action unique; mais il se proposoit de donner toute la vie de son héros.

3. *Poésie didactique.*

Un poëme didactique, composé de six cent quarante vers, que nous possédons encore, doit probablement être placé dans cette période. C'est la description de l'Etna, dont nous avons déja fait mention (1).

Les opinions sur l'auteur de ce poëme sont extrêmement partagées. Il a été long-temps attribué à Virgile, par suite d'une tradition qui s'est conservée parmi les anciens commentateurs, et que les éditeurs qui l'ont publié avec les œuvres de ce poëte, ont adoptée sans examen. D'autres croyoient qu'il étoit de Claudien : en effet, on le trouve dans quelques manuscrits des poésies de Claudien; et cette circonstance seule auroit suffi pour accréditer une erreur causée par l'existence d'un poëme sur le mont Etna, qui fait partie des idylles de cet auteur. *Jules-César Scaliger* crut que l'Etna étoit une production de Quintilius Varus, l'ami

(1) Vol. I, p. 249.

de Virgile; mais ce grand critique ne s'est pas expliqué sur les motifs de son opinion. *Gaspard Barth* attribue cet ouvrage à Manilius, à cause de plusieurs traits de ressemblance qui se trouvent entre l'Etna et les Astronomiques de Manilius; mais ces rapports prouvent plutôt que l'auteur de l'Etna a été postérieur à Manilius, ou que ces deux poëtes ont imité les mêmes originaux. *Joseph Scaliger*, dont l'opinion a été généralement adoptée, attribue ce poëme à Cornelius Severus, mort très-jeune sous Auguste. Il se fonde sur un passage d'une lettre de Sénèque (1), où ce philosophe cite une description de l'Etna par Cornelius Severus : mais la manière même dont Sénèque parle de cette description, n'indique nullement qu'elle fût le sujet d'un poëme particulier. Ainsi qu'Ovide et Virgile, qui ont donné, l'un dans ses Métamorphoses, l'autre dans l'Enéide, des descriptions de l'Etna, Severus peut en avoir fait entrer une dans son poëme sur la guerre de Sicile. Il devoit même parler de cette montagne à l'occasion de la bataille qu'Auguste livra à Sextus Pompée, et pendant laquelle, selon le récit d'Appien, l'Etna vomit des flammes (2). En comparant le fragment

(1) Ep. LXXIX. Cette lettre est adressée à Lucilius, auquel Sénèque écrit : Morbo tuo daturus eras, etiam si nemo mandaret tibi, donec Ætnam describas in tuo carmine, et hunc solemnem omnibus poetis locum attingas. Quem quo minus Ovidius tractaret, nihil obstitit quod jam Virgilius impleverat : ne Severum quidem Cornelium uterque deterruit.

(2) De Bello civ. lib. V.

sur la mort de Cicéron, qui est indubitablement de Cornelius Severus, avec le poëme sur l'Etna, on remarque dans le premier une diction facile et élégante; dans le second, on reconnoît plutôt un philosophe qu'un poëte : ce morceau est écrit d'un style concis, coupé et peu coulant. Quelques expressions prouvent qu'il n'est pas du siècle d'Auguste (1), et l'on y remarque différentes allusions qui indiquent qu'il a été écrit du temps de Claude et de Néron. Au vers 290, il est question d'un Triton donnant du cor, machine hydraulique inventée sous Claude (2). Peu après, le poëte parle de l'orgue hydraulique placé dans les théâtres : cet instrument ne fut employé dans les spectacles que du temps de Néron (3).

La question relative au véritable auteur de l'Etna reste donc encore indécise. La lettre de Sénèque que nous avons citée indique que son ami Lucilius Junior (4), qui étoit procurateur de la Sicile, et auquel il adressa, outre ses lettres, son ouvrage sur la Providence, ainsi que ses Questions naturelles, devoit donner une description de l'Etna. Il est vrai que le passage de Sénèque ne prouve pas que cette description devoit former un poëme particulier; il paroît au contraire que Lucilius se

(1) Telles que: confluvium, emugire, cavamen, effumare, succosus, lentities, tudus.

(2) *Suet.* in Claud. 21.

(3) Voyez *Suet.* in Neron., 41, 54. *Senec.* epist. 84.

(4) Junior étoit son nom de famille.

proposoit de chanter tout ce que la nature offre d'extraordinaire en Sicile : mais une lecture attentive des ouvrages de Sénèque permet de supposer que Lucilius changea ensuite de plan, qu'il divisa ce grand sujet en plusieurs poëmes détachés (1), et réserva le mont Etna pour un poëme à part, qu'il ne publia qu'après la mort de Sénèque. On voit, par les épîtres de celui-ci, que son ami s'occupoit de préférence de l'étude de la physique, et qu'il aimoit la philosophie d'Epicure. L'auteur de l'Etna est en effet plus philosophe que poëte; il parle avec mépris des fictions que se permettent les poëtes; il examine avec soin les causes de l'éruption du volcan. Dans une de ses lettres, Sénèque avoit demandé à son ami s'il étoit vrai que la masse de l'Etna diminuoit insensiblement; l'auteur de la description de l'Etna a l'air de répondre à cette question dans les vers 363 et suivans. Au reste, une lecture attentive de ce poëme fait voir que l'auteur étoit très-familiarisé avec les ouvrages de Sénèque (2).

On peut encore placer parmi les poëmes didactiques de cette période le dixième livre de l'ouvrage de Columelle sur l'agriculture. Nous parlerons plus bas de cet auteur et de son ouvrage.

(1) Voyez *Sen.* Quæst. nat. III, 26. Il y parle de sa description de la fontaine d'Aréthuse, dont Lucilius ne dit plus rien dans son Etna, parce qu'il avoit traité cette matière séparément.

(2) Nous avons suivi, dans cette discussion, *J. Ch. Wernsdorf* éditeur des petits Poëtes latins. *Voyez* vol. IV. Prooem.

Ici nous dirons seulement que, dans le dixième livre, écrit en hexamètres, et intitulé *Cultus hortorum*, Columelle remplit d'une manière assez heureuse, mais dans un style fort simple et peu chargé d'ornemens, une lacune des Géorgiques de Virgile, que ce poete lui-même indique par les vers suivans :

> Verum hæc ipse equidem spatiis exclusus iniquis
> Prætereo, atque aliis post commemoranda relinquo (1).

Ces deux vers ont donné à Columelle l'idée de son dixième livre (2), comme ils ont inspiré plus tard à M. Delille son poëme des Jardins. Ces deux poëtes ont cependant traité leur sujet d'une manière tout-à-fait différente ; le poete françois a chanté plutôt les jardins d'agrément, et le poëte romain ceux d'utilité.

Il existe un poeme élégant et ingénieux d'un certain Terentianus Maurus, sur les lettres de l'alphabet, les syllabes, les pieds et les mètres, dans lequel ces matières sèches sont traitées avec tout l'art dont elles étoient susceptibles. Ce poëme est extrêmement utile pour la connoissance de la prosodie latine : l'auteur y réunit l'exemple au

(1) Georg. IV, 147.

(2) Il l'annonce lui-même par ces vers :

> .... Quæ quondam spatiis exclusus iniquis,
> Cum caneret lætas segetes et munera Bacchi,
> Et te, magna Pales, nec non cœlestia mella,
> Virgilius nobis post se memoranda reliquit.

précepte, en employant, pour l'explication des divers rhythmes, des vers écrits dans la mesure même dont il parle. On ne sait où placer ce Terentianus. Le surnom qu'il porte marque qu'il étoit Africain, et on le croit de Carthage. Longin a dédié son traité du Sublime à un certain poëte romain, Terentianus, que quelques commentateurs prennent pour le nôtre. Mais il est question dans Martial (1) d'un Terentianus qui étoit alors préfet à Syène en Egypte. Terentianus lui-même parle quelquefois d'un poëte Septimius. Il est probable que celui-ci est le même que Septimius Severus, auquel Stace a dédié un de ses poëmes (2). D'après cela, Terentianus doit être placé à la fin du premier siècle, et a été par conséquent de beaucoup antérieur à Longin.

4. *Poésie satirique.*

Un siècle aussi corrompu que celui qui suivit le règne d'Auguste dut nécessairement produire des poëtes satiriques, quoique la tyrannie ne leur permît pas de se montrer à découvert. La corruption générale devoit exciter l'indignation du petit nombre d'hommes qui étoient restés fidèles à la vertu, ou qui, renfermant dans leurs cœurs, comme dans un sanctuaire, le feu sacré de la liberté, le conservoient pour une époque plus

(1) I, 87.
(2) Sylv. IV.

heureuse, où il leur seroit permis de professer ouvertement leurs principes. Sous Auguste, le vice avoit été obligé de se cacher sous le masque de la vertu et de la décence; sous Néron et Domitien, il étoit un titre à la faveur du prince. Sous le premier, il étoit permis de suppléer à l'imperfection des lois en vouant à la risée et à la haine publique les erreurs et les travers que les lois ne pouvoient atteindre; et, si ce châtiment ne rendoit pas les mœurs meilleures, au moins n'exposoit-il à aucun danger ceux qui l'infligeoient. Il n'en fut pas de même sous ses successeurs; il auroit été difficile de trouver un vice dont ces princes ne donnassent l'exemple, et il devenoit périlleux d'attaquer les excès qu'ils n'avoient pas honte d'afficher. Le despotisme et l'autorité dont jouissoient les méchans produisirent un découragement général. On doutoit de la justice divine qui permettoit le triomphe du vice; on finit par nier la Providence, et jusqu'à l'existence des dieux. Les mêmes causes produisirent cependant des effets tout opposés chez des hommes d'un caractère différent; les uns devinrent athées; les autres se livrèrent aux plus absurdes superstitions, croyant par-là apaiser les dieux irrités. Ce siècle vit de prétendus philosophes; mais à l'exception de Cornutus et de Sénèque peut-être, il en est peu qui méritassent le titre de sages. Les uns (les princes et les courtisans étoient de ce nombre) cherchoient dans les préceptes mal entendus d'Aristippe et d'Epicure

une morale qui autorisât la licence de leurs mœurs et leurs goûts dépravés. D'autres professoient leur respect pour l'académie; mais le véritable charme que cette école avoit pour eux, étoit l'occasion qu'elle leur fournissoit de satisfaire leur penchant pour les vaines disputes de la dialectique. On vit enfin des philosophes s'envelopper de la gravité stoïcienne pour masquer leur corruption sous des dehors sévères. L'aspect de ces vices et de ces ridicules devoit inspirer la satire : il fit naître le génie de Perse et de Juvénal.

Aulus Persius Flaccus naquit à Volaterra, l'an 34 de J. C., le vingtième du règne de Tibère, d'une famille distinguée dans l'ordre des chevaliers. Il perdit son père à l'âge de six ans. Sa mère, Fulvia Sisenna, se remaria; mais le second père qu'elle donna à son fils ne vécut pas long-temps. A l'âge de douze ans, Perse fut envoyé à Rome, et confié au grammairien Rhemnius Palæmon et au rhéteur Virginius Flaccus. Quatre ans après, il commença à fréquenter les leçons d'*Annæus Cornutus*, philosophe stoïcien, qui s'attacha à lui comme à un fils. Ce fut à cette époque qu'il se forma une amitié intime entre Perse, Lucain et Cæsius Bassus. Notre poëte connut aussi Sénèque, mais ne le goûta pas (1); Thraseas Pætus, l'homme de bien du règne de Néron, l'aima beaucoup. L'épouse de cet illustre sénateur, la fille de la célèbre

(1) Non ut caperetur ejus ingenio, dit l'auteur de la vie de Perse, attribuée à Suétone.

Arria, étoit parente de Perse. L'auteur de la vie de ce poete loue son excellent caractère ; il fut, dit-on, d'une pudeur virginale, et tendrement attaché à sa mère, à sa sœur et à sa tante. Sa figure étoit distinguée, mais sa santé foible. L'an 62 de J. C., il mourut, âgé de vingt-huit ans seulement. Il laissa une fortune considérable et une bibliothèque composée de sept cents volumes, nombre très-grand à cette époque. Cornutus, auquel il avoit légué une partie de sa succession, ne voulut accepter que la bibliothèque. Ce maître, soigneux de la réputation de son élève, conseilla à la mère du poete de détruire tous les ouvrages de sa jeunesse, à l'exception de ses satires, qui furent publiées par Cæsius Bassus (1). Elles formoient un seul livre, non divisé ; mais les grammairiens des temps suivans ont distribué cette grande satire en cinq ou six morceaux : la dernière division est celle que nos éditeurs ont adoptée. Ces satires sont précédées d'une préface en quatorze vers.

Trois des satires de Perse, la seconde, la cinquième et la sixième, ont la forme épistolaire; mais elles n'en sont pas moins, comme les autres, des espèces de dissertations sur des sujets moraux :

(1) Je ne sais où *Sélis* a pris la circonstance que cet ami refusa d'abord de se charger de cette publication, et qu'il ne fit que céder aux instances de Cornutus. L'auteur de la vie de Perse ne dit pas cela : *Cæsio Basso petenti ut ipse ederet, tradidit edendum*. Sélis vouloit que Bassus eût fait difficulté de publier les ouvrages de son ami, parce qu'il voyoit dans ce refus une preuve qu'ils étoient remplis d'allusions à Néron.

seulement elles sont adressées ou dédiées à quelques amis. Dans la *première*, Perse se moque de la manie de ses contemporains de faire des vers et de se donner en spectacle en les récitant publiquement, ainsi que du mauvais goût qui présidoit aux jugemens qu'on portoit sur les ouvrages de littérature. La *seconde* peint l'inconséquence et la frivolité des vœux que les mortels adressent aux dieux; la *troisième*, la mollesse de la jeunesse romaine qui, craignant toute occupation sérieuse, s'abandonnoit à l'oisiveté, mère de tous les vices; la *quatrième* est dirigée contre la présomption si commune parmi les hommes, qui s'estiment capables de tout, et surtout de gouverner l'état; c'est une espèce de dialogue entre Socrate et Alcibiade. Quelques commentateurs croient cette satire dirigée contre Néron. Celui qui s'est donné le plus de peine pour rendre plausible cette hypothèse, est le traducteur françois Sélis: mais ses raisons nous paroissent extrêmement foibles; celle qui a le plus d'apparence est que Perse, oubliant qu'il met sa satire dans la bouche de Socrate, adresse tout à coup la parole aux Romains. Mais cette inadvertance du poëte prouve tout au plus que son intention étoit que ses compatriotes tirassent parti des remarques de Socrate; intention sur laquelle il ne peut régner de doute. Dans la *cinquième*, adressée à Cornutus, Perse examine la question de savoir quel est l'homme véritablement libre; et, fidèle aux principes de son maître, il décide

que c'est le seul sage. La *sixième* se moque de ces avares qui, se privant du nécessaire, préparent une riche succession à des héritiers qui la dissiperont par la débauche. Cette satire est adressée à Cæsius Bassus, l'ami et l'éditeur de Perse, et lui-même poëte lyrique distingué.

Une observation qui frapperoit sans doute ceux qui ne connoîtroient Perse que par l'exposé que nous venons de donner du contenu de ses satires, c'est qu'elles ne sont nullement dirigées contre les vices du siècle où il vivoit; ni contre le luxe effréné qui régnoit dans toutes les classes de la société; ni contre ces débauches dégoûtantes dont Tacite nous trace le tableau; ni contre la vile flatterie des grands; ni contre l'infamie des délateurs et l'avilissement de ce sénat, instrument de la plus affreuse tyrannie, et d'autant plus digne du mépris des siècles à venir, qu'il sanctionnoit, par sa lâche complaisance, les désordres et les vexations des princes; ni contre l'insolence des affranchis qui gouvernoient l'empire romain comme leur patrimoine. Perse a-t-il négligé ces sujets, parce qu'il craignoit, en les traitant, de s'exposer à l'animadversion des méchans? Ce que nous savons de ce jeune poëte ne nous permet pas de l'accuser d'une telle pusillanimité. Disons plutôt que Perse, élevé loin de la société des gens du monde, et dans la poussière de l'école, ignoroit lui-même une partie des maux de sa patrie; qu'il ne savoit que ce que ses livres et ses maîtres lui en avoient appris. Il voyoit bien que

la corruption régnoit autour de lui ; la pureté de son âme l'engagea à s'en garantir en vivant dans la retraite et en pratiquant les préceptes de la philosophie stoïcienne ; mais ce n'est qu'en se jetant au milieu de ces désordres qu'il auroit pu approfondir les secrets du cœur humain. Le caractère sombre de Perse, les principes sévères du portique dont il étoit imbu, le remplissoient d'horreur pour son siècle ; mais ce sentiment généreux qui lui faisoit détester la génération avec laquelle il vivoit, s'exprime dans ses ouvrages d'une manière trop générale. Ce sont, en un mot, des morceaux par lesquels un jeune homme nourri des leçons de la probité et de l'honneur s'exerce dans son cabinet sur des sujets imaginaires ou donnés, plutôt que les épanchemens d'un cœur indigné par les événemens dont il a été témoin. C'est là ce qui distingue surtout les satires de Perse de celles d'Horace. Ce dernier ne paroît armé du fouet de la satire que lorsque sa patience est poussée à bout par les folies de ses contemporains. Rarement il combat leurs travers sans qu'ils lui en aient donné l'occasion ; jamais il n'a l'air d'avoir préparé de loin son attaque. Il faut que ses adversaires eux-mêmes lui fournissent les armes dont il se sert pour les attaquer : avant qu'ils se doutent que leur ennemi est en présence, il les a vaincus. Cet art, dans lequel Horace excelle, est celui d'un écrivain qui a passé sa vie au milieu des hommes et dans la société des grands ; il ne pouvoit être connu d'un jeune homme sans expé-

rience, élevé loin du monde et des courtisans, et accoutumé par ses maîtres à rechercher la vérité par une discussion sévère et suivie. Horace auroit craint d'effrayer ses lecteurs par un ton austère : il veut plaire en instruisant : ce sont d'ailleurs des travers plutôt que des vices qu'il veut peindre. Perse, né dans un siècle affreux, que les leçons de ses maîtres lui ont fait paroître plus horrible encore, croiroit, en excitant le rire, déroger à la dignité de la mission dont il s'est chargé : il veut faire passer dans l'âme de ses contemporains et à la postérité l'indignation dont il est rempli. Il s'abandonne à ce sentiment avec d'autant moins de réserve, qu'obligé à le renfermer en lui-même, ce n'est qu'à un petit nombre d'amis qu'il peut communiquer les vers qu'il lui inspire.

Horace se montre bien supérieur à Perse sous un autre rapport. Ce n'est pas le vice en général qu'il combat; il a l'art de le revêtir d'un caractère personnel et de lui prêter un nom; il nous transporte au lieu de la scène, il nous fait voir les acteurs; nous en distinguons les mœurs et les habitudes. Cet art est inconnu à Perse; lorsqu'il le met en pratique, on voit qu'il ne fait que l'emprunter à Horace. Dans trois de ses satires, la première, la troisième et la quatrième, il entre en matière sans motif apparent; et dans les trois autres, où il imite la manière d'Horace, il reste bien au-dessous de son modèle. Il se montre encore bien inférieur à Horace, quand il emprunte la manière dramatique

propre à ce poëte ; il devient alors plus obscur encore qu'il ne l'est ordinairement. On ne distingue pas facilement ce qui est mis dans la bouche des divers interlocuteurs, et chaque éditeur a établi là-dessus un système différent. Quelquefois un interlocuteur quitte la scène, et est remplacé par un autre, sans que ce changement soit suffisamment motivé ni clairement exprimé. Perse manie lourdement l'arme de l'ironie, qui ne convient pas à la tristesse de son caractère ; aussi l'abandonne-t-il promptement pour reprendre la manière grave et austère, qui lui est plus naturelle. Perse ne sait pas rire ; il est toujours sérieux et plein d'indignation.

Le plus grand défaut de Perse est une obscurité affectée si grande et si générale, que l'homme le plus exercé qui lit pour la première fois ses satires, est arrêté presqu'à chaque vers par quelque difficulté (1) ; elles seroient même entièrement inin-

(1) L'auteur de la vie de Perse, attribuée à Suétone, dit que Cornutus, ayant trouvé dans les satires de ce poëte le vers suivant,

Auriculas asini Mida rex habet,

et craignant que Néron ne se l'appliquât, fit le changement suivant, assez insipide :

Auriculas asini quis non habet ?

C'est sur ce fait, que nous ne contestons ni n'affirmons, que Sélis a bâti son système d'après lequel une des quatre causes de l'obscurité de Perse est le soin qu'il a pris d'envelopper les traits qui regardoient Néron. Le scholiaste observe aussi, sur plusieurs vers, qu'ils sont dirigés contre ce

telligibles pour nous, s'il n'existoit heureusement un ancien scholiaste, ou plutôt si nous n'avions un recueil d'extraits de divers scholiastes qui expliquent un grand nombre de ces énigmes; mais, malgré ces secours, il est une foule de passages, et surtout de métaphores hardies que la sagacité des commentateurs n'a pas encore su éclaircir. Attribuer cette obscurité à un dessein prémédité, et à l'intention de n'être pas compris par Néron, c'est, à notre avis, excuser un défaut par une absurdité. Nous nous croyons donc forcés de supposer que cette obscurité tenoit au génie de Perse; qu'elle provient de la concision qu'il affecte, et de l'érudition déplacée qu'il étale.

Des personnes qui regardent comme répréhensible l'espèce de négligence qui règne dans la diction et la versification d'Horace, croient pouvoir lui préférer à cet égard Perse, dont ils trouvent les hexamètres plus harmonieux.

Nous avons jugé Perse d'après l'impression qu'une lecture répétée de ses satires a produite sur nous, et avec moins de sévérité que ne l'ont jugé plusieurs critiques célèbres. On rapporte que *Saint Jérôme*,

prince. Nous pensons que le scholiaste a raison, mais nous ne pouvons admettre cette intention du poète qui ne se manifeste que rarement, comme une excuse de l'obscurité qui règne d'un bout à l'autre dans ses poésies. Les trois autres causes de ce défaut qu'indique Sélis, sont le tour d'esprit particulier à Perse, l'éloignement des temps où il écrivoit, et la licence avec laquelle le texte de son ouvrage a été traité dans les manuscrits.

impatienté de l'obscurité de Perse, jeta ses satires au feu, en disant que celui-là ne méritoit pas d'être lu qui ne vouloit pas être entendu. *Jules-César Scaliger* dit : Persii stylus morosus, et ille ineptus, qui, cum legi vellet quæ scripsisset, intelligi noluit quæ legerentur. *Joseph Scaliger* va plus loin, en appelant ce poëte, miserrimus auctor. *Morhof* dit : A. Persius Flaccus, satiricus sæpe plus quam ferreus, imo saxeus; et *van Baarle* (Barlæus) a exprimé son opinion dans le distique suivant :

Martia sub crudo tremeret cum Roma Nerone,
Incœpit crudo Persius ore loqui (1).

Quant à nous, nous avons cru reconnoître dans ce jeune poëte une âme vertueuse et ardente, un talent auquel il manquoit la maturité que donne l'expérience du monde, et une absense presque totale d'imagination. Nous avons trouvé dans ses satires une obscurité que nous regardons comme le défaut le plus grave qui puisse être reproché à un écrivain. Nous devons avertir cependant que notre opinion, quelque modérée qu'elle nous paroisse, est encore extrêmement sévère aux yeux de plusieurs hommes de lettres. Nous ne parlerons pas de l'enthousiasme que les ouvrages de Perse avoient inspiré, dit-on, à Lucain, et dont une partie pourroit être imputée à la jeunesse de celui-ci, et à

(1) Ces différentes citations sont empruntées des ouvrages de Casaubon et de Kœnig, que nous avons nommés, vol. I, p. 143.

l'amitié qui unissoit les deux disciples de Cornutus. Mais nous ne devons pas passer sous silence l'opinion de *Quintilien*, dont le jugement en matière de goût est d'une si haute importance. Perse, dit ce critique, a obtenu beaucoup de véritable gloire par un seul livre qu'il a publié. *Multum et veræ gloriæ, quamvis uno libro, Persius meruit* (1). Nous citerons aussi les deux vers de *Martial* (2) :

Sæpius in libro memoratur Persius uno,
Quam levis in tota Marsus Amazonide (3).

Parmi les modernes, *J. Gérard Vossius* s'est déclaré l'admirateur de Perse : il dit que (4) s'il est obscur, cela vient de ce que la diction de cet excellent jeune homme, ainsi que son âme, *ne respiroit que le grandiose.* Après lui, l'abbé *Garnier* (5) a tâché, avec une grande dépense d'esprit et beaucoup de sagacité, de laver Perse des reproches qu'on peut lui faire. *Harris*, père de lord Malmesbury, déclare, dans son Hermès, que, parmi les auteurs classiques latins, Perse est le seul écrivain difficile dont les idées méritent qu'on les suive à travers les obscurités dont elles sont

(1) Inst. Or. X, 1 ; vol. III, p. 145 de l'édition de M. *Pottier*.

(2) IV, ep. 29, 7.

(3) Il est question dans ce pentamètre de Domitius Marsus, dont nous avons parlé vol. I, p. 374.

(4) Inst. rhet. 6, p. 454.

(5) Dans un mémoire qu'on trouve dans le vol. XLV des Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres.

enveloppées. Nous apprenons de M. *Sélis* que feu M. *Delille* doit aussi être compté parmi les hommes célèbres qui faisoient une estime singulière des satires de Perse (1). Quant aux deux vers connus de *Boileau:*

> Perse en ses vers obscurs, mais serrés et pressans,
> Affecta d'enfermer moins de mots que de sens;

nous pensons que les admirateurs du satirique latin n'ont pas plus de raison de les alléguer en faveur de leur opinion que ses détracteurs.

Ce sont surtout quelques Allemands qui, dans ces derniers temps, ont professé une haute admiration pour Perse; et un savant de Weimar, M. *Passow*, a fait preuve de beaucoup d'esprit en plaçant Perse au rang des plus beaux génies de l'antiquité classique. Nous allons extraire quelques passages de son mémoire, que nous traduirons aussi fidèlement qu'il sera en notre pouvoir (2).

(1) *Voyez* Dissertation sur Perse, par M. *Sélis*. Paris, 1783, in-8°, p. 80. Nous ne pouvons nous empêcher de relever une phrase de cette dissertation, qui nous paroît inexcusable de la part d'un professeur de Belles-Lettres au collége de Louis-le-Grand. Elle se trouve pag. 76. « Enfin M. Dusaulx nous apprend que Colutius est contre Perse. Qui est-ce que Colutius? » Si M. Sélis ne connoissoit pas le célèbre chancelier de la république de Florence, un des hommes les plus distingués du quatorzième siècle, dont le nom est placé, à côté de celui de Pétrarque, parmi les restaurateurs des lettres, comment ne s'est-il pas donné la peine de faire une légère recherche pour son instruction, plutôt que de se permettre une question qui trahit tant de légèreté?

(2) Aulus Persius Flaccus, von Franz. Passow. Erster Theil. Text und Uebersetzung. Ueber das Leben und die Schriften des Persius. Anmerkungen zur ersten Satire. Leipzig, 1809, in-8°. Nous rendons

« Nous reconnoissons, dit M. Passow, dans les satires de Perse une âme jeune et pleine d'énergie, un esprit pur et inspiré par la doctrine sublime de la plus sévère de toutes les écoles de philosophie, qui, sortant de l'obscurité où il avoit passé les années de son enfance, jette ses premiers regards timides sur un monde au milieu duquel, comme dit Juvénal, il étoit difficile de ne pas écrire des satires. On pourroit, à l'aide d'un grand nombre de passages, montrer comment l'aspect hideux d'une nation puissante qui n'excitoit plus d'admiration que par ses vices et ses forfaits, a agi sur l'âme aimante et sensible du jeune Perse. Comme un membre du corps humain blessé à l'improviste fait un mouvement spontané pour s'éloigner de l'objet qui a causé sa douleur; ainsi l'âme de notre poete, froissée par son premier choc avec le monde, rentre dans ses profondeurs, et trouve un asile dans la pratique des préceptes du portique, si analogues à l'ancien esprit romain. Perse sentoit vivement et détestoit la dépravation de son siècle; mais il ne sut pas, comme Horace, opposer au tourbillon de la corruption le sang-froid d'un homme du monde, ni se soumettre à faire d'abord les expé-

justice à l'esprit et au mérite peu commun de M. Passow; mais nous regrettons que les excellentes choses qu'il dit sur Perse soient enveloppées dans des phrases compliquées et obscures qu'il a empruntées à la philosophie allemande. Si, malgré toutes les peines que nous nous sommes données pour l'entendre, nous n'avons pas réussi à rendre ses idées, il s'en prendra à lui-même et à la langue françoise qui se refuse à exprimer ce qui n'est pas clair.

riences les plus amères, pour apprendre à les reproduire ensuite aux yeux de ses lecteurs, enveloppées de la plus parfaite urbanité. Il n'eut pas non plus le talent de s'élever à l'enthousiasme de Juvénal qui enchaîne une suite d'événemens et de tableaux, sans craindre le déchirement de son propre cœur, dont il rouvre sans cesse la blessure saignante, mais aussi sans ménager le lecteur qu'il force *d'assister à la dissection dégoûtante d'une nature cadavéreuse au physique et au moral.* Trop jeune et trop ardent pour cacher, sous le voile de l'urbanité et de l'ironie, la haine que lui inspire tout ce qui est digne du mépris, la violence des sentimens qu'il éprouve, le pousse incessamment vers son but. Dans chaque parole, on voit la volonté du poëte lutter avec ses forces, non encore parvenues à la maturité, et l'organe qui est à sa disposition avec l'objet qu'il traite dans chacune de ses pensées on entrevoit une richesse d'idées à demi expliquées, et que le lecteur a tant de peine à développer avec clarté. Dédaignant de suivre un plan médité, Perse s'efforce de s'attacher dans chaque parole à l'objet même qu'il combat; mais la langue ne répond pas d'une manière qui lui paroisse suffisante à l'élan de son âme. Aussi ne conserve-t-il pas long-temps le même ton, ni ne s'arrête-t-il à la même image et au même argument. Dès qu'une pensée est exprimée, elle lui paroît foible en comparaison de

ce qu'il auroit voulu dire, et il se hâte de la quitter pour tenter encore s'il pourra rendre ce qui est dans le fond de son cœur. Dans ses poëmes, l'audace de l'indignation et la plainte touchante, une gravité sombre et l'aménité gracieuse, l'ironie amère et un élan sublime vers la perfection, qui est élevée au-dessus de tout ce qui est terrestre, se présentent tour à tour et en désordre; toutes ces parties qui se succèdent sont réunies en des masses régulières par l'harmonie de l'esprit qui les pénètre et en forme des images claires et touchantes (1). Chaque pensée enfin est exprimée dans le langage le plus noble, dans le rhythme le plus parfait; dans chacune se montre une intention profonde. Son âme étoit trop ardente, son génie trop égal pour les éclairs de l'esprit. Cette unité inaltérable de ses efforts se manifeste aussi

(1) Nous avouons que, pour rendre d'une manière supportable ce passage de notre auteur, nous avons été obligés de le tronquer : nous placerons ici l'original pour ceux qui seront plus habiles que nous à le traduire. « Darum sind seine Dichtungen ein regelloser Wechsel zwischen kühnem Zorn und rührender Klage, dunkelm Ernst und heiterer Freundlichkeit, bitterm Hohn und erhabenem Aufschaun nach dem Ueberirdischen, Volkommnen; *alles dieſs sich wundervoll aus einander erzeugend und wieder in einander zurückfließsend :* aber durch die ungestœrte Harmonie des Geistes, der alle Theile durchdringt und anschaulich zu gebildeten Massen vereinigt, durchaus klar und innig erschütternd; jede Form der Darstellung endlich in der edelsten Sprache, in den gebildetsten Rhythmen und *mit tiefer Absichtlichkeit* durchgeführt. Nur für das Wetterleuchten der Laune und des Witzes war sein Gefühl zu brennend, sein Geist zu gleich, *zu festbegründet in sich selbst.* »

dans la *généralité* qui forme le caractère de ses ouvrages. La peinture du caractère individuel qui fait le principal mérite de Juvénal, ne présentoit aucun intérêt à Perse, à la hauteur morale où il s'étoit élevé ; ce sont précisément ces objets destitués d'un caractère individuel qui donnent à ses satires leur originalité, et à leur style sa beauté. Ce ne fut pas la décadence morale de sa patrie et de son siècle, ce ne fut en général aucun objet déterminé ; ce fut la possibilité d'une dégradation de la nature humaine qui alluma et entretint la flamme dans son cœur jeune et pur. Il lui suffisoit d'avoir aperçu cette possibilité ; ses idées générales et absolues sur le principe du bien et du mal n'exigeoient pas qu'il prît part à la vie de ce monde, ni qu'il recueillît des expériences aux dépens de la sensibilité de son cœur. C'est pour cela qu'il descend rarement aux détails d'exemples historiques ; et s'il se sert d'un fait, il le représente sans aucune teinte locale, et *comme l'hiéroglyphe d'une idée abstraite.* Ainsi son caractère conserva sa douceur, et l'amour de l'humanité dont il étoit pénétré s'accrut avec sa sainte indignation. Dédaignant le tumulte des événemens qui se passoient sous ses yeux, il reconnut dans la sphère étroite qu'il s'étoit tracée la véritable valeur de la vie, l'éternelle destinée de l'homme et la noblesse de sa nature.... »

« Étranger, dès sa jeunesse, à tout ce qu'on appelle urbanité, son cœur pur repousse toutes

les barrières pour épancher librement ses sensations. Loin de se permettre aucun détour, il s'empare immédiatement du sujet qu'il se propose de traiter; et, semblable à un lutteur qui, entrelacé avec son antagoniste, ne peut se débarrasser que par la chute de son ennemi, il ne lâche prise que quand il se voit vainqueur. La guerre qu'il fait au mauvais principe n'est pas celle d'un général prudent et expérimenté, qui, tour à tour avançant et reculant, ne pense pas seulement à vaincre son ennemi, mais aussi à pourvoir à sa propre sûreté; c'est la passion d'un ennemi personnel qui ne quitte pas un instant le poste où il s'est fixé, bien résolu d'exterminer l'objet de sa haine ou de périr sous ses coups. Si l'adresse et la ruse avec lesquelles Horace sait découvrir le côté foible de son adversaire nous amusent, la guerre ouverte que Perse fait à chaque monstre moral a de quoi nous remplir d'enthousiasme. C'est ainsi que ses satires sont une suite de variations sur un seul thème, réunie seulement par un objet commun, par l'indignation *pleine de bonté* qui y domine, et par l'extrême sensibilité dont elles sont intimement pénétrées. »

M. Passow entreprend ensuite de justifier Perse du reproche qu'on lui a fait d'avoir été l'imitateur servile d'Horace. Nous conviendrons avec cet écrivain que quelques commentateurs ont été trop loin, en trouvant de l'imitation jusques dans des expressions isolées. M. Passow continue en ces

termes : « Nous ne disconviendrons pourtant pas qu'on remarque dans les satires de Perse un certain rapport intime avec Horace, et une prédilection pour ce poëte; Perse mérite notre admiration par l'art avec lequel son esprit plus sévère a employé la langue qu'Horace avoit rendue propre à servir d'instrument à l'urbanité du discours poétique, et pour l'énergie que sa profondeur a communiquée à ce langage. Sa diction n'est jamais moins ornée ni moins élégante que celle de son devancier; la forme rhythmique de son vers est infiniment plus parfaite : l'*indignation bienveillante* qui pénètre de son feu tous les objets que Perse traite, efface le souvenir d'une idée analogue qui pourroit s'élever dans les lecteurs familiarisés avec les ouvrages d'Horace. »

Decimus Junius Juvenalis fut le contemporain de Perse : nous ne savons de sa vie que le peu de circonstances qui sont rapportées dans la petite biographie attribuée à Suétone ; encore ce morceau est-il si corrompu dans les manuscrits, qu'il a donné lieu à des interprétations tout-à-fait contradictoires. Sans nous arrêter aux discussions qui se sont élevées à cet égard parmi les savans, nous rapporterons les principales circonstances de la vie de Juvénal, de la manière qu'elles ont été établies par les meilleurs critiques (1).

Il est probable que Juvénal naquit en 42, au

(1) Tels qu'un des derniers éditeurs, M. *Ruperti*.

commencement du règne de Claude. Sa naissance fut peu illustre. L'auteur de sa vie doute s'il fut le fils d'un riche affranchi, ou si cet affranchi lui servit seulement de père. Aquinium fut sa ville natale, comme il paroît au moins l'indiquer dans la troisième de ses satires, v. 319 : c'est la même ville dont le nom est devenu célèbre parce qu'elle a donné le jour à S. Thomas, une des colonnes de la théologie scholastique. Juvénal s'appliqua à l'éloquence jusqu'à l'âge de quarante ans, sans cependant suivre le barreau ni ouvrir une école de rhéteur. Il ne composa sa première satire que sous le règne de Domitien; elle étoit dirigée contre le comédien Paris, homme tout-puissant sous ce prince; mais Juvénal n'osa publier ses ouvrages que longtemps après. Aussi Quintilien, qui écrivit ses Institutions de l'Orateur en 92, ne fait-il pas mention de Juvénal parmi les satiriques latins; on peut croire cependant qu'il l'avoit en vue dans le passage où il dit : Nous en possédons de distingués qu'on nommera un jour (1). Ce fut sous Trajan que Juvénal écrivit la plupart de ses satires; la treizième et la quinzième furent composées sous Adrien, lorsque l'auteur avoit soixante dix-neuf ans. Alors seulement il récita en public ses ouvrages, qui excitèrent du enthousiasme général. Mais la septième satire lui attira du désagrément. Il y est question de Paris, qui, sous Domitien,

(1) X, 1.

avoit disposé des emplois de l'état. Adrien, qui avoit laissé prendre trop d'empire sur lui à un comédien de son temps qu'on ne nomme pas, crut que le poëte faisoit allusion à cette foiblesse, et s'en vengea. Sous prétexte d'honorer le vieillard octogénaire, il le nomma préfet d'une légion stationnée à Syène, en Egypte, selon les uns; à Pentapolis, en Libye, selon les autres, ou dans une des Oasis, séjour ordinaire des exilés. Juvénal y mourut peu d'années après.

Nous avons seize satires de ce poëte; dans quelques éditions, elles sont divisées en cinq livres, dont le premier renferme cinq satires, le second une, le troisième trois, le quatrième autant, et le cinquième les quatre dernières.

La *première* sert d'introduction aux suivantes. Le poëte y rend compte des motifs qui l'ont engagé à écrire, et à choisir de préférence le genre de la satire. La corruption est si grande à Rome, dit-il, qu'il est difficile de résister au désir de la châtier (*difficile est satiram non scribere*), et que l'indignation suffit, à défaut de génie, pour faire des vers. Il indique les sujets dont il s'occupera :

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.

Il exprime ses regrets de ce que la puissance des méchans ne permette plus d'user de la liberté dont jouissoient les anciens Romains; et il annonce

que, pour échapper au danger, il n'attaquera que les morts.

La *seconde* satire est dirigée contre les faux philosophes, qui, sous des dehors sévères, cachent des mœurs corrompues; et contre les grands, qui donnent l'exemple de la dépravation.

La *troisième* est une des plus spirituelles. Voulant peindre les *embarras* de Rome et tous les désagrémens qu'offre le séjour d'une grande ville, le poëte introduit sur la scène l'aruspice Umbricius, qui, pour se soustraire aux dangers de la capitale et au dégoût qu'elle lui avoit inspiré, s'est retiré à Cumes, et fait un tableau, à la vérité un peu chargé, des désagrémens auxquels il vient d'échapper. Boileau a imité ce morceau dans sa célèbre satire sur les embarras de Paris.

Dans la *quatrième*, Juvénal se moque à la fois de Domitien qui avoit convoqué le sénat pour avoir son avis sur la meilleure manière de préparer un grand poisson pris dans la mer Adriatique, et de cette assemblée méprisable qui délibéra gravement sur une question si ridicule et si indigne d'être agitée par le premier corps de l'état.

La *cinquième* satire peint l'insolence des riches envers les pauvres qu'ils admettent à leur table.

Une des plus intéressantes, est la *sixième*. Pour dissuader un ami de ses projets de mariage, Juvénal lui fait un tableau des femmes de son siècle. Il peint avec les couleurs les plus vives leur liber-

tinage, leur caractère impérieux, leur vanité, leur dureté, leur dissimulation, leurs passions, leur fausse érudition, leur superstition, leur avidité; enfin tous les reproches que les ennemis du beau sexe lui ont jamais adressés sont réunis dans ce poëme. Cette satire éloquente, qui est un monument important pour l'histoire du premier siècle, ne brille pas du côté de l'ordre et de la méthode; il s'y trouve même quelques répétitions. Elle a été le modèle de la satire de Boileau contre les femmes.

La *septième* satire peint la condition misérable où se trouvent les différentes classes d'hommes de lettres dans un pays où les riches méprisent les sciences, et cachent tout au plus leur morgue sous un air de protection dédaigneuse.

Rien de plus achevé que la *huitième* satire, dans laquelle Juvénal fait voir que la véritable noblesse ne consiste pas dans l'avantage d'une longue suite d'ancêtres qu'on doit au hasard, mais dans les vertus et le mérite personnel.

La *neuvième* est toute dramatique: elle peint d'une manière souvent obscène un vice assez commun parmi les Romains.

Dans la *dixième* satire, Juvénal a traité le sujet du second Alcibiade de Platon; aussi est-elle plutôt un traité philosophique ou une déclamation de rhéteur qu'une vraie satire. Le poëte y montre que la plupart des hommes ne connoissent pas le

vrai bien, et forment des souhaits indiscrets : il prouve par des exemples tirés de l'histoire, que ni les talens, ni la puissance et les honneurs, ni l'éloquence, ni la gloire des armes, ni la longévité, ni la beauté, ne constituent le bonheur. Les détails de ce poëme sont admirables.

Juvénal invite un ami à venir partager son souper. Il lui donne le menu et lui fait le détail de tout le service dont il sera régalé : cette description lui fournit l'occasion de blâmer le luxe et de faire l'éloge de la frugalité. Tel est le sujet de la *onzième* satire.

Un ami de Juvénal venoit d'échapper à un naufrage ; le poëte invite, dans la *douzième* satire, un ami commun à se trouver à la fête qu'il se propose de donner en cette occasion ; et pour qu'on ne croie pas que sa joie est simulée, et qu'il convoite la succession de cet ami, il annonce que cet ami a des enfans : il en prend occasion pour peindre en traits hideux ces hommes, si nombreux alors, qui faisoient la cour aux célibataires pour être placés dans leurs testamens.

Un ami de Juvénal s'affligeoit de la perte d'une somme d'argent qu'un débiteur lui retenoit injustement ; la *treizième* satire est destinée à le consoler, en lui faisant voir l'inutilité de ses regrets. Ce morceau, plein de sel et de belles pensées, se ressent cependant de l'âge de l'auteur,

par le défaut d'ordre qu'on y remarque, et par les répétitions qui s'y trouvent.

La *quatorzième* satire est une des meilleures. Elle se compose de deux parties; dans la première, le poëte peint les défauts de l'éducation qui étoit en vogue de son temps; la seconde est dirigée contre l'avarice.

Une description de la superstition des Egyptiens est le sujet de la *quinzième* satire. On croit communément qu'elle a été composée pendant le séjour que le poëte fit en Egypte, dans les dernières années de sa vie; car il dit positivement, dans le 45e vers, qu'il a été témoin de toutes les absurdités dont il se moque. La date de cette satire est exprimée dans le 27e vers; elle fut écrite sous le consulat d'un Junius; ce fut probablement Q. Junius Rusticus, qui fut consul en 119.

La *seizième* satire paroît n'être pas complète. Elle renferme l'éloge de l'état militaire; il y est peint comme le plus heureux qu'on puisse embrasser; mais cet eloge cache une ironie amère et une satire contre la licence et l'insolence de la soldatesque, qu'à cette époque déjà les empereurs ne pouvoient pas toujours contenir, et qui devint par la suite une des causes de la perte de l'état. Quelques éditeurs croient que cette satire n'est pas de Juvénal.

Si l'on peut juger du caractère d'un écrivain d'après ses ouvrages, Juvénal étoit un homme d'une probité sévère, et digne de vivre dans un meilleur

siècle. Ses satires respirent l'amour de la vertu et la haine du vice. Bien différent en cela de Perse, il ne s'étoit pas livré exclusivement aux principes d'une école de philosophie; il peint au contraire en traits vigoureux la morgue et l'hypocrisie des prétendus philosophes de son temps, et principalement de ces stoïciens sur les travers desquels Perse avoit fermé les yeux. Il diffère encore de ce dernier écrivain, en ce qu'il n'empruntoit pas dans les écoles des philosophes les armes dont il se servoit pour attaquer les vices; il les trouvoit abondamment dans son propre génie, dans l'expérience acquise par une vie passée dans le monde, et dans l'indignation dont la corruption de son siècle remplissoit son âme pure et honnête. Son génie ressembloit à celui d'Horace; mais une longue habitude de traiter des sujets de rhétorique influa sur sa manière, qui est infiniment moins légère que celle de l'ami de Mécène. Horace rit des folies de son siècle; Juvénal s'indigne des vices du sien. Le premier passe rapidement d'un objet à l'autre, et a l'air de se laisser entraîner par son sujet; Juvénal suit un ordre méthodique; il traite son sujet d'après les règles de l'art oratoire, et se garde de jamais perdre le fil de ses discours.

L'hypocrisie des philosophes, la déloyauté des juges et des avocats, le mépris qu'on témoignoit aux amis des sciences, la dissipation des grands, les débauches des femmes, l'orgueil de la naissance,

les excès de la volupté, la bassesse de ceux qui faisoient leur cour aux riches célibataires ; tels sont les principaux sujets dont s'est emparé le pinceau de Juvénal. Le caractère distinctif de sa satire est celui d'une haine passionnée et d'une inexorable sévérité pour le vice, sur lequel il ne se permet jamais de plaisanter. Il ne s'écarte par aucune digression du but qu'il a devant les yeux. Cette manière donne à ses satires une certaine sécheresse qui contraste avec l'agréable variété de celles d'Horace.

Une circonstance qui a été favorable à la réputation littéraire de Juvénal, c'est que, le temps où il vivoit ne lui ayant pas permis de publier ses satires, il put les retoucher lorsque, parvenu à un âge mûr, il eut épuré son goût ; il les fit paroître sous le gouvernement de deux princes qui permirent qu'on livrât au mépris public les monstres qui les avoient précédés. Quant au style, Juvénal est à la fois énergique et clair ; bien éloigné de l'obscurité de Perse, il soutient quelquefois la comparaison avec Horace.

Outre les ouvrages de Perse et de Juvénal, nous avons de cette période quelques poëmes satiriques d'une moindre étendue. Nous ne parlerons pas ici du Satiricon de Petronius, parce que cet ouvrage n'est pas proprement une satire dans le sens où nous sommes accoutumés de prendre ce mot, mais plutôt un roman entremêlé de morceaux satiriques. Le plus long de ces morceaux a été publié sépa-

rément sous le titre suivant : *De mutatione reipublicæ romanæ*, ou *De luxu Romanorum*, ou enfin, *De pessimis Romæ moribus*. Dans ces 295 vers qui, dans le roman de Pétrone, sont déclamés par Eumolpe, le poëte peint les causes et le commencement de la guerre civile, qui a coûté à Rome son indépendance, et les fureurs des partis qui l'ont déchirée. Fatigué des vices des Romains, Pluton engage la Fortune, qui leur avoit été favorable jusqu'alors, à les exterminer par une guerre civile, et à les livrer à l'enfer. Elle répond à ses vœux, et la Discorde souffle son feu dans l'âme des chefs de parti (1).

(1) Pétrone décrit ainsi le lieu d'où sort Pluton pour parler à la Fortune :

> Est locus exciso penitus demersus hiatu,
> Parthenopen inter magnæque Dicarchidos arva,
> Cocyti perfusus aqua. Nam spiritus extra
> Qui furit, effusus funesto spargitur æstu.

Le président *Bouhier* traduit ainsi ce morceau :

> De Naples à Pouzol il s'offre un gouffre affreux
> Qui conduit les mortels au séjour ténébreux.
> On entend dans le fond l'onde du noir Cocyte,
> Qui, sans cesse exhalant une vapeur maudite, etc.

Et il dit en note que Pétrone désigne ici, sans le nommer, l'ouverture du mont Vésuve. Ce savant s'est trompé. Le mont Vésuve n'est pas situé entre Naples et Puzzuol (*Dicæarchia*), mais du côté tout-à-fait opposé; et l'on n'a jamais entendu dans le cratère de ce mont mugir de l'eau. Pétrone a plutôt eu sous les yeux une grotte située au-delà de Puzzuole (entre Naples et les arva Dicarchidos), près du lac Averne. Cette grotte renferme une source d'eau chaude, placée à 300 pieds au-dessous du niveau de la mer, qui en est très-rapprochée; une fumée noire en sort continuellement. L'inspection des lieux auroit préservé le savant président de tomber dans cette erreur. *Voy.* Poëme de Pétrone sur

Nous possédons un morceau de trente vers qui faisoit partie d'une *satire contre Néron* ; mais on en ignore l'auteur. Un critique moderne (1) croit pouvoir attribuer ce fragment à TURNUS, dont Martial (2) et d'autres écrivains parlent comme d'un poëte satirique distingué du temps de Néron et de Vespasien, sous lequel il parvint aux honneurs.

Domitien ayant publié, en 95, un édit par lequel il chassoit tous les philosophes d'Italie, SULPICIA, épouse d'un certain Calenus, composa un petit poëme en 70 vers, qui nous a été conservé sous le titre de *Satira de corrupto reipublicæ statu temporibus Domitiani*. Il a été quelquefois publié avec les poésies d'Ausone. Il ne faut pas confondre cette Sulpicie avec celle qui vécut du temps de Tibulle, si toutefois l'existence de celle-ci ne repose pas seulement sur une opinion erronée. Un vers du poëme de la Sulpicie de Calenus paroît indiquer qu'elle croyoit être la première Romaine qui eût publié des vers (3). Il y a cependant des commentateurs qui croient que Sulpicie a voulu dire seulement qu'elle a été la pre-

la Guerre civile entre César et Pompée, avec deux épîtres d'Ovide, etc. Amsterdam, 1757, in-4°, p. 11. Dans l'édition de Paris, 1758, le président avoit appliqué cette description à la *Solfatara*, qui n'est pas *Locus exciso penitus demersus hiatu*, ni *Cocyti perfusus aqua*.

(1) M. *Wernsdorf*, dans son édition des Poetæ lat. min. vol. III.

(2) Epigr. XI, 10.

(3) Primaque Romanas docui contendere Graiis.

mière femme de Rome qui ait fait des poésies iambiques. Il paroît, par les vers suivans de Martial,

> Omnes Sulpiciam legant puellæ,
> Uni quæ cupiunt viro placere.
> Omnes Sulpiciam legant mariti,
> Uni qui cupiunt placere nuptæ;

et, par ceux-ci :

> Castos docet et pios amores,
> Lusus, delicias facetiasque;
> Cujus carmina qui bene æstimavit,
> Nullam dixerit esse sanctiorem;

il paroît, dis-je, qu'elle avoit composé divers ouvrages adressés à son mari, qui se sont perdus. Le scholiaste de Juvénal (1) en a conservé deux vers qui ne donnent pas une haute idée de cette chasteté de Sulpicie, si vantée par Martial.

5. *Poésie lyrique.*

Quoique la poésie lyrique ne fût pas négligée dans cette période, parce qu'elle faisoit l'amusement de la bonne société, la littérature romaine n'y a cependant pas produit un seul poëte comparable à Horace. Quintilien (2) nomme, comme en ayant le plus approché, CÆSIUS BASSUS, l'ami de Perse, lequel périt dans sa maison de campagne,

(1) Ad sat. 6, v. 535.
(2) Inst. Or. X, 1. Vol. II, p. 145 de l'édition de M. *Pottier*.

à l'époque de l'éruption du Vésuve, qui coûta la vie à Pline l'aîné. Nous n'avons qu'un ou deux vers de ses poésies lyriques. Les anciens citent un poëme de Bassus sur les mètres, et on trouve dans la collection des grammairiens de *Putsch* un fragment, authentique ou supposé, de cet ouvrage (1).

Aulus Septimius Serenus vivoit probablement du temps de Vespasien et de ses fils; les grammairiens citent ses opuscules champêtres, *opuscula ruralia*, en plusieurs livres; ils se composoient d'une suite de petits poëmes dans lesquels il avoit décrit les différens travaux des champs. L'on croit que le *Moretum*, vulgairement attribué à Virgile (2) est un de ces morceaux. Les mêmes grammairiens citent les *Falisca* de Serenus, poëme lyrique, ou peut-être collection de poésies lyriques, écrites dans un mètre inventé par ce poete, et qu'on a depuis nommé *falisque*. Il y avoit chanté les délices de sa campagne située dans le pays des Falisques. Nous n'avons que de foibles fragmens de tous ces ouvrages.

Pline le jeune vante (3) la douceur et la gaîté des poésies lyriques que Vestritius Spurinna avoit composées dans les deux langues. Peut-être Quintilien fait-il allusion à ce poëte dans ces mots qui suivent l'éloge de Cæsius Bassus: *Sed eum longe*

(1) Voy. *Putsch.* gramm. vet. p. 2663.

(2) *Voyez* vol. I, p. 361.

(3) Epist. III, 1. Pline fait dans cette lettre un tableau charmant de ce vieillard.

præcedunt ingenia viventium (1). On lui attribue encore quatre odes que *Gaspard Barth* prétendit avoir trouvées, à Marbourg, dans un vieux manuscrit, et qu'il publia en 1613, dans les *Poëtæ latini venatici et bucolici.* On a accusé ce savant de les avoir fabriquées; mais il paroît que Barth s'est fait illusion, et que ces quatre odes sont l'ouvrage de quelque poëte des siècles suivans, sans être cependant du moyen âge, puisqu'on y remarque des hellénismes qui indiquent une certaine antiquité : au reste, il est question plusieurs fois de Vestritius Spurinna dans l'histoire de Tacite; il défendit Plaisance assiégée par Cæcina, lieutenant de Vitellius. Sous Trajan, il se distingua en Germanie, et rétablit un roi des Bructères, qui, chassé par ses compatriotes, s'étoit réfugié chez les Romains. Trajan lui décerna pour cela une statue triomphale (2). Son épouse étoit parente d'Othon. Spurinna vécut soixante-dix-sept ans.

Enfin Stace doit aussi être placé parmi les poëtes lyriques pour deux odes qui se trouvent dans ses Sylves; l'une, adressée à Septimius Severus, ou plutôt au poëte Septimius Serenus, est la seule ode alcaïque qui se trouve dans la littérature romaine après Horace; l'autre, à Maximus Junius, est la meilleure qui ait été faite depuis le temps de ce grand maître.

(1) Inst. Or. X, 1, vol. III, p. 146.
(2) *Plin.* ep. II, 7.

6. *Fable.*

La fable ésopique a peu fixé l'attention des Romains. Lorsqu'ils firent connoissance avec la littérature grecque, elle n'y existoit pas comme genre particulier, et leurs orateurs ne connurent pas l'usage que les Grecs en faisoient, ou bien leur caractère sérieux le rejetoit. La fable de Menenius Agrippa (1) nous offre l'unique trace de l'emploi de la fable, comme ornement de rhétorique. Aulugelle rapporte (2) qu'Ennius, le père de la poésie latine, inséra adroitement dans l'une de ses satires la fable de l'alouette (*cassita*). Son exemple fut suivi par Lucilius : mais le premier qui traita l'apologue comme un genre de poésie ayant ses règles particulières, fut Horace : on connoît sa fable des rats, insérée dans la 6e satire du 2e livre. Après lui, la littérature romaine n'offre plus de fables jusqu'au règne de Tibère.

Tout ce que nous savons de PHÈDRE (Phædrus ou Phæder, car le génitif Phædri admet ces deux nominatifs) se trouve répandu dans ses fables ; car aucun ancien jusqu'à Avien ne fait mention de lui, si ce n'est peut-être Martial (3). On croit qu'il vit

(1) *Voy.* ci-dessus, vol. I, p. 75.

(2) N. A. II, 29.

(3) Dans le fameux vers

An æmulatur improbi jocos Phædri (III, 20),

qui embarrasse beaucoup ceux des critiques qui nient que notre fabuliste

le jour en Thrace ; deux passages de ses fables (Prol. lib. III, 17 et 54) paroissent l'indiquer ; mais les derniers éditeurs, en poussant peut-être un peu trop loin la subtilité, les ont autrement expliqués, et en ont conclu qu'il étoit plutôt Macédonien. On ne connoît pas l'année de sa naissance ; on ignore s'il naquit dans une condition servile, ou si quelque événement le fit tomber dans l'esclavage. L'année où Cicéron fut proconsul en Asie, C. Octavius, père d'Auguste, et propréteur en Macédoine, remporta une victoire sur quelques peuples Thraces ; on a supposé que parmi les captifs qu'il fit se trouva Phèdre, encore enfant : mais si cela étoit, Phèdre auroit écrit une partie de ses fables ayant plus de soixante-dix ans, ce qui paroît contraire à un passage (lib. IV, epil. v. 8) où il prie un de ses protecteurs de ne pas différer ses bienfaits jusqu'au temps où, parvenu à un âge avancé, il n'auroit plus la faculté d'en jouir. Quoi qu'il en soit, Phèdre fut amené fort jeune à Rome, où il apprit le latin, qui lui devint aussi familier que sa langue maternelle. Auguste lui donna la liberté et le fit jouir d'une certaine aisance. Sous le règne de Tibère, il fut persécuté par Séjan, qui se porta son accusateur, et le fit condamner. On ignore la cause de la haine de Séjan, et le prétexte de l'accusation. Quelques

ait existé; et ceux qui ne savent comment expliquer le jugement que Martial a porté de ce poëte.

commentateurs, et Brotier le premier, ont cru trouver le motif de cette persécution dans la fable 6e du 1er livre, sur le mariage du Soleil : ils ont supposé que par le Soleil Phèdre avoit désigné Séjan, qui prétendoit à la main de Livilla, veuve du fils de Tibère ; mais dans cette fable il est question d'un mariage, et non d'un projet de mariage. Il est plus vraisemblable que, pour rendre le poëte suspect à Tibère, on fit entendre à ce tyran, qui, depuis sa retraite à Caprée, étoit devenu l'objet du mépris public, que Phèdre l'avoit désigné, dans la 2e fable du premier livre, par le soliveau donné comme roi aux grenouilles. Mais si Phèdre a vraiment peint Tibère sous l'allégorie d'une solive, l'hydre qui la remplace indiqueroit le successeur de ce prince, à moins qu'on n'admette que ce reptile signifie Séjan ; interprétation qui nous paroît forcée.

Phèdre a composé cinq livres de fables. Il paroît que les deux premiers livres furent publiés sous le règne de Tibère, après l'an 26 ; sous Caligula, il fit paroître le troisième livre, qui est adressé à Eutychus, un des favoris de ce prince ; les deux derniers parurent sous Claude, et même, selon l'opinion de Saxius, vers l'an 48 seulement. Ces cinq livres renferment quatre-vingt-dix fables écrites en vers iambes. Phèdre eut le mérite d'avoir le premier fait connoître aux Romains les fables d'Esope, non que toutes ses fables soient des traductions de celles du philosophe phrygien ; mais

les deux tiers, qui paroissent originales, ou dont au moins nous ne connoissons pas les originaux grecs, sont dans la manière d'Esope. Dans les fables mêmes qui sont imitées du grec, Phèdre a le mérite de l'invention par la façon dont il les a arrangées ; et il est un poëte aussi original que La Fontaine, qui, comme lui, a pris ailleurs le sujet d'une grande partie de ses fables. Phèdre se distingue par une précision, une grâce et une naïveté qui n'ont pas été surpassées. Sa simplicité est le plus sûr garant de l'authenticité de ses fables, que quelques critiques ont contestée. Sa diction n'en est pas moins élégante, quelquefois même un peu trop recherchée.

On a cru, pendant quelque temps, qu'il n'existoit plus de manuscrit des fables de Phèdre; mais celui d'après lequel *Pierre Pithou* les publia pour la première fois en 1596, et qui appartient à la famille Le Pelletier de Rozambo, a échappé aux orages de la révolution. Un autre qui étoit à Rheims, y a été détruit par les flammes en 1774 ; on en a une collation très-exacte. Cette rareté de manuscrits est une des causes qui ont entretenu les doutes sur l'authenticité des fables attribuées à Phèdre, et sur l'existence de ce poëte. Quelques autres motifs leur donnent une certaine force. Le silence des anciens sur Phèdre, et la déclaration positive de Sénèque, qui dit (1) que les Romains n'ont pas essayé de s'exercer dans le genre de la fable ésopique,

(1) Consol. ad Polyb. c. 27.

viennent à l'appui de ces doutes. Un autre fait paroît les confirmer. *Nicolas Perotto*, qui, vers le milieu du quinzième siècle, fut archevêque de Manfredonia, et un des protecteurs de la littérature grecque en Italie, cite dans son *Cornu copiæ* une fable qu'il dit avoir empruntée dans sa jeunesse des fables d'Avien, et mise en vers. Cette fable ne se trouve pas dans la collection d'Avien, mais elle est la 17[e] du troisième livre de Phèdre. On a conclu de cette citation inexacte, qu'on a fait passer pour un mensonge, que toutes les fables attribuées à Phèdre sont l'ouvrage de l'archevêque de Manfredonia. Il existe en effet à Naples un manuscrit de ce prélat contenant un recueil de fables qu'il avoit composées pour son neveu. On y trouve toutes celles qui portent le nom de Phèdre : mais Perotto dit expressément dans la préface que ces vers ne sont pas de lui, mais d'Esope, de Phèdre et d'Avien :

Non sunt hi mei quos putas versiculi;
Sed Æsopi sunt, et Avieni, et Phædri.

Après avoir pesé les motifs qui ont été allégués pour et contre l'authenticité des cinq livres de fables de Phèdre, les critiques se sont presque unanimement accordés à les regarder comme l'ouvrage d'un écrivain du temps d'Auguste et de Tibère. Il n'en est pas de même d'un supplément de trente-deux fables de Phèdre, qui a été publié à Naples, en 1808, par M. *Casitto*. Il avoit découvert ces apologues dans le recueil de Perotto, dont nous

venons de parler; il ne doute pas qu'elles ne soient de Phèdre, et il suppose que l'archevêque de Manfredonia avoit à sa disposition un manuscrit de ce fabuliste plus complet que celui sur lequel Pierre Pithou le fit imprimer pour la première fois. L'opinion de Casitto n'a pas été adoptée généralement; la plupart des critiques qui ont examiné ces nouvelles fables, les regardent comme l'ouvrage de Perotto; cependant la question mérite un examen plus approfondi.

Nous devons encore dire qu'un certain ROMULUS, sur lequel on n'a pas de données, et qui est peut-être un pseudonyme, a composé quatre-vingts fables en prose, dont quelques-unes ne sont autre chose que des paraphrases des apologues de Phèdre; les originaux des autres ne sont pas connus. Six de ces dernières se trouvent dans les prétendues nouvelles fables de Phèdre, soit que Romulus les ait effectivement empruntées au poëte du siècle d'Auguste, soit que Perotto en ait pris les sujets dans la prose de Romulus. Il y a eu au reste des critiques qui ont cru que cet auteur étoit Romulus Augustulus, dernier empereur de Rome, et qu'il a composé ces fables pour l'instruction de son fils Tiberinus. Cette opinion se fonde sur ce que dit positivement un manuscrit.

7. *Épigramme.*

Dans les périodes précédentes nous n'avons fait que glaner le petit nombre d'épigrammes isolées

que le temps ne nous a pas ravies; mais le siècle de Trajan a vu un poëte dont il nous reste une collection complète de ce genre de petites poésies; c'est M. Valerius Martialis. Il naquit à Bilbilis (Bilbao) en Espagne, vers l'an 40 de J. C. (1). On l'avoit d'abord destiné à la jurisprudence; mais il montra peu de disposition pour cette carrière. Afin d'achever son éducation, on l'envoya à Rome; ce fut, à ce qu'il paroît, à l'âge de vingt-deux ans, la sixième année du règne de Néron, qu'il se fixa dans cette capitale. Il s'y livra entièrement à la poésie, dont il se fit un moyen de subsistance, car il étoit réduit à vivre de son travail. Domitien faisoit grand cas de son talent; il le nomma chevalier et tribun, et lui accorda les prérogatives des pères de famille chargés de trois enfans. Après avoir passé trente-cinq ans à Rome, il eut envie de revoir sa patrie. Pline le jeune lui fournit l'argent nécessaire pour ce voyage. Arrivé en Espagne, il épousa une femme riche, nommée *Marcella*, qui avoit des terres sur le Salon (Xalon). Il y vécut encore quelques années; car en l'année 100, il envoya à Rome le douzième livre de ses épigrammes (2).

(1) On a conclu d'une de ses épigrammes (V, 34) que son père s'appeloit *Fronton*, et sa mère *Flaccilla*; mais ces deux noms sont plutôt ceux des parens d'une de ses esclaves favorites, *Erotion*.

(2) Voici comment Pline le jeune s'exprime à ce sujet (ep. III, 21): « J'apprends que Martial est mort, et j'en ai beaucoup de chagrin. C'étoit un esprit agréable, délié, piquant, et qui savoit parfaitement mêler le sel et l'amertume dans ses écrits, sans qu'il en coûtât rien à sa probité. »

Nous avons environ douze cents épigrammes de Martial; elles forment quatorze livres; dont les deux derniers sont intitulés : *Xenia* et *Apophoreta*, parce qu'ils contiennent des espèces de devises à placer sur les cadeaux qu'on offroit à ses amis, et sur ceux qui étoient distribués aux Saturnales et à d'autres fêtes. En tête de ces quatorze livres, il y en a un autre qui, sous le titre de *Spectacula*, contient des épigrammes ou petites pièces sur les spectacles donnés par Titus et Domitien. Celles-ci ne sont pas toutes de Martial; mais il est possible qu'il ait formé et publié ce recueil.

La plupart des épigrammes de Martial sont d'un autre genre que celles de Catulle : elles se rapprochent de ce que les modernes ont presque exclusivement appelé épigramme ; car elles se terminent par une pointe pour laquelle l'auteur réserve tout le sel et le mordant de son ironie. Dans le grand nombre d'épigrammes de Martial il y en a qui sont excellentes ; mais on peut dire de cette collection ce que le poëte lui-même en a dit (1) :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

Beaucoup de ces épigrammes ont perdu leur sel pour nous qui ignorons les circonstances auxquelles elles se rapportent, et les choses auxquelles elles font allusion. Une grande partie est fort obscène(2).

(1) Lib. I, p. 17.

(2) Outre les épigrammes qui forment le recueil de Martial, il en existe encore quelques-unes qui lui sont attribuées, et que Burman a recueillies dans son Anthologie, vol. I, p. 237, 540, 470, 471.

Nous ne dirons que peu de mots des autres épigrammatistes.

On a vu (1) qu'Asinius Pollion, l'ami de Virgile, avoit jugé défavorablement Cicéron, et que l'empereur Claude le réfuta par une défense savante, comme s'exprime Suétone (2). Le fils de ce Pollion, L. Asinius Gallus, surnommé Saloninus, parce qu'il avoit pris Salona, ville de la Dalmatie, épousa Vipsania, fille d'Agrippa, dont Tibère s'étoit séparé pour épouser Julie, fille d'Auguste. Tibère le fit mourir par la suite. Nous voyons, par une épigramme de Pline le jeune, que P. Asinius Gallus avoit écrit un livre pour justifier son père, et pour prouver qu'il avoit été meilleur écrivain que Cicéron. Rien ne nous est resté de cette production; mais Suétone (3) nous a conservé une épigramme que Gallus avoit faite contre un certain grammairien un peu pédant (4).

Marc Sénèque le rhéteur parle (5) d'un Alfius Flavus, orateur de son temps, qui, dans sa jeunesse, étonna Rome par son éloquence, et inspira à son maître la crainte qu'un génie si précoce ne fût enlevé par une mort prématurée. Cependant il parvint à un âge avancé; et quoique, selon l'ex-

(1) Vol. II, p. 26.
(2) In *Claud.* c. 41.
(3) De illustr. Gramm. 22.
(4) *Burman*, Anthol. lat. vol. I, p. 422.
(5) Controv. I, p. 79 de l'édition de Deux-Ponts.

pression singulière de l'écrivain que nous avons cité, son génie fût affoibli par la paresse qui lui étoit naturelle, et *énervé par des poésies*, il conserva cependant sa vigueur (1). Vossius croit que cet Alfius Flavus est le même que Flavius Alphius Avitus, qui avoit écrit en vers sur les hommes illustres, deux volumes, dont Terentianus Maurus a cité quelques vers, dans lesquels il est question de ce maître d'école des Falisques qui voulut livrer à Camille les enfans qu'on lui avoit confiés (2).

A la même époque vécut Cn. Cornelius Lentulus Gætulicus, qui fut consul l'an 26 après J. C. Tacite nous en a conservé une anecdote qui prouve du courage et de l'énergie. Un vil accusateur osa, après la chute de Séjan, faire un crime à Gætulicus de ce qu'il avoit offert sa fille au fils de Séjan. Gætulicus commandoit alors les légions de la Haute-Germanie, et, par sa facilité et son indulgence, s'étoit concilié l'amour du soldat. Averti de l'accusation qu'on avoit portée contre lui, il osa écrire à Tibère, « que s'il avoit recherché l'alliance de Séjan, c'étoit par le conseil du prince; qu'il avoit pu se tromper, ainsi que l'empereur, et que Tibère ne devoit point imputer aux autres

(1) Naturalis illa vis eminebat, quæ post multos annos tametsi desidià obruta et carminibus enervata, vigorem tamen suum tenuit.

(2) *Burm.* Anthol. lat. vol. I, p. 450.

une erreur qu'il se pardonnoit à lui-même; qu'il étoit, qu'il resteroit inviolablement fidèle tant qu'on ne l'attaqueroit pas; qu'il expliqueroit son rappel comme un arrêt de mort; et enfin qu'il proposoit un traité par lequel, en cédant à Tibère le reste de l'empire, il se réservoit sa province. » L'historien ajoute (1) que, de tous les alliés de Séjan, Gætulicus conserva seul sa vie et sa faveur; mais Dion Cassius (2) rapporte que l'influence que ce général avoit acquise pendant les dix années qu'il avoit gouverné la Haute-Germanie, engagea Caligula à le faire mourir. Suétone (3) cite un ouvrage historique de Lentulus; Martial (4), et quelques autres écrivains parlent de ses poésies; enfin *Brunck* a pensé que le poëte Γαιτύλλιος dont il se trouve plusieurs épigrammes dans l'Anthologie, étoit le Gætulicus dont nous parlons. M. *Jakobs* (5) observe que les passages de Martial, de Pline (6) et de Sidoine Apollinaire (7), où il est question de Lentulus Gætulicus, en parlent comme d'un poëte latin, et qu'ils le nomment parmi

(1) Annal. VI, 30.
(2) Lib. IX, p. 926.
(3) In Calig. I, 8.
(4) Præf. lib. I.
(5) Anthol. græc. vol. XIII, p. 896. Des variantes portent Γαιτύλικος Γαιτυλίκιος, etc.
(6) Ep. V, 3.
(7) Ep. X, p. 148. Cam. IX, 256, p. 129.

ceux qui, dans leurs ouvrages, ont peu ménagé la pudeur. Les épigrammes grecques de Gætullius sont toutes très-chastes; ce qui, au reste, ne prouve pas absolument qu'elles ne sont pas de Lentulus.

Dans les lettres de Pline le jeune il se trouve deux épigrammes, dont l'une, sur l'instruction littéraire, ne sera pas déplacée ici :

Ut laus est ceræ, mollis cedensque sequatur,
Si doctos digitos, jussaque fiat opus,
Et nunc informet Martem castamque Minervam,
Nunc Venerem effingat, nunc Veneris puerum;
Utque sacri fontes non solum incendia sistunt,
Sæpe etiam flores vernaque prata juvant:
Sic hominum ingenium flecti ducique per artes
Non rigidas docta mobilitate decet (1).

Nous parlerons plus bas du caractère et des divers ouvrages en prose de Sénèque le philosophe, et de son poëme satirique contre l'empereur Claude; ici nous dirons seulement qu'on trouve aussi, dans les éditions de ses œuvres, diverses épigrammes, quelques-unes composées pendant son exil, d'autres après son retour. Il n'est pas bien certain qu'il en soit l'auteur; ces poëmes peuvent être l'ouvrage de quelque poëte scholastique des temps suivans, qui aura pris pour thême la position où cet écrivain

(1) Voyez *Plin.* VII, ep. 9, et ep. 4. *Burm.* Anthol. lat. vol. I, p. 450 et 451.

s'est trouvé, ou qui se sera amusé à réunir diverses maximes éparses dans ses ouvrages.

Il existe un plus grand nombre d'épigrammes de PÉTRONE, soit dans sa Satire, soit dans les fragmens qui se trouvent à la suite de ce roman, ou plutôt de ce grand fragment.

Nous avons eu occasion de parler d'AULUS SEPTIMIUS SERENUS, surnommé FALISCUS (1). Il existe aussi de lui deux épigrammes (2).

En parlant de l'ancienne comédie latine, nous avons fait mention d'une épigramme d'un certain VULCATIUS SEDIGITUS (3), qui avoit écrit sur les poëtes (4). Dans cette épigramme, qu'Aulugelle nous a conservée, Sedigitus assigne à chaque poëte le rang qu'il doit occuper d'après son mérite. Ce petit morceau a été l'objet de fréquentes discussions parmi les critiques, parce que l'auteur donne à Statius Cæcilius le premier rang, et le place ainsi avant Plaute, et bien avant Térence, qui n'occupe que la sixième place.

Il existe une lettre de Pline le jeune, dans laquelle il parle avec enthousiasme d'une lecture à laquelle il avoit assisté chez SENTIUS AUGURINUS,

(1) Voyez p. 341.

(2) *Burm.* Anth. lat. vol. I, p. 14 et 494.

(3) Ainsi nommé, dit-on, parce qu'il étoit né avec six doigts à chaque main.

(4) Vol. I, p. 139. (2).

auteur d'épigrammes dont il loue la finesse, la délicatesse et l'ironie. On doit regretter que du recueil de ce poëte il ne nous soit parvenu que huit vers faits en l'honneur de Pline même, et qu'il a insérés dans la lettre en question. Cependant nos regrets seroient plus vifs encore, si la lecture de ces vers, que Pline trouve parfaits et admirables, ne les diminuoit un peu (1).

(1) *Plin.* ep. IV, 27. Voyez aussi IX, 9.

PROSE.

Histoire, éloquence, lettres, romans, philosophie, mathématiques, histoire naturelle, médecine, économie rurale, géographie, jurisprudence et grammaire; telles sont les divisions que nous établissons pour les écrivains en prose qui ont illustré cette période.

1. *Histoire.*

C. Velléjus Paterculus vécut dans la troisième période; mais il écrivit et mourut au commencement de la quatrième. Nous n'avons sur la vie de cet historien que les notions qu'il nous fournit lui-même; car, ce qui est assez singulier, aucun écrivain ancien n'en a parlé (1). On croit pouvoir fixer l'année de sa naissance à la 19e avant J. C., la même où mourut Virgile. Dans sa jeunesse, il parcourut, avec Caïus César, une partie de l'Orient. Auguste le nomma, à l'âge de vingt-un ans, préfet de la cavalerie; en cette qualité, et ensuite comme questeur et lieutenant, il suivit Tibère dans ses expéditions en Germanie, en Pannonie et en Dalmatie, et fut, pendant dix-neuf ans, son compagnon d'armes et le témoin de ses exploits. Il retourna à Rome avec Tibère, et fut nommé pré-

(1) Excepté peut-être Priscien, qui cite un Marcus Velléius, et Tacite qui nomme Publius Velléjus, chef d'une armée en Thrace. *Voy.* Annal. III, 39.

teur l'année de la mort d'Auguste. Seize ans après, lorsque M. Vinicius fut consul, il composa ou acheva son ouvrage historique. Il paroît que l'année suivante, 31 ans après J. C., il fut impliqué dans la disgrâce de Séjan, son protecteur, et mis à mort avec tous les amis de ce favori.

L'ouvrage qu'il nous a laissé est intitulé *Historia Romana;* mais il est possible que ce titre y ait été mis par les copistes. Un seul manuscrit de cette histoire s'étoit conservé; il existoit au couvent de Murbach dans la Haute-Alsace, où *Beatus Rhenanus* (1) le trouva. Ce manuscrit, qui étoit dans un très-mauvais état, s'est perdu depuis, de manière que l'édition publiée par Beatus Rhenanus à Bâle en 1520, et une collation de ce manuscrit faite, avant que l'éditeur de Bâle l'eût renvoyé à Murbach, par *Jean-Albert Burer*, et qu'on a jointe à l'édition de Bâle de 1546, remplacent l'original (2). Le commen-

(1) Son véritable nom étoit *Bilde;* il s'appeloit Rhenanus, parce que son père étoit de Rheinach. Lui-même naquit à Sélestadt.

(2) On n'a peut-être jamais vu un manuscrit plus maltraité que celui dont nous parlons. Beatus jure que le copiste ne peut pas avoir entendu un mot de ce qu'il écrivoit machinalement. On est tenté de croire que ce manuscrit a été fait par un moine allemand du moyen âge, qui ne savoit pas le latin, et auquel ses supérieurs avoient imposé, comme pénitence, un travail si ingrat : on sait que c'étoit l'usage. Le manuscrit s'est probablement perdu, lorsque la bibliothèque de Murbach fut transférée au château de Guebwiler, que les princes-abbés de Murbach construisirent pour y résider. Voyez *Gerberti* iter alemann. p. 366, et *J. F. Herel krit. Beobacht. über die röm. Gesch. des C. Vellejus Paterculus.* Erfurt, 1791, in-4°. Peu s'en est fallu que ce manuscrit unique ne fût devenu entièrement inutile pour nous; déjà un moine barbare avoit essayé d'en gratter l'écriture, sans doute pour employer le parchemin à

cement de l'ouvrage manque entièrement, de manière que nous ignorons quel étoit le plan de l'auteur; il paroît qu'il a voulu donner un précis de l'histoire universelle, renfermant ce qui pouvoit surtout intéresser les Romains. Dans le premier fragment, il est question de la Grèce, de l'empire d'Assyrie, et du royaume de Macédoine; après cela il y a une lacune qui s'étend sur les 582 premières années de Rome. Le reste du premier livre et le second que nous avons en entier, ou peut-être à quelques lignes près, donnent l'histoire de Rome jusqu'à l'an 30 après J. C. C'est un précis rapide qui ne s'arrête qu'aux masses, sans entrer dans les détails; c'est un tableau des temps et des circonstances plutôt qu'une narration des événemens. Velléjus se fixe aux résultats, et ne dit de ce qui les a amenés, qu'autant qu'il le faut pour les faire connoître et juger. Il aime à développer et à peindre les caractères des principaux acteurs, et son ouvrage est riche en portraits tracés de main de maître. Il renferme aussi un grand nombre d'observations politiques et morales, fruit des réflexions de l'auteur et de l'expérience qu'il avoit recueillie de ses voyages. Il s'y montre le vengeur de la vertu et l'ami de son pays, sans que ce sentiment le rende partial envers les ennemis de sa patrie. Dans son style, il imite la manière concise et énergique de Salluste; sa diction est pure

quelque légende. *Voyez* l'épilogue de Beatus Rhenanus, dans son édition de Velléjus.

et élégante, sans être tout-à-fait exempte de quelque affectation, qui se montre dans la recherche des archaïsmes, et dans l'usage un peu trop fréquent des sentences morales et des figures de rhétorique. On y trouve aussi quelques hellénismes.

On fait à Velléjus un reproche bien grave, celui d'avoir flatté Auguste et Livie, mais surtout Tibère et Séjan. Il exagère, dit-on, les exploits de Tibère; il cache ses crimes et ceux de son favori, ou, s'il ne peut les passer entièrement sous silence, il sait les placer dans l'ombre et les faire paroître moins odieux. On ne sauroit nier qu'on est affecté d'un sentiment douloureux lorsque, après s'être abandonné aux émotions nobles et vertueuses qu'inspire la lecture des premières pages de l'histoire de Velléjus, on le voit décheoir jusqu'au rôle d'un adulateur de Tibère; on voudroit trouver des motifs pour justifier un auteur qu'on a appris à aimer. En vain fait-on valoir le misérable état dans lequel se trouvoit le manuscrit unique par lequel nous connoissons son livre, pour mettre sur le compte des copistes quelques passages altérés, et qui expriment le dévouement de l'auteur pour Tibère: en admettant jusqu'à un certain point ces altérations, elles ne suffisent pas pour sa justification. Cependant quelques circonstances se réunissent pour excuser les témoignages d'approbation que Velléjus donne à son maître. Nous ne dirons pas, pour en diminuer le blâme, que Velléjus écrivit au milieu d'une cour et sur des événemens dont les

acteurs, vivant encore revêtus de la puissance, ne pouvoient supporter la vérité; une pareille excuse seroit trop commode pour ces vils flatteurs qui entourent les trônes, et dont le servile dévouement voudroit diminuer la terreur salutaire que l'idée de la postérité doit inspirer aux princes. Mais nous dirons que tel est l'ascendant de la puissance suprême, qu'on a vu dans tous les temps des hommes de mérite, des hommes vertueux, se faire illusion sur les défauts et sur les vices des grands, et s'attacher à eux avec tout le dévouement que la vertu seule est digne d'inspirer. Tibère n'étoit certainement pas sans de grandes qualités; Velléjus, dont il avoit fait la fortune, qui avoit été témoin de ses exploits militaires, et qui y avoit pris part lui-même, pouvoit juger ce prince avec une prévention que n'a pas partagée l'impartiale postérité, cette *Némésis* impitoyable à laquelle les méchans n'échappent jamais; le dévouement de Velléjus pour la personne de Tibère, son bienfaiteur, pouvoit l'aveugler sur les défauts de ce prince, et les faire paroître excusables à ses yeux. Ce qui vient à l'appui de cette supposition, c'est que le caractère tyrannique de Tibère ne se développa dans toute sa force qu'après la mort de Séjan, et par conséquent dans des circonstances dont Velléjus n'a pas été témoin. Si ce prince étoit mort avant la seizième année de son règne, Tacite, dont le génie sublime, éclairé par les événemens des dernières années du règne de ce prince, a deviné les secrets mouvemens qui

troubloient l'âme de ce tyran, auroit peut-être balancé à lui assigner un rang dans la classe des monstres qui ont affligé l'humanité. Convenons aussi que ce sont souvent les peuples qui font les mauvais princes : en lisant les pages de Tacite, on est incertain sur ce que l'on doit détester davantage, de la bassesse du sénat ou de la méchanceté du prince. Comment celui-ci n'auroit-il pas méprisé un corps auquel aucune adulation ne paroissoit trop forte, et qui poussa l'avilissement jusqu'à faire la cour au maître en feignant de se plaindre de lui? Velléjus loue le bien que Tibère a fait ; il exagère son mérite ; il traite avec indulgence ses défauts ; mais il ne pousse pas la flatterie ou l'aveuglement jusqu'à altérer la vérité au point de dire des choses fausses et controuvées. Ce seroit donc à tort, qu'à cause d'un foible dont les admirateurs de Velléjus sont obligés de convenir, des juges trop sévères voudroient lui assigner un rang parmi les historiens qui ne méritent pas de confiance. Il est impartial dans le récit de tous les événemens dont il n'avoit pas été le témoin. Quant à ceux qui se sont passés sous ses yeux, on peut demander quel écrivain qui a parlé de l'histoire de son temps, est entièrement exempt du reproche de partialité (1)?

(1) Sans vouloir diminuer l'horreur que doit inspirer à toute âme honnête un caractère tel que celui de Tibère, nous ajouterons ici quelques réflexions d'un philologue célèbre, M. *Jakobs*, professeur à Gotha.
« Il me paroît, dit-il, qu'on peut supposer que Velléjus jugea le

Wolfgang Lazius, historiographe de l'empereur Ferdinand I, prétendit avoir découvert un fragment de Velléjus qui ne s'étoit pas trouvé dans le manuscrit de Murbach, et qui étoit tiré, disoit-il, de l'Histoire gauloise de Velléjus; il le publia dans ses Commentarii reip. rom. Francof. 1598,

caractère de Tibère du même point de vue d'où le voyoient beaucoup de citoyens paisibles du temps, qui n'examinoient et ne pesoient pas avec les yeux d'un juge sévère chacune de ses actions, et qui ne pouvoient pas prévoir les événemens des dernières années de son règne. La conduite de Tibère avoit, il faut en convenir, une certaine apparence de popularité. Il avoit eu l'air de ne se charger du gouvernement qu'à regret, et pour ainsi dire en cédant à la violence. Des honneurs multipliés qu'on lui décerna, il n'accepta qu'un petit nombre des moins exagérés. Il ne fut consul que trois fois, et toujours pendant peu de temps. Il témoigna de l'horreur pour toute adulation, et fut le premier à montrer du mépris aux sénateurs qui dégradoient leur dignité. Il ne punissoit pas le blâme de sa personne, ni même la satire, parce que, disoit-il, la pensée et les paroles étoient libres dans une république. Il éludoit les enquêtes que le sénat vouloit ordonner pour des offenses de ce genre. Il ne changea pas la constitution; à l'exemple d'Auguste, il prétendit en être le gardien. Il exigea que les gouverneurs des provinces adressassent leurs rapports au sénat, et non au prince; il ne cessa de leur recommander la justice et la douceur envers leurs administrés. Envers les particuliers il fut souvent plus prévenant qu'il ne convenoit à son rang. La dépense de sa maison étoit modique; son exemple devoit servir à faire diminuer le luxe de son temps. En toute chose, il vouloit qu'on observât la bienséance. Si Tibère étoit mort après quelques années de règne, son caractère auroit paru au moins énigmatique, et les débauches auxquelles il se livra long-temps avant la chute de Séjan ne lui auroient pas été reprochés avec la même rigueur avec laquelle on les condamna lorsque toutes ses vertus apparentes se furent éclipsées. Des écarts du même genre ont été pardonnés à Trajan et à Adrien, en faveur de leurs vertus éminentes. Ainsi, en faisant abstraction de tous les motifs qui pouvoient engager Velléjus à taire les fautes de son maître, on peut dire qu'il ne pouvoit accuser des vices dont le germe se montroit à peine lorsqu'il écrivit son histoire, et ne se développa qu'après sa mort. On ne peut donc accuser

in-fol.; mais ce fragment est tiré de la Chronique de *Courad de Lichtenau*, abbé d'Ursperg.

P. VALERIUS MAXIMUS (ou, selon d'autres (1), MARCUS), naquit à Rome sous le règne d'Auguste, d'une famille patricienne. Il dit lui-même (2) qu'il servit en Asie sous Sextus Pompéius, qui fut consul l'année de la mort d'Auguste. De retour à Rome, il s'abstint des affaires publiques, et vécut jusqu'après la conspiration de Séjan, qui eut lieu l'an 31 apr. J. C. (3). On n'a pas d'autres détails sur sa personne. Dans un ouvrage composé originairement de dix livres, mais dont nous n'en avons que neuf, intitulé : *Dictorum factorumque memorabilium libri*, Dits et faits mémorables, il recueillit les paroles et les actions d'individus de divers temps et de différentes nations, qu'il trouvoit répandues dans les ouvrages historiques, et qui lui paroissoient dignes d'être transmises à la postérité. Il les classa par titres ou lieux communs, d'après telle vertu ou tel vice dont il vouloit donner des exemples. Il les tira d'abord de l'histoire romaine, ensuite

notre auteur que d'un manque de perspicacité qui ne lui permit pas de pénétrer le caractère d'un prince rusé et hypocrite. » *Des Cajus Vellejus Paterculus rom. Geschichte übersetzt von F. Jakobs.* Leipz. 1793, in-8°. S. XVIII. Voyez aussi l'excellent Mémoire de M. *Morgenstern*, aujourd'hui professeur à Dorpat : De fide historica Velleji Paterculi, imprimis de adulatione ei objecta, dans l'édition de Vellejus, par *Jani* et *Krause*. Leips. 1800, in-8°.

(1) L'auteur anonyme, mais ancien, de sa vie, dit qu'il étoit, par son père, de la famille Valérienne, et par sa mère, de celle des Fabius. Son surnom de Maximus indique la dernière partie de sa généalogie.

(2) II, 6, 8.

(3) IX, 11. ext. 4.

de celle des autres peuples, et surtout des Grecs. Les titres des chapitres ne sont pas l'ouvrage de Valerius Maximus, mais celui des grammairiens ou copistes, comme on le voit par l'emploi de certains mots qui n'étoient pas usités dans le siècle d'argent de la littérature latine. Cet écrivain ne montre ni jugement dans le choix de ses anecdotes, ni critique dans leur disposition, ni goût dans l'emploi des expressions, et dans les transitions qui manquent de naturel. Jamais on n'a poussé plus loin que Valère Maxime la flatterie pour les princes : son prologue adressé à Tibère est vraiment dégoûtant. Sa manière de raconter est lourde et désagréable ; son style rempli de déclamations, froid et affecté. Cet auteur, aux bonnes intentions duquel on doit néanmoins rendre justice, est toujours sérieux et ne se permet aucune plaisanterie. Il aime le merveilleux, et choisit, dans les faits qui forment la matière de son livre, les exemples qui tiennent du prodige. Plus soigneux de faire naître l'étonnement dans l'esprit de ses lecteurs que de les instruire exactement de la vérité des faits qu'il raconte, il ne manque jamais de saisir les circonstances fabuleuses qu'une tradition mal examinée avoit liées aux événemens de l'histoire romaine ; ainsi il sacrifie souvent la vérité, presque toujours la simplicité historique, au plaisir de raconter des choses extraordinaires.

Ce recueil, tel qu'il est, devoit plaire surtout à l'ignorance et au mauvais goût du moyen âge ;

aussi a-t-il été fréquemment copié et surchargé de gloses et d'interprétations. Malgré ses défauts, l'ouvrage de Valère Maxime est intéressant pour l'histoire et pour l'étude de l'antiquité, parce qu'il nous a conservé une foule de petits faits tirés d'auteurs perdus. Quelques critiques ont cru, sans motifs suffisans, que l'ouvrage en question n'est qu'un extrait d'une grande compilation du même auteur; ils attribuent cet abregé tantôt à un certain C. TITUS PROBUS, tantôt à JULIUS PARIS, tantôt à JANUARIUS NEPOTIANUS, trois individus également inconnus. Le même Julius Paris a fait un Abrégé des Annales de Valerius Antias, dont un fragment, intitulé *De nominibus*, est joint aux éditions de Valère Maxime, à la place du 10[e] livre (1).

Un des écrivains qui font le plus d'honneur à la littérature romaine, est CAIUS CORNELIUS TACITUS. Cet historien naquit l'an 59, 60 ou 61 de J. C. (2), d'une famille plébéienne, peut-être à Interamna (Terni), en Ombrie. Pline (3) nomme un *Cornelius Tacitus*, qui fut procurateur de la Gaule Belgique; il est possible qu'il fût le père de notre

(1) Quelques auteurs ont aussi attribué ce fragment à Cajus Titus Probus. Voyez *Gothofredi* Auct. lat. linguæ, (éd. de 1585), p. 1398.

(2) Pline le jeune dit (Ep. VII, 20) qu'il est à peu près du même âge que Tacite; on voit cependant qu'il étoit plus jeune de quelques années. Le même écrivain dit ailleurs (Ep. VI, 20) que, lors de l'éruption du Vésuve, qui eut lieu l'an 80 de J. C., il avoit dix-huit ans; il étoit donc né en 63. C'est d'après cette donnée qu'on place la naissance de Tacite entre les années 59 et 61.

(3) H. N. VII, 16.

historien ; mais il se peut aussi que Pline parle de *Cornelius Varus Tacitus*. Dans sa jeunesse, Tacite étudia l'éloquence, et s'y distingua avec Pline le jeune, son ami particulier. Sous Vespasien et Titus, il parvint à différens honneurs. Domitien le nomma préteur en 88 ; il fut aussi membre d'un collége sacerdotal (*quindecimvir sacrorum*), et en cette qualité dirigea les fêtes séculaires ordonnées par ce prince. En 78, il épousa la fille de *Julius Agricola*. La mort de son beau-père l'engagea, en 93, à quitter Rome et à vivre dans la retraite. Il retourna cependant dans la capitale sous Nerva, qui, en 97, le nomma successeur du consul Virginius Rufus qui venoit de mourir, et dont il prononça le panégyrique. Plus tard, il quitta de nouveau les affaires politiques, et s'occupa, dans la solitude, de la rédaction de ses compositions historiques. On ignore l'année de sa mort. Un de ses descendans, Polemnius, est nommé par Sidoine Apollinaire en 476 (1).

Un écrivain allemand trace ainsi le portrait de Tacite (2) : « Une âme nourrie dès l'enfance de tout ce que l'esprit républicain des anciens Romains avoit produit de grand et d'immortel ; brûlante de patriotisme et d'amour pour la véritable gloire ; pénétrée du souvenir des fondateurs de la grandeur romaine, de leurs vertus

(1) Epist. IV, 14.

(2) *Hegewisch* hist. und litt. Aufsätze. Kiel, 1801, in-8°, p. 71.

civiques, de leur conduite irréprochable, de leur désintéressement, de la pureté de leurs mœurs et de leur dévouement au bien de l'état, et remplie des sentimens d'une admiration profonde pour ces grands hommes; une âme qui connoissoit et s'étoit approprié tout ce que les sages de la Grèce et de Rome avoient dit de beau; remplie d'indignation contre tout ce qui pouvoit dégrader le caractère des anciens Romains; détestant les sentimens servils, tels que l'adulation, la bassesse, le goût du luxe et de la dissipation, celui des plaisirs peu honnêtes, les excès de la débauche et la cupidité; qui ne trouvoit de bonheur qu'à se transporter en imagination dans les anciens temps de l'innocence, de la pureté des mœurs, de la générosité et du patriotisme; mais qui, en jetant ses regards sur ce qui l'entouroit, ne voyoit que des vices et une immoralité monstrueuse; une âme qui, s'il est permis de le dire, vivoit d'une double vie, d'une vie heureuse par l'imagination qui la transportoit à son gré au milieu d'une meilleure race d'hommes, et d'une vie malheureuse par le sort qui l'avoit placée dans un siècle pervers et parmi une génération dépravée; telle fut l'âme de Tacite. Aux qualités morales cet écrivain réunissoit un génie observateur qui pénétroit dans les replis les plus cachés du cœur humain; un jugement qui discernoit la liaison d'une suite de causes et d'effets, et qui savoit la faire apercevoir aux autres; la riche imagination d'un poete lui four-

nissoit pour chaque tableau les traits les plus frappans et les couleurs les plus riches ; un esprit aussi juste que vif, que la dignité de l'histoire sut toujours modérer pour qu'il ne servît qu'à châtier les vices et les travers des hommes. Cette réunion de talens étoit ornée par tout ce que l'éloquence peut offrir de plus accompli. Maître de toute la richesse et de toute l'énergie de sa langue, il connut l'art de faire naître dans l'imagination de ses lecteurs les idées dont son âme étoit pénétrée, et d'en exprimer toutes les nuances. »

L'an 98 de notre ère, Tacite publia la *Vie de Julius Agricola*, son beau-père, qui étoit mort en 94. C'est le modèle accompli d'une biographie, le plus beau monument qui ait jamais été érigé à un particulier par la plume d'un écrivain. On ne sait ce qu'on doit admirer davantage dans ce livre, du caractère noble et aimable du héros, ou de la vérité, de la sensibilité, du calme qui règnent dans le travail du biographe. Les malheurs du temps avoient imprimé au style de Tacite une mélancolie qui donne à cet ouvrage une teinte sombre et touchante. L'amitié qu'il avoit pour son beau-père ne le rend jamais infidèle à la vérité ; il ne cache pas l'indignation que lui inspire la politique du gouvernement romain dont Agricola fut quelquefois l'instrument (1).

(1) On trouve dans le premier volume de la *Biographie universelle*, un article sur *Agricola*, sorti de la plume d'un écrivain distingué. Nous permettra-t-on d'observer que, d'après le but que div[illegible] se proposer les

Le second ouvrage de Tacite, qui traite des anciens Germains, est plutôt du ressort de la géographie que de l'histoire. Nous en parlerons dans une des sections suivantes.

Dans sa vieillesse, et sous le règne de Trajan, Tacite composa deux grands ouvrages historiques; d'abord l'*histoire de son temps, Historiarum libri*, qui commence à l'avénement de Galba et s'étend jusqu'à la mort de Domitien, embrassant ainsi un espace de vingt-neuf années. Il s'étoit proposé d'y joindre l'histoire de Nerva et de Trajan; mais on peut douter qu'il ait exécuté ce dessein. On ignore à combien de livres se montoit son Histoire; leur nombre doit avoir été considérable, puisque les quatre premiers livres et le commencement du cinquième qui nous restent, ne contiennent qu'un peu plus d'une année.

Après avoir achevé cet ouvrage, Tacite composa ses *Annales* en seize livres. Elles embrassoient l'histoire des événemens qui se sont passés depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Néron, ainsi que ceux qui ont précédé l'époque dont s'occupe l'ouvrage dont nous venons de parler. On ne doit cependant pas les regarder comme la première partie de l'Histoire; elles forment un ouvrage particulier, travaillé sur un autre plan, plus convenable au récit d'événemens dont l'écrivain n'avoit pas été le témoin.

éditeurs d'un Dictionnaire comme celui que nous venons de citer, un article historique qui ne renferme aucune date, perd la moitié de son utilité?

Il nous en reste les quatre premiers livres, une partie du cinquième, et les livres XI à XIV, à l'exception de la fin du dernier. Cette partie, heureusement conservée, renferme le règne de Tibère, la fin de celui de Claude, et la presque totalité de celui de Néron; les règnes de Caligula et le commencement de celui de Claude manquent. L'empereur Tacite, qui, dans le troisième siècle, occupa pendant six à sept mois le trône des Césars, croyoit descendre de l'historien dont nous parlons, et étoit fier d'une origine qu'avec raison il regardoit comme illustre. Il ordonna que les ouvrages de l'auteur de sa famille fussent déposés dans toutes les bibliothèques et dans diverses archives de l'état, et que tous les dix ans on en fît des copies aux frais du gouvernement. Malgré cet ordre que la courte durée de son règne fit probablement bientôt négliger, les manuscrits des Annales de Tacite étoient devenus si rares, que *Vindelin de Spire* ne put faire entrer dans l'édition qu'il publia en 1468 ou 1469, que les derniers livres qu'on avoit trouvés jusqu'alors. Le pape Léon X promit une récompense pécuniaire et des indulgences à celui qui retrouveroit la partie de cet ouvrage qui manquoit encore. Un de ses agens, *Angelo Arcomboldi*, découvrit, dans le monastère de Corvey en Westphalie, un manuscrit légué par l'archevêque Anschaire, fondateur de ce couvent, et qui renfermoit les cinq premiers livres des Annales de Tacite. *Philippe Beroaldo* les publia, par ordre du pape, en 1515, à Rome.

Tacite cite rarement ses sources; mais une grande partie des événemens qu'il rapporte s'étoit passée sous ses yeux, ou avoit eu pour témoins des personnes qui pouvoient lui fournir des renseignemens suffisans. On ne sauroit douter qu'un homme de son caractère et de son importance n'eût à sa disposition tous les matériaux historiques que l'on gardoit dans les familles, ou que la crainte inspirée par la tyrannie avoit fait cacher. Son esprit philosophique ne se contente pas du récit des événemens; il ne croie pas avoir assez fait s'il ne remonte à leurs causes, et n'en dévéloppe toutes les conséquences. Maître du cœur humain, dont il avoit fait une étude approfondie, ses regards pénètrent dans l'âme de ses acteurs et lisent dans le secret de leurs pensées. Aucun artifice du despotisme, aucune intrigue de cour n'échappe à sa pénétration. Il doit être la terreur de tous les tyrans auxquels il prouve qu'aucun de leurs ténébreux mystères ne peut rester caché à la clairvoyance de l'homme de bien et à la censure de la postérité. Jamais Tacite n'oublie la dignité des fonctions qu'exerce l'historien; son ton est toujours grave et sérieux; la vérité s'exprime toujours avec énergie par sa plume. Une grande connoissance de la politique, un respect profond pour la vertu et la sagesse, une sévérité produite par l'indignation, tels sont les caractères qui distinguent Tacite comme historien. Peut-être la tristesse dont l'aspect de la servitude et de la dégénération générale emprei-

gnent son âme, l'a-t-elle rendu quelquefois injuste, et lui a-t elle fait supposer des intentions perfides à des actions indifférentes. Ce reproche, s'il est fondé, est le seul qu'on puisse faire à cet écrivain vertueux et patriote.

Son style est d'une concision plus grande que celle de Salluste, qui paroît avoir été son modèle. Il est riche en idées, et souvent la langue ne suffit pas pour exprimer toutes celles dont il est plein. Ses phrases disent beaucoup plus qu'elles ne semblent dire. Il en résulte peut-être de l'obscurité; mais Tacite mérite bien qu'on réfléchisse sur ses expressions. Quelquefois cette obscurité est le produit d'un dessein prémédité; l'historien ne dit pas tout ce qu'il pense, et il laisse à la sagacité du lecteur de deviner ce qu'il supprime.

Nous parlerons encore une fois de Tacite parmi les géographes et parmi les philosophes du siècle; quant au dialogue des causes de la corruption de l'éloquence, dont il est probablement l'auteur, nous aurons l'occasion d'en parler à l'article de Quintilien. *Fulgentius Planciades*, grammairien du 6e siècle, cite un recueil de bons mots (*facetiæ*) composé par Tacite.

Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de placer ici le portrait de Tacite tracé par M. *Ancillon*, dans un ouvrage françois beaucoup moins connu qu'il ne mérite de l'être par les pensées profondes et les idées lumineuses qu'il renferme, et par l'élégance du style.

« Tacite, dit cet écrivain (1), avoit au plus haut degré, cette philosophie de caractère qui suppose toujours une âme indépendante, pure et forte. Elle respire dans chaque ligne de ses immortels écrits, et ses écrits confirment ce que nous savons de son histoire, et pourroient, au besoin, y suppléer, tant ses ouvrages portent l'empreinte de ses principes, de ses sentimens et de ses mœurs. Sa politique ne consiste pas dans une théorie ambitieuse, composée de maigres abstractions, mais en maximes générales, simples, lumineuses, qui, prises de la réalité, vont s'appliquer sans effort au monde réel, et toujours, dans leur application, il tient compte des résistances et de la diversité infinie des circonstances et des localités. Les caractères qu'il trace d'une main ferme et sûre, ne sont autre chose que le résultat du rapprochement des actions et des faits. S'il donne au vice des raffinemens et au crime de la profondeur, il ne faut pas oublier qu'il n'a pas été assez heureux pour peindre les beaux temps de la république. Dans un siècle tel que le sien, où la pourriture des mœurs générales et la lâcheté du cœur se trouvoient unies au développement de l'esprit et aux progrès de la culture, les vices et les crimes prennent toujours les traits effrayans ou hideux que Tacite leur a donnés. S'il ne croit pas facilement le bien, il ne croit pas non plus facilement le mal.

(1) Mélanges de littérature et de philosophie. Paris, 1809, 2 vol. in 8°, vol. 1, p. 256—265.

Le chef-d'œuvre de l'impartialité est de faire ce qu'il a fait, de relever les bonnes qualités d'un Tibère, et de ne pas déguiser les foiblesses et les défauts d'un Agricola ; car l'indignation et l'admiration rendent ces deux tâches également difficiles. Son style porte l'empreinte de son âme, et cette âme étoit saine, sensible, courageuse, élevée. Ses affections et ses idées étoient profondes, et donnoient à ses expressions cette obscurité apparente qui est inséparable de la profondeur, et que ne connoissent pas ceux qui, étant tout en superficie, présentent toujours une surface éclairée. Jamais il ne descend au-dessous de la majesté de l'historien ; il respecte trop l'humanité pour faire de ses malheurs et de ses fautes l'objet d'une parodie ; il peut s'indigner contre les hommes ; il est quelquefois forcé de les mépriser ; il ne sait pas s'égayer à leurs dépens, ni se moquer d'eux. Au-dessus de l'esprit, il ne s'abaisse pas jusqu'à des pensées purement spirituelles ; toutes ses pensées ont la couleur de son caractère, et il a de l'âme jusque dans sa finesse. Son style est à lui, parce que son style est lui tout entier. Ce qui seroit peut-être affecté dans un autre, lui est naturel ; les expressions qu'il trouve et qu'il amène ne sont pas toujours également bonnes, mais du moins il ne les cherche pas, elles se présentent à lui d'elles-mêmes. Peut-être son ton est-il toujours trop soutenu, trop sentencieux, et pèche-t-il par une certaine uniformité de perfection qui exclut la variété des tournures et des mouvemens ; mais ce

défaut est graciable, et suppose un mérite supérieur. On peut répondre à ceux qui le lui reprochent et qui élèvent d'autres historiens à ses dépens, ce que demandoit un ambassadeur de France du temps de Henri IV au ministre d'une autre cour : Votre maître est-il assez grand pour avoir des foiblesses ? »

« Nous ne dirons pas que Tacite soit le premier des historiens, car il y a peut-être des parties de l'art que d'autres ont possédées à un degré supérieur ; mais nous dirons, avec vérité, qu'il est un historien unique dans son genre, parce qu'il a porté à la fois dans l'histoire un génie profond, un grand caractère, une âme sensible et forte, comme personne avant lui ni après lui, et que ses moindres expressions nous révèlent cette composition admirable, et en sont en quelque sorte le divin reflet. On ne doit pas le prendre pour modèle, car son mérite consiste dans l'originalité, et il seroit un peu contradictoire de vouloir être original en imitant l'originalité. Si la nature, qui se répète rarement, surtout dans ses ouvrages d'élite, reproduit une fois un Tacite dans le cours des siècles, cet homme sera le seul qui aura les mêmes beautés que l'historien latin ; mais il les auroit eues quand même l'historien latin n'auroit jamais existé. Hors de là, plus on voudra l'imiter, et moins on lui ressemblera. Peut-être faudroit-il encore que ce second Tacite vécût, comme le premier, dans un second empire romain, où l'on se rappelât la liberté et où l'on souffrît la servitude, où, à côté du spectacle de la

dégradation générale, vinssent se placer d'illustres souvenirs, et où il ne restât de l'ancienne grandeur que la grandeur de toutes les dimensions et la prodigieuse étendue de l'empire. Il faudroit encore que ce second Tacite, après avoir passé son enfance et sa première jeunesse au milieu des guerres civiles, où, sous les enseignes d'Othon et de Vitellius, les Romains se battoient contre les Romains pour savoir lequel des deux partis donneroit à Rome le plus méchant maître ; après avoir respiré un air plus libre et plus pur sous Vespasien et sous Titus; après avoir observé la tyrannie de Domitien, et en avoir supporté le poids avec toute l'indignation d'un vrai républicain, écrivît, pour l'instruction et l'effroi des générations futures, l'histoire de Tibère et de Néron, sous le règne consolateur des Nerva et des Trajan. »

« On ne sauroit le nier ; toutes ces circonstances ont contribué à produire et à former Tacite. Changez les circonstances ; donnez-lui un autre sujet ; faites-le naître à une époque différente ; qu'il vive ou qu'il écrive sous d'autres empereurs romains, et il ne sera plus le même, et il n'aura plus au même degré cette vigueur de style et de pensée, ce calme réfléchi d'un esprit qui a jugé toutes les situations de la vie humaine et qui se sent au-dessus de toutes ; cette sainte haine contre l'injustice et la bassesse; cette pitié généreuse pour les opprimés; cette teinte d'une tristesse vraiment sublime qui ne tient à rien de personnel, et qui annonce une âme solitaire et

recueillie, long-temps occupée de la méditation des choses humaines, enfin tout ce qui fait de Tacite le manuel du malheur, le livre chéri de tous les infortunés qui n'ont éprouvé aucun revers particulier, ou qui sont indifférens à leurs propres revers, mais qui sont condamnés à être témoins des calamités publiques et générales. Certes, si toute âme, pour peu qu'elle vaille quelque chose, a plus de valeur réelle dans le malheur que dans la prospérité, parce qu'elle y a plus de force et de vie intérieure, le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un historien, est de dire que les âmes de cette trempe le cherchent, le désirent, se confondent avec lui; car c'est dire qu'il est l'ami et le consolateur des âmes d'élite dans les momens où elles se surpassent elles-mêmes. »

« Rien de moins étonnant. Cette fortune de Tacite s'explique par la philosophie de son caractère, dont tous ses ouvrages portent le sceau. On y voit un homme irréprochable, fier sans orgueil, modeste avec dignité, sévère pour les autres et pour lui-même, passionné pour la beauté intellectuelle et morale, qui sait concilier l'amour de la liberté et le respect pour l'autorité établie, qui ne craint rien, et cependant ne brave rien sans nécessité et sans fruit, et qui vit avec les grands sans les rechercher et sans les flatter. Au-dessus de la plupart des besoins, des intérêts et des petites considérations qui rétrécissent la pensée, il exerce la noble profession de censeur du passé avec autant de courage que de

modération ; il appelle les choses et les actions par leur véritable nom; le crime réfléchi le révolte ; la corruption le dégoûte; toute espèce de bassesse et de lâcheté lui inspire un profond mépris; mais il n'est pas étranger à l'indulgence, et l'on sent, en le lisant, que l'ami de Pline le jeune et de Trajan ne manquoit pas de bonté. Aussi l'aime-t-on pour le moins autant qu'on l'admire : l'amour de la liberté et de la vertu fait chérir Tacite, et l'étude de Tacite fait chérir la liberté et la vertu ; sa lecture fortifie l'âme et l'attendrit en même temps. Au milieu de la dégradation génerale dont il vous offre l'effrayant tableau, il vous en présente le correctif dans son propre caractère ; il vous prouve qu'il a sauvé le feu sacré ; on se réjouit d'avoir trouvé un homme de bien dans la plus sublime acception de ce mot. On se sent meilleur en vivant avec lui ; sa grandeur morale vous affecte d'autant plus délicieusement, qu'autour de lui tout est avili ; seul il a échappé à l'inondation générale. Il excite une joie mêlée d'étonnement, comme les palmiers qui s'élèvent vigoureux et superbes au milieu des oases du désert; en les voyant, le voyageur s'écrie : La nature vit encore ; et en lisant Tacite, on se pénètre de l'idée que, s'il y a dans le monde moral un fonds de corruption et de foiblesse invincible à la liberté et à la dignité de la nature humaine, il y a aussi une liberté et une dignité dans la nature humaine invincibles aux progrès de la corruption et de la foiblesse. »

« Cette haute vertu de Tacite luttant contre la dépravation générale, et se faisant jour au milieu des ténèbres qui l'enveloppent ; ce mélange de force et de sensibilité qui partage toujours son âme entre la tristesse que lui donne le spectacle du vice et la sérénité que lui rendent des principes invariables et éternels, expliquent, mieux que tout le reste, un caractère particulier de son style ; c'est une teinte rembrunie et sombre qui est répandue sur tous ses écrits, une espèce de clair-obscur et de lointain qui ajoute beaucoup à l'effet de ses tableaux. »

« Ce clair-obscur du style consiste dans l'infini de l'expression, c'est-à-dire, dans le choix de termes qui, à côté de l'idée principale qu'ils expriment, réveillent dans l'âme une foule d'idées accessoires. Elles agissent sur l'imagination du lecteur, comme agissent sur l'imagination les vagues de la mer, qui sont placées sur les bords de notre horizon; les sens ne les aperçoivent pas distinctement, mais ils les pressentent, les soupçonnent, et de ces idées confuses résulte une impression de grandeur et de majesté. »

« En fait de style, les idées accessoires qui se groupent autour de l'idée principale, se montrent aussi à nous dans un demi-jour, dans une espèce de vague et de lointain, et les idées de ce genre répandent sur le style de Tacite un charme ineffable. Elles ne nuisent point chez lui à la précision ; son expression est toujours déterminée, et

donne à l'objet un sentiment, à l'idée qu'il nous présente des traits prononcés et caractéristiques; mais en même temps elle a quelque chose de vague qui ouvre à l'imagination une vaste perspective. »

« Ces idées accessoires sont sans doute des idées confuses, mais elles n'en sont pas moins réelles; ce ne sont pas des idées dont nous avons la conscience réfléchie, et cependant nous les apercevons. C'est leur demi-obscurité qui, les laissant dans le vague, permet qu'elles nous donnent le sentiment de l'infini; si elles étoient claires, nous apercevrions leurs limites distinctes, leurs élémens, et le charme disparoîtroit. »

« On ne sauroit mieux peindre ce caractère du style de Tacite, comme l'a fait La Bletterie, qu'en lui appliquant ce qu'il dit lui-même de Poppée, l'épouse de Néron : *Velata parte oris, ne satiaret adspectum vel quia sic decebat.* Au fond, cet artifice de Poppée est un des secrets que la nature emploie pour nous plaire. Elle ne se montre à nous que dans un demi-jour, et les plaisirs de l'ignorance se mêlent pour nous à ceux de la science. C'est encore le secret des arts, qui ne font sur nous des impressions profondes qu'autant qu'ils nous font pressentir plus d'idées et de beautés qu'ils n'en montrent et n'en révèlent, et qui donnent ainsi l'éveil à l'imagination. »

« Si ce don est nécessaire à tous les artistes, et même à ceux qui peuvent et doivent achever leurs tableaux, il l'est surtout à l'historien, qui peut rare-

ment donner à ces tableaux le plus haut degré d'individualité, parce que les faits lui manquent. Il faut donc qu'il ait l'art d'employer des expressions à la fois précises par leur objet, et vagues par leur étendue, qui fassent penser, sentir ou rêver le lecteur, et qui ouvrent à ses yeux un vaste lointain, ou lui révèlent la profondeur d'un abîme. Sous ce rapport encore, Tacite est un grand maître, et il possède ce talent plus que personne. »

« Il est certain que cette magie du clair-obscur, dont Tacite abuse peut-être quelquefois, lui donne quelque chose de sérieux, de triste et de sombre, dans les momens même où la nature de son sujet semble inviter son âme à une parfaite sérénité. Mais tout ce qui est fort, grand, sublime, tout ce qui nous donne le sentiment de l'infini, est accompagné d'une sorte de tristesse; c'est la couleur de la vie, de la pensée, de toutes les affections profondes. Elle pleure en souriant (1), dit Homère dans ce divin morceau où il peint toutes les délicatesses de l'amour dans le groupe admirable d'Hector, d'Andromaque et d'Astyanax. C'est l'expression la plus heureuse, l'emblème le plus ingénieux et le plus vrai de l'homme et de la nature entière, telle qu'elle se révèle à notre esprit et à notre cœur. C'est le reflet naturel de tous les objets dans une imagination sensible; car il y a dans tous les objets quelque chose de triste et de doux, d'imparfait et

(1) Δακρύοεν γελάσασα.

de parfait, d'inconnu et de connu, de fini et d'infini, de mortel et d'immortel, qui doit produire ce sentiment indéfinissable. »

Il y a peu d'écrivains sur lesquels il règne autant d'incertitude que sur Quintus Curtius Rufus, que nous nommons ordinairement Quinte-Curce. Aucun ancien auteur n'en fait mention ; les premiers qui parlent de lui, sont *Jean de Salisbury* et *Pierre de Blois*, qui vécurent dans le 12[e] siècle. Lui-même ne nous fournit aucune donnée sur sa personne, si nous exceptons un passage où il parle d'un événement arrivé de son temps (1); mais il indique cet événement en termes si obscurs, que les interprètes ont cru pouvoir le fixer, les uns sous Auguste, comme ont fait *Pithou* et *Bongars;* d'autres, comme *Ausonius Popma* et *Perizonius*, sous Tibère ; ou sous Claude, comme *Juste Lipse* et *Brisson ;* d'autres, sous Vespasien, comme *Freinsheim*, *Rutgers*, *Vossius* et la plupart des éditeurs. Il y en a qui, à l'exemple d'*Isaac Pontanus*, ont rapporté ce passage à Trajan. Le comte *Bagnolo* (2) et un des derniers éditeurs de Quinte-Curce, M. *Cunze* (3), ont fait usage de motifs spécieux pour fixer l'époque de cet écrivain sous Constantin-le-Grand ; enfin *Gaspard Barthius* le place sous le premier Théodose.

Il seroit trop long d'examiner ici les raisons sur

(1) X, 9.

(2) Della gente Curzia e dell' età di Q. Curzio l'istorico ragionamento. Bologna, 1741, in-8°.

(3) Son édition a paru à Helmstadt en 1795, in-8°.

lesquelles ces diverses opinion ont fondées. Il nous paroît que tous ceux qui compareront le passage cité de Quinte-Curce avec le récit que Tacite fait (1) du combat nocturne livré par Vitellius aux troupes de Vespasien, conviendront que ce passage ne renferme rien qui ne puisse être entendu de la bataille de Crémone (2). Ils reconnoîtront dans la république sans chef, l'état d'anarchie où se trouvoit Rome balançant entre le monstre Vitellius et son libérateur Vespasien, qu'une bataille perdue pouvoit placer parmi les rebelles; dans ces épées rentrées au fourreau, la paix donnée à l'empire par le vainqueur; et dans l'objet des vœux qui terminent la tirade de Quinte Curce, une nouvelle famille parvenue au trône, un père ayant deux fils adultes qui promettent une longue suite de monarques. Avouons cependant que, si rien n'empêche d'entendre ce morceau de la famille Flavienne, il se

(1) Hist. III, 22.

(2) Nous plaçons ici ce passage, d'après la traduction de Vaugelas: « Ce n'est donc pas sans sujet que le peuple romain publie aujourd'hui qu'il ne tient son salut que de son prince, qui lui est apparu comme un nouvel astre, au milieu de cette nuit qui devoit apparemment être éternelle. C'est le lever de ce soleil qui a rendu la lumière au monde, en réunissant, sous un seul chef, toutes les parties de ce grand corps que la discorde avoit rempli d'effroi. Que de feux éteints! Combien d'épées romaines rentrées dans le fourreau! Que de tempêtes calmées par sa sagesse et par son bonheur! Aussi cet empire non-seulement reprend ses forces, mais sa gloire fleurit encore; et si les dieux n'envient point notre félicité, qui est attachée à cette auguste maison, ils la béniront d'une longue et heureuse postérité, si, selon nos vœux, elle ne peut être éternelle. »

trouve dans Quinte-Curce (1) un autre passage qui paroît ne pas pouvoir s'appliquer à l'époque où cette famille parvint au gouvernement. L'auteur y parle de la longue paix dont jouissoit la ville de Tyr dans le temps où il écrivoit. Comment Tyr pouvoit-elle avoir été tranquille depuis long-temps, tandis que la province de Syrie, dont elle faisoit partie, étoit bouleversée par la guerre des Juifs? On pourroit dire que la situation de Tyr la préservoit des calamités qui affligeoient la province dont elle faisoit partie.

Ceux qui placent la composition de cet ouvrage sous le règne de Vespasien n'auront aucun motif de ne pas admettre que l'auteur soit le Curtius Rufus dont parlent Tacite (2), Pline le jeune (3), et Suétone (4) : fils d'un gladiateur, il se distingua comme rhéteur, fut nommé préteur sous Tibère, consul sous Caligula en 39, et sous Claude en 43. Il commanda en Arménie en 47, et mourut proconsul d'Asie.

L'ouvrage de Quinte-Curce, intitulé *De rebus gestis Alexandri Magni*, *des exploits d'Alexandre-le-Grand*, est plutôt un roman qu'une composition historique. C'est la production d'un rhé-

(1) IV, 4.

(2) Ann. XI, 20 et 21.

(3) Ep. VII, 17.

(4) De clar Rhet. Dans le fragment qui nous reste de cet ouvrage, il n'est pas question de Quinte-Curce; mais ce rhéteur est nommé dans le catalogue des auteurs dont Suétone traitoit, qui se lit dans quelques manuscrits.

teur qui sacrifie la vérité à l'envie de briller et à l'amour du merveilleux. Les harangues qu'il met dans la bouche de ses héros sont des exercices scholastiques où n'est point observé le caractère de ceux auxquels elles sont attribuées. Quinte-Curce manque entièrement de critique. Il n'a connu que superficiellement les bons historiens d'Alexandre-le-Grand, et a suivi de préférence les écrivains grecs qui avoient dénaturé par des fables l'histoire du roi de Macédoine, tels que Clitarque et Hégésias. Sa compilation est faite sans jugement; il ne se donne pas la peine de concilier les contradictions qui se trouvoient entre les originaux qu'il suivoit, ni de rechercher la vérité qui pouvoit être cachée dans leurs récits. Il paroît qu'il ne savoit que fort médiocrement le grec. Il ignoroit tellement l'art militaire, qu'il est difficile de comprendre ses récits de batailles et de siéges; et l'on voit que souvent il n'entendoit pas lui-même ce qu'il copioit machinalement. Il n'étoit pas moins ignorant en astronomie, et surtout en géographie. Il confond le Mont Taurus avec le Caucase, et fait deux lacs différens de la mer Caspienne et Hyrcanienne. Il n'observe aucun ordre chronologique, et n'indique ni les années, ni les saisons dans lesquelles les événemens qu'il raconte se sont passés. Si Quinte-Curce ne mérite aucune foi comme historien, on ne sauroit nier qu'il ne connoisse l'art d'amuser et d'intéresser. Sa diction est pure et éloquente. Quelques-unes de ses harangues sont

des chefs-d'œuvres. Il est riche en belles descriptions. Son style est trop orné, et quelquefois déclamatoire; le plus souvent il imite heureusement son modèle, Tite-Live. L'ouvrage de Quinte-Curce étoit divisé en dix livres; les deux premiers se sont perdus, ainsi que quelques chapitres des livres suivans.

Au commencement du 16[e] siècle, un imposteur, nommé *Hugo Rugerius*, ou *Ruggieri*, de Reggio, publia un prétendu recueil de lettres de Quinte-Curce, divisé en cinq livres, et supposé contenir des lettres écrites, tant par Quinte-Curce lui-même, (mais qu'on place à une époque bien antérieure à celle où l'historien a probablement vécu), que par divers hommes d'état, généraux et autres personnages illustres. Cette fraude étoit si maladroite, que personne n'en a été la dupe.

C. Suetonius Tranquillus naquit sous le règne de Néron. Son père s'appeloit *Suetonius Lenus*, et fut tribun de la treizième légion. Le fils exerça à Rome l'état de grammairien et de rhéteur. Il étoit intimement lié avec Pline le jeune, qui par la suite le recommanda à Trajan, et lui procura le rang de tribun et le privilége *des trois enfans*, quoiqu'il n'eût pas de descendance. Sous Adrien, il fut *magister epistolarum*, ou secrétaire intime; mais ce prince le disgracia, parce qu'il avoit manqué à l'impératrice Sabine. On ignore l'année de sa mort.

Le principal ouvrage qui nous reste de Suétone est le recueil des Vies des douze premiers Césars

Dans quelques manuscrits, elles sont divisées en huit livres, mais cette distribution a été probablement faite par les copistes. L'objet de Suétone étoit moins de donner l'histoire des événemens politiques et militaires qui se sont passés sous le règne de chacun de ces princes, que de faire connoître leur caractère, leurs vertus et leurs vices, ainsi que leur vie privée et intérieure. Son récit ne suit pas un ordre chronologique, mais plutôt une division par matières, tels que la naissance, la jeunesse, les exploits, les ordonnances de chaque empereur, sa manière de vivre, de se vêtir, de se nourrir; ses amusemens et ses occupations, sa figure, son épouse, sa mort, etc. Suétone trace ces caractères avec la plus grande vérité, et, selon l'expression intraduisible de St. Jérôme, avec la même liberté avec laquelle les empereurs avoient vécu (1); ni la haine, ni l'adulation ne conduisent jamais sa plume. Il donne avec candeur, sans réflexions ni jugemens, les détails qu'il a trouvés dans les sources où il a puisé. Il raconte une foule de faits que nous ignorerions sans lui, et qui sont de la plus haute importance, non-seulement pour l'histoire, mais aussi pour l'archéologie. Le style de Suétone est simple, concis et correct, sans ornemens et sans affectation.

Indépendamment de ces biographies, nous avons de Suétone un tableau historique de l'étude de la grammaire parmi les Romains, intitulé *De illus-*

(1) Pari libertate ac ipsi vixerunt. Voyez *Vossii* hist. lat. I, 31. Je dois dire que je n'ai pas trouvé le passage dans les œuvres de S. Jérôme.

tribus grammaticis, et le fragment d'un ouvrage semblable sur les rhéteurs. On lui attribue aussi des vies de Térence, d'Horace, de Lucain, de Pline l'aîné, de Juvénal et de Perse, qu'on prétend avoir fait partie d'un recueil intitulé *De Poëtis*, mais qui, peut-être la vie de Sénèque exceptée, sont supposées. Quelques autres productions de Suétone traitoient des écoles des Grecs, de la ville de Rome et de ses institutions, des rois; il avoit aussi écrit une généalogie des familles romaines, etc.: rien ne nous a été conservé de ces divers ouvrages.

Lucius Annæus Florus naquit, selon l'opinion commune, en Espagne, ou, selon d'autres, dans la Gaule, et écrivit sous le règne de Trajan. Il vivoit encore sous Adrien, et c'est peut-être le même poëte auquel, selon Spartien, cet empereur adressa des vers fort plaisans. Quelques critiques le croient aussi l'auteur du *Pervigilium Veneris*, poëme dont nous parlerons dans la période suivante. Un savant moderne, M. *Titze* (1), a voulu prouver que l'historien Florus a vécu du temps d'Auguste, et qu'il est le même que le *Lucius Julius Florus*, auquel Horace a adressé deux de ses épîtres. Il est vrai que quelques manuscrits donnent à l'historien Florus le nom de *Julius*; mais, pour admettre l'hypothèse de M. *Titze*, il faut regarder comme interpolé un passage du Proœmium

(1) De Epitome rerum romanar. quæ sub nomine Lucii Annæi, sive Flori, Senecæ fertur, ætate probabilissima, vero auctore, operis antiqui forma. Lincii, 1804, in-8°.

de Florus, où il est question de Trajan. Quelle que soit, au reste, l'époque où il faut placer Florus, nous avons de lui un abrégé de l'histoire romaine, intitulé *Epitome de gestis Romanorùm*, et divisé en quatre livres, qui commence à l'origine de Rome, et va jusqu'à 725, où Auguste ferma le temple de Janus, cérémonie qui n'avoit pas eu lieu depuis 206 ans. C'est un extrait pour lequel l'auteur ne s'est pas seulement servi de Tite-Live, mais de beaucoup d'autres écrivains anciens, dont une partie n'existe plus. C'est moins une histoire qu'un éloge du peuple romain, écrit avec élégance, mais dans un style d'orateur, et non sans affectation. Les faits n'y sont le plus souvent qu'indiqués, les événemens sont légèrement effleurés; tout est peint en beau; l'auteur ne quitte pas le ton de l'admiration et de l'emphase; il aime beaucoup et emploie trop souvent les déclamations, les interrogations et les figures de rhétorique; ses phrases coupées et sentencieuses donnent de la froideur à ses récits; elles les rendent monotones, et quelquefois obscurs. Florus manque aussi, dans plusieurs occasions, à l'ordre chronologique, et confond les lieux, faute de connoissances géographiques. Son texte nous est parvenu fort corrompu et avec beaucoup d'interpolations. Quelques manuscrits lui attribuent aussi les sommaires des livres de Tite-Live.

Nous ajouterons que quelques manuscrits donnent à l'auteur de cet abrégé le nom de Sénèque; en effet, une branche de la famille Annéenne portoit

le nom de Sénèque, et il y a même lieu de croire que cette famille prenoit indistinctement le surnom de Sénèque ou de Florus (1). De ce titre de certains manuscrits et d'un passage de Lactance, quelques critiques ont conclu que l'*Epitome* est l'ouvrage du philosophe Sénèque. Lactance (2) dit que Sénèque divisa l'histoire du peuple romain en quatre périodes : celles de son enfance, de sa jeunesse, de l'âge mûr, et de la vieillesse ; cette division se retrouve dans Florus, et dans aucun autre écrivain de l'antiquité ; ce qui sembleroit indiquer que Lactance a cité Florus sous le nom de Sénèque. Mais on peut objecter que, quoique Florus adopte quatre périodes, sa division n'est pas exactement la même que celle qu'on trouve dans Lactance ; d'ailleurs Florus pourroit l'avoir empruntée de Sénèque.

Enfin il faut encore observer que Vossius (3) attribue à Florus une des dix tragédies qui portent le nom de Sénèque, savoir l'*Octavie*.

Outre ces grands historiens, la période qui nous occupe en produisit quelques autres dont les ouvrages ne nous ont pas été conservés, ou qui ont joui d'une moindre réputation.

Brutidius Niger est cité, par Sénèque, pour son écrit de la mort de Cicéron. Il étoit aussi l'ami de Séjan ; Tacite ne lui reproche cependant qu'une ambition qui ne lui permit pas d'attendre

(1) Voyez *Wernsdorf* Poët. lat. min. III, 452.

(2) Inst. divin. VII, c. 15.

(3) De Hist. lat. I, 30.

du temps une fortune dont il étoit digne par sa vertu (1).

Tibère lui-même se plaça parmi les historiens, en rédigeant des mémoires de sa vie, qui sont cités par Pline. Suetone nous raconte que Claude, d'après le conseil de Tite-Live, avoit entrepris d'écrire une histoire des évènemens qui s'étoient passés depuis la mort du dictateur César, mais que les reproches que lui faisoient tantôt sa mère, tantôt son aïeule, le convainquirent qu'il ne lui seroit pas permis d'être impartial, et qu'alors il interrompit cet ouvrage après le second livre, et passa à l'époque où Auguste, vainqueur de Marc Antoine, avoit donné la paix à l'empire. Cette partie de son ouvrage renfermoit quarante-un livres. Il y travailla fréquemment pendant son règne; et composa aussi sa propre biographie en huit livres. Pline cite les mémoires d'Agrippine, épouse de ce prince, écrits par elle-même.

Nous avons parlé (2) de Cn. Lentulus Gætulicus, qui fut consul l'année où Tibère quitta Rome pour ne plus y revenir, et eut ensuite un commandement en Germanie. Suétone cite son histoire.

(1) « Bruticius, rempli de talens et de qualités, et sûr, en suivant la droite route, d'arriver à ce qu'il y a de plus grand, avoit une impatience qui l'aiguillonnoit sans cesse; il vouloit surpasser ses égaux, ses supérieurs, jusqu'à ses propres espérances; et c'est ce qui a souvent perdu des hommes, même vertueux, qui, dédaignant un avancement sûr et tardif, le hâtent et le précipitent, au risque de se précipiter eux-mêmes. » *Tac.* Ann. III, 66.

(2) Pag. 352.

Cn. Domitius Corbulo fut consul, l'an 39, sous Claude. Il commanda avec distinction dans la Germanie, et fit construire un canal de communication entre le Rhin et la Meuse. Sous Néron, il fit la guerre avec succès contre les Parthes en Arménie, et gouverna ensuite la Syrie. Ce tyran jaloux le fit tuer. Tacite et Pline citent fréquemment ses mémoires.

C. Suetonius Paullinus fit, sous Claude, la guerre aux Maures de la Numidie, et, le premier de tous les généraux romains, poussa ses succès au-delà du Mont Atlas. Il commanda ensuite en Bretagne, et y dompta une rébellion dangereuse. Il écrivit l'histoire de sa campagne d'Afrique.

Le vertueux L. Thraseas Pætus, célèbre par sa mort courageuse, avoit écrit la vie de Caton d'Utique.

M. Licinius Crassus Mucianus commandoit en Syrie lorsque Néron se tua. Il se déclara d'abord pour Galba et Othon; mais, ayant appris que Vitellius s'étoit fait proclamer empereur, il engagea Vespasien à prendre cette dignité. Vespasien l'envoya à Rome, avec son fils Domitien, pour y apaiser les troubles, et se servit constamment de ses conseils. Pline cite fort souvent les mémoires de Mucianus.

M. Cluvius Rufus étoit proconsul dans la Gaule Narbonnoise lorsque Néron mourut. Vitellius, pour lequel il s'étoit déclaré après la bataille de Bedriacum, lui donna le gouvernement de l'Es-

pagne, qu'il administra sans quitter ce prince. Il écrivit par la suite l'histoire du règne de Néron.

Domitien fit tuer Herennius Senecio, parce qu'il avoit écrit la vie d'Helvidius Priscus, gendre de Thraseas Pætus.

Quintilien fait l'éloge de Servilius Nonianus (1), qui vivoit sous Néron et Vespasien. Ce critique lui reproche seulement une trop grande briéveté (2). Il est cité aussi dans le dialogue sur les causes de la décadence de l'éloquence, et probablement c'est de lui que parle Pline le jeune dans une de ses lettres (3).

2. *Éloquence.*

Quand les assemblées du peuple, auxquelles Auguste avoit laissé une ombre de liberté, eurent été supprimées par l'ombrageux Tibère, l'éloquence perdit le principal théâtre où elle s'étoit montrée jusqu'alors, et il ne lui resta plus, pour s'exercer, que les tribunaux où se plaidoient les procès, le sénat où l'on prodiguoit les éloges aux princes, et les réunions d'amis invités, devant lesquels les orateurs déclamoient sur des sujets imaginaires. On sent que, faute d'un intérêt véritable qui manquoit à de tels

(1) *Vossius*, de Hist. lat. l. I, c. 27, le nomme faussement Novianus.

(2) Clari vir ingenii et sententiis creber, sed minus pressus quam historiæ auctoritas postulat. Inst. Or. X, 1, 102.

(3) Ep. I, 13.

discours, les orateurs dûrent rechercher les vains ornemens du style pour plaire à des auditeurs dont ils ne pouvoient toucher le cœur, mais dont ils vouloient amuser seulement l'esprit. Ainsi les écoles des rhéteurs où s'étoient formés les grands orateurs de la république, ne produisirent plus alors que des déclamateurs; elles devinrent les pépinières du mauvais goût d'où sortirent les phrases emphatiques, les figures exagérées, les locutions néologiques qui corrompirent la pureté du langage.

Parmi les rhéteurs qui tinrent des écoles à Rome dans cette période, les anciens nomment un HERMAGORAS, Grec de Tomnos en Eolie, qu'il ne faut pas confondre avec un autre du même nom qui fut un des maîtres de Cicéron. Il professa sous Auguste et Tibère, ainsi que CESTIUS PIUS, de Smyrne, qui donna ses cours en latin. Celui-ci avoit pris à tâche de déclamer contre Cicéron, qu'il traitoit d'ignorant et de mauvais écrivain. Sénèque le père, qui rapporte diverses anecdotes sur ce rhéteur, raconte aussi comment il fut puni de son insolence par le fils de Cicéron (1). SEX. JULIUS GABINIANUS enseigna tant à Rome que dans la Gaule ; il jouit d'une grande célébrité. VIRGINIUS RUFUS professa sous Néron; Quintilien cite sa Rhétorique.

On peut se faire une idée des exercices scholastiques qui occupoient ces maîtres, en lisant les ouvrages de M. ANNÆUS SENECA. Cet orateur, né à

(1) *Voy. M. Sen.* Suasor. 7.

Cordoue, ville qui, dans quelques inscriptions, porte le titre de *colonia patricia*, d'une famille de l'ordre des chevaliers, environ 58 avant J. C., et mort environ 32 ans après J. C., pourroit être placé dans la période précédente, si nous ne savions qu'il a composé ses ouvrages dans sa vieillesse, et sous le règne de Tibère. Il appartient aussi au siècle d'argent par sa manière d'écrire. Sous Auguste, il vint à Rome, où il vécut dans l'intimité de Porcius Latro, et professa la rhétorique jusqu'à l'âge de 52 ans. Il retourna alors dans sa patrie, et épousa *Helvia*, femme distinguée par sa beauté et ses talens, qui lui donna trois fils, *L. Annæus Seneca*, le philosophe; *M. Annæus Novatus*, qui, ayant été adopté par Junius Gallio, prit le nom de *Junius Annæus Gallio*, et fut, en sa qualité de propréteur d'Achaïe, le juge de saint Paul (1); et *Annæus Mela*, le père du poëte Lucain. Après la naissance de ces trois fils, Sénèque alla terminer ses jours à Rome.

Sénèque eut dans sa jeunesse une mémoire si prodigieuse, qu'il se vante, dans la préface d'un de ses ouvrages, d'avoir pu répéter deux mille noms qu'on avoit prononcés une seule fois en sa présence, sans se tromper sur l'ordre dans lequel on les avoit récités, ou plus de deux cents vers prononcés par autant de personnes.

Nous avons deux ouvrages de ce rhéteur, l'un

(1) *Voyez* Act. 18, 12.

intitulé *Suasoriarum liber I*, et l'autre *Controversiarum libri X.* Dans l'un et dans l'autre, il rapporte des passages de discours qui avoient été prononcés sur diverses questions, et de débats qui avoient eu lieu en sa présence dans les écoles entre les rhéteurs les plus célèbres. Ces sujets étoient des causes fictives ou des questions proposées à la discussion par les professeurs, telles que les suivantes : *Alexandre s'embarquera-t-il sur l'Océan ? Les trois cents Spartiates abandonnés aux Thermopyles par les autres Grecs fuiront-ils ? Agamemnon consentira-t-il au sacrifice de sa fille ? Cicéron fera-t-il des excuses à Marc Antoine ? Consentira-t-il à brûler ses écrits, si Marc Antoine exige ce sacrifice ?* Ces questions sont tirées de l'ouvrage intitulé *Suasoriæ.* Les suivantes sont prises des *Controversiæ. Une vestale précipitée de la roche Tarpéienne a conservé la vie ; sera-t-elle mise à mort ? La loi donne à une fille enlevée le droit de faire punir de mort son ravisseur, ou de le forcer à l'épouser sans dot ; on suppose que la fille a opté et demandé le mariage ; mais le ravisseur ayant nié son crime, elle veut se rétracter : la loi le lui permet-elle ?*

Sénèque a adressé ces deux ouvrages à ses fils. On y trouve de belles pensées et quelques tirades éloquentes, mais elles sont étouffées sous une foule de subtilités et de froides déclamations. On y voit le commencement de la décadence du goût. Au reste, nous n'avons pas ces ouvrages en entier ; il

paroît que le livre des *Suasoriæ* n'est pas complet, et qu'il étoit suivi de plusieurs autres; des *Controversiæ*, nous n'avons que les premier, deuxième, septième, neuvième et dixième livres, et des extraits seulement des autres. Cette perte ne doit pas exciter des regrets bien vifs.

Un rhéteur bien préférable à Sénèque est MARCUS FABIUS QUINTILIANUS (1). Il naquit à Calagurris, ville de l'Espagne Tarragonoise, l'an 42 de J. C. Il étoit encore enfant lorsque, après la mort de Néron, son père, qui professoit la rhétorique, le conduisit à Rome, et cette circonstance est cause que quelques éditeurs l'ont cru né dans cette ville. Après avoir suivi les plus célèbres rhéteurs du temps, Quintilien s'adonna au barreau, et ouvrit une école sous Vespasien. Il fut le premier rhéteur salarié de la caisse impériale; ses émolumens se montoient à 100,000 sesterces (2). *Flavia Domitilla*, nièce de Domitien, et *Pline le jeune*, furent ses élèves. Il obtint la distinction du *laticlave*, ou le droit de porter sur sa robe une large bordure de pourpre; sous Domitien, il fut nommé consul. Après avoir perdu sa femme et deux fils qu'elle lui avoit

(1) C'est ainsi que les manuscrits orthographient le nom de cet écrivain. *Edmond Gibson* fut le premier de ses éditeurs qui l'appelât Quinctilianus. Il se conforma en cela à l'étymologie qui exige le *c*; mais comme on n'a trouvé qu'une seule inscription, et une seule monnoie où cette orthographe ancienne et originaire soit conservée, l'usage de dire Quintilien, au lieu de Quinctilien, a prévalu. Voy. *Gruteri* Thes. inscr. p. 295. *Patin*, NN. famil. rom. p. 188.

(2) Près de 19,000 francs.

donnés, il épousa en secondes noces une fille du rhéteur *Tutilius*, dont il eut une fille qui épousa Nonius Céler, gouverneur d'Espagne. Il avoit professé pendant vingt ans, lorsqu'il se retira des affaires, et composa, de 92 à 94, ses Institutions de l'orateur. On ignore l'année de sa mort, qui fut postérieure à l'an 118 de J. C.

Il existe sous son nom dix-neuf grandes et quarante-cinq petites déclamations, qui ne sont que des extraits; c'est à tort qu'on les a attribuées à Quintilien. Elles sont évidemment d'un siècle bien plus récent, et probablement de plusieurs auteurs. Gérard Vossius (1) pense qu'elles sont de Postumius le jeune, qui fut du nombre de ces empereurs éphémères qu'on appelle les trente tyrans : quelques manuscrits nomment comme leur auteur un certain M. Florus, personnage entièrement inconnu.

L'ouvrage par lequel Quintilien a rendu son nom immortel, est intitulé *De Institutione oratoria* (1); il est en douze livres. Quintilien l'a dédié à son ami Marcellus Victorius. Ce n'est pas seulement un traité complet de rhétorique; il renferme un plan d'études pour un orateur, depuis les premiers élémens de la grammaire. Quintilien y a déposé les résultats d'une longue expérience et de méditations

(1) De Rhet. nat. et const. p. 108.

(2) Ou plutôt *Institutiones oratoriæ*, comme portent les éditions antérieures à celle de *Gibson*, et comme Quintilien a probablement écrit. Les manuscrits n'ont pas de titre, mais la plupart appellent l'ouvrage *Institutiones*, à la fin du premier et du dernier livre.

profondes. Il y a fait preuve d'un excellent jugement et d'un esprit de critique admirable, d'un goût épuré et d'une lecture variée. Cet ouvrage est préférable à tout ce que nous avons de Cicéron sur la théorie de l'éloquence; Quintilien a profité des préceptes de ce grand maître, mais il ne s'arrête pas au point où Cicéron est resté; il a ajouté au travail de celui-ci les observations qu'une longue pratique lui avoit suggérées. Il a formé son style sur Cicéron, et écrit avec une élégance qui le placeroit à côté des grands modèles du siècle d'Auguste, si quelques expressions obscures et affectées ne trahissoient l'écrivain de la fin du premier siècle après J. C. Son dixième livre, où il parle des auteurs classiques grecs et latins, est un des plus instructifs, et d'une haute importance pour l'histoire de la littérature ancienne.

Le temps ne nous a conservé que deux manuscrits originaux des Institutions de Quintilien. L'un, qui est complet, fut trouvé, à l'époque du concile de Constance, dans une tour de l'abbaye de Saint-Gall, par le célèbre *Pogge*, de Florence; il en fit une copie qui est aujourd'hui en Angleterre. A peu près à la même époque, *Léonard Aretin* découvrit en Italie un second manuscrit, mais très-défectueux. De ces deux originaux dérivent tous les autres manuscrits de l'ouvrage de Quintilien. On ne sait pas ce que celui de Saint-Gall est devenu.

Quintilien a fait précéder ses Institutions de l'Orateur par une lettre adressée à *Tryphon*, libraire

de son temps, dout parle aussi Martial. Voici ce que dit sur cette lettre M. *Pottier*, dans son Commentaire sur le premier livre de Quintilien (1) :

« Aucun des commentateurs de Quintilien n'a fait attention à cette lettre, et ne paroît avoir senti toute l'importance des aveux qu'elle renferme. »

« L'auteur, conformément au précepte d'Horace, qui recommande de ne pas se presser de rendre un ouvrage public, et de l'oublier pendant plusieurs années, se proposoit de laisser éteindre cette première chaleur d'affection que nous inspirent nos propres productions, pour revoir son travail à loisir, et l'examiner non plus avec la bienveillance et la prédilection d'un auteur prévenu, mais avec toute l'attention et le sang-froid d'un lecteur impartial : *Usus deinde Horatii consilio, qui in Arte poëtica suadet, ne præcipitetur editio, nonumque prematur in annum, dabam iis otium, ut, refrigerato inventionis amore, diligentius repetitos, tanquam lector, perpenderem.* Il convient qu'il n'a pas été maître de suivre un parti aussi sage; qu'il a cédé, pour ainsi dire, malgré lui, aux instances réitérées de son libraire, et consenti à la publication de son ouvrage, au moment même où il sortoit de ses mains, et tel en quelque sorte qu'il avoit été fondu du premier jet. »

« A cet aveu, Quintilien en joint un autre, dont

(1) Commentaire nouveau, critique et exégétique sur le premier livre de l'Institution de l'Orateur de Quintilien, par *F. G. Pottier*. Paris, 1813, in-12.

la connoissance n'est pas moins importante pour nous guider dans le jugement que nous devons porter de son travail. Il n'a mis qu'un peu plus de deux ans à composer ses *Institutions oratoires*. La multitude, pour ainsi dire, innombrable des auteurs qui avoient traité cette matière avant lui, l'obligation qu'il s'est imposée à lui-même de faire connoître leurs opinions différentes, l'ont mis dans la nécessité de consulter et de lire un grand nombre d'ouvrages, et si l'on réfléchit à la forme des volumes anciens, qui n'avoient ni division de chapitres, ni index des matières; à la difficulté de faire des recherches dans des livres, qu'il falloit quelquefois parcourir d'un bout à l'autre, avant de trouver le passage dont on avoit besoin; si l'on ajoute à ces considérations, que Quintilien, distrait, comme il le dit lui-même, par une multitude d'affaires étrangères, n'a pu consacrer à ce travail qu'une partie de son temps, l'on sentira combien il a dû lui en rester peu pour soigner son style, et lui donner ce degré de maturité et de perfection qui ne peut être que le résultat des années et de la censure sévère à laquelle un auteur soumet lui-même ses propres productions : *Quibus componendis, uti scis, paulo plus quam biennium, tot alioqui negotiis districtus, impendi: quod tempus non tam stylo, quam inquisitioni instituti operis prope infiniti, et legendis auctoribus, qui sunt innumerabiles, datum est.* »

« Dans cet état de choses, quelle doit être l'obliga-

tion d'un commentateur de Quintilien? De se pénétrer de l'opinion qu'il avoit lui-même de son travail, qu'il n'étoit point encore assez mûri, *nam ipse eos nondum satis opinabar maturuisse;* de faire ce qu'il eût fait lui-même, s'il en eût eu le temps, de soumettre son ouvrage à une critique éclairée et sévère; d'éviter le double écueil d'une admiration aveugle et superstitieuse, et d'une censure orgueilleuse et inconsidérée; d'écarter les préventions de faveur qu'inspire un nom célèbre; de faire taire les préjugés qui semblent s'élever autour d'un livre marqué du sceau de l'antiquité, et consacré par l'admiration de plusieurs siècles; de louer avec franchise ce qu'il y a de beau; de ne point se faire illusion sur ce qu'il peut y avoir de défectueux, soit dans le style, soit dans les pensées; de relever les erreurs avec la circonspection et le respect que l'on doit à un auteur du premier ordre; et enfin de suivre, pour juger lui-même, le précepte qu'il nous donne, liv. 10, pag. 126, pour apprécier les grands auteurs: *Neque id statim legenti persuasum sit, omnia quæ magni auctores dixerint, utique esse perfecta; nam et labuntur aliquando, et oneri cedunt, et indulgent ingeniorum suorum voluptati, nec semper intendunt animum, nonnunquam fatigantur. Summi enim sunt, homines tamen... Modeste tamen et circumspecto judicio de tantis viris pronuntiandum est, ne, quod plerisque accidit, damnent quæ non intelligunt.* »

Il existe de la fin du premier siècle un dialogue intitulé : *De claris oratoribus, sive de causis corruptæ eloquentiæ; des Orateurs célèbres, ou des causes de la décadence de l'éloquence.* Les manuscrits et les anciennes éditions nomment, comme auteur de cet ouvrage, TACITE, le célèbre historien; mais un grand nombre de commentateurs l'attribuent à QUINTILIEN, et quelques-uns à PLINE LE JEUNE. Ceux qui s'en tiennent à l'énoncé des manuscrits, allèguent encore en leur faveur *Pomponius Sabinus*, grammairien du moyen âge, qui dit que Tacite a donné aux ouvrages de Mécène l'épithète de *calamistri :* or le passage auquel le grammairien fait allusion se trouve effectivement au 26e chapitre de ce dialogue. L'auteur de cet ouvrage dit lui-même, au chap. 1er, qu'il étoit fort jeune (*juvenis admodum*) lorsqu'il le composa, ou au moins à l'époque où il suppose que ce dialogue a eu lieu en sa présence; mais cette époque est clairement déterminée dans le 17e chapitre; ce fut la 6e année du règne de Vespasien, la 75e après J. C. Tacite avoit alors environ seize ans (1). On voit par conséquent que, sous le rapport chronologique, rien n'empêche de regarder Tacite comme l'auteur du dialogue en question. Il est vrai qu'on

(1) D'après le calcul que nous avons établi p. 366 (2); il en avoit dix-neuf, ou même vingt-deux, d'après d'autres supputations. Mais un jeune homme de vingt-deux ans pouvoit encore se dire *admodum juvenis*. On sait que les Romains regardoient comme jeune un homme de quarante ans. Voyez *Aulugelle*, N. A. X, 28.

remarque une différence entre le style de cet écrivain et celui du dialogue ; mais ne doit-on pas l'attribuer aux quarante années qui se sont écoulées entre le temps où fut composé cet ouvrage de sa jeunesse, et celui où il se mit à écrire l'histoire de son temps? Le même écrivain ne peut-il pas avoir varié sa manière d'écrire selon les genres dont il s'occupoit? Ne doit-il pas même avoir fait parler d'une autre manière les interlocuteurs dans la bouche desquels il place le dialogue sur la décadence de l'art oratoire ? D'ailleurs le style de cet ouvrage n'est pas tellement différent de celui des autres compositions de Tacite, qu'on n'y remarque des locutions propres à cet historien (1). C'est par ces motifs que *Pierre Pithou*, *Dodwell*, *J. H. A. Schulze*, et d'autres, ont pensé qu'on doit s'en tenir à l'indication des anciennes éditions sur laquelle *Beatus Rhenanus* avoit, le premier, élevé des doutes.

Janus Dousa, *Henri Etienne*, *Freinshemius*, et d'autres savans non moins célèbres, ont cru reconnoître Quintilien dans l'auteur du dialogue qui nous occupe. Ils se fondent d'abord sur deux passages où ce rhéteur dit expressément qu'il a composé un traité particulier sur *les causes de la corruption de l'éloquence* (2), et sur plusieurs autres passages

(1) Une particularité de l'auteur du dialogue est de joindre deux mots qui ont presque la même signification, comme *memoria ac recordatione*; *veteres et senes*; *vetera et antiqua*; *nova et recentia*; *conjungere et copulare*; etc., tout comme Tacite dit : *nova et recentia jura*; *vetera et antiqua nomina*; *incensus ac flagrans animus*, etc.

(2) Inst. Or. VI, proœm. et VIII, 6.

où ce même ouvrage est cité, sans que l'auteur en indique le titre. Comment supposer que Tacite ou Pline ait voulu traiter une seconde fois un sujet dont un homme du mérite de Quintilien s'étoit déjà emparé? Ces mêmes critiques remarquent ensuite une grande analogie, non-seulement entre les matières traitées dans ce dialogue et celles dont Quintilien s'occupoit habituellement, mais aussi entre son style et celui de cet ouvrage. Il est vrai qu'à l'époque où le dialogue est supposé avoir eu lieu, Quintilien avoit déjà trente-trois ans; mais, comme nous l'avons déjà remarqué, les anciens étendoient plus loin que nous l'âge de la jeunesse. Quintilien pouvoit donc se ranger encore parmi les jeunes gens; il paroîtra cependant toujours extraordinaire qu'il se soit nommé un *très-jeune homme*. L'argument qu'on tire de l'analogie du style n'est pas extrêmement concluant, puisque les savans qui veulent donner l'ouvrage à Tacite ou à Pline, croient aussi pouvoir le faire valoir pour leur hypothèse. Il n'en est pas de même de celui qu'on tire de l'identité du titre; il nous paroîtroit péremptoire, si cette identité étoit constatée; mais on sait qu'aucun manuscrit ne donne au dialogue le titre *De causis corruptæ eloquentiæ;* tous les manuscrits, et les premières éditions, portent seulement le titre *De claris Oratoribus*, ou le suivant: *Dialogus an sui sæculi oratores et quare concedant?* Ce fut *Lipse* qui eut l'idée d'y ajouter le second titre qu'il avoit trouvé dans Quintilien. Une autre

circonstance très défavorable à cette opinion, c'est que Quintilien renvoie plusieurs fois le lecteur à son autre ouvrage pour des matières dont il n'est nullement question dans le dialogue qu'on lui attribue ; telles que l'hyperbole et l'exagération dont il parle au livre III, ch. 3 et 6. Un des derniers éditeurs de Quintilien (1) a soigneusement recueilli tous ces passages, qui, selon lui, indiquent que son auteur n'a pas publié le dialogue.

Celui de tous les critiques qui s'est donné le plus de peine pour prouver qu'il a été composé par Pline le jeune, est le traducteur allemand *J. J. Nast* (2). Il trouve une très-grande ressemblance entre la manière de cet écrivain et celle qu'on remarque dans le dialogue; il fait voir que ce dialogue traite d'un sujet qui étoit familier à Pline, et sur lequel il revient souvent dans ses lettres. Une autre circonstance qu'il fait valoir, c'est que *Justus Fabius*, auquel le dialogue est dédié, étoit ami de Pline; en effet, parmi les lettres de ce dernier, il s'en trouve deux qui lui sont adressées. Il observe enfin qu'en 75, Pline étoit d'un âge où l'épithète de *juvenis admodum* lui alloit très-bien, et à cet égard nous croyons qu'elle ne lui convenoit que trop bien, puisqu'à cette époque il n'avoit que douze à treize ans.

Telles sont les principales opinions sur l'auteur

(1) *Spalding*. Voyez sa note 1, vol. II, p. 424.

(2) Sa traduction a paru à Halle en 1787.

de l'ouvrage qui nous occupe. Il nous paroît qu'il n'existe aucun motif prépondérant pour s'écarter des anciennes éditions qui l'ont publié sous le nom de Tacite. Le principal sujet de ce dialogue, dont les interlocuteurs sont *Curiatius*, *Maternus*, *Julius Secundus*, *M. Aper* et *Messala*, est une comparaison des anciens orateurs avec les modernes, et le développement des causes qui ont opéré la décadence de l'éloquence depuis la destruction de la république. L'ouvrage est plein de remarques ingénieuses et fines, et de jugemens importans pour l'histoire littéraire. Le style a les beautés et les défauts de celui des trois écrivains auxquels on a tour à tour attribué ce dialogue.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des rhéteurs ; mais nous avons aussi de cette période un des plus beaux morceaux d'éloquence latine, le panégyrique de Pline le jeune. Cet écrivain, dont le nom complet étoit CAIUS PLINIUS CÆCILIUS SECUNDUS, naquit sous le règne de Néron, après l'an 62, à Novum Comum (aujourd'hui Como), dans la Haute-Italie. Son père s'appeloit *Lucius Cæcilius*; sa mère étoit sœur de Pline l'aîné. Celui-ci fut le tuteur du jeune Cæcilius, qui avoit perdu de bonne heure son père ; en l'adoptant il lui donna son nom. Cet homme docte et laborieux éleva son pupille avec le plus grand soin. Le jeune Pline cultiva surtout l'éloquence, et eut pour maîtres Quintilien et les hommes les plus distingués de son temps. Il se livra aussi à la poésie, et fit, à l'âge de quatorze ans,

une tragédie. Il n'avoit que dix-huit ans lorsque son oncle périt victime de son active curiosité. Un an après, il commença à paroître comme orateur au barreau. Dans sa vingtième année, il servit comme tribun en Syrie, et y resta pendant dix-huit mois. De retour à Rome, il fut nommé un des questeurs de l'empereur. Les fonctions de ces officiers consistoient entre autres à lire au sénat les rescrits du maître. Bientôt après, il eut le titre de tribun du peuple. A l'âge de trente-un ans, il fut nommé préteur; il passa ensuite quelques années dans la retraite, pour ne pas être remarqué par Domitien : cependant il n'auroit peut-être pas échappé au sort qui menaçoit tous les hommes distingués, sans la mort de Domitien, dans la cassette duquel on trouva une dénonciation qui lui avoit été remise contre Pline. Nerva et Trajan le rappelèrent aux fonctions publiques; le dernier le nomma administrateur du trésor, place qu'il remplit deux ans. A l'âge de quarante-un ou quarante-deux ans, il fut envoyé comme propréteur en Bithynie et dans le Pont, et gouverna ces provinces, pendant deux ans, d'une manière fort distinguée. Ce fut pendant l'exercice de ces fonctions qu'il adressa à Trajan son fameux rapport sur les chrétiens. L'époque de sa mort est incertaine; on la fixe à l'an 110 de J. C. Il laissa la réputation d'un homme aimable et d'un homme de bien, d'un protecteur des lettres, d'un ami généreux, d'un bon époux et d'un maître doux et humain. Aucune considération

ne le retenoit quand il s'agissoit de défendre l'innocence opprimée; la vanité est le seul défaut qu'on puisse lui reprocher. Sa taille étoit petite, et sa constitution foible. Il avoit été marié deux fois; mais il ne laissa pas d'enfans. Sa seconde femme s'appeloit Calpurnie: Pline parle en plusieurs occasions, avec la plus vive tendresse, de l'attachement qu'elle avoit pour lui, et de la part qu'elle prenoit à sa gloire littéraire. Les éloges qu'il lui donne ont fait placer Calpurnie parmi les femmes célèbres par leurs vertus et leur amour pour les lettres (1).

Depuis Cicéron, aucun Romain n'avoit acquis

(1) L'épouse de Pline est devenue l'occasion d'une querelle assez comique entre quelques savans. La bonne Calpurnie paroît avoir été une de ces femmes qui trouvent admirable tout ce qui vient de leurs maris; elle avoit assez de connoissances pour prendre goût à ses ouvrages, et pour pouvoir converser avec lui sur les matières littéraires qui l'intéressoient. C'étoit beaucoup sans doute pour un mari qui faisoit son occupation des lettres, et qui avoit une bonne dose de vanité; c'étoit peu aux yeux de *Jean Reich*, savant Allemand, qui a vécu au commencement du dix-huitième siècle. Il découvrit que Calpurnie a été elle-même une femme savante, que non-seulement elle aida son mari dans la composition de ses ouvrages, mais qu'elle remplissoit quelquefois les fonctions d'avocat, et alloit plaider devant les juges dans les procès de ses amis. Pour prouver cette assertion, Reich eut la maladresse de citer un texte du Digeste (l. I, de post. D. lib. III, tit. I), où il est en effet question d'une Calpurnie qui oublioit assez les devoirs de son sexe pour plaider devant le préteur; mais c'étoit rendre un mauvais service à la mémoire de Calpurnie, que de fixer les yeux des critiques sur ce texte tiré d'Ulpien, puisque ce jurisconsulte nous rapporte que les importunités de cette même Calpurnie, et son oubli des convenances, forcèrent le préteur d'interdire aux femmes le droit de plaider pour autrui devant les tribunaux. On pense bien que les savans ne purent voir sans frémir la réputation de l'épouse de Pline entachée d'un reproche si odieux; aussi la découverte de Reich excita-t-elle un violent orage. On eut recours aux

la réputation d'orateur au même degré que Pline. Tous ses discours sont perdus, à l'exception d'un seul, auquel on a donné dans la suite le titre de *Panégyrique en l'honneur de Trajan*. Pline, ayant été nommé consul l'année 100, adressa à ce prince un discours de remercîment, qui eut un si grand succès, qu'on l'engagea à le réciter publiquement trois années de suite. L'auteur le retoucha depuis, et c'est ce morceau qui nous est parvenu. C'est un des plus beaux monumens de la langue latine que le temps nous ait conservés, un chef-d'œuvre d'éloquence et de correction. Pline y peint son héros comme homme public, comme administrateur et

manuscrits, et on proposa de substituer *Carfania* au mot *Calpurnia*. On écrivit de savantes dissertations pour prouver que la bavarde dont Ulpien a eu la cruauté de faire passer le nom à la postérité, ne s'appeloit ni Carfania, ni Calpurnia, mais Afrania; d'autres savans réfutèrent les novateurs, et se prononcèrent en faveur de l'ancienne leçon. Si nos lecteurs s'intéressent à la réputation de l'épouse de Pline, nous sommes bien aises de pouvoir ajouter que rien, dans le malheureux texte d'Ulpien, ne prouve que la solliciteuse effrontée dont il parle ait été la Calpurnie de Pline. Nous leur rappellerons deux circonstances: l'une, que la famille Calpurnienne étoit nombreuse et se partageoit en différentes branches; l'autre, qu'à Rome toutes les filles d'une même famille portoient le même nom; qu'ainsi toutes celles dont le père s'appeloit Calpurnius, quels que fussent ses prénoms et surnoms, se nommoient Calpurnie, et qu'on les distinguoit seulement par les épithètes de *major*, *minor*, etc., ou en y ajoutant le surnom de leur père, au génitif, p. e. *Calpurnia Pisonis*, ou bien un des noms de leur mari, p. e. *Calpurnia Plinii*. Il s'ensuit que nous pouvons nous dispenser de croire que la bavarde d'Ulpien fut l'épouse modeste de Pline, quand même il seroit prouvé que la leçon Calpurnia des Pandectes doit être maintenue. Voyez *Gottlob. Aug. Jenicher* diss. de C. Afrania, citée par *Funck* de immin. lat. linguæ senect. p. 415.

comme prince. Il loue son amour pour les sciences, sa justice et sa générosité. Il peint ensuite la simplicité de sa vie privée. Toutes les parties de ce discours sont réunies par des transitions extrêmement heureuses. L'auteur y a semé de belles images, des descriptions intéressantes et des sentences profondes. Le style manque quelquefois de simplicité, et porte de légères traces de la décadence du goût qui commençoit déjà à se manifester.

Le panégyrique de Pline est aussi fort intéressant pour ceux dont les recherches ont l'histoire pour objet; car quoiqu'il ne s'étende que sur les premières années du règne de Trajan, il nous fournit un grand nombre de faits que nous ignorerions sans lui, puisque nous n'avons pas ce que Suétone et Tacite peuvent avoir écrit sur ce prince; que cette partie de l'histoire de Dion Cassius s'est aussi perdue, et qu'il en est de même de diverses histoires de Trajan qui sont citées par Lampride, dans sa vie d'Alexandre Sévère.

Nous parlerons des lettres de Pline dans la section suivante.

Pline le jeune est le seul orateur de cette époque dont il nous soit parvenu un ouvrage complet; mais dans les compilations de Sénèque on trouve des passages nombreux des discours et des déclamations des autres orateurs du temps, dont aucun n'a acquis un assez haut degré de célébrité pour qu'il vaille la peine de nous arrêter. Le dialogue des causes de la décadence de l'éloquence renferme

aussi des renseignemens fort intéressans sur ces orateurs.

3. *Lettres.*

Deux écrivains du premier siècle nous ont laissé des recueils de lettres, Sénèque le philosophe et Pline le jeune. Celles de Sénèque sont des traités philosophiques destinés au public ; il est même douteux qu'elles aient jamais été envoyées comme lettres à la personne à laquelle elles sont adressées : cette considération nous engage à n'en parler qu'avec les autres ouvrages philosophiques de Sénèque.

Il n'en est pas de même des lettres de Pline. Quoique cet écrivain en ait publié lui-même le recueil, on voit fort bien que la plupart des morceaux qu'il renferme n'étoient pas originairement destinés au public, mais que ce sont de véritables lettres écrites à différentes époques. Il est permis cependant de supposer que la vanité, dont Pline n'étoit pas exempt, l'a engagé à en composer quelques-unes exprès pour être placées dans ce recueil. Il forme dix livres, dont les neuf premiers contiennent des lettres adressées à toutes sortes de personnes ; le dixième renferme les lettres et les rapports envoyés par l'auteur à l'empereur Trajan, avec quelques réponses de ce prince.

Les lettres de Pline offrent l'intérêt le plus vif par la variété des sujets qui y sont traités. Elles sont importantes pour l'histoire, parce que, comme

nous l'avons dit, le règne de Trajan est une des époques pour lesquelles nous sommes pauvres en documens historiques. On y trouve une foule de renseignemens sur la vie des écrivains du temps et sur l'état des lettres à Rome. Parmi les morceaux de ce recueil qui ont obtenu une grande célébrité, il faut citer les deux lettres où l'auteur parle de la manière de vivre et de la mort de Pline l'aîné; deux autres où il donne la description de ses maisons de campagne (1), et celle dans laquelle il rend compte à l'empereur du résultat de l'enquête qu'il avoit faite à l'égard des chrétiens. L'authenticité de cette lettre a été attaquée par un des plus célèbres théologiens protestans du dix-huitième siècle, par *Semler* (2), qui accuse Tertullien de l'avoir fabriquée. Les motifs de ce critique se fondent sur les invraisemblances qu'il prétend avoir remarquées dans le rapport de Pline; mais il nous semble qu'en employant de telles armes on pourroit élever des doutes sur la plupart des monumens que l'antiquité nous a laissés. Au reste, la lettre de Pline a donné lieu à une légende absurde, d'après laquelle Pline, ayant rencontré en Crète Tite, disciple de Saint Paul, se laissa convertir par cet évêque, et souffrit ensuite le martyre.

(1) *Voyez* Plans et descriptions des deux maisons de campagne de Pline. Paris, 1699, in-8°, et Délices des maisons de campagne appelées le Laurentin et la maison de Toscane. Amsterd. 1736, in-8.

(2) Dans ses *Historiæ eccles. selecta capita*. Halæ, 1767, 3 vol. in-8°, vol. I; mais avec plus de détails dans *Neue Versuche die Kirchen-Historie der ersten Jahrhunderte mehr aufzuklæren*. Leipz. 1787, in-8°.

Le style de Pline, dans ses lettres, est en même temps celui d'un grand écrivain et d'un homme u monde; il est élégant, gracieux et correct; mais, sous le rapport de la simplicité et de l'ingénuité, ces lettres sont inférieures à celles de Cicéron. On y voit l'envie de plaire qui faisoit la passion dominante de leur auteur. On peut reprocher à la diction de Pline d'être trop finie. « Il me paroît, dit le traducteur françois, qu'il y a plus de génie dans les lettres de Cicéron, plus d'art dans celles de Pline. Le premier se pardonne quelquefois plus de négligence; le second souvent laisse voir trop d'étude. On lit dans Cicéron grand nombre de lettres dont il semble que la postérité se seroit bien passée. Il en est peu dans Pline dont elle ne puisse profiter. Plus de grands événemens, plus de politique dans les unes; plus de morale dans les autres. L'un est peut-être un meilleur modèle de bien écrire, l'autre de bien vivre. Enfin les lettres de Cicéron nous apprennent, mieux que toutes les histoires, à connoître les hommes de son siècle, et les ressorts qui les remuoient; les lettres de Pline, mieux que tous les préceptes, apprennent aux hommes de tous les siècles à se connoître et à se régler eux-mêmes. »

4. *Romans.*

Le genre du roman étoit entièrement inconnu aux Romains, au moins dans la période que nous

parcourons. Nous croyons cependant pouvoir donner ce nom à un ouvrage de Pétrone, quoiqu'il soit proprement ce que les anciens appeloient une satire Menippée ou Varronienne (1), c'est-à-dire un mélange de différens genres de composition, écrit, partie en prose, partie en vers; espèce d'ouvrage qui, quant à la forme, n'a rien de commun avec notre satire, que les Romains appeloient satire Lucilienne. La satire de Pétrone ressemble à notre roman plutôt qu'à tout autre genre : en effet, elle a pour sujet les aventures amoureuses ou romanesques d'un certain Encolpius, jeune libertin dont les penchans font naître divers événemens, tantôt comiques, tantôt tragiques, qui fournissent à l'auteur un vaste champ pour verser le fiel de la censure sur les mœurs et les ridicules de son siècle.

Titus Petronius, surnommé Arbiter, parce que Néron l'avoit nommé *arbiter elegantiæ*, naquit, selon l'opinion de quelques éditeurs, à Marseille, ou dans les environs de cette ville (2), d'une famille

(1) *Voy.* vol. I, p. 278.

(2) C'est l'opinion de MM. de *Valois*. Elle se fonde sur un passage de *Sidoine Apollinaire*, qui, dans son éloge de Narbonne (carm. 23), dit :

Et te Massiliensium per hortos
Sacri stipitis, Arbiter, colonum
Hellespontiaco parem Priapo.

Spon suppose que Pétrone vit le jour dans le village de *Peyrvis*, sur la Durance.

considérée. Il reçut son éducation à Rome. Mieux que personne il sut réunir l'amour des lettres à une passion effrénée pour le plaisir. Son portrait a été tracé par Tacite de main de maître. Il faut convenir pourtant que le Pétrone de Tacite a le prenom de Caïus, et le Pétrone de la Satire celui de Titus (1). Nous allons insérer ici le passage de l'historien, d'après la traduction de *Dureau de La Malle* (2) :

« Il donnoit le jour au sommeil, la nuit aux devoirs de la société et aux plaisirs. Il se fit une réputation par la paresse, comme d'autres à force de travail. Presque tous les dissipateurs laissent un renom de crapule et de débauche ; Pétrone passoit pour un habile voluptueux. Il n'y avoit pas jusqu'à cette dissolution de ses discours et de ses actions qui, annonçant je ne sais quel abandon de lui-même, l'aidoit à plaire davantage par un air de franchise. Cependant, lorsqu'il fut proconsul de Bithynie, et ensuite consul, il montra de l'énergie et de la capacité pour les affaires. Puis se laissant retomber dans le vice, ou par penchant, ou par politique, il fut admis dans la petite cour de Néron. Il étoit l'arbitre du bon goût : rien n'étoit élégant, délicat ou magnifique, s'il n'avoit l'approbation de Pétrone, ce qui excita la jalousie de Tigellinus.

(1) Il règne en général quelque incertitude sur le prénom de Pétrone. *Pline* (H. N. XXXVII, 7) appelle Titus le Pétrone de Tacite ; le scholiaste de Juvénal lui donne le nom de Publius.

(2) Ann. XVI, 18.

Un homme qui le surpassoit dans l'art des voluptés lui parut un rival dangereux. Trop instruit que les capricieuses affections de Néron ne tenoient jamais contre ses barbares défiances, il éveilla sa cruauté par tous les soupçons qu'il jetoit sur les liaisons de Pétrone avec Scévinus. Il avoit gagné à prix d'argent un de ses esclaves pour être son délateur, et il avoit précipité dans les prisons presque tous les autres, afin de lui ôter tous ses moyens de défense. »

« Dans ce moment Néron étoit allé en Campanie : Pétrone, qui s'étoit avancé jusqu'à Cumes, eut défense de passer outre. Il ne voulut pas porter plus loin ce poids de crainte et d'espérance, ni toutefois trancher brusquement sa vie. Il se coupa les veines, les referma, les rouvrit à volonté : il entretenoit ses amis, non sur l'immortalité de l'âme, non sur les opinions des philosophes, ne voulant rien de sérieux, rien qui annonçât des prétentions de courage; il se faisoit réciter des chansons agréables, de petits vers. Il récompensa quelques esclaves, en fit châtier d'autres; il se promena, il dormit, afin que sa mort, quoique violente, eût l'air d'une mort naturelle; et dans son *testament* (1)

(1) Ici la traduction n'est pas aussi littérale qu'elle devroit l'être, comme nous allons voir. Tacite ne parle pas de testament; il dit que le mourant ne flatta pas Tigellinus dans ses *codicilli*. Ce mot désigne une espèce de tablettes de cire que les Romains avoient coutume de porter sur eux, et dont ils se servoient pour prendre des notes, comme nous faisons de nos *souvenirs*. Comme ils y inscrivoient quelquefois leurs dernières volontés, le mot de *codicilles* a pris de là la signification d'une disposition à cause de mort, dans laquelle on ne nomme pas un héritier universel. Il falloit traduire, *tablettes testamentaires*.

même il ne mit point, comme tant d'autres, des adulations pour Néron, pour Tigellinus, ni pour aucune des puissances de ce temps. Il écrivit l'histoire des débauches du prince, en détaillant les recherches de chaque prostitution, avec le nom des hommes et des femmes qui en étoient l'instrument. Il l'envoya cachetée à Néron, et brisa le cachet, de peur qu'on ne s'en servît ensuite pour perdre des innocens. »

Quelques savans ont pensé que le Pétrone dont il est question dans ce passage n'est pas celui dont nous avons l'ouvrage intitulé Satyricon. Leur principal motif est que l'écrit que, selon Tacite, Pétrone fit remettre en mourant à Néron, étoit tracé sur des *tablettes portatives* (codicilli), ce qui ne pourroit convenir à un ouvrage de longue haleine, comme le Satyricon; et que les complices des débauches du tyran y étoient nommés, tandis que les acteurs du Satyricon portent des noms fictifs. Il est évident, en effet, que le Satyricon n'est pas l'écrit dont Tacite fait mention, et que Néron a sans doute fait détruire; mais il nous paroît que les critiques qui ont fait cette observation ont été trop loin en niant pour cela l'identité des écrivains. Qu'est-ce qui empêche de supposer que, n'ayant plus rien à ménager, Pétrone, en écrivain exercé, ait tracé sur ses tablettes testamentaires la vie scandaleuse des individus dont il s'étoit contenté de peindre les mœurs dans son grand ouvrage? Nous avouons que nous avons de la peine à reconnoître dans les tableaux tracés, dans le

Satyricon, par une imagination voluptueuse, ce sage, cet homme de mœurs irréprochables, cet orateur sublime et indigné de la corruption de ses contemporains, que l'un des éditeurs de Pétrone a vu dans son auteur (1). Il est vrai que les originaux de la satire de Pétrone se trouvent dans l'histoire de Claude, que l'on croit reconnoître dans le vieillard Trimalcion (2), plutôt que dans la cour de Néron; mais cette circonstance prouve seulement que cet ouvrage a été composé sous ce dernier prince, plutôt que sous le règne de son prédécesseur.

(1) *Pierre Burman*. On a de la peine à croire le témoignage de ses yeux, lorsque, dans la préface de ce savant éditeur, on lit le passage suivant : « Et talem fuisse Petronium nostrum existimo, non notæ luxoriæ et elegantiæ arbitrum illum a Tacito merito suo notatum, sed virum sanctissimum, qui ad severioris artis effectum per eam viam quam ipse initio libri sui ostendit, ductus, summum eloquentiæ fastigium cum attigisset, ferre non potuit suæ ætatis declamatores molestos et poetastros ridiculos: qui moribus quoque exacta lege frugalitatis politis, vitam ad antiquorum virorum sanctitatem instituens, stomachari non desinebat libidinem et proterviam invalescentem; qui continentiæ priscorum Quiritium studiosissimus, lautos epularum apparatus, nepotinos sumptus, et cocorum ingenia, styli sui acumine notare et confodere non cessabat; qui, libertatis antiquæ memor, et amissam illam per ignaviam luxuriosorum et decoctorum dolens, adulatores et cultores non principum modo, sed servorum et libertorum domus Augustæ vilia mancipia, ut monstra abominabatur; qui denique sua sorte contentus, nec inhians alienæ prædæ, captores illos hæreditatum et orbis insidiantes, ut vultures et corvos cadavera lacerantes, detestabatur. Talem fuisse Petronium judico, etc. » C'est à ce point que la prévention pour un auteur favori peut aveugler un commentateur !

(2) Nous avouerons que cette ressemblance nous paroît très-peu frappante; mais on peut dire que Claude est peint en caricature et tel que les courtisans de Néron aimoient à le représenter.

Les savans qui ne reconnoissent pas l'ami de Néron dans l'auteur du Satyricon, sont partagés sur l'époque où il a vécu. Les uns le font remonter jusqu'au règne d'Auguste, tandis que MM. *de Valois* le placent sous les Antonins, ou même dans le quatrième siècle; les uns et les autres se fondent sur son style. Les premiers y reconnoissent la pureté de l'âge d'or, tandis que les autres y trouvent une foule de locutions basses et triviales, et des solécismes qui indiquent l'époque où la langue commençoit déjà à se corrompre. Sans vouloir rejeter une partie de ces fautes sur le manuscrit, qui est dans un état si déplorable, qu'un grand nombre de passages restent véritablement indéchiffrables, malgré les énormes travaux des commentateurs, ne peut-on pas dire que ces prétendus solécismes ont été mis à dessein par l'auteur dans la bouche de personnages des dernières classes, et que ces mots inusités qu'il emploie ne nous paroissent tels que parce que nous ne connoissons pas le langage de la débauche et de la crapule parmi les Romains? Un commentateur, célèbre par son érudition, *Pierre Burman*, fait, sur l'époque de Pétrone, une observation qui nous paroît ingénieuse. « Ce n'est pas, dit-il, lorsque la corruption du bon goût a fait les progrès qu'elle avoit faits du temps de Commode, qu'un satirique qui auroit su s'en préserver, l'attaqueroit d'une manière aussi douce et avec autant de ménagement que l'auteur du Satyricon en observe envers les poëtes et les rhéteurs

de son temps. On voit dans cette satire le commencement seulement de cette décadence, qui depuis fit des progrès si rapides. » Quelques savans, surpris de ce que Sénèque ne nomme nulle part Pétrone, pensent que ce silence vient de ce que le philosophe s'est cru attaqué par ces vers de Pétrone dirigés contre les stoïciens :

Ipsi qui cynica traducunt tempora scena,
Nonnumquam nummis vendere verba solent.

S'il étoit bien sûr, comme nous le pensons, que Terentianus Maurus (1) a été le contemporain de Martial, il resteroit peu de doute sur l'époque où Pétrone a vécu, puisque Terentianus le cite une fois sous le nom d'Arbiter (2), et une autre sous celui de Pétrone.

En 1770, un savant Napolitain, *M. Ignarra*, a soutenu, avec de nouvelles raisons, l'opinion des Valois, et particulièrement celle d'Adrien (3). Il paroît plus que probable, dit-il, que le Satyricon a été écrit dans la ville où se passe le banquet de Trimalcion, et que ce sont les mœurs des Napo-

(1) Voy. p. 310 de ce vol.

(2) Ap. Putsch. p. 2438.

(3) Dans son ouvrage intitulé : De Palæstra Neapolitana commentarius in inscriptionem athleticam Neapoli a. 1764 detectam, etc. Neapoli 1770, in-4°. Nous ne connoissons cet ouvrage que par l'extrait que M. *Wyttenbach* en a donné dans la Bibliotheca critica, vol. II, P. I, p. 77. M. Wyttenbach dit qu'outre les deux principaux argumens dont nous avons parlé, Ignarra en a encore fourni plusieurs autres; mais il convient qu'ils sont de peu d'importance.

litains que l'auteur a voulu peindre dans cet ouvrage. Beaucoup d'hellénismes et de solécismes, dont quelques-uns se retrouvent encore de nos jours dans la bouche du bas peuple de cette ville, prouvent qu'il y est né, ou qu'il y a reçu son éducation. Quant au temps où il a vécu, il l'indique lui-même, aux chap. 44, 57, 76, et ailleurs, en donnant à la ville de Naples le titre de colonie, ou en parlant de magistrats coloniaux. Or M. *Ignarra* prouve jusqu'à l'évidence que Naples ne devint colonie romaine que dans les derniers temps de Commode. Enfin, ajoute-t-il, au chap. 76 Pétrone fait mention du mathématicien Sérapion, qui vécut sous Caracalla, comme le prouve un passage de Dion Cassius (1). M. Ignarra pense que, né sous les Antonins, Pétrone a su, par une étude suivie des bons modèles, se rendre propre l'élégance du siècle d'or, sans pouvoir se défaire entièrement de la corruption de celui où il a vécu.

Malgré la déférence que nous devons avoir pour l'opinion d'un des plus grands critiques de notre temps, M. *Wyttenbach*, nous dirons que le raisonnement du savant Napolitain ne nous paroît pas inattaquable. Il est vrai que la scène du banquet de Trimalcion se passe dans une colonie romaine; mais si nous exceptons le prétendu fragment de *Nodot*, rien n'indique que cette colonie soit la ville de Naples, qui n'y est nommée qu'une seule fois,

(1) LXXVIII, p. 1313.

sous la désignation de *demeure des Sirènes*, à côté d'Athènes et de Tarente (1). Quant au mathématicien Sérapion, nous observerons d'abord que le seul manuscrit, celui de Trau, parle d'un astrologue méprisable qu'il appelle Sarapa, et que le nom de Sérapion ne se trouve dans quelques éditions que par la conjecture des éditeurs. Mais en supposant cette leçon la véritable, le Sérapion dont parle Dion n'est pas le seul qui soit connu dans l'antiquité. Sénèque (2) fait mention d'un philosophe Sérapion qui de son temps arriva en Sicile, et dont il parle avec assez peu d'estime pour qu'on puisse supposer que le bavard qu'il peint et le charlatan qui visita Trimalcion, furent le même individu. Cette circonstance prouveroit par conséquent que l'auteur du banquet a été contemporain de Sénèque.

Il s'est trouvé enfin des savans qui ont pensé que l'auteur du Satyricon ne s'appeloit pas Pétrone,

(1) Ch. 6.

Sed sive armigeræ rident Tritonidis arces,
Seu Lacedæmonio tellus habitata colono,
Sirenumque domus, det primos versibus annos.

« Quel que soit l'endroit où le jeune homme est envoyé pour faire ses études, à Athènes, Tarente ou Naples, ses premières années doivent être vouées à la poésie; » tel est le sens de ces vers.

(2) Ep. 40. Voici ce que Sénèque écrit à son ami, le gouverneur de la Sicile: Audisse te, scribis, Serapionem philosophum, quum istuc adplicuisset, solere magno cursu verba convolvere quæ non effundit, immo promit et urget; plura enim veniunt, quam quibus una vox sufficiat. Hoc non probo in philosopho.

mais que, comme le traité sur l'art de la cuisine a été intitulé *Apicius*, et les distiques *Caton* (1), de même le nom de Pétrone a été mis en tête de cette satire Ménippée. Cette supposition ne repose sur aucun fondement historique ni critique.

On a disputé ensuite sur le titre de cet ouvrage, que les uns appellent Satyricon, et les autres Satyricôn, au génitif du pluriel. Il nous paroît que ces deux dénominations sont assez indifférentes. L'une et l'autre indiquent ici un ouvrage écrit dans le genre de la satire Varronnienne où Menippée. Nous n'en avons qu'un fragment, ou plutôt qu'une suite de fragmens, que sans doute quelque amateur de lectures obscènes a extrait dans le moyen âge; car on prétend que le *Satyricon* existoit encore en entier au douzième siècle. Les fragmens qui nous en restent forment autant d'épisodes du grand ouvrage dont les neuf dixièmes peut-être ont été perdus. Le plus spirituel de ces épisodes est la fameuse histoire de la *Matrone d'Ephèse;* mais le plus long, et celui qui peint mieux qu'aucun autre les mœurs du temps et l'intérieur des maisons des riches Romains, est le banquet de Trimalcion, personnage ridicule sous lequel, selon l'opinion commune, Pétrone a voulu peindre l'empereur Claude. Ce fragment fut trouvé dans le 17ᵉ siècle à Trau en Dalmatie, dans la bibliothèque d'un certain *Nicolaüs Cippius*, et publié pour la première fois à Padoue en 1662. Il excita une guerre très-animée parmi

(1) Voy. vol. I, p. 152.

les savans. *Adrien de Valois* et *Wagenseil* en attaquèrent l'authenticité, qui fut défendue par le célèbre médecin *Pierre Petit*, dans une apologie où il prit le nom de *Marinus Statileius*. Le manuscrit fut envoyé pour quelque temps à Rome, et examiné par les plus grands critiques du temps. Il passa ensuite dans la bibliothèque du Roi. Aujourd'hui tout le monde savant s'accorde à reconnoître ce fragment comme appartenant véritablement à Pétrone. Le bruit que cette découverte avoit fait dans le monde littéraire inspira à un officier françois, nommé *Nodot*, l'idée d'une fraude, dont le succès ne répondit pas à ses espérances. Il publia en 1693, à Rotterdam, un prétendu Pétrone complet qu'il disoit avoir été trouvé à Belgrade en 1688, par un certain Dupin. Quoique, dans le premier moment, quelques membres des académies de Nîmes et d'Arles s'en fussent laissé imposer, la fraude fut bientôt découverte, et elle est regardée aujourd'hui comme indubitable. On ne doit pas confondre avec cet imposteur un Espagnol nommé *Marchena*, qui fit, en 1800, la plaisanterie de publier un nouveau fragment de Pétrone, qu'il prétendoit avoir trouvé à la bibliothèque de Saint-Gall (1).

Nous avons parlé plus haut d'un poëme en 295 vers, sur la perte de la république romaine, qui

(1) L'auteur de cet ouvrage, qui a été l'éditeur de ce prétendu fragment, en a rapporté l'histoire dans son *Répertoire de Littér. anc.*, vol. I, p. 239.

forme un bel épisode du Satyricon de Pétrone.

Le Satyricon de Pétrone est admirable par la vérité avec laquelle l'auteur a peint le caractère de ses acteurs, et fait parler à chacun le langage qui lui convient. On y trouve des tableaux charmans, beaucoup d'ironie, un fonds inépuisable d'esprit et de gaîté. On regrette que l'auteur ait employé son beau talent à un sujet aussi obscène que celui de cet ouvrage vraiment immoral. Le style est riche, pittoresque et énergique, mais souvent obscur et difficile, soit à cause des mots qu'on ne rencontre pas ailleurs, soit à cause de la corruption que le texte a éprouvée dans le moyen âge.

5. *Philosophie.*

Dans cette periode, les Romains continuèrent à regarder la philosophie comme une des sciences dont un homme bien élevé devoit avoir pris quelque teinture, et comme un amusement digne d'un homme du monde. Les progrès du despotisme ne furent pas favorables à une étude dont les résultats conduisent à la vérité et ne sauroient qu'effrayer tout gouvernement établi sur l'oppression et sur l'injustice. Les vaines superstitions de l'Orient, la magie et les sciences occultes qui ont tant de charmes pour les ignorans, trouvèrent à Rome plus d'amis zélés que les abstractions de la spéculation philosophique, ou que les principes de la morale, vrai but de toute philosophie qui mérite ce nom

Toutes les religions répandues sur le globe, fixèrent leur siége dans la capitale; on y introduisit tous les mystères de l'Egypte et de la Syrie, et les titres de mystagogues et de mages y furent plus estimés que celui de philosophe.

Au milieu de cette disposition générale des esprits, quelques hommes plus purs continuèrent cependant à se faire une occupation de la recherche de la vérité : ils s'élevèrent par leur génie, leurs connoissances et leur goût, par la grandeur et la dignité de leur caractère, au-dessus de leurs contemporains amollis et dégénérés. Le système stoïcien, qui pendant la lutte de la liberté contre le despotisme, fut préféré par ce que Rome avoit de meilleur et de plus noble, continua, sous la monarchie, à plaire à beaucoup de citoyens. Ce système offroit une espèce d'appui à la vertu contre les coups du sort qui la menaçoient, et une consolation contre les calamités qui affligeoient l'état. Il est le seul, de tous les systèmes inventés par les Grecs, qui ait été perfectionné par les Romains et appliqué d'une manière plus utile à la vie sociale. Athénodore de Tarse, stoïcien distingué, fut le maître et l'ami d'Auguste; Cornutus fut celui de Perse (1), Musonius (2) et Chæremon (3) soutinrent à Rome la gloire du portique. Ces hommes faisoient autant d'honneur à la philosophie par leurs vertus que par leurs écrits.

(1) Voyez ci-dessus, p. 314.
(2) Voyez *Tac.* Hist. III, 81.
(3) Voyez *Martial*, XI, 57.

Les plus célèbres des philosophes de cette période, sont Tacite, les deux Pline et Sénèque. Nous parlerons du dernier après avoir fait une observation générale sur l'esprit philosophique qui règne dans les ouvrages des écrivains les plus distingués de ce temps (1). On y remarque un mélange bizarre de lumières et de préjugés ou de superstitions, et une certaine lutte de la raison spéculative formée par la lecture des écrits grecs, avec cet attachement inné que les Romains avoient pour certains principes religieux qui étoient propres à leur pays. Sentant vivement le besoin d'une philosophie morale, et ne la trouvant d'une manière satisfaisante dans aucun des systèmes mis en avant par les Grecs, ils s'arrêtèrent à la conviction que la vertu, dépouillée de tout intérêt personnel, est l'unique moyen de parvenir à la vraie philosophie. On voit cette disposition de l'âme dans tous les ouvrages de Tacite. Ce grand écrivain ne peut être regardé comme le sectateur d'aucune école particulière; mais en comparant les maximes qu'il avance avec les principes des diverses sectes de ce temps, on remarque qu'elles ont plus de rapport avec le stoïcisme qu'avec aucun autre système; Tacite n'est cependant pas stoïcien dans le sens de Sénèque. Ceux qui ont voulu lui assigner un rang parmi les épicuriens, dans le sens que l'on donne

(1) Voyez *J. G. Buhle* Lehrb. der Gesch. der Philosophie, vol. IV, p. 51. — *Stæudlin* Bemerk. über die Philosophie des Tacitus, dans l'histoire du scepticisme, vol. II, p. 299.

ordinairement à ce mot, se sont trompés. Le mépris qu'il témoigne pour le vice, la sévérité avec laquelle il arrache aux méchans le masque dont ils voudroient se couvrir pour échapper aux regards de la postérité; le sentiment délicieux dont il est pénétré, quand, au milieu de la corruption générale, il lui est permis de s'arrêter à des actions vertueuses ou de rapporter les paroles sublimes de quelques hommes courageux; la dignité et la gravité qui règnent dans ses jugemens n'appartiennent pas à un disciple d'Epicure. On voit que les événemens dont il avoit été témoin, et l'histoire qu'il étudia incessamment, lui avoient inspiré une certaine philosophie pratique dont la vérité lui paroissoit indubitable, parce qu'une longue expérience étoit la maîtresse qui la lui avoit fait connoître. Cette philosophie convenoit à un homme du monde qui, après avoir approfondi les spéculations des maîtres des diverses écoles, n'y avoit trouvé aucun motif pour admettre des maximes qui ne fussent pas le résultat de l'expérience, et pour renoncer à des espérances qui s'étendoient au-delà du monde visible, et que la spéculation métaphysique réfutoit aussi peu qu'elle en fournissoit la preuve. On trouve dans les écrits de Tacite des traces d'un attachement sincère à la religion de l'état. On auroit tort de regarder ce sentiment comme affecté : il tenoit intimement à la conviction qu'avoit cet homme de bien de l'existence d'êtres supérieurs qui gouvernent les choses de ce monde, règlent

la destinée des hommes, et récompensent la justice dans les peuples et dans les individus, ou en punissent la transgression, en suivant toutefois des lois dont l'homme ne peut pénétrer le mystère. A cette croyance il s'en joignoit une autre qu'il avoit héritée de ses ancêtres, la foi aux prodiges et aux présages qui annoncent, à la vérité d'une manière obscure, la destinée des hommes et des empires. Cependant les idées de Tacite sur les présages ne sont pas aussi peu philosophiques que celles des anciens Romains, et sous ce rapport il est beaucoup moins religieux que Tite-Live. Il paroît aussi que les malheurs dont l'humanité fut affligée dans l'espace de temps dont Tacite a été l'historien, le faisoient quelquefois douter de l'existence d'une providence; cette foiblesse sera pardonnée ou excusée par ceux qui, témoins eux-mêmes d'une longue suite de calamités dont leur patrie a été affligée, n'ont peut-être pas su toujours se garantir d'un pareil sentiment. Cependant ce n'est que dans des momens mélancoliques que l'espoir consolateur d'un principe éternel, régulateur de toutes choses, peut céder à l'idée d'une destinée aveugle ou d'un hasard qui gouverne le monde. Cet espoir rentroit, sans doute, dans le cœur de Tacite aussitôt qu'il pouvoit oublier assez long-temps ses chagrins pour se livrer à des sentimens plus doux et plus philosophiques.

Le plus distingué, après Cicéron, parmi les savans Latins qui ont écrit sur des matières philosophiques, fut Lucius Annæus Seneca. Cet homme

célèbre étoit fils du rhéteur Marcus Annæus Seneca (1), et de Helvie. Il naquit à Cordoue, l'an 2 ou 3 de J. C. Il étoit encore enfant lorsque son père le conduisit à Rome, où il fut élevé. Il s'occupa de préférence de l'étude de la philosophie; mais pour complaire à son père, il s'adonna aussi à l'art oratoire, et plaida plusieurs fois devant les tribunaux. Le forcené Caligula, qui étoit jaloux de toute espèce de talens, voulut le faire mourir. Sénèque échappa à ce danger, parce qu'on fit accroire à l'empereur que la foiblesse de sa santé ne lui permettroit pas de vivre long-temps. Il parvint ensuite à la questure. Dans la première année du règne de Claude, Messaline, qui ne l'aimoit pas, l'enveloppa dans l'accusation d'adultère qui fut intentée contre les séducteurs de Julie, fille de Germanicus, et le fit reléguer dans l'île de Corse, où il passa huit années. Agrippine, qui, après Messaline, épousa et gouverna le foible empereur, fit rappeler Sénèque, et lui confia l'instruction de son fils Néron. Jamais philosophe n'a échoué plus complètement dans l'éducation d'un prince, que Sénèque dans celle de Néron, qui ne gagna dans la société de ce maître que les dehors d'une éducation littéraire, et l'usage d'un certain nombre de phrases sous lesquelles il sut cacher, pendant cinq ans de règne, les vices dont les conseils de Sénèque n'avoient pu le guérir. Notre philosophe ne crut pas déroger aux principes sévères du Portique en acceptant les énormes

(1) Voyez p. 395 de ce volume.

richesses dont Néron l'accabla. Tacite dit (1), ou plutôt fait dire à Suilius que les biens qu'il possédoit seulement en Bretagne, se montoient à près de 60 millions de francs. Cette avidité perdit Sénèque. Ce fut en vain que, voyant approcher sa disgrâce, il pria Néron de reprendre la fortune dont il l'avoit comblé : les tyrans ne veulent pas s'enrichir par la générosité de leurs sujets; ils aiment mieux trouver des coupables que des bienfaiteurs. Sénèque fut accusé d'avoir trempé dans la conspiration de Pison, et reçut l'ordre de mourir. On lui laissa le choix du genre de mort; il se fit ouvrir les veines. Son épouse, Pauline, voulut quitter la vie en même temps; mais Néron ordonna qu'on lui bandât les veines qu'elle s'étoit fait ouvrir. Dans ces derniers instans, Sénèque montra un grand courage. Il consola les assistans, et leur tint les discours les plus éloquens. Tacite raconte ainsi sa mort (2): « Lui, sans s'émouvoir, demande son testament; et, sur le refus du centurion, se tournant vers ses amis, et les prenant à témoins de l'impossibilité où on le réduisoit de reconnoître leurs services, il leur lègue l'image de sa vie, le seul bien alors qu'il possédât, et le plus précieux : il leur dit de se ressouvenir de lui, qu'une amitié aussi constante leur feroit honneur; et comme ils fondoient en larmes, il ranime leur courage, tantôt avec

(1) Ann. XIII, 42.

(2) Ann. XV, 62. Nous suivons la traduction de Dureau de La Malle.

douceur, tantôt avec une sorte d'empire et de sévérité ; leur demandant où étoit donc la philosophie, où étoit cette raison qui, depuis tant d'années, se prémunissoit contre les événemens; si l'on ignoroit la cruauté de Néron, et s'il étoit possible que le meurtrier de sa mère et de son frère épargnât son instituteur. »

« Voilà ce qu'il dit à peu près en s'adressant à tous ; ensuite il embrasse sa femme, et faisant quelque effort pour repousser les craintes que lui donnoit la situation de son épouse, il la prie, il la conjure de modérer sa douleur, d'en abréger le cours, et de chercher dans la contemplation d'une vie vertueuse un adoucissement honorable à la perte de son mari. Pauline protesta qu'elle étoit décidée à mourir, et elle sollicitoit le ministère de l'exécuteur. Sénèque ne voulut point s'opposer à la gloire de sa femme ; d'ailleurs sa tendresse s'alarmoit de voir en proie aux outrages ce qu'il aimoit uniquement. « Je t'avois indiqué, dit-il, ce qui « pouvoit t'engager à vivre : tu préfères l'honneur « de mourir; je ne serai point jaloux de tant de « vertus. Quand le courage seroit égal dans nos « deux morts, le mérite sera toujours plus grand « dans la tienne. » Après ces mots, le même fer leur ouvre le bras à tous deux. Sénèque, dont le corps exténué par la vieillesse et par un régime austère, ne laissoit échapper son sang qu'avec lenteur, se fait couper aussi les veines des jambes et des jarrets. Comme il souffroit des tortures affreuses,

craignant que ses douleurs n'abattissent le courage de Pauline, et redoutant aussi pour lui-même le spectacle des tourmens de sa femme, il lui conseille de passer dans une autre chambre. Alors il appelle ses secrétaires, et son éloquence ne l'abandonnant pas même à son dernier moment, il leur fit écrire un discours que je ne veux point défigurer, et qui est entre les mains de tout le monde, tel qu'il le dicta. »

« Cependant Néron, qui n'avoit contre Pauline aucun ressentiment personnel, et qui craignoit que sa cruauté ne devînt aussi trop odieuse, donne ordre qu'on prévienne cette mort. Sur les instances des soldats, les affranchis et les esclaves étanchent le sang, lui bandent les deux bras. On ignore si ce fut à l'insu de Pauline; car le public, ardent à saisir les imputations malignes, ne manque point de gens persuadés que, tant qu'elle crut Néron implacable, elle avoit cherché l'honneur de partager le sort de son mari; mais qu'ayant une fois envisagé un espoir plus flatteur, elle succomba à la douceur de vivre. Elle vécut encore quelques années, fidèle à la mémoire de son époux; elle avoit conservé une paleur extrême, qui montroit visiblement combien elle avoit perdu d'esprits et de vie. De son côté, Sénèque, voyant le sang couler avec tant de peine, et la mort si lente à venir, pria Statius Annæus, qui lui avoit rendu long-temps les services d'un ami et ceux d'un médecin, de lui apporter un poison dont il s'étoit pourvu ancien-

nement. C'est celui qu'on fait prendre aux criminels à Athènes. Sénèque l'avala, mais en vain; ses membres déjà froids ne pouvoient développer l'activité du poison. Enfin il entra dans un bain chaud, dont il arrosa les esclaves qui étoient le plus près, en disant qu'il offroit cette libation à Jupiter Libérateur. Puis il se plongea dans l'étuve, dont la vapeur le suffoqua. Son corps fut brûlé sans aucune pompe : il l'avoit recommandé lui-même par son testament, fait dans le temps qu'il avoit encore toutes ses richesses et toute sa faveur, s'occupant dès-lors de sa fin. »

La mort de Sénèque eut lieu l'an 65 de J. C., le 63e de son âge, le 12e du règne de Néron.

Le caractère de ce philosophe n'est pas sans tache. Plusieurs écrivains l'ont vivement attaqué; d'autres ont fait des efforts pour le défendre. Sans ajouter foi à Dion, qui l'accuse d'avoir excité Néron au meurtre de sa mère, on ne lira pas, dans Tacite (1), le récit de la mort d'Agrippine sans lui reprocher d'avoir pris une part, au moins indirecte, au crime affreux dont se souilla son ancien élève. A côté de cette accusation, toutes les autres dont on a chargé la mémoire de Sénèque sont peu importantes. Qu'il ait aimé les richesses; qu'il en ait joui avec luxe; que dans une lettre écrite pendant son exil, à Polybe, il ait prodigué les éloges

(1) Ann. XIV, 7. On ne peut lire sans frémir la question adressée à Burrhus en présence de Néron : An militi imperanda cædes esset?

les plus exagérés à l'imbécile Claude; et que peu d'années après il l'ait peint dans un libelle comme le plus misérable des humains; ce sont là des foiblesses dont un philosophe même ne sauroit se garantir toujours. Mais qu'il ait fait naître dans l'âme d'un fils le projet de tuer sa mère, cette horreur ne sauroit se pardonner; si Sénèque n'avoit pas trempé dans ce crime, ne devoit-il pas sur-le-champ quitter une cour où dès-lors un homme de bien ne pouvoit plus se montrer avec honneur?

Les ouvrages de Sénèque sont nombreux. Dans tous percent une vive imagination et un excellent jugement, formé et perfectionné par l'étude des sciences physiques, morales et historiques. Sénèque avoit approfondi, jusque dans ses derniers replis, le cœur humain; il l'avoit étudié au milieu d'une cour brillante et corrompue, comme dans les classes inférieures de la société. Le destin avoit voulu qu'il éprouvât toutes les vicissitudes auxquelles les malheureux mortels sont exposés, en l'élevant tour à tour de la condition d'un exilé au faîte des grandeurs, pour le précipiter ensuite dans l'abîme de la misère. C'est ainsi que ses livres sont devenus le manuel de tous les hommes qui aiment la philosophie pratique, et surtout de ceux qui vivent dans le grand monde. Peut-être n'existe-t-il pas d'ouvrage qui contienne une telle richesse d'observations tendant à corriger et à ennoblir le caractère, à assurer l'empire de la raison sur les passions, à apprendre à se modérer dans la

possession du bonheur, et à supporter avec patience le malheur : il y en a peu où l'on trouve tant de tableaux des différentes situations où l'homme peut se trouver, tracés d'un pinceau si ferme et si ingénieux. Sénèque n'a pourtant pas su se garantir du goût de son temps pour la déclamation. Son éloquence éblouit souvent plus qu'elle ne touche et ne persuade : on y trouve trop d'antithèses, de métaphores, d'allusions savantes et de tirades étudiées; l'on regrette d'autant plus ces défauts, que les ouvrages de Sénèque sont devenus les modèles des écrivains suivans. Heureusement ces défauts ne sont pas si fréquens qu'ils puissent détruire l'effet que produisent le génie et la véritable éloquence de Sénèque. Au reste, cet écrivain fut, comme philosophe spéculatif, un éclectique; dans la morale, il professe les principes des stoïciens, de manière cependant que ses opinions s'écartent souvent de celles des anciens disciples du Portique. Il n'aimoit pas les discussions dialectiques des stoïciens et des académiciens; sa philosophie étoit toute pratique. Quintilien a porté sur Sénèque (1) un jugement qui paroît d'autant plus important, qu'il a été énoncé devant un public qui connoissoit mieux ce philosophe que nous ne sommes en état de l'apprécier.

Voici ce qui nous reste des ouvrages de Sénèque.

1. *De Ira*, de la Colère, en trois livres. *Lip-*

(1) Inst. Or. X, 1.

sius conclut d'un passage de ce traité (1) qu'il fut composé du temps de Caligula, d'où il s'ensuivroit qu'il seroit le plus ancien écrit de Sénèque, puisqu'on sait avec assez de certitude que tous les autres ont été composés sous Claude et Néron : il nous paroît cependant que ce passage même, et tous ceux où il est encore question du même prince, indiquent qu'il étoit mort, mais depuis peu (2). Au reste, cet ouvrage est bien écrit et bien raisonné, à quelques exagérations près, qui tiennent aux principes du Portique ; on y remarque aussi des répétitions. On peut lui comparer le traité de Plutarque sur le même sujet : Περὶ ἀοργησίας.

2. *De Consolatione, ad Helviam matrem, liber.* Sénèque adressa ce livre à sa mère, pendant qu'il étoit relégué en Corse, pour la consoler non-seulement du malheur qu'il avoit éprouvé lui-même, mais de tous ceux dont elle avoit été accablée depuis sa naissance. On peut recommander la lecture de ce livre à tous les malheureux ; ils y apprendront à opposer aux coups du sort la constance d'une âme innocente. Il est plein de sentences vraies et profondes, sans tomber dans le froid raisonnement des stoïciens. C'est un des ouvrages qui inspirent le plus d'estime pour le caractère moral de l'auteur. Il a encore pour les amis de la littérature ancienne un mérite accidentel ; c'est qu'il est le premier ouvrage de ce genre que nous ayons, puisque

(1) III, 18, 5 et III, 19.
(2) *Voyez* I, 16, 29; II, 25; III, 18, 19; 20, 21.

le traité de Crantor, et celui que Cicéron écrivit lors de la mort de sa fille, se sont perdus.

3. *De Consolatione, ad Polybium, liber.* Cet ouvrage fut adressé, la troisième année de l'exil de Sénèque, selon l'opinion commune, à un affranchi de Claude, nommé Polybe, qui venoit de perdre un frère, jeune homme de grande espérance. Il renferme quelques beaux morceaux; mais il est indigne du philosophe par les basses flatteries dont il fourmille. *Diderot*, dans son Essai sur la vie de Sénèque, a attaqué l'authenticité de cet ouvrage; le dernier éditeur de Sénèque, *Ruhkopf*, s'est joint à lui, et a réuni tout ce qu'il est possible de dire pour la justification de Sénèque (1). Ce qui ne peut être nié, c'est que Sénèque écrivit de Corse une lettre remplie de flatteries pour Claude, et qu'après son retour il tâcha de la détruire. Dion nous a conservé ce fait qui est rapporté dans les extraits de Xiphilin (2).

4. *De Consolatione, ad Marciam, liber.* Encore une épître consolatoire adressée à une amie qui

(1) Vol. I, p. 205. Le raisonnement de *Diderot* se fonde sur le caractère interne de l'ouvrage, et sur le silence qu'observe à cet égard Tacite, dans le passage déjà cité (Ann. XV, c. 62), où il met dans la bouche de Suilius tous les reproches que les contemporains faisoient à Sénèque. Les motifs historiques de *Ruhkopf* nous paroissent plus concluans. Il fait voir, par divers passages, que cet ouvrage fut écrit, ou plutôt qu'il est censé avoir été écrit au commencement du règne de Claude, par conséquent à l'époque même où Sénèque fut exilé; l'imposteur qui l'a fabriqué, oublie cette circonstance à la fin de l'ouvrage, où il fait parler Sénèque de la longue durée de son malheur.

(2) LXI, 10.

avoit perdu son fils. C'est un morceau touchant et éloquent. Il a été écrit sous Claude, après le retour de Sénèque de son exil. Marcie étoit fille d'A. Cremutius (1), et elle avoit eu le courage de sauver une copie de son ouvrage historique, dont Tibère avoit ordonné la destruction.

5. *De Providentia liber, sive quare bonis viris mala accidant, cum sit providentia. De la Providence, ou pourquoi les bons sont souvent si malheureux?* Cet ouvrage, adressé à Lucilius Junior (2), procurateur de la Sicile, n'est pas un traité général sur la Providence, ainsi que paroît l'indiquer le premier titre, qui probablement n'est pas de la main de Sénèque. Cet auteur n'a voulu que justifier la Providence des reproches qu'on lui adresse. Il finit par conseiller aux malheureux le suicide, comme leur dernier refuge. Cet ouvrage a été composé sous le règne de Néron. Il faisoit partie d'un traité de morale complet dont Sénèque parle dans ses lettres (3).

6. *De animi Tranquillitate; De la Sérénité de l'âme.* Cet ouvrage, écrit bientôt après le retour de Sénèque à Rome, n'a pas la forme des autres productions de cet écrivain. Il est précédé d'une lettre d'Annæus Serenus, dans laquelle cet ami peint à Sénèque l'inquiétude et l'espèce de dégoût de la vie qui le tourmentent, et lui demande des con-

(1) *Voyez* ci-dessus, p. 59.

(2) *Voyez* ci-dessus, p. 307, et plus bas, p. 444.

(3) Ep. 106, 108, 109. *Lactant.* I, 16; II, 2; VI, 17, 24.

seils. Sénèque répond à cette lettre depuis le deuxième chapitre, et montre comment on peut se rendre maître de l'espèce de maladie dont Serenus étoit affecté. L'ouvrage a quelques lacunes. Il nous reste un traité de Plutarque sur le même sujet.

7. *De Constantia sapientis sive quod in sapientem non cadit injuria. Du Courage du sage, ou preuve que le sage ne peut souffrir d'injure.* Cet ouvrage est composé dans les principes ou les paradoxes du stoïcisme. Il est adressé à Annæus Serenus.

8. *De Clementia ad Neronem Cæsarem libri III; de la Clémence*, ou plutôt *de la douceur du gouvernement*, adressé à Néron, la seconde année de son règne. Une grande partie du second livre et le troisième se sont perdus. Dans cet ouvrage, la diction est noble et plus simple que dans plusieurs autres productions de Sénèque. Il met fort adroitement devant les yeux de son ancien élève l'exemple d'Auguste, et rapporte à cette occasion la fameuse anecdote qui est devenue le sujet de la tragédie de Cinna.

9. *De Brevitate vitæ ad Paulinum; de la Briéveté de la vie*, ou du bon emploi du temps. Paulinus étoit peut-être le père ou le frère de la seconde femme de Sénèque, et remplissoit la charge de *præfectus annonæ*. Sénèque l'engage à renoncer aux emplois, et les représentations qu'il lui adresse à ce sujet, sont en contradiction avec les motifs qu'il fait valoir auprès de Serenus, dans son traité de la Sérénité de l'âme, pour le porter à

s'intéresser à la chose publique. Ces contradictions se rencontrent quelquefois dans les ouvrages de Sénèque.

10. *De Vita beata ad Gallionem ; de la manière de vivre heureux.* Gallion étoit le frère de Sénèque. Celui-ci s'excuse dans cet opuscule des reproches que ses ennemis lui faisoient sur ses richesses. Il y traite une des questions dont les philosophes se sont le plus fréquemment occupés depuis Socrate, Platon et Aristote. Théophraste avoit écrit sur la vie heureuse, περὶ εὐδαιμονίας, ouvrage perdu, mais souvent cité par Cicéron. La matière étoit un sujet de contestation entre les stoïciens et les épicuriens. Sénèque défend, comme on pense bien, les principes des premiers.

11. *De otio aut secessu sapientis. De la retraite du sage.* Les vingt-sept premiers chapitres de cet ouvrage manquent ; quelques critiques croient qu'il faisoit partie du précédent, dont il ne devroit pas être séparé.

12. *De Beneficiis, libri VII. Des Bienfaits.* Sénèque traite, dans ce grand et bel ouvrage, de la manière de faire le bien, et du devoir de celui qui reçoit des bienfaits, ainsi de la reconnoissance et de l'ingratitude. Il a été composé dans les dernières années de la vie de Sénèque, à cette époque où, s'apercevant du changement de Néron à son égard, il affectoit de se retirer de la cour, d'éviter l'aspect du public, et de vivre dans la solitude, sous prétexte de soigner sa santé. Aussi, dans ce

long ouvrage, il ne fait pas mention une seule fois de Néron. L'ouvrage est adressé à *Aebatius Liberalis*, personnage entièrement inconnu.

13. *Cent vingt-quatre lettres* adressées à Lucilius Junior. Quoique Sénèque ait donné à ces morceaux la forme épistolaire, ce sont plutôt des traités de morale sur divers sujets. On y trouve d'excellentes maximes et un véritable trésor de philosophie pratique. Ces morceaux ont été écrits dans les dernières années de la vie de Sénèque, à cette époque où Néron commençoit à montrer son naturel qu'il avoit su cacher jusqu'alors, et où Sénèque, accusé d'une liaison intime avec Agrippine, sentit se refroidir la faveur dont il avoit joui jusqu'alors. Abandonnant le soin des affaires publiques, il se livra à des occupations littéraires et philosophiques, et, évitant le séjour de Rome, chercha à Baies, à Naples, et dans ses maisons de campagne, la tranquillité du corps et de l'esprit que la capitale ne lui offroit plus.

Enfin Sénèque a aussi composé un ouvrage satirique intitulé Ἀποκολοκύνθωσις (Apocolocynthosis), ou *la métamorphose en potiron*. Ce mot est formé, à l'imitation de celui d'apothéose (1). L'apocolocynthose est une satire dans le genre de Varron, dirigée contre l'empereur Claude : elle est indigne

(1) Le titre d'*Apocolocynthosis* ne se trouve dans aucun manuscrit, mais seulement dans Dion. Cela ne doit pas nous étonner, parce que nous savons que les copistes tâchoient toujours d'éviter les mots grecs. Les manuscrits appellent cet ouvrage *Ludus de morte Claudii Cæsaris*.

d'un philosophe comme Sénèque, et un ouvrage de mauvais goût. L'auteur cherche le ridicule moins dans les situations et les caractères, que dans des mots et des bouffonneries.

Nous parlerons plus bas d'un ouvrage de physique de Sénèque.

Dans les anciennes éditions de ses ouvrages, on trouve aussi *quatorze lettres de Sénèque à saint Paul*, ou de l'apôtre au philosophe, qu'on regardoit anciennement comme authentiques, mais sur lesquelles il suffit de jeter un coup-d'œil pour reconnoître qu'elles sont supposées. Cependant saint Jérôme et saint Augustin les citent sans exprimer le moindre doute sur leur authenticité (1). En général, il s'est perpétué dans l'ancienne église une tradition d'après laquelle il a existé une liaison entre l'apôtre saint Paul et Sénèque, et l'auteur de la Passion apocryphe de saint Pierre et de saint Paul par Linus dit qu'il régnoit entre ces deux hommes une amitié si intime, que Sénèque avoit de la peine à se passer de la société de l'apôtre, et se dédommageoit de cette privation, lorsque les circonstances la lui imposoient, en entretenant avec lui une correspondance assidue.

Cette tradition ne doit peut-être pas être reléguée parmi les fables; plusieurs circonstances se réunissent pour lui donner quelque vraisemblance.

(1) *S. Hieron.* de scriptor eccles. c. 12. *S. August.* de Civ. Dei, VI. 10.

Elle explique au moins la singulière ressemblance que les hommes de lettres ont remarquée entre beaucoup de passages de Sénèque et des saintes Ecritures, surtout des Epîtres de saint Paul. Nous allons rapporter quelques-uns de ces passages parallèles, en commençant par la harangue que l'apôtre prononça devant l'aréopage d'Athènes, et que saint Luc a insérée dans le dix-septième chapitre des Actes des Apôtres.

Saint Paul.	*Sénèque.*
Deus qui fecit mundum et omnia quæ in eo sunt, hic cœli et terræ cum sit dominus, non in manu factis templis habitat. *Act. XVII*, 24.	Deo non templa congestis in altitudinem saxis exstruenda sunt; in suo cuique consecrandus est pectore. *Fragment cité par Lactance, Inst. VI.* Totus mundus est deorum templum, solum quidem amplitudine illorum et magnificentia dignum. *De Benef. VII*, 7.
Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cum ipse det omnibus vitam, et inspirationem, et omnia. *Ibid.* 25.	Deum colit qui novit;... non quærit ministros Deus; quidni? Ipse humano generi ministrat; ubique et omnibus præsto est. *Ep.* 95.
Deus .... quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum. In ipso enim vivimus et moriemur, et sumus. *Ibid.* 27, 28. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. *Ep. Rom. VIII*, 13. Nescitis quia templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis? *I. Cor. VIII*, 16.	Prope est a te Deus, tecum est, intus est. Sacer intra nos spiritus sedet, malorum bonorumque nostrorum observator; hic, prout a nobis tractatus est, ita nos tractat. Bonus vir sine Deo nemo est..... In unoquoque bonorum habitat Deus, etc. *Ep.* 41. Quocumque te flexeris, Deum videbis occurrentem tibi; nihil ab illo vacat. *De Benef. V*, 8.
Non debemus æstimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis, et cogitationis hominis, divinum esse simile. *Act. XVII*, 29.	Te dignum Deo finge. Finges autem non auro, non argento; non potest ex hac materia imago Dei exprimi similis. *Ep.* 13.
Credere enim oportet accedentem ad Deum, quia est, et inquirentibus se remunerator fit. *Hebr. XI*, 6.	Primus Deorum cultus est Deos credere, deinde scire illos esse..... qui humani generis curam gerunt, qui castigant quosdam et coercent.
Estote ergo imitatores Dei....	Satis illos coluit, quisquis imitatus

Saint Paul.

et ambulate in dilectione. *Eph. V*, 1.

Sicut enim corpus unum est et membra habet multa, omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sint; ita et Christus..... Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus..... Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro. *I. Cor. XII*, 12, 20, 27.

Nihil enim intulimus in hunc mundum; haud dubium quod nec auferre quid possumus. *I. Tim. VI*, 7.

Scimus enim quoniam si terrestris domus nostræ hujus habitationis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habemus, domum non manu factam, æternam in cœlo. Nam et in hoc ingemiscimus, habitationem nostram quæ de cœlo est, superindui cupientes : si tamen vestiti, non nudi inveniamur. Nam et qui sumus in hoc tabernaculo, ingemiscimus gravati : eo quod nolumus exspoliari, sed supervestiri, ut absorbeatur quod mortale est à vita. *II Cor. V*, 1—4.

Videmus nunc per speculum in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte, tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. *I. Cor. XIII*, 12.

Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis spiritum adoptionis filiorum in quo clamamus : Abba. *Rom. VIII*, 15.

Sénèque.

est. Homo sit mansuetus homini, ... erranti viam monstret, cum esuriente panem dividat. Membra sumus magni corporis. *Ep.* 95.

Per has mortalis ævi moras illi meliori vitæ longiorique præluditur. Quemadmodum novem mensibus nos tenet maternus uterus, et præparat non sibi, sed illi loco in quem videmur emitti jam idonei ... sic per hoc spatium, quod ab infantia patet in senectutem, in alium maturescimus partum. Alia origo nos exspectat, alius rerum status. Proinde intrepidus horam illam decretoriam prospice; non est animo suprema, sed corpori. Quicquid circa te jacet rerum, tamquam hospitalis loci sarcinas specta : transeundum est. Excutit redeuntem natura, sicut intrantem. Non licet plus afferre quam intuleris; immo etiam ex eo quod in vitam intulisti, pars magna ponenda est. Detrahetur tibi hæc circumjecta, novissimum velamentum tui, cutis; detrahetur caro. Dies iste, quem tanquam extremum reformidas, æterni natalis est. Depone onus; quid cunctaris ?.... pone corpus istud diu inhabitatum; pereunt semper velamenta nascentium.... Veniet qui te revelet dies, et ex contubernio fœdi atque olidi ventris educat. Tunc naturæ arcana tibi retegentur.... Tunc in tenebris vixisse dices, cum totam lucem totus adspexeris, quam nunc... obscure intueris, et tamen admiraris tam procul. *Ep.* 102.

Deus colitur et amatur. Non potest amor cum timore misceri. *Ep.* 42.

Deos nemo sanus timet, nec quisquam amat quos timet. *De Benef. IV*, 19.

Saint Paul.	*Sénèque.*
Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. *Hebr. XIII*, 14.	Sapiens nihil eorum quæ circa ipsum sunt, suum judicat, sed ut commodatis utitur peregrinus et properans. *Ep.* 120.
Rom. V. Tout le chapitre où l'Apôtre expose le dogme de l'imputation et de la punition du péché.	Omnes reservamur ad mortem, in omnes constitutum est capitale supplicium, et quidem constitutione justissima. *Quæst. nat. II*, 59.
Non est justus quisquam. Omnes enim peccaverunt et egent gloria Dei. *Rom. III*, 11, 25. Nemo invenitur qui se possit absolvere, et innocentem quisque se dicit, respiciens testem, non conscientiam. *Rom. III*, 11, 25.	Peccavimus omnes, alii graviora, alii leviora, alii ex destinato, alii forte impulsi aut aliena nequitia ablati. *De Ira*, *I*, 14.
Quem enim diligit Dominus, castigat: flagellat autem omnem filium quem recipit. In disciplina perseverate. Tamquam filiis vobis offert se Deus; quis enim filius, quem non corripit pater? *Hebr. XII*, 6, 7.	Vir bonus vera progenies Dei, quem parens ille magnificus durius educat,.. experitur, indurat, sibi illum præparat. *De Provid.*, *c.* 1. Patrium habet Deus adversus bonos viros animum, et illos fortiter amat, et operibus, inquit, doloribus et damnis exagitentur, ut verum colligant robur. *Ibid. c.* 2. Quos probat Deus, quos amat, eos indurat, recognoscit, exercet. *Ibid.* 1.

On pourroit beaucoup multiplier ces citations; mais il n'y a pas un lecteur de Sénèque qui n'ait été frappé des sentimens chrétiens qu'on trouve répandus dans ses écrits, et qui sont souvent rapportés dans les expressions mêmes du nouveau Testament. Dira-t-on qu'il est naturel qu'un homme de bien qui médite sur la nature humaine et sur les rapports entre Dieu et l'homme, soit conduit aux mêmes vérités morales qui sont énoncées dans les saintes Ecritures? Mais pourquoi ne trouve-t-on rien de semblable dans les traités de morale d'Aristote, dans les dialogues de Platon, dans les Choses

mémorables de Socrate par Xénophon, dans les ouvrages philosophiques de Cicéron? Pourquoi, surtout, dans le Manuel d'Epictète et dans le livre de Marc Aurèle, qui tous les deux professoient les principes de la même école que Sénèque, les ressemblances avec les idées chrétiennes sont-elles si peu nombreuses? Le phénomène s'explique si l'on admet que Sénèque a connu et fréquenté des chrétiens, et qu'il a vécu dans des rapports d'amitié avec le plus célèbre de leurs docteurs qui a passé deux années à Rome.

Ce ne sont pas seulement des principes du christianisme qu'on trouve dans Sénèque; on est bien plus étonné encore d'y trouver des phrases inusitées chez les écrivains profanes, et des mots pris dans des acceptions qu'ils n'ont que dans le nouveau Testament. Tel est l'emploi du mot *caro*, dans le sens biblique, qu'on ne remarque dans aucun écrivain païen (1); celui du mot *angelus*, comme il est pris dans la vingtième lettre (2), et qui rappelle l'ange de Satan dont se plaint saint Paul (3), et que les interprètes prennent pour un faux apôtre; telle est encore l'expression de *Saint-Esprit* que nous avons déjà citée, et celle de *progéniture* de Dieu, pour

(1) Animo cum hoc carne grave certamen est, ne abstrahatur. De consol. ad Martiam, c. 24. Animus liber habitat; numquam me caro ista compellet ad metum. Ep 65. Non est summa felicitatis nostræ in carne ponenda. Ep. 74.

(2) Nec ego, Epicuri angelus, scio, et.

(3) 2 Cor. XII.

indiquer un homme de bien ; telle est la comparaison de la vie avec un état de guerre (1). Toutes ces manières de parler sont exclusivement propres à Sénèque parmi tous les écrivains profanes.

Rien, au reste, de ce que nous savons de la vie de saint Paul, ne jette la moindre invraisemblance sur la tradition qui le met en rapport avec le philosophe romain. Ce fut, d'après le calcul des plus savans critiques, au printemps de l'an 61 après J. C., que l'apôtre arriva à Rome ; le préfet du Prétoire auquel il fut remis, lui permit de demeurer dans une maison particulière avec un soldat qui le gardoit à vue, et lui laissa toute liberté de voir ses amis. Ce préfet du Prétoire étoit Burrhus, l'ami de Sénèque. N'est-il pas naturel de penser que leur conversation sera tombée sur ce docteur juif, éloquent et hardi, qui, pour de nouvelles opinions religieuses, avoit été persécuté en Palestine, et en avoit appelé au tribunal de l'empereur ? Sénèque n'aura-t-il pas été curieux de voir et d'entendre cet homme extraordinaire? Il est même probable que le nom de saint Paul étoit connu de Sénèque avant son arrivée à Rome. Lors de son séjour à Corinthe, l'apôtre avoit été amené devant le tribunal de Gallion; celui-ci refusa de prononcer dans une affaire qui concernoit les opinions religieuses du plus intolérant et du plus méprisable de tous les peuples (2). Mais ce gouverneur de

(1) Ep. 51, 96.
(2) Act. XVIII, 12.

l'Achaïe n'étoit autre que *M. Annæus Novatus*, ce frère de Sénèque qui, ayant passé par adoption dans une autre famille, avoit pris les noms de Junius Annæus Gallio. Probablement le propréteur avoit, dans sa correspondance avec son frère, parlé de ce docteur qui avoit enseigné pendant dix-huit mois l'Evangile dans la capitale de sa province.

Nous n'insisterons pas sur les *salutations des frères de la maison de César* qui se lisent à la fin de l'épître de saint Paul aux Philippiens, écrite à Rome; l'expression, οἱ ἐκ τῆς Καίσαρος οἰκίας, désigne tout aussi bien les esclaves du prince que ses parens ou ses ministres, et l'on sait que pendant long-temps l'Evangile trouva surtout des adhérens parmi les classes les plus malheureuses de la société.

Objectera-t-on qu'il est probable que, si Sénèque avoit connu saint Paul et la doctrine qu'il annonçoit, on trouveroit dans ses écrits quelques traces de prédilection pour les chrétiens? Mais le philosophe romain peut avoir goûté la partie de cette doctrine qui se rapportoit à l'unité de Dieu et à la manière dont il doit être adoré, sans que l'Evangile de la venue du Christ lui parût autre chose que le rêve d'un honnête enthousiaste; peut-être même partageoit-il là-dessus l'opinion de ses confrères d'Athènes (1). Sénèque n'étoit pas homme à se déclarer pour une secte méprisée par les uns, et regardée comme dangereuse par les

(1) *Voyez* Act. XVII, 18.

autres, lui qui, dans sa jeunesse, renonça au régime pythagoricien auquel il avoit pris goût, sur la seule observation de son père, que cette manière de vivre pourroit l'exposer à être pris pour un Juif, à une époque où Tibère commençoit à montrer du mécontentement contre cette secte étrangère (1).

Une autre objection bien plus grave peut être tirée de la circonstance que la plupart des ouvrages de Sénèque ont été rédigés avant l'arrivée de saint Paul à Rome. On trancheroit cette difficulté en adoptant le calcul de quelques savans, d'après lequel saint Paul fut envoyé à Rome dès 56, deux ans après l'avénement de Néron. Mais sans recourir à cet expédient, on peut faire observer que les ressemblances avec les expressions de saint Paul et des autres écrivains sacrés ne se trouvent fréquemment que dans ls derniers ouvrages de Sénèque, dans son traité de la Vie heureuse, dans celui des Bienfaits, qui tous les deux ont été rédigés après 61, et surtout dans ses lettres, écrites pendant la dernière époque de sa vie (2).

6. *Mathématiques.*

Dans cette période, les Romains ne brillèrent pas plus dans les mathématiques qu'ils n'y avoient excellé dans la précédente. En donnant aux applica-

(1) Ep. 108.

(2) Voyez *Fr. Ch. Gelpke*, Tractatiuncula de familiaritate quæ Paulo apostolo cum Seneca philosopho intercessisse traditur, verisimillima. Lips. 1813, in-4°.

tions de cette science toute l'étendue dont elle est susceptible, nous parlerons de deux ouvrages qui ont pour auteur Sextus Julius Frontinus. Cet écrivain, né d'une famille plébéienne, parvint aux honneurs par ses connoissances, son intégrité et sa bravoure. En 70, il fut préteur, mais il abdiqua cette charge, pour complaire à Domitien, qui voulut la réunir à la dignité de consul dont il étoit revêtu (1). Cinq ans après, Frontin obtint le commandement de la Bretagne, et fut chargé de soumettre la nation des Silures; ce qui indique qu'il fut probablement consul en 74, quoique les fastes consulaires, qui ne sont pas très-complets à l'égard des consuls remplaçans (*suffecti*), n'en fassent pas mention. Il réussit dans sa mission, malgré les difficultés de l'entreprise. Agricola, beau-père de Tacite, le remplaça dans ce poste. Sous Nerva, Frontin fut chargé de la direction suprême des eaux et aqueducs de Rome; il mourut vers 108, comme augure, charge dans laquelle Pline le jeune lui succéda.

Son ouvrage sur les aqueducs de Rome, *de aquæductibus urbis Romæ commentarius* (titre barbare que les copistes du moyen âge lui ont donné), écrit avec facilité, mais sans la moindre élégance, est important pour l'archéologie, parce qu'on y trouve des détails sur l'histoire des aqueducs, monumens extrêmement remarquables de la grandeur de Rome. L'autre ouvrage, *Stratagematicon li-*

(1) Conférez *Tac.* Hist. IV, 39, avec *Suet.* Domit. 1.



bri IV, est en partie militaire, en partie historique ; c'est une pure compilation, quelquefois faite avec assez de négligence, surtout dans la partie historique. Cependant, sous ce dernier rapport même, l'ouvrage n'est pas sans intérêt, parce qu'il renferme des détails et des particularités qui ne se trouvent pas dans les historiens que le temps nous a conservés.

On attribue à Frontin quelques autres ouvrages qui ne sont pas de son temps. L'un est intitulé *de re agraria*, ou *de agrorum qualitate ;* les autres, qui portent les inscriptions suivantes *de limitibus*, et *de coloniis*, ne sont que des fragmens, et leurs auteurs ont vécu après les Antonins, qui y sont nommés.

Siculus Flaccus, qui vivoit du temps de Domitien, dont il cite un édit, a laissé deux traités, *de conditionibus agrorum*, et *nomina agrorum et limitum.*

7. *Sciences naturelles.*

Les vastes conquêtes des Romains, leurs expéditions, qui les firent pénétrer dans les régions les plus éloignées du globe, leur auroient fourni beaucoup d'occasions d'étudier la nature et d'enrichir les sciences physiques par des découvertes importantes, si leur esprit militaire n'avoit étouffé en eux cette curiosité qui devoit les porter à examiner tant d'objets nouveaux offerts à leurs yeux. Les

animaux rares que les vainqueurs envoyoient à Rome, fournissoient aux savans de cette ville l'occasion de faire des observations intéressantes pour la zoologie. Il est vrai qu'ils en firent quelques-unes; mais ils ne portèrent pas à cette étude une curiosité très-active; en général, les Romains n'ont presque rien fait pour les sciences naturelles. Quelques-uns de leurs écrivains ont le mérite d'avoir recueilli des observations isolées et détachées, et de nous avoir conservé des extraits précieux d'auteurs que nous ne possédons plus; mais ils ne s'élevèrent pas à l'idée de donner à la physique et à l'histoire naturelle une forme scientifique; ce mérite a été réservé aux modernes.

Sénèque le philosophe (1) fut, parmi les Romains, l'observateur le plus zélé de la nature; il recueillit un grand nombre de matériaux, qu'il rédigea à la fin de sa vie, en leur donnant une forme philosophique. Cet ouvrage, adressé à Lucilius Junior, porte le titre de *Questions sur la Nature*, *naturalium Quæstionum libri VII.* C'est le seul monument qui nous prouve que les Romains se soient occupés de la physique. En effet, à l'exception du petit nombre de questions qui sont traitées dans le poëme de Lucrèce, dans les écrits de Cicéron, et dans la compilation de Pline, nous ne trouvons, dans tout ce qui nous reste de la littérature romaine, aucune trace de recherches sur la nature;

(1) *Voyez* p. 431.

encore ces matières ne sont-elles jamais approfondies par Cicéron et Pline, qui n'en parlent qu'en passant, et Lucrèce s'est borné à un seul système, auquel tout est subordonné. Il est vrai que Pline cite plusieurs écrivains latins qui lui ont fourni les matériaux de son second livre, consacré à la physique; mais, comme de tous les noms qu'il rapporte, il n'y a que le seul Cæcina dont Sénèque dise aussi s'être servi, on peut hardiment en conclure que les autres n'avoient fait que puiser dans des sources grecques, qui étoient aussi à la disposition de Senèque. Ses *Questions naturelles* ont, outre l'importance des sujets qui y sont discutés, le mérite accidentel de nous faire connoître le point auquel les anciens ont trouvé moyen de porter ces sciences sans le secours des instrumens, qui seuls ont rendu possibles les grandes découvertes des modernes. On s'aperçoit qu'ils ont entrevu des vérités importantes qui ont été démontrées dans les derniers siècles. « La théorie des tremblemens de terre donnée par Sénèque (1), dit un illustre voyageur (2), contient le germe de tout ce qui a été dit de nos temps sur l'action des vapeurs élastiques renfermées dans l'intérieur du globe. »

L'étude de la nature a été, dès l'origine, une des occupations favorites des philosophes grecs;

(1) Lib. VI, c. 4—31.

(2) M. *de Humboldt*, dans son Voyage aux contrées équinoxiales, vol. I, p. 313 de l'édition in-4°.

leur curiosité les portoit à scruter les causes des phénomènes de la nature et des révolutions du globe. Malheureusement les disciples de l'école d'Ionie portèrent dans la recherche de la vérité un esprit plus systématique qu'observateur. Après eux, les sciences physiques ne discontinuèrent pas d'occuper les philosophes grecs jusqu'à Aristote, dont les ouvrages devinrent la source où toutes les écoles, à l'exception des épicuriens qui suivirent une marche particulière, puisèrent leurs principes et leurs connoissances. Les stoïciens surtout aimoient à se livrer à des recherches sur la nature; mais, comme nous l'avons dit, rien ne nous reste de leurs travaux, avant les *Questions naturelles* de Sénèque. Cet ouvrage a été, pendant plusieurs siècles, ce que les écrits d'Aristote avoient été parmi les Grecs, le répertoire de toutes les connoissances physiques; il le resta exclusivement jusqu'à l'époque où les Arabes firent de nouveau connoître en Occident les ouvrages du philosophe de Stagire. Dès-lors Aristote et Sénèque furent regardés comme la source de toutes les connoissances physiques, jusqu'au seizième siècle, où des expériences et des observations faites à l'aide d'excellens instrumens, renversèrent de fond en comble les systèmes des anciens.

Nous allons indiquer le contenu des sept livres dont l'ouvrage de Sénèque se compose. Après une introduction qui parle de l'intérêt attaché à l'étude de la nature, le *premier livre* traite du feu qui

joue un grand rôle dans la philosophie stoïcienne, et des météores célestes; il parle des cercles qu'on voit quelquefois autour du soleil et de la lune; de l'arc-en-ciel, des arcs-en-ciel imparfaits (*virgæ*), des parhélies, des étoiles tombantes, des globes de feu, etc. A l'occasion des miroirs, il raconte une anecdote scandaleuse sur l'abus qu'un Romain voluptueux, nommé Hostius, avoit fait de cette invention pour satisfaire ou tromper ses désirs déréglés. Le *second livre* est consacré aux recherches sur les éclairs et le tonnerre, sur leurs causes et leurs effets; l'auteur fait voir la frivolité de la prétendue science de ceux qui veulent lire l'avenir dans ces phénomènes. Dans le *troisième livre*, il est question de l'eau. Sénèque réfute ceux qui croient que les pluies produisent les sources et les rivières, et il fait voir que c'est plutôt la terre qui se change en eau. Il parle des sources qui ont un accroissement périodique. L'eau le conduit à une digression sur les poissons et sur le luxe que les Romains mettoient à se procurer des poissons qu'ils destinoient à leur table. Le livre est terminé par des recherches sur les inondations. Dans le *quatrième livre*, il est question du Nil, et ensuite de la grêle, de la neige et de la glace; ce sujet fournit matière à une nouvelle digression sur le luxe de table des Romains. Le *cinquième livre* ne traite que du vent; les tremblemens de terre et les sources du Nil font le sujet du *sixième livre*; le *septième livre* traite des comètes. La corruption des mœurs des Romains,

fournit à l'auteur l'occasion de fréquentes digressions.

Le seul écrivain sur l'histoire naturelle que les Romains aient possédé (car Solin, dont nous parlerons plus bas, n'en est, pour ainsi dire, que l'abréviateur) est Caius Plinius Secundus, surnommé l'Ancien, pour le distinguer de son neveu (1). Côme et Vérone se disputent l'honneur de lui avoir donné la vie. Il naquit en 23. On ignore où et de qui il reçut son éducation littéraire. Il servit d'une manière distinguée dans les armées romaines, et fut long-temps en Germanie comme *præfectus alæ*. Intimement lié avec Vespasien, il avoit ses entrées libres chez ce prince, qui lui lui confia le gouvernement de l'Espagne. Après son retour, il exerça la jurisprudence, et remplit plusieurs fonctions civiles. Dans les dernières années de sa vie, il fut commandant de l'armée navale stationnée à Misenum, une des deux grandes flottes de l'empire. Son activité extraordinaire est décrite dans une lettre de son neveu, que nous insérons ici, d'après la traduction de Sacy, parce que nous pensons qu'il peut être utile de la mettre sous les yeux des jeunes gens. Après avoir parlé du grand nombre d'ouvrages composés par son oncle, Pline continue en ces termes (2).

« Vous êtes surpris comme un homme dont le

(1) *Voyez* p. 408 et 413.

(2) Ep. III, 5.

temps étoit si rempli, a pu écrire tant de volumes, et y traiter tant de différens sujets, la plupart si épineux et si difficiles. Vous serez bien plus étonné quand vous saurez qu'il a plaidé pendant quelque temps, et qu'il n'avoit que cinquante-six ans quand il est mort. On sait qu'il en a passé la moitié dans les embarras que les plus importans emplois et la bienveillance des princes lui ont attirés; mais c'étoit une pénétration, une application, une vigilance incroyables. Il commençoit ses veilles aux fêtes de Vulcain, non pas pour chercher dans le ciel des présages, mais pour étudier. Il se mettoit à l'étude en été, dès que la nuit étoit tout-à-fait venue; en hiver, à une heure du matin, au plus tard à deux, souvent à minuit. Il n'étoit pas possible de moins donner au sommeil, qui quelquefois le prenoit et le quittoit sur les livres. Avant le jour, il se rendoit chez l'empereur Vespasien, qui faisoit aussi un bon usage des nuits. De là, il alloit s'acquitter de ce qui lui avoit été ordonné. Ses affaires faites, il retournoit chez lui, et ce qui lui restoit de temps, c'étoit encore pour l'étude. Après le dîner (toujours très-simple et très-léger, suivant la coutume de nos pères), s'il se trouvoit quelques momens de loisir, en été, il se couchoit au soleil. On lui lisoit quelque livre; il en faisoit ses remarques et ses extraits; car jamais il n'a rien lu sans extraire. Aussi avoit-il coutume de dire, qu'il n'y a si mauvais livre où l'on ne puisse apprendre quelque chose. Après s'être retiré

du soleil, il se mettoit le plus souvent dans le bain d'eau froide. Il mangeoit un morceau, et dormoit très-peu de temps. Ensuite, et comme si un nouveau jour eût recommencé, il reprenoit l'étude jusqu'au temps du souper. Pendant qu'il soupoit, nouvelle lecture, nouveaux extraits, mais en courant. Je me souviens qu'un jour le lecteur ayant mal prononcé quelques mots, un de ceux qui étoient à table l'obligea de recommencer. Quoi! ne l'avez-vous pas entendu? dit mon oncle. Pardonnez-moi (reprit son ami); et pourquoi donc (reprit-il) le faire répéter? Votre interruption nous coûte plus de dix lignes. Voyez si ce n'étoit pas être bon ménager du temps. L'été, il sortoit de table avant que le jour nous eût quittés; en hiver, entre sept et huit; et tout cela, il le faisoit au milieu du tumulte de Rome, malgré toutes les occupations que l'on y trouve; et le faisoit comme si quelque loi l'y eût forcé. A la campagne, le seul temps du bain étoit exempt d'étude : je veux dire le temps qu'il étoit dans l'eau. »

Une autre lettre de Pline le jeune nous fait connoître les circonstances de la mort de son oncle (1). Il périt en 79, lors d'une éruption du Vésuve, la première dont l'histoire fasse mention; elle couvrit de laves la ville d'Herculanum, et de cendres brûlantes les villes de Pompeïa et de Stabia. Pline fut la victime de la curiosité qui l'avoit porté à exa-

(1) VI, 16.

miner de près ce phénomène terrible ; la mofete l'étouffa : il avoit alors cinquante-six ou cinquante-sept ans.

Parmi les ouvrages perdus de Pline, il y en a deux surtout que nous devons vivement regretter : son histoire de toutes les guerres de la Germanie en vingt livres, et celle de Rome, depuis l'époque où s'étoit arrêté Aufidius Bassus (1).

Le seul ouvrage qui nous reste de cet homme savant et laborieux est intitulé par lui-même, *Historia naturalis*. Pline le jeune l'appelle *Historia naturæ ;* mais l'histoire naturelle n'en forme qu'une partie, et c'est plutôt une encyclopédie des sciences naturelles, de la cosmographie, de la médecine et de l'histoire des arts ; ouvrage d'une étendue, d'une érudition infinies, et presque aussi varié que la nature elle-même, comme dit Pline le jeune (2). Cette grande compilation, tirée de plus de deux mille ouvrages, la plupart aujourd'hui perdus, est divisée en trente-sept livres. Le premier contient une espèce de table des matières, et le catalogue des auteurs dont Pline s'est servi. Les quatre livres suivans renferment la cosmographie, la géographie ; savoir, le second, la géographie mathématique et physique, et les trois autres la géographie historique et politique ; les livres six à dix, la zoologie ; les livres onze à dix-neuf, la

(1) Voy. p. 62 de ce vol.

(2) Opus diffusum, eruditum, nec minus varium quam ipsa natura, III, 6.

botanique ; dans les livres vingt à trente-deux, l'auteur traite des médicamens que fournissent le règne animal et le règne végétal ; dans les cinq derniers, il s'occupe des métaux, de la sculpture, de la peinture, ainsi que des principaux artistes, et de leurs ouvrages.

Pour juger avec équité le mérite de Pline, il est nécessaire de ne chercher dans son ouvrage ni un système d'histoire naturelle, ni un texte complet de médecine, ni une théorie ou histoire de l'art ; il faut se rappeler que cet auteur n'étoit pas ce que nous appelons un naturaliste de profession, faisant des observations et des expériences, et enrichissant la science par de nouvelles découvertes. Il est essentiel de se convaincre qu'il n'étoit ni médecin, ni artiste, ni connoisseur en fait d'arts ; que c'est un homme qui, chargé de fonctions importantes, emploie ses heures de loisir à lire tout ce qui avant lui avoit été écrit sur les sciences en grec et en latin ; qui fait de toutes ces lectures des extraits, qu'il finit par classer et par réunir en un seul corps. Toutes les parties de cet ouvrage sont par conséquent tirées d'autres écrivains, et Pline n'a que le mérite de nous avoir conservé ce que leurs ouvrages renfermoient de plus remarquable ; tout comme, d'un autre côté, il est innocent des erreurs qu'ils peuvent avoir commises.

Cette compilation, très-précieuse par la variété des matières dont elle traite, et par le grand nombre de renseignemens qu'elle nous fournit, doit cepen-

dant être lue avec précaution, parce que Pline a quelquefois fait ses extraits avec trop de précipitation; la critique devient surtout nécessaire lorsque les originaux où il a puisé n'existent plus, ou lorsque Pline les comprend d'après sa manière de voir personnelle, et d'après ses préventions. Pline est crédule; son jugement est souvent défectueux en matière de goût; mais c'est surtout dans la partie médicale de son ouvrage qu'il montre un grand défaut de connoissances et de critique. Les cinq derniers livres, où il traite occasionnellement des arts, renferment aussi beaucoup d'erreurs; plusieurs écrivains modernes, le comte de Caylus (1), Falconnet (2), Heyne (3), et d'autres, se sont occupés à rectifier les jugemens qu'il porte sur ces objets, et à discuter l'exactitude des faits qu'il rapporte; ils ont fait voir qu'il a fort souvent manqué de discernement: le plan même qu'il a suivi est très-peu ingénieux. Il ne parle des statues de bronze qu'à l'occasion du cuivre; de la peinture, qu'à la suite des matières qui composent les couleurs; c'est à propos de la terre travaillée ou de la poterie qu'il traite de la plastique: enfin il ne s'étend sur les grands sculpteurs de la Grèce, qu'après avoir examiné les différentes espèces de marbres.

Le texte de Pline est fort corrompu, et attend

(1) Dans une suite de mémoires insérés dans ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(2) Traduction des 34e à 36e livres de Pline, avec des notes. Amsterd. 1772, in-8°.

(3) Antiquarische Aufsætze.

un éditeur vraiment philologue ; ce n'est que lorsqu'on aura rétabli ce texte, par la collation des manuscrits et la comparaison avec les originaux grecs, travail long et difficile, qui reste encore en ce moment à faire, qu'on pourra penser à travailler à un commentaire digne de la hauteur à laquelle les sciences naturelles et la critique des arts sont parvenus de nos jours : alors seulement cet auteur pourra être expliqué, quant à sa partie physique, par un de nos premiers naturalistes, qui, d'après un prospectus, publié peut-être sans son aveu, s'occupe de ce travail auquel personne, sans doute, n'est plus propre que lui. Au reste, le style de Pline n'a pas la correction et la simplicité des auteurs du beau siècle de la littérature latine ; il est souvent affecté et obscur ; Pline court trop après l'esprit, et tombe quelquefois dans la déclamation.

Nous plaçons encore ici un écrivain dont l'époque est si incertaine, que quelques auteurs le croient du commencement du premier siècle, tandis qu'il y en a qui le reculent jusqu'à la fin du quatrième. C'est Julius Obsequens, qui a laissé un ouvrage sur les prodiges, *de Prodigiis*, c'est-à-dire sur tous les présages qu'on a remarqués à Rome depuis l'an 563 jusqu'à Auguste ou à l'an 743 ; car la partie de l'ouvrage qui renfermoit, sans doute, les cinq ou six premiers siècles, a péri. Il est en partie tiré de Tite-Live ; mais on y trouve quelques détails historiques qui ne sont point ailleurs.

Cet ouvrage est écrit dans un style pur et digne du siècle d'Auguste ; mais le contenu ne peut que nous paroître absurde.

8. *Médecine.*

Les principaux médecins de Rome, dans le premier siècle après J. C., étoient Grecs, et de l'école méthodique. EUDEMUS, disciple de Themison, et l'amant de Livilla, bru de Tibère, est cité pour ses observations sur l'hydrophobie. Sous Tibère, vivoit à Rome TIBERIUS CLAUDIUS MENECRATES, de Zéophleta, auteur de cent cinquante-cinq ouvrages. ANDROMACHUS, de Crète, étoit le médecin de Néron, et fut décoré le premier du titre d'*archiater;* son neveu, qui porte le même nom, lui succéda dans cette place. Cette période eut cependant quelques médecins qui écrivirent en langue latine. APULEIUS CELSUS, de Centorbi en Sicile, qui vivoit du temps de Claude, écrivit sur l'économie rurale et sur les plantes ; ces deux ouvrages se sont perdus : un long fragment du dernier existoit encore du temps de Saumaise, qui s'en servit pour corriger divers passages corrompus de Pline (1) ; mais cet ouvrage étoit différent de celui que nous avons sous le titre suivant : *De medicaminibus herbarum liber,* et qu'on attribue tantôt à Apuleius Celsus, tantôt à Lucius Apuleius, le philosophe de Ma-

(1) Exercit. Plin. p. 12 et 249.

daure, qui paroît en effet s'être occupé de médecine et de botanique. Il est évident pourtant que cette production a été fabriquée dans le moyen âge, et principalement tirée de Dioscoride, par un homme qui savoit assez mal le grec.

Apuleius Celsus eut deux disciples qui acquirent de la réputation ; ce furent Vettius Valens et Scribonius Largus.

Vettius Valens, plus célèbre encore par ses amours avec Messaline (1) que par ses succès comme médecin, écrivit sur les méthodes curatives. Cælius Aurelianus s'est servi de cet ouvrage.

Scribonius Largus Designatianus, né à Rome ou en Sicile, accompagna, en 43, l'empereur Claude dans son expédition en Bretagne. Il étoit médecin éclectique, et écrivit *De compositione medicamentorum*. Comme ce traité est rédigé dans un mauvais latin, quelques critiques ont cru que Scribonius le composa originairement en grec, et que par la suite il fut traduit en latin. On peut observer cependant que dans la préface, où l'auteur pouvoit se dispenser d'employer les termes de l'art, son style est pur et assez élégant. Il paroît aussi, par un passage du vingt-troisième chapitre, où il excuse, par la phrase *ut ita dicam*, un mot latin qu'il avoit forgé, qu'il a originairement écrit dans cette langue. Au reste, Scribonius a copié Nicandre, et pris dans d'autres écrivains plusieurs re-

(1) *Tac.* Ann. XI, 30 *sqq.*

mèdes absurdes et superstitieux, qu'il a distribués en cent quatre chapitres.

Il faut aussi placer parmi les écrivains sur la médecine PLINE l'ancien, dont nous avons parlé plus haut. On trouve dans son Histoire naturelle une collection de remèdes tirés des trois règnes de la nature. Les renseignemens qu'il fournit sur ces remèdes peuvent contribuer à nous faire juger de l'état où la médecine pratique se trouvoit alors à Rome. En général, la superstition y dominoit, et on s'appliquoit peu à étudier la nature.

9. *Économie rurale.*

LUCIUS JUNIUS MODERATUS COLUMELLA naquit à Gades (Cadix), sous le règne d'Auguste ou de Tibère. Son père, Marcus Columella, avoit des possessions dans la province de Bétique. Le fils se rendit à Rome, où il passa sa vie, à l'exception de quelques voyages qu'il fit en Syrie et en Cilicie. On ignore s'il alla dans ces pays en simple voyageur, ou avec quelque mission du gouvernement; car on ne sait rien des circonstances de sa vie. Il parle de Cornelius Celsus et de Sénèque comme de ses contemporains. Il nous reste de Columelle deux ouvrages, l'un intitulé *De re rustica*, en douze livres; l'autre *De arboribus*. Ce dernier faisoit peut-être partie d'un ouvrage sur l'agriculture, en quatre livres, que Columelle avoit publié

comme première édition de celui que nous avons en douze livres. De cette manière, Cassiodore avoit raison de dire que Columelle a composé seize livres sur l'économie rurale. Des douze livres *De re rustica*, le premier traite de l'utilité et de l'agrément de l'économie rurale, et de ce qu'il faut pour établir une bonne économie ; le second, des champs, de la manière de les ensemencer, et de la moisson ; le troisième, des vignes et des vergers ; le quatrième termine la matière de la culture des vignobles ; dans le cinquième, Columelle enseigne la manière de diviser et de mesurer le temps ; il y parle aussi des arbres ; le sixième traite des bestiaux et de leurs maladies ; le septième, du petit bétail, tels que les brebis, les chèvres et les porcs ; le huitième, de la basse-cour ; le neuvième, des abeilles ; le dixième, écrit en hexamètres, traite des jardins (1) ; le onzième fait connoître les devoirs d'un fermier, et traite ensuite du jardinage ; le douzième, qui est le plus long, donne toutes sortes d'instructions et de recettes nécessaires à ceux qui s'occupent d'économie rurale.

Dans les premières éditions, le traité des arbres étoit donné comme le troisième livre du grand ouvrage, qui ainsi étoit composé de treize livres. Ce petit traité a été très-utile aux critiques pour rétablir le texte du cinquième livre, qui est fort maltraité dans le petit nombre de manuscrits qui

(1) Voyez ci-dessus, p. 309.

nous restent de Columelle. Cet auteur paroît avoir été peu lu : parmi les anciens, Servius, Cassiodore et Isidore sont les seuls qui le citent; il tomba presque dans l'oubli après que Palladius en eût fait l'abrégé dont nous parlerons. Aussi Vincent de Beauvais, et Pierre de Crescentiis, que M. *Schneider* appelle *diligentissimum veterum rei rusticæ scriptorum lectorem*, ne le connoissoient pas (1).

Le style de Columelle est pur et élégant; si on peut lui faire un reproche, c'est d'être trop recherché pour la matière qu'il traite. La lecture de son ouvrage est peut-être plus agréable à l'homme de lettres qu'elle n'est utile au cultivateur.

10. *Géographie.*

Ce fut sous les empereurs que les Romains commencèrent à s'occuper de géographie, et les parties géographiques du grand ouvrage de Pline l'ancien (2) montrent avec quel soin on s'étoit appliqué à mesurer les provinces de l'empire, surtout depuis qu'Agrippa en avoit donné l'exemple.

Le premier auteur latin d'une géographie générale fut POMPONIUS MELA. Cet écrivain étoit

(1) *Voyez* Script. rei rust. ed. *Schneider*, vol. II, part. II, p. 5. C'est par une faute d'impression qu'il y est dit que Vincent de Beauvais a vécu au dixième siècle; il faut lire : *decimo tertio*.

(2) Liv. II à V.

né en Espagne d'une illustre famille romaine; car les Pomponius faisoient remonter leur origine à un fils de Numa. Quelques savans ont pensé que Mela n'étoit entré dans cette famille que par adoption, et qu'il étoit ce troisième fils du rhéteur Marcus Sénèque auquel cet écrivain dédia ses ouvrages; mais dans ce cas, le mot d'Annæus devroit se trouver dans son nom. Au surplus, on a lieu de croire que son véritable nom n'étoit pas Mela, mais Mella. Pomponius Mela nomme sa ville natale (1); malheureusement ce passage est si corrompu, qu'on ne sait pas s'il faut lire Tingentera, Mellaria, Tartessus ou Tingisbera. Il vivoit sous Claude, car le passage (2) où il parle d'un triomphe que l'empereur étoit sur le point de célébrer sur les Bretons ne peut être entendu que de ce prince.

L'abrégé de géographie de Pomponius Mela est intitulé *De situ orbis*, et, dans quelques manuscrits, *De chorographia*, titre qui doit lui avoir été donné par les copistes. Cet ouvrage est divisé en trois livres. Après avoir parlé du monde en général, et donné un aperçu de la géographie de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, l'auteur commence sa description particulière par cette dernière partie. La Mauritanie, comme le pays le plus occidental, est traitée d'abord; de là il va à l'est, parcourt la Numidie, l'Afrique proprement dite, et la Cyrénaïque. Il re-

(1) II, 6.
(2) III, 6.

garde l'Egypte comme située en Asie; de ce pays il passe en Arabie, en Syrie, en Phénicie, en Cilicie, et dans les différentes parties de l'Asie mineure. Le *second livre* commence par la Scythie européenne; Mela parle ensuite de la Thrace, de la Macédoine et de la Grèce, et passe de l'Illyrie en Italie; puis de là dans les Gaules et en Espagne. Il décrit finalement les îles de la Méditerranée. Dans le *troisième* livre, il retourne en Espagne, dont il n'avoit pas décrit la partie la plus occidentale; il donne ensuite le tableau des côtes de la Gaule sur l'Océan, qui le conduisent jusqu'en Germanie, en Sarmatie et à l'extrême Scythie. Ayant ainsi achevé le tour de notre hémisphère, il décrit les îles de l'Océan septentrional, l'Océan oriental et l'Inde, la mer Rouge, dénomination sous laquelle il comprend le golfe d'Arabie et le golfe de Perse; il se rend de là en Ethiopie, et finit son ouvrage par la description de la mer qui baigne la côte occidentale de l'Afrique.

Mela n'a pas, comme Strabon, vu une grande partie des pays dont il nous donne la description; mais il s'est servi, sans cependant les citer souvent, des meilleures autorités grecques et romaines, et surtout de la géographie d'Eratosthène; il a consulté et suivi ces autorités avec jugement et critique, et n'a admis qu'un petit nombre de fables qu'il faut mettre sur le compte de son siècle, où régnoit encore une grande ignorance des lois de la nature. Sa narration est courte et précise; mais il a su éviter la sécheresse d'une nomenclature, en y mêlant des

descriptions fort agréables et des discussions physiques, et en rappelant les événemens mémorables dont les endroits qu'il décrit ont été le théâtre. Cependant son ouvrage n'est pas exempt d'erreurs; quelquefois, en ne faisant pas attention au temps où ont fleuri les auteurs qu'il suit, il décrit comme existant des choses qui avoient cessé d'être; on y a aussi remarqué diverses omissions qu'on peut lui reprocher à juste titre; on n'y trouve pas les noms de Cannes, de Munda, de Pharsales, de Leuctres, de Mantinée, devenues célèbres par les batailles qui ont été livrées sous leurs murs; ni Ecbatane et Persépolis, capitales de grands empires; ni Jérusalem, à laquelle nous attachons une haute importance religieuse; ni Stagire, patrie du philosophe par excellence. Un grand nombre d'erreurs dans les noms doit être mis sur le compte des copistes, dont l'ineptie a eu, dans ce petit ouvrage, un vaste champ pour s'exercer.

Un des ouvrages géographiques les plus intéressans que l'antiquité nous ait transmis, est celui de TACITE. intitulé *De situ, moribus et populis Germaniæ libellus*, qu'il composa en 98. C'est une description géographique et politique de l'ancienne Germanie, c'est à dire de la partie de ce vaste pays connue des Romains, et qui ne s'étendoit guère au-delà de l'Elbe. Ils n'avoient passé ce fleuve qu'une seule fois, lors de l'expédition de Domitius Ahenobarbus, dont il est question dans le quatrième livre des Annales de Tacite. Les notices géographiques

que cet auteur avoit pu se procurer, sont très-défectueuses; les Romains étoient en général peu curieux de ce qui tenoit à la géographie, et, dans l'art d'estropier les noms, ils surpassoient même quelques nations modernes. Mais dans la partie des mœurs et des institutions politiques, Tacite avoit sous les yeux des mémoires de gens qui possédoient l'art d'observer. Il donne des renseignemens précieux sur la manière dont les Germains faisoient la guerre, sur leur gouvernement, leurs usages politiques et civils, leurs fêtes, leur manière de vivre, de se vêtir et de se nourrir; sur l'état de l'agriculture chez cette nation barbare; sur l'intérieur de leurs maisons, les rapports entre les maris et les femmes, les pères et les enfans, sur leur religion et leurs prêtres, enfin sur leurs mœurs proprement dites. Son ouvrage se divise en trois parties: dans la première (chap. 1—5), il traite de la situation de la Germanie, de l'origine de sa population et de la nature du sol; dans la seconde (chap. 6—27), des mœurs des Germains en général, et d'abord (chap. 6—15) de leur manière de faire la guerre, et ensuite (ch. 16—27) de leurs usages et dans mœurs privées et civiles. La troisième partie (ch. 28 – 45) renferme une revue des divers peuples germaniques en particulier, et des mœurs qui les distinguent. Tacite commence par ceux qui sont établis hors des limites de la Germanie (ch. 28); de là il passe à ceux qui demeurent sur le Rhin, vers l'occident (29 – 35), et vers le nord (ch. 35—37); il parle alors (ch. 38—40) des peuples con-

fédérés sous le noms de Suèves (du mot allemand schweifen, vagari), de ceux qui étoient fixés sur le Danube (ch. 41 — 43), et finit par ceux qui étoient établis sur les côtes del'Océan (ch. 44—45).

On a fréquemment demandé dans quelles sources Tacite a puisé la connoissance des pays dont il nous fait un tableau si détaillé. Est-il prouvé que le père de Tacite a eu un commandement sur les frontières de la Germanie, dans la Gaule Belgique? En ce cas, on pourroit supposer que notre auteur, jeune encore, accompagna son père dans cette province. Mais le Cornelius Tacitus dont parle Pline (1), comme ayant eu ce gouvernement, étoit probablement Corn. Verus Tacitus, personnage connu d'ailleurs. Le passage où Tacite dit (2) qu'il a vu dans sa jeunesse cette Vellède que les Germains regardoient comme inspirée par la divinité, ne prouve pas qu'il ait été sur les lieux, puisque cette femme fut probablement conduite captive à Rome. Il faut donc croire que Tacite a tiré ses renseignemens des militaires qui avoient fait les campagnes de Germanie, et nommément de Virginius Rufus, qui, comme on voit par les lettres de Pline, a été l'ami de Tacite; des Romains qui habitoient les provinces limitrophes; des transfuges qui, comme Marbod et Gottwald (Catualdus) se réfugièrent à

(1) H. N. VII, 16.

(2) C. 8.

Rome, et du grand ouvrage en vingt livres sur les guerres de Germanie que Pline l'ancien avoit composé, et qui malheureusement est perdu.

On n'a pas moins disputé sur le but que Tacite s'étoit proposé en publiant cet ouvrage. Quelques écrivains ont pensé que son intention avoit été de faire la satire des mœurs de ses contemporains, en leur montrant celles d'un peuple, à la vérité, grossier et barbare, mais simple et préférant la vertu aux vices nés de la mollesse. D'autres ont poussé la chose plus loin : selon eux, Tacite a vu d'avance, comme par inspiration, le danger qui menaçoit l'empire romain de la part des peuples du Nord; il a voulu le signaler à ses compatriotes, et les engager à retourner à l'ancienne simplicité de leurs mœurs, pour pouvoir résister à l'ennemi qui menaçoit la sûreté de leurs descendans. Mais nous croyons qu'en lisant attentivement son ouvrage, on n'y trouve rien qui annonce une satire, et encore moins un but politique. Qu'il se soit arrêté avec une certaine prédilection à celles des mœurs germaniques qui contrastoient le plus avec celles des Romains, rien de plus naturel; que quelquefois il jette en passant un coup-d'œil d'indignation sur la corruption de ses contemporains, le sentiment dont le cœur du patriote étoit plein se manifeste ainsi, sans qu'il soit nécessaire de supposer qu'il ait écrit un livre uniquement pour trouver l'occasion de pareils épanchemens.

L'ouvrage de Tacite est le principal monument

qui existe pour l'histoire ancienne du Nord; mais il ne faut pas croire qu'il ne renferme pas un grand nombre d'erreurs. La manière même dont cet écrivain dut recueillir les renseignemens qui formèrent ses matériaux, prêta nécessairement aux malentendus. Quelque grand que fût le génie de Tacite, il ne put s'élever tout-à-fait au-dessus des préjugés de son siècle, qui voyoit des usages romains, et surtout une mythologie grecque ou romaine chez toutes les nations de la terre. Si Tacite n'avoit pas partagé cette erreur de son siècle, et s'il avoit eu quelque connoissance de la langue teutonique, les renseignemens qu'il nous donne sur la religion des ancêtres de plusieurs nations modernes seroient infiniment plus précieux qu'ils ne le sont en effet (1).

(1) *Tacite* parle d'un Mercure, d'un Mars, d'un Hercule, d'une Isis, dont les anciens peuples Teutoniques n'avoient aucune idée, ainsi que l'ont démontré les recherches des savans qui se sont occupés de la mythologie scandinave. Le Mercure de Tacite n'est autre que la divinité suprême de ces peuples, le Wodan ou Odin, mot analogue ou synonyme à celui de Gott, Dieu. L'adjectif teutonique *mar*, glorieux, est devenu le dieu Mars; et du mot de *Kerl* ou *Herl*, synonyme avec Charles, et signifiant un homme distingué, les autorités que Tacite a suivies ont fait Hercule. Le but et le plan de Tacite, ainsi que le degré de confiance qu'il mérite, sont très-bien développés dans un programme de M. *Rommel*, professeur à Marbourg, publié en 1805. Voyez aussi *A. Ch. Borheck* Magazin für die Erklärung der Griechen u. Römer. Nürnberg 1784, in-8° vol. I. p. 112, et Diverses conjectures sur le culte d'Isis en Germanie, par l'abbé *de Fontenu*, suivies d'un discours du même sur l'Isis adorée chez les Suèves sous la figure d'un navire, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. V, p. 63 et 84.

11. *Jurisprudence.*

Dans la période qui nous occupe, la jurisprudence romaine changea entièrement de nature. Auguste avoit gouverné sous l'ombre de la république, par l'influence que lui donnoient les diverses charges dont il s'étoit fait revêtir, et la considération dont il jouissoit personnellement: les lois continuèrent sous lui à être rendues, comme auparavant, par les suffrages du peuple. Cette apparence de liberté déplut à Tibère. Un des premiers soins de son gouvernement fut de transférer des comices au sénat le droit législatif, ou, pour parler plus vrai, la vaine fonction de délibérer sur les propositions du prince. Dès-lors les sénatus-consultes prirent la place, et, un peu plus tard, aussi le nom des lois. Cependant on observoit, dans les délibérations du sénat, la forme qui avoit été usitée dans les comices, et il paroît même que les sénatus-consultes étoient, pour la forme, portés devant le peuple, afin de recevoir sa sanction. Il y a plus; nous trouvons deux ordonnances rendues sous Tibère, l'an 19 et l'an 24 de J. C., qui portent constamment le titre de *lois*; ce sont celles qui sont connues sous le nom de *Lex Junia Norbana* et *Visellia*. La première statua que les esclaves affranchis, sans les solennités prescrites par les lois, n'auroient pas la prerogative de citoyens romains, mais seroient mis dans la classe des colons latins; l'autre accordoit aux Latins le droit de cité, lorsqu'ils avoient servi

pendant six ans. Quelques critiques ont supposé qu'il y a erreur dans la date que, d'après l'opinion commune, nous avons établie pour ces lois, et que la première remonte au temps de la république, l'autre au règne d'Auguste. Ceux qui rejettent ce calcul sont obligés de supposer que, dans quelques cas qui intéressoient peut-être plus particulièrement les citoyens sous le rapport de leurs droits politiques, Tibère permettoit de suivre l'ancienne forme, en faisant voter les comices du peuple.

Les sénatus-consultes rendus sous le règne de Tibère et de ses successeurs, et qui nous ont été conservés par les jurisconsultes de Justinien, lesquels les ont insérés dans le corps du droit romain, sont nombreux; ils regardent divers points de la jurisprudence civile. Nous n'en relaterons ici que quelques-uns qui sont intéressans, parce qu'ils font connoître les mœurs du temps, ou parce qu'ils ont introduit dans la législation des innovations dont les effets se sont conservés jusqu'à nos jours.

Sous le premier rapport, rien de plus remarquable qu'un sénatus-consulte de l'an 19 après J. C., qui défendoit aux veuves, aux filles et aux petites-filles d'un chevalier romain, de se faire inscrire, chez les édiles, parmi les courtisanes. Suétone (1) et Tacite (2) nous font connoître les motifs d'un règlement si extraordinaire. Des femmes de bonnes maisons, pour se soustraire aux peines

(1) In Tib. 35.

(2) Ann. II, 85.

portées par les lois contre l'impudicité, professoient publiquement le métier de courtisanes, d'après un ancien usage de nos pères, dit Tacite, qui avoient cru qu'une femme seroit assez punie par la seule déclaration de son impudicité.

Pour empêcher qu'on n'éludât la sévérité de la loi *Poppæa* (1), un sénatus-consulte de l'an 34 après J. C., connu sous le nom de *senatusconsultum Persianum*, déclara non avenu le mariage d'un sexagénaire avec une femme de cinquante ans, et ordonna que de tels conjoints seroient regardés comme célibataires. Ce même sénatus-consulte fut interprété par un autre rendu sous Claude, on ne sait quelle année, et par lequel il fut décidé que le mariage d'un sexagénaire avec une femme qui n'auroit pas cinquante ans, exempteroit des peines du célibat (2).

En 47, un usurier nommé Macedo, qui ruinoit les jeunes gens en leur prêtant à gros intérêts, à condition qu'ils ne paieroient le capital qu'à la mort de leurs pères, fut cause qu'on publia le sénatus-consulte qui a donné l'immortalité à son nom. Il est toujours cité sous le titre de *Senatusconsultum Macedonianum*.

En 49, Claude voulant épouser sa nièce Agrippine, un sénatus-consulte autorisa les mariages entre oncles et nièces, qui, sans être expressément défendus, étoient regardés jusqu'alors comme con-

(1) Voyez p. 228.
(2) *Suet.* Claud. 23.

traires aux bonnes mœurs. Ce sénatus-consulte est nommé, d'après Veranius, un des consuls de l'année (1).

Trois ans après, un sénatus-consulte déclara esclaves les femmes de condition libre qui s'allieroient à un esclave. L'affranchi Pallas fut l'auteur du rapport qui fit décréter cette ordonnance; le vil sénat le combla pour cela de récompenses que le favori ne daigna pas accepter. Cette ordonnance est connue sous le nom de *Senatusconsultum Claudianum* (2).

Deux autres sénatus-consultes furent rendus sous Claude, sur la tutelle et l'*intervention* des femmes.

L'an 55, sous Néron, les honoraires des avocats furent défendus ou limités (3).

Le *senatusconsultum Trebellianum*, de 62, et le *Pegasianum* rendu sous Vespasien, on ne sait quelle année (4), règlent la législation des fidéicommis.

Le *senatusconsultum Calvisianum*, probablement de l'année 62, statua que des époux qui ne se seroient mariés qu'à un certain âge, ne pourroient se transmettre leur succession ou leur dot.

Nous allons indiquer les principaux jurisconsultes

(1) Voyez *Tac.* Ann. XII, 6; *Suet.* Claud. 26.

(2) *Tacit.* Ann. XII, 53.

(3) Nous nous servons de ces deux expressions, parce que les deux historiens qui en parlent, Suétone (Ner. 17) et Tacite (Ann. XIII, 5), ne s'accordent pas.

(4) Sous les consuls Pegasus et Pusius, dont les Fastes ne font pas mention.

qui ont fleuri sous les douze premiers successeurs d'Auguste.

Le disciple immédiat de Capiton, Masurius Sabinus, obtint de Tibère le droit de donner des réponses, et fut le premier qui, d'après le règlement publié par ce prince, signa ses consultations. Ce fut d'après lui que les partisans de l'école fondée par Capiton prirent le nom de *Sabiniens*. Il laissa un *Traité de droit civil* en trois livres, qu'Ariston, Pomponius, Vulpien et Paullus commentèrent. Macrobe cite son commentaire sur les Fastes. Tous les jurisconsultes, jusqu'à Adrien, adoptèrent la méthode de Sabinus. Une circonstance honorable pour sa mémoire, est qu'il mourut dans une grande indigence.

Un disciple de Labéon fut ami de Tibère, et la réunion de ces deux qualités a de quoi nous étonner. C'est M. Coccejus Nerva, le grand-père de l'empereur Nerva. Il fut consul en 22, et nous voyons par Frontin (1) qu'il fut chargé pendant quelque temps de la direction des aqueducs. Lui et Séjan furent les seuls sénateurs par lesquels Tibère se fit accompagner à Caprée. Rien ne s'est conservé de ses ouvrages. Tacite rapporte que, jouissant de toute la faveur du prince, et exempt de toute infirmité, il prit la résolution de mourir, et que les instances de Tibère ne purent l'empêcher d'exécuter cette résolution. Frappé des

(1) De Aquæd. art 102.

maux de la république qu'il voyoit de plus près, l'indignation et le soin de sa gloire l'engagèrent à terminer ses jours avec honneur avant que sa réputation ne souffrît de l'intimité dans laquelle il vivoit avec le prince (1).

Les disciples de Labéon furent nommés *Proculiens*, d'après SEMPRONIUS (2) PROCULUS. Les lettres de ce jurisconsulte et ses notes sur Labéon sont citées dans le Digeste.

Les Sabiniens furent nommés *Cassiens*, d'après C. CASSIUS LONGINUS, homme sévère et hardi, qui fut consul en 30, et gouverneur de la Syrie, et que Néron fit reléguer en Sardaigne, parce que parmi les images de ses ancêtres il avoit placé celle de C. Cassius, le meurtrier de César. Vespasien le rappela de son exil. Les Pandectes citent le dixième livre de son droit civil. Il avoit été consul en l'an 30 (3).

Le fils de NERVA, du même nom que son père, hérita de la faveur dont celui-ci avoit joui auprès de Néron, qui le désigna préteur à l'âge de dix-sept ans. Il donnoit déjà des consultations. Il a écrit *De usucapionibus*.

(1) C'est, selon nous, ce que Tacite (Ann. VI, 26) a voulu dire par ces mots : *dum integer, dum intentatus*, que M. Dureau de La Malle a traduits par cette phrase : avant que le malheur l'atteignît.

(2) D'autres l'appellent Licinius Proculus, et pensent qu'il fut ce Licinius qui, d'après Tacite, fut le conseiller d'Othon.

(3) Voyez *Tac.* Ann. XIII, 41, 48 ; XIV, 23 ; XVI, 7, 9.

Quintilien (1) loue l'ouvrage sur les témoins de Domitius Afer.

Sous Vespasien fleurirent Coelius Sabinus, qui fut consul en 69; P. Juventius Celsus le père, qui fut impliqué dans la conjuration contre Domitien: Trajan lui érigea ensuite une statue; sous Adrien il fut mis à mort pour avoir attenté à la vie de ce prince (2); Pegasus, qui fut préfet de Rome, et a donné son nom à une loi célèbre; Rufidius, Nautius, Octavenus, Valerius Severus, dont les ouvrages sont cités dans les Pandectes.

Sous Nerva et Trajan vivoit P. Juventius Celsus, le fils, qui fut préteur, et consul en 129, ainsi dans la période suivante; il publia des Institutes, un Digeste et d'autres ouvrages. Les Pandectes ont conservé une réponse qu'il fit à la consultation d'un nommé Domitien, en mémoire duquel les jurisconsultes ont appelé Domitienne toute consultation absurde.

On cite encore les jurisconsultes suivans du règne de Trajan: Priscus Javolenus, disciple de Cœlius Sabinus, et propréteur de Syrie et d'Afrique (3);

(1) Inst. Or. IV, 7; VI, 4.

(2) Voy. *Dio Cass.* LXVII, *Xiphilin.* ex Dione in Hadr. pr. *Spart.* in Hadr. cap. 7.

(3) Une anecdote racontée par Pline le jeune (VI, ep. 15), au sujet de ce Javolenus, a fourni à un savant jurisconsulte de Leipzig, l'occasion d'une dissertation dans laquelle, en défendant la réputation de cette colonne de la jurisprudence romaine, il juge avec une extrême rigueur le caractère de Pline. Voy. *Gottl. Aug. Jenichen* Diss. de Prisco Javoleno, Icto incomparabili et præcipuo sæculi sui ornamentò. Lips. 1734, in-4°.

T. Aristo, dont Pline fait un éloge magnifique (2); Minucius Natalis, qui fut proconsul; Lælius Felix, Arrianus, Servilius, Vivianus, et d'autres sur lesquels on ne sait que très-peu de chose.

Neratius Priscus fut consul, on ne sait quelle année, sous Trajan : ce prince en faisoit si grand cas, qu'on a supposé qu'il a eu, à une certaine époque, l'intention de le nommer son successeur (2). Il fut, dans la suite, un des conseillers d'Adrien. Il écrivit *Membranarum libri VII*, *Regularum libri XV*, etc.

12. *Grammaire.*

Les grammairiens de la période précédente avoient fait des recherches savantes sur l'origine et les antiquités de la langue latine; une nouvelle branche d'érudition se présenta à ceux du premier siècle après J. C. A l'exemple des Grecs d'Alexandrie, qui avoient expliqué les auteurs classiques du siècle de Périclès, les grammairiens de cette période commentèrent les ouvrages latins qui avoient paru pendant le beau siècle d'Auguste.

Q. Asconius Pedianus commenta les oraisons de Cicéron. Il naquit à Padoue. Servius et Philargyrius, dans leurs commentaires sur Virgile, disent qu'il a parfaitement connu ce poëte. Cette donnée

(1) Ep. I, 22.

(2) *Spartian.* Hadr. c. 4.

est en contradiction avec ce qu'on lit dans saint Jérôme, savoir que ce grammairien fleurit du temps de Vespasien, perdit la vue à l'âge de soixante-dix ans, et en vécut encore douze. Asconius dit lui-même, dans une scholie sur l'oraison de Cicéron pour Scaurus, que la maison de celui-ci appartenoit de son temps à Longus Cæcina, qui avoit été consul avec Claude (1). Or le consulat de Cæcina est de la 43e année de J. C. Asconius écrivit quelques années après; il paroît, par conséquent, que le récit de saint Jérôme est plus exact que celui de Servius. Il n'existe, des commentaires ou *enarrationes* d'Asconius Pedianus sur les harangues de Cicéron, rédigés par son fils, que des fragmens ou extraits que le Pogge trouva à Saint-Gall en même temps que l'Institution de l'Orateur de Quintilien (2), les Argonautiques de Valerius Flaccus, et la Guerre punique de Silius. Ces scholies sont fort importantes pour l'intelligence de divers passages de Cicéron. Elles sont courtes, mais claires. Le commentaire d'Asconius sur Virgile et sa vie de Salluste sont perdus. Quelques éditeurs ont attribué à ce grammairien l'ouvrage anonyme intitulé *Origo gentis romanæ*, mais leurs motifs sont extrêmement légers, comme nous le verrons plus bas à l'article de Sextus Aurelius Victor.

Il a existé à Rome deux grammairiens du nom

(1) *Voyez Ascon. Ped.* enarr. ed. de Paris, 1520, p. xv.

(2) On peut voir ces fragmens dans *Gothofredi* Auct. lat. linguæ, fol. 1585.

de M. Valerius Probus, l'un sous Néron, Vespasien et Domitien ; l'autre sous Adrien. Le premier étoit originaire de Béryte en Syrie. Il s'étoit voué à la carrière militaire ; mais ne pouvant obtenir la place de centurion qu'il briguoit, il quitta le service et se livra aux études grammaticales. Il ne professa pourtant pas cette science, mais il assembloit chez lui trois ou quatre amis auxquels il faisoit des lectures. Suétone (1) dit qu'il écrivit peu, et sur des sujets peu importans (*des micrologies*). Sous le nom de Probus, il existe deux petits ouvrages que les critiques croient cependant n'être ni de lui, ni du second Probus. L'un est une grammaire, *grammaticarum institutionum libri II;* l'autre intitulé, *de interpretandis notis Romanorum*, se rapporte à la sténographie des Romains. Il en est de même d'anciennes scholies sur les Bucoliques et les Géorgiques de Virgile, qui sont citées comme étant de M. Valerius Probus, mais dont probablement aucun des deux grammairiens n'est l'auteur. Quelques savans soupçonnent qu'un des Probus est l'auteur des petites biographies vulgairement attribuées à Suétone (2).

Q. Rhemnius Fannius Palæmon fut un célèbre professeur de grammaire à Rome, sous les empe-

(1) De illust. Gramm. 24.

(2) Il a existé quelques autres Probus, tel que Caius Titus Probus, dont nous avons parlé (p. 366) et ce Probus, dont un manuscrit intitulé *de Ratione temporum*, est cité, d'après *Montfaucon*, dans *Fabricii* Bibl. lat. med. et inf. æt. vol. VI, p. 52.

reurs Claude et Néron. Suétone nous a conservé quelques renseignemens curieux sur cet individu. Il naquit à Vicence dans l'état de domesticité. Chargé de conduire à l'école l'enfant de son maître, il y apprit lui-même les élémens de la littérature. Sa mémoire heureuse le favorisa, et il fit assez de progrès dans les sciences pour pouvoir ouvrir une école à Rome, après avoir obtenu sa manumission. Il se distingua dans cette capitale autant par ses talens que par la dissolution de ses mœurs : elle fut telle, que Tibère et Claude dirent publiquement que personne ne méritoit moins que lui qu'on lui confiât l'éducation des jeunes gens. Il poussa à l'excès la vanité et l'arrogance ; il parloit avec le plus grand mépris de Varron, le plus savant des Romains. Il prétendoit que les lettres mourroient avec lui. Ce fut sans doute par plaisanterie qu'il disoit que Virgile avoit été bien inspiré en plaçant un Palémon dans ses Bucoliques, prévoyant qu'un homme de ce nom seroit un jour le juge suprême du bon goût : mais cette plaisanterie même indique sa vanité. Il se vantoit que des brigands entre les mains desquels il étoit tombé, l'avoient épargné à cause de la célébrité de son nom. Palémon déploya le plus grand luxe ; mais en même temps il fut très-soigneux de sa fortune : il avoit des fabriques et cultivoit avec une grande industrie ses terres et ses vignes, qui étoient, grâces à ses soins, d'un plus grand rapport que celles de ses voisins. Il existe de ce savant une

grammaire qui est citée sous divers titres; tantôt comme *Ars grammatica*, tantôt comme *Summa grammatices*, tantôt enfin comme *Ars secunda*. La dernière dénomination lui vient du moyen âge où la grammaire de Donat étoit nommée *Ars prima*. C'est à tort qu'on a attribué à Rhemnius les deux poëmes sur les poids et mesures, et sur les étoiles du ciel, qui sont de Priscien.

Annæus Cornutus, né à Leptis en Afrique, doit être cité ici, moins pour ses commentaires sur Térence et Virgile, qui ne nous sont pas parvenus, qu'à cause de l'influence qu'il eut sur la littérature de son siècle, par les leçons qu'il donna à Rome. Il fut le maître de Perse, de Lucain et de Saleïus Bassus, et nous avons parlé de l'amitié qui le lioit au premier, ainsi que de la part qu'il eut à la publication de ses satires. Il n'enseigna pas seulement la grammaire, mais aussi la philosophie stoïcienne, et ce fut sans doute à cause de ses principes indépendans que Néron le relégua dans une île, l'an 66 de J. C., où, d'après Suidas, il le fit mourir. Il a laissé un ouvrage sur la nature des dieux, écrit en grec, dont nous avons parlé ailleurs (1).

L. Calpurnius Piso vivoit sous Trajan, et fut consul en 111. Nous le plaçons parmi les grammairiens, à cause d'un ouvrage intitulé *De veterum poëtarum continentia*, qui se trouvoit, dit-on, dans un manuscrit de l'ancienne bibliothèque

(1) *Voyez* Hist. abr. de la litt. gr. vol. I, p. 150.

de Saint-Victor, mais qui, s'il a jamais existé, doit avoir péri par quelque accident (1).

Un autre grammairien, Velius Longus, a écrit un traité sur l'orthographe, qui existe encore, et un commentaire sur l'Enéide, qui s'est perdu. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il a été antérieur au temps de l'empereur Adrien.

(1) Voyez *Fabricii* Bibl. lit. ed. d'*Ernesti*, vol. I, p. 317.

FIN DU TOME SECOND.

491

